



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

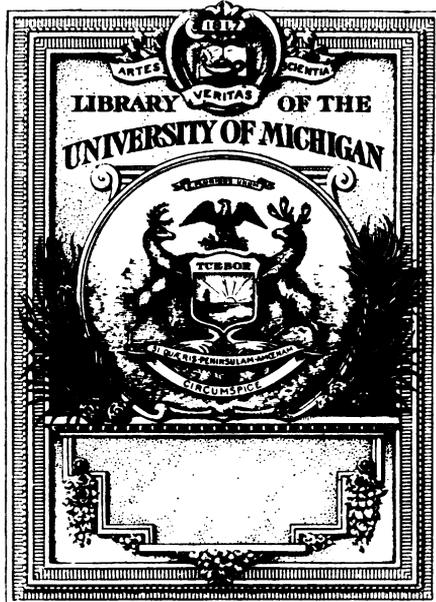
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

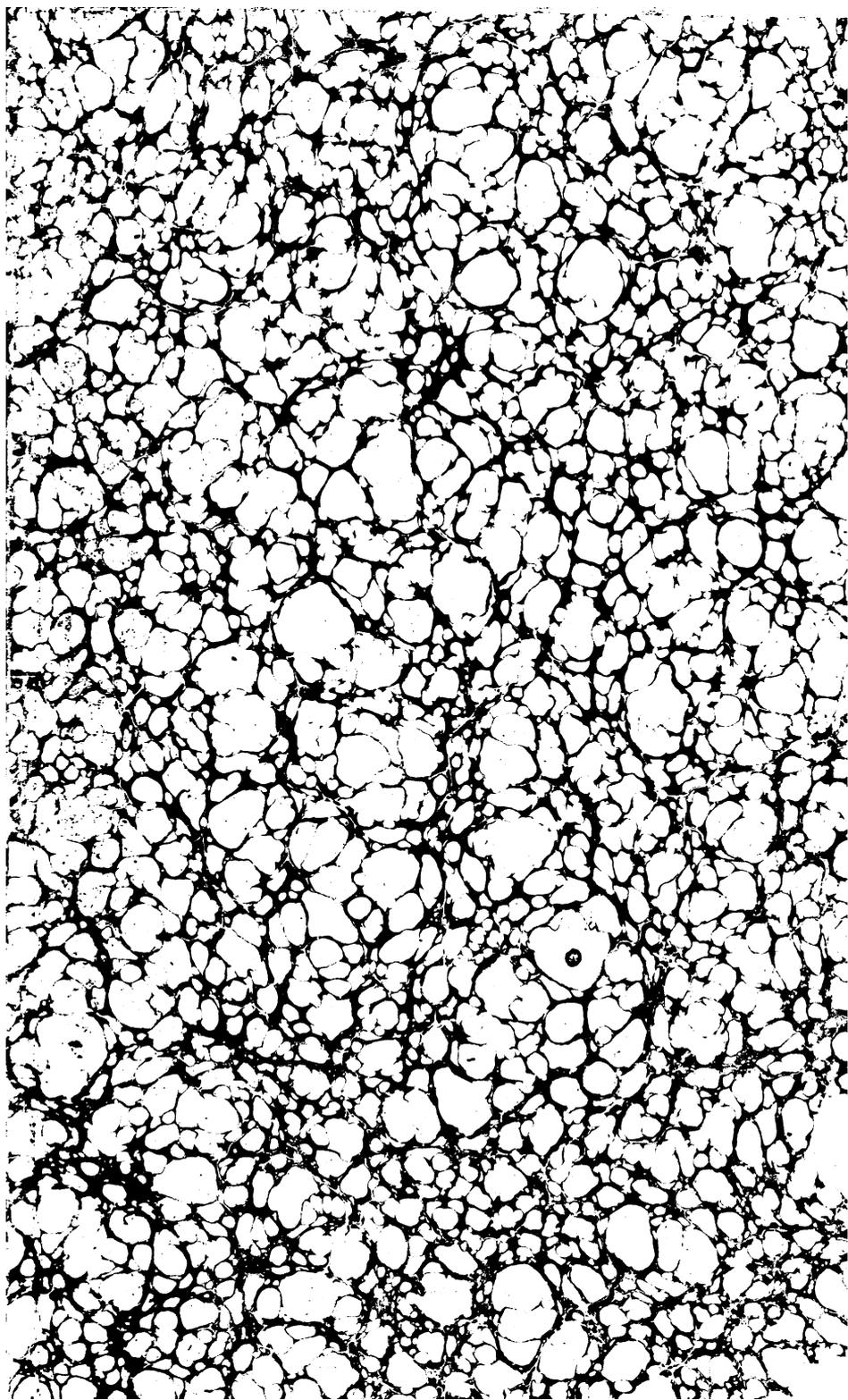
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





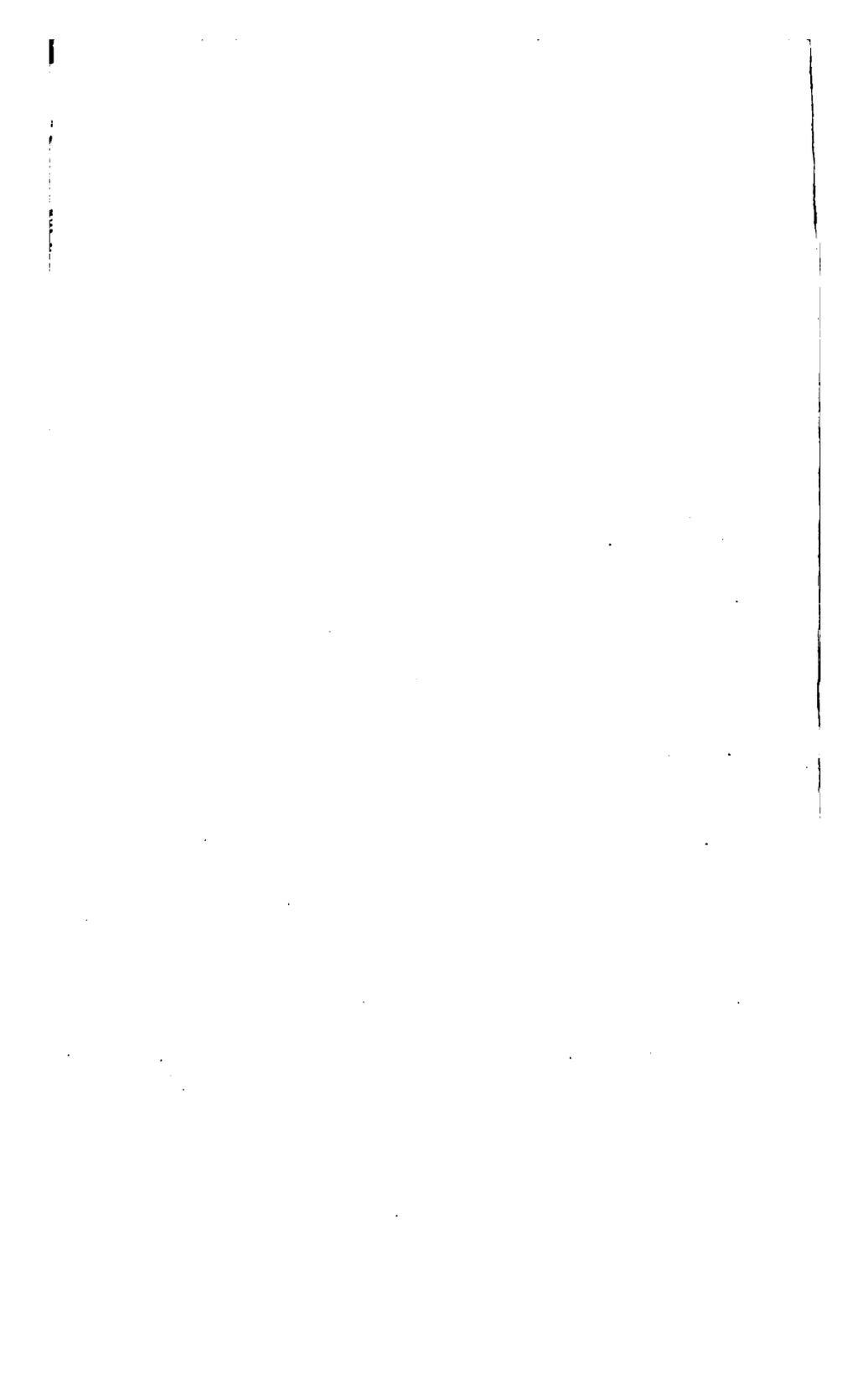
100
C. 6

Math. Econ.
Library

HA

29

.D85



TRAITÉ
DE STATISTIQUE.

PAR M. J. B. L.

1777

1777

PARIS. IMPRIMERIE LE NORMANT,
rue de Seine, 8.

TRAITÉ DE STATISTIQUE,

ou

THÉORIE DE L'ÉTUDE DES LOIS

D'APRÈS LESQUELLES SE DÉVELOPPENT LES FAITS SOCIAUX ;

SUIVI

D'un *Essai de Statistique* physique et morale de la population française,

PAR P. A. DUF^{au}AU.

Tous ceux qui ont attaqué la certitude des connaissances humaines ont fort bien établi que nous ne pouvons parvenir, ni dans les sciences physiques, ni dans les sciences morales, à cette certitude rigoureuse des proportions de la géométrie, et cela n'était pas difficile ; mais ils ont voulu en conclure que l'homme n'a aucune règle sûre pour asseoir son opinion sur ces objets, et ils se sont trompés en cela, car il y a des moyens sûrs d'arriver à une très-grande probabilité dans plusieurs cas ; et dans un grand nombre d'évaluer le degré de cette probabilité.

(Condorcet, *Commentaires sur Pascal.*)

PARIS.

DELLOYE, LIBRAIRE - ÉDITEUR,
Place de la Bourse, 13.

1840.

CHAPTER 1

The first part of the book is devoted to a general introduction to the subject of the book. It is divided into two main sections: the first section deals with the general principles of the subject, and the second section deals with the specific details of the subject.

The second part of the book is devoted to a detailed study of the subject. It is divided into three main sections: the first section deals with the general principles of the subject, the second section deals with the specific details of the subject, and the third section deals with the application of the subject to practical problems.

The third part of the book is devoted to a study of the application of the subject to practical problems. It is divided into two main sections: the first section deals with the application of the subject to the first set of problems, and the second section deals with the application of the subject to the second set of problems.

CHAPTER 2

The first part of the chapter is devoted to a study of the general principles of the subject. It is divided into two main sections: the first section deals with the general principles of the subject, and the second section deals with the specific details of the subject.

The second part of the chapter is devoted to a study of the specific details of the subject. It is divided into three main sections: the first section deals with the general principles of the subject, the second section deals with the specific details of the subject, and the third section deals with the application of the subject to practical problems.

The third part of the chapter is devoted to a study of the application of the subject to practical problems. It is divided into two main sections: the first section deals with the application of the subject to the first set of problems, and the second section deals with the application of the subject to the second set of problems.

CHAPTER 3

The first part of the chapter is devoted to a study of the general principles of the subject. It is divided into two main sections: the first section deals with the general principles of the subject, and the second section deals with the specific details of the subject.

The second part of the chapter is devoted to a study of the specific details of the subject. It is divided into three main sections: the first section deals with the general principles of the subject, the second section deals with the specific details of the subject, and the third section deals with the application of the subject to practical problems.

The third part of the chapter is devoted to a study of the application of the subject to practical problems. It is divided into two main sections: the first section deals with the application of the subject to the first set of problems, and the second section deals with the application of the subject to the second set of problems.

Insurance
Benefit
11-28-33
26,502

PRÉFACE.

Livré depuis plusieurs années à l'étude des hautes questions que suscite notre état social actuel, j'avais eu plusieurs fois recours à la statistique pour en éclairer l'examen ; mais les travaux de ce genre étaient sans liaison dans ma pensée : je ne considérais cet emploi des chiffres que comme un moyen subsidiaire propre à aider parfois le raisonnement pour arriver à la vérité ; et même, frappé de l'abus qu'on en a souvent fait de nos jours, je m'arrêtais indécis, ne sachant trop que penser, en définitive, de la valeur de cette science si vantée par quelques-uns, si dédaignée par d'autres ! Dans ces derniers temps, les premiers volumes publiés par le gouvernement, pour ouvrir une vaste collection destinée à former la *statistique générale de la France*, durent exciter toute mon at-

tention. Perdu dans l'analyse de ces longues et ingrates colonnes de termes numériques, dont l'insuffisance me rebutait, mais auxquelles je me sentais toujours ramené, comme celui qui fouille opiniâtrément le roc avec l'espérance d'y découvrir enfin la veine métallique qu'il poursuit, mes perplexités se trouvèrent redoublées; j'en vins enfin à me poser cette question : qu'est-ce donc que la statistique ?

J'en cherchai la réponse dans les divers écrits des statisticiens, et le nombre en est grand. Beaucoup se distinguent par un mérite réel auquel je rends pleine et entière justice; mais aucun ne me fournit, d'une manière complètement satisfaisante, cette réponse que je sollicitais; alors j'essayai de la trouver moi-même, et j'arrivai insensiblement, par une assez pénible investigation, au travail que je sou mets aujourd'hui au jugement du public, et dont il est maintenant facile de pénétrer l'esprit et le but.

J'ai voulu coordonner les principes au moyen desquels on peut arriver à des résul-

tats positifs, dans de nombreuses séries de faits qui, selon les idées reçues, semblent échapper entièrement, par leur nature, à l'observation et au calcul. J'ai voulu établir la méthode qui me paraît devoir être définitivement adoptée pour rendre la statistique apte à remplir sa destination précise entre les branches des connaissances humaines : cette méthode, je ne la donne pas comme une découverte; beaucoup avant moi, sans doute, l'avaient présentée et même partiellement appliquée; mais on n'en avait nulle part encore, que je sache, présenté l'exposé complet et systématique. Ai-je réussi dans cette tentative? on en jugera. J'ose espérer du moins que la nouveauté de l'entreprise et les difficultés très-graves qu'il a fallu surmonter pour la réaliser vaudront à ce travail quelques témoignages d'intérêt.

L'ouvrage se trouve naturellement divisé en deux parties: la première comprend la théorie, la seconde l'application; et ici je dois prémunir d'avance le lec-

teur contre l'impression qu'il pourrait recevoir de l'examen anticipé de cette seconde partie; quiconque la parcourra avant d'avoir donné une attention suffisante à la première, y cherchera sans doute ce que je n'ai pas pu vouloir y mettre. En effet, mon intention n'était pas de publier une statistique de la France dans le sens qu'on attache ordinairement à cette expression, c'est-à-dire une description complète de notre pays, mais simplement de montrer l'application des principes que j'essaie de faire prévaloir. J'ajouterai que le cadre que je m'étais tracé pour cette partie du travail avait primitivement bien plus d'étendue; je me proposais d'y comprendre, avec les faits relatifs à la *population* considérée sous ses rapports physiques et moraux, ceux qui se rapportent au *territoire* et à l'*État*, deux catégories qui complètent, comme on le verra ci-après, l'ensemble des objets auxquels peut s'appliquer la méthode positive dont je propose l'adoption; mais je n'ai pas tardé à reconnaître que les matériaux manquent

encore pour exécuter avec quelque rigueur cette portion de l'ouvrage, et qu'il fallait se résoudre à attendre que les nouveaux volumes de documens promis par l'autorité eussent vu le jour. Dans ce que je publie même on retrouvera encore des lacunes importantes, et l'on verra que bien souvent j'ai dû m'abstenir, faute de données suffisamment établies; je n'ai pourtant rien épargné pour réunir tous les élémens d'appréciation qui m'étaient nécessaires; mais dans le fait, omission entière de renseignemens sur certains points, données vieillies ou incomplètes sur d'autres, c'est tout ce qu'on a pu m'offrir; de telle sorte qu'après avoir entendu faire officiellement étalage des richesses statistiques* renfermées dans les cartons de nos ministères, c'est en réalité une véritable pénurie que j'ai rencontrée partout.

Je me suis donc vu obligé, et j'insiste sur ce point, de me contenter d'une exécution qui ne répond pas pleinement à ma

* Documens statistiques, in-4°, 1835. Rapport au roi, p. vi.

pensée. Mais il s'agissait, surtout pour moi, je le répète, de justifier la méthode que j'expose en joignant l'exemple au précepte. Il m'a paru, d'un autre côté, que quelques unes des idées que je développe dans cet ouvrage pouvaient éveiller l'attention de l'administration, diriger ses regards vers des points quant à présent négligés, et rendre à la fois plus prompts et plus riches ces communications précieuses qu'elle nous promet. Par ces divers motifs, je n'ai pas hésité plus longtemps à publier mon travail; en somme, je crois pouvoir dire que, malgré tout ce qui manque encore à ce *premier traité de statistique*, celui qui voudra bien en faire une étude attentive, y pourra acquérir une instruction neuve et solide sur l'état actuel de la société en France; qu'il verra se produire, ou tout au moins se préparer dans ces quelques pages, des solutions importantes sur une foule de questions qui préoccupent la pensée de tous; qu'il verra tomber devant l'autorité des déductions rigoureuses quelques unes de ces opinions toutes

faites qu'accrédita longtemps l'esprit de parti ou l'esprit de système ; qu'il verra enfin, aux lueurs de la méthode des sciences exactes, s'éclairer cette marche constante et régulière de l'œuvre que l'homme est appelé à accomplir ici-bas, œuvre mystérieuse et grande comme sa destinée, et qui ne peut avoir de fin que la fin même de l'œuvre céleste dont il n'est lui-même que l'élément principal.

Il ne se peut qu'un ouvrage qui a nécessité un immense dépouillement de chiffres et de nombreux calculs soit entièrement exempt d'erreurs. J'espère que celles qui s'y sont glissées ne seront pas de nature à atténuer l'importance des résultats.

Je demande encore grâce pour des répétitions, pour des développemens qui paraîtront peut-être surabondans à quelques personnes. Il n'y avait guère moyen d'éviter complètement cet écueil dans un pareil livre. On ne doit pas oublier que c'est un traité que j'ai entendu écrire ; je me serais en effet étrangement trompé si je n'avais

fait qu'un de ces ouvrages propres à exciter un instant la curiosité des personnes instruites par des rapprochemens ingénieux, et non un travail destiné à ceux qui veulent s'initier à l'étude d'une science trop généralement négligée comme objet réel d'instruction, d'une science qui, dans les justes bornes où il convient de la renfermer, doit désormais figurer au rang des connaissances usuelles parmi les classes éclairées, et dont les résultats, en se popularisant, peuvent à la longue exercer la plus heureuse influence sur la condition des classes laborieuses.

Puissé-je par cet ouvrage, où j'essaie de donner à la statistique une plus sûre et plus utile direction, avoir payé mon tribut à ce mouvement si marqué des esprits qui grossit chaque jour la masse des richesses intellectuelles, et tend de plus en plus ainsi à l'amélioration des destinées sociales!

TRAITÉ DE STATISTIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ DES PRINCIPES GÉNÉRAUX.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales.—Résumé historique.—Achenwal.
— Opinions diverses sur la statistique jusqu'à nous.

Les États civilisés de l'Europe et de l'Amérique ont vu paraître, depuis environ un demi-siècle, de nombreux ouvrages destinés à en présenter, au moyen des chiffres, la situation sous les divers rapports politiques et moraux, et c'est aux travaux de cet ordre qu'on est convenu d'appliquer la dénomination générale de statistique. Ces ou-

vrages peuvent être rangés en deux classes : à la première appartiennent les documens officiels publiés par les gouvernemens, et qui ne consistent la plupart du temps qu'en des collections de faits dont l'intelligence du lecteur est appelée à déduire les conclusions ; dans la seconde rentrent les écrits dus à des recherches particulières et où se trouvent réunis un nombre plus ou moins étendu de renseignemens sur un objet précis. Quelle que soit la valeur réelle et intrinsèque de ces publications, quelque opinion qu'on puisse en avoir aujourd'hui, quand on les considère au point de vue scientifique, toujours est-il qu'elles ont été en général jugées dignes d'intérêt, qu'elles ont éveillé à un assez haut degré cette attention publique si capricieuse dans ses faveurs et qui se partage si inégalement dans notre pays entre le frivole et l'utile.

Il faut pourtant avouer que les résultats obtenus jusqu'ici de ces divers travaux n'ont guère répondu aux espérances qu'on avait pu concevoir. Trop souvent, en effet, les tableaux émanés de l'autorité se sont trouvés n'être, en définitive, qu'un amas incohérent de chiffres hasardés, parmi lesquels on ne peut puiser quelques principes exacts qu'au prix d'un long et fastidieux dépouillement qu'il est donné à peu de personnes de

pouvoir accomplir. D'un autre côté, les travaux particuliers, soit que les écrivains si estimables d'ailleurs à qui on les doit aient basé leurs calculs sur des faits mal observés, soit qu'ils aient prématurément tiré des conséquences de faits vrais, mais trop individuels, ont offert de frappantes contradictions qui atténuent la valeur de leurs recherches; c'est ainsi que la statistique *positive* n'étant faite qu'à demi, la statistique *conjecturale* a pris sa place, et que des opinions diamétralement opposées ont pu se produire d'une façon en apparence également victorieuse en invoquant l'appui des chiffres. Les exemples s'offrent en foule pour montrer cet étrange résultat d'une application mal entendue de la statistique; nous nous bornerons à un seul : depuis qu'il se publie en France, chaque année, un compte rendu de l'administration de la justice dans le royaume, et, de temps à autre, des tableaux qui permettent de constater l'état de l'instruction générale, plusieurs statisticiens distingués se sont efforcés d'établir, par la comparaison et l'analyse de ces documens, le rapport de l'ignorance à la criminalité. Il semblerait assurément que, partant de telles bases, on ne devrait arriver qu'à des conclusions tout à fait identiques; eh bien! c'est le contraire qui a eu lieu : la dissidence a été complète. Les uns en

effet ont cru pouvoir affirmer que, dans nos diverses circonscriptions départementales, le nombre des accusés de crimes ou de délits est plus grand à mesure que le nombre des écoliers est plus faible; tandis que, suivant d'autres, le nombre des crimes et des délits s'accroît partout où l'instruction se propage. En dernier lieu, l'auteur d'un ouvrage remarquable à beaucoup d'égards, et sur lequel nous aurons plus d'une fois occasion de revenir, s'est regardé comme fondé à déclarer que *la criminalité n'est en aucune manière déterminée par le défaut d'instruction*, et que l'opinion opposée est un véritable préjugé*.

Il ne s'agit point ici de décider la question, de rechercher de quel côté est la vérité, de voir si l'on a bien pris les moyens d'y arriver, mais seulement de montrer qu'une telle divergence d'avis sur des points aussi essentiels devait avoir pour conséquence naturelle de jeter quelque discrédit sur la statistique elle-même. Elle a en effet partagé sous ce rapport, et pour un motif tout à fait semblable, le sort de l'économie politique. On sait combien les dissentimens qui se sont éle-

* *Essai sur la Statistique de la population française*, par M. le comte d'Angeville, membre de la chambre des députés. Un vol. in-4°, 1836, p. 69.

vés entre les économistes sur des questions fondamentales, dissentimens qui n'ont pas cessé d'exister encore, ont nui au progrès de cette science si utile, ont arrêté la propagation de ses principes incontestables dans les esprits! La raison générale se refuse à comprendre dans son domaine usuel un corps de doctrines encore à l'état de controverse; elle attend l'issue du débat: cette circonspection ne saurait assurément qu'être approuvée; mais souvent une défiance, sage quand elle reste dans de certaines limites, mène au dédain de ce qu'on appelle alors des *théories*, dont la *pratique* n'a pas, dit-on, à s'inquiéter, et ce dédain est injuste et inconsidéré; car enfin il n'est rien ici-bas qui n'ait sa théorie, où vous trouvez, avec l'explication de ce que vous faites, des règles pour le mieux faire. De ce qu'on ne possède pas encore tous les élémens d'une théorie, on ne saurait sans doute raisonnablement conclure qu'il ne faut s'attacher qu'à la pratique, qui n'en est jamais, après tout, que la déduction. Dans ces disputes des savans la vérité est quelque part, et la prudence voudrait qu'avant de mettre ainsi les dissidens hors de cause, on en cherchât ou on en attendît tout au moins la découverte.

La défaveur qui a, jusqu'à un certain point, atteint la statistique par suite des contradictions

que nous venons de signaler, est un fait bien constant qu'il ne faut pas dissimuler. Cette défaveur n'est pas générale sans doute, et aux yeux de beaucoup de personnes les travaux qui se rapportent à l'objet dont nous nous occupons ont gardé le caractère d'importance qu'on leur avait attribué d'abord, mais pour beaucoup ils l'ont perdu; quelques-uns même, allant plus loin et effaçant d'autorité les limites qui séparent la statistique de certaines autres sciences avec lesquelles elle se lie sans qu'on puisse pourtant la confondre avec elles, ont voulu la retrancher comme une vaine excroissance de l'arbre encyclopédique des connaissances humaines. Cela était conforme à la marche des choses; à ceux qui avaient cru pouvoir appliquer la statistique à tout, et la regarder, en quelque façon, comme renfermant implicitement la science universelle, devaient succéder ceux qui, de ce qu'elle n'est pas encore une science faite, induiraient qu'elle n'est pas une science. L'histoire des créations intellectuelles est féconde en faits pareils; mais s'il y avait exagération et erreur dans l'opinion qui plaçait d'abord si haut la statistique, il n'y en a pas moins sans doute dans l'opinion contraire qui l'anéantit; c'est ce que nous allons démontrer au chapitre suivant, après avoir jeté d'abord un coup d'œil rapide sur

l'histoire de la statistique, lequel montrera avec clarté combien nos principes diffèrent en général de ceux de nos devanciers.

Ce n'est pas seulement de nos jours qu'on a songé à réunir les notions qui forment la base de la statistique. On retrouve chez les anciens la trace de recherches analogues. Aristote, Xénophon et d'autres écrivains de l'antiquité grecque font mention de rapports périodiques dressés par ordre des magistrats, et qui devaient contenir quelques-uns des élémens des tableaux officiels de notre époque. Quelquefois des murailles et des colonnes placées sur la voie publique avaient pour destination spéciale de recevoir et de conserver ces sortes de renseignemens. Tacite nous raconte que lorsque Germanicus visita Thèbes, il vit des inscriptions qu'un prêtre lui traduisit, et dans lesquelles étaient énumérés les tributs payés par chaque nation soumise, le poids de l'or et de l'argent, le nombre des armes et des chevaux, les offrandes en ivoire et en parfums faites aux temples, les quantités de grains et d'autres objets de consommation que les provinces devaient fournir*. Les Romains connaissaient aussi l'usage de ces recensemens généraux de la population et de la for-

* C. C. Taciti *Annal.*, lib. II-LX.

tune publique, et les résultats en étaient consignés sur des registres; on y inscrivait le nom, l'âge, le sexe et la date de la naissance des individus, ainsi que le nombre d'esclaves et d'animaux domestiques, et la valeur de la propriété possédée par chacun *. Il paraît qu'une semblable coutume a été consacrée de temps immémorial chez plusieurs peuples de l'Orient.

On a également senti de bonne heure, dans les États modernes, la nécessité de ces sortes de documens. Il n'est pas rare aujourd'hui de retrouver, parmi les volumineuses collections de manuscrits que conservent les bibliothèques, de pareils relevés, trop dédaignés peut-être des historiens qui auraient pu bien souvent y puiser de précieux renseignemens sur l'état social des peuples aux différentes périodes de leur existence. Notre pays possède plusieurs polyptiques ou recensemens du moyen âge, dont quelques-uns ont déjà vu le jour et forment des documens d'un véritable intérêt. A la fin du seizième siècle nous voyons paraître un curieux écrit politique et financier ** trop peu connu, dont l'auteur affirme en divers

* Dureau de la Malle. *V. Mém. de l'Acad. des Inscript.*, nouv. série.

** *Secret des finances de France*. 1581, in-8°, 3 livres, par Nicolas Froumentau.

endroits avoir assis les nombreuses évaluations qu'il présente sur des états authentiques recueillis dès le règne de Louis XII et sous ses successeurs. La bibliographie des pays voisins présente de pareilles traces de publications faites dans le même but à une époque assez reculée, et également fondées sur des documens officiels qu'on songeait déjà à recueillir.

Mais rien de tout cela n'était la science; ce fut vers le milieu du dix-huitième siècle seulement qu'elle naquit en Allemagne : au professeur d'histoire Achenwal, de l'université de Gottingue, appartient l'honneur d'avoir formé le premier un ensemble systématique des élémens que d'autres avaient déjà recueillis avant lui. Il en fit l'objet de leçons publiques qui eurent un grand succès, et il donna à ce nouveau corps de notions scientifiques, qui se trouvaient de la sorte introduites parmi les autres objets d'études universitaires, un nom dont il ne fut peut-être pas le créateur, mais qu'il affecta à son emploi définitif, et qui fut adopté depuis par toute l'Europe savante. Ce nom est composé avec le mot latin *status*, comme celui d'une autre science qui se lie à celle dont nous nous occupons l'est avec le mot grec $\sigma\tau\alpha\tau\iota\sigma\tau\iota\kappa\acute{o}\varsigma$. Achenwal voulut qu'on dît *scientia statistica*, comme on disait *scientia politica*; plus tard le substantif

a pu être retranché dans la première des deux appellations comme il l'était déjà dans la seconde, et le mot qui n'était primitivement que qualificatif a également reçu de l'usage la double valeur de nom et d'adjectif : on dit donc *la statistique* comme on disait *la politique*, et l'on dit en même temps des documens *statistiques* comme on disait des considérations *politiques*. La parité est parfaite, et les développemens qui vont suivre montreront que le rapprochement que nous avons établi n'est pas sans intérêt. Ce fut en 1749 qu'Achenwal publia pour la première fois, sous cette nouvelle dénomination, les cahiers de la science nouvelle qu'il professait. De Gottingue cet enseignement ne tarda pas à passer dans les autres universités allemandes, puis de là en diverses contrées de l'Europe, où parurent des ouvrages spéciaux conçus et rédigés sur les bases posées par le professeur de Gottingue. La statistique avait ainsi pris rang parmi les connaissances humaines*.

Toutefois son objet ne fut d'abord indiqué que

* Lorsque sir John Sinclair publia, en 1791, son grand ouvrage dont il sera ci-après parlé, le mot de *statistique* qu'il employa parut tout nouveau en Angleterre, et l'usage en fut blâmé par quelques critiques. L'auteur, cherchant à s'en justifier, alléguait qu'il l'avait adopté comme représentant un corps de notions nouvelles, et propre à fixer, par sa nouveauté même, l'attention publique.

par des considérations assez vagues, et qui montraient clairement que l'idée qu'on se faisait de la science était encore peu nette et peu précise. Ainsi celui-là même qui l'avait créée disait que sa principale utilité consiste à montrer quel degré de prospérité a atteint un empire, considéré soit isolément, soit dans ses rapports avec les autres; que par conséquent on ne doit y comprendre que les notions qui concourent à faire voir l'accroissement ou le décroissement de la prospérité des nations; en somme, qu'il faut entendre par statistique *la connaissance approfondie de la situation (status) respective et comparative de chaque État*. Parmi les auteurs qui ont marché dans le même sens sur les traces d'Achenwal, la plupart ont adopté ses idées et présenté des définitions conformes à celle que nous venons de résumer. Ainsi le célèbre Schlozer, qui lui succéda à l'université de Gottingue, écrit que la statistique a pour but de faire connaître tous les objets dont se compose la puissance d'un État. Cette science prenait de la sorte, comme on voit, un caractère purement politique, que l'Écossais sir John Sinclair essaya de lui faire perdre en élargissant davantage sa sphère. Dans l'introduction de l'important ouvrage de statistique que le célèbre agronome entreprit à ses frais vers la fin du siècle dernier,

il dit positivement qu'il ne croyait pas devoir adopter les idées des Allemands sur la science; qu'en effet, tandis qu'ils la considéraient en général comme ayant pour objet des recherches dirigées dans un but tout politique, lui la regardait surtout comme devant conduire à ce but définitif de constater la *somme de bonheur dont jouit une population, et les moyens de l'augmenter*. Le même auteur, insistant ailleurs sur la nécessité de faire exécuter dans toute l'Europe des travaux semblables à celui dont il dotait l'Écosse, sa patrie, croit que c'est ainsi qu'on pourrait établir sur de solides fondemens la *philosophie statistique*, la plus importante des sciences, et celle qui appelle le plus, à tous égards, notre attention. « Nulle autre en effet, dit-il, ne saurait donner de plus utiles enseignemens, de plus efficaces impulsions pour les progrès de l'agriculture, le développement de l'industrie, le perfectionnement moral des individus et la prospérité générale de l'empire; nulle ne saurait concourir à un égal degré à étendre la somme de félicité départie à l'espèce humaine. »

Mais ces idées, évidemment plus justes, et qui mettaient sur la voie pour arriver à la vérité, ne furent pas comprises, et celles qui avaient été précédemment mises en circulation conser-

vèrent leur crédit; ainsi l'Anglais Playfair, publiant en 1801 son Manuel de Statistique, nous dit simplement que cette science consiste *en des recherches sur la matière politique des États* *. Nous allongerions bien inutilement ce travail si nous voulions rapporter toutes les définitions analogues que présentent les écrits de la plupart des statisticiens de la même époque. Il est manifeste que tous ont envisagé la science à peu près du même point de vue, c'est-à-dire comme un complément nécessaire de la politique, plus spécialement et presque exclusivement fait en conséquence pour intéresser l'homme d'État. On s'explique sans peine ceci, au surplus, en songeant que les premières applications de la statistique se rapportèrent uniquement au chiffre de la population, des revenus, des forces militaires, etc., des nations. Il est donc fort naturel que les premiers auteurs d'ouvrages spéciaux l'aient ainsi définie; mais on fut amené plus tard à reconnaître combien était restreinte l'idée qu'ils s'en étaient faite. En effet, la statistique ayant été appelée insensiblement à éclairer diverses questions qui tiennent à la condition morale et matérielle des masses, et n'ont qu'un rapport indirect et

* Traduit en français et publié en 1802 par M. Donnant, in-8°.

très-éloigné avec ce qu'on appelle proprement politique, ces définitions durent par conséquent être repoussées comme incomplètes et inexactes.

Mais d'autres, ceux qui, comme nous l'avons dit plus haut, de ce que la statistique peut s'appliquer à des objets très-multipliés et très-divers, conclurent presque qu'elle est la science universelle, tombèrent dans une erreur contraire, et leurs définitions étendirent son domaine outre mesure. Ainsi Melchiorre Gioja, dans son ouvrage si recommandable au surplus à bien des égards *, veut que la statistique comprenne tous les faits quelconques qui concernent un pays; il présente une classification savante de ces faits où viennent se ranger jusqu'aux plus petits détails, jusqu'à ceux que le moraliste peut aimer à recueillir çà et là, mais qui semblent le moins se prêter à l'observation scientifique : par exemple, les *costumes* et les *amusemens* des localités diverses **! Ce sont ces idées qui ont généralement prédo-

* *Filosofia della Statistica*. Milano, 1826, in-4°.

** C'est à ce point de vue que se sont placés un grand nombre de statisticiens, et de là sont nés, dans les recueils périodiques spéciaux, des articles tels que celui-ci, dont nous transcrivons littéralement le titre : *Statistique des goûts sur la beauté chez les différents peuples!* (*Journal de la Société française de Statistique*, in-4°.)

miné dans notre pays, et il est facile d'en reconnaître l'influence dans les plans ou programmes de divers travaux des sociétés de statistique publiés depuis environ vingt-cinq ans. On y voit clairement que ceux qui les ont rédigés considéraient la statistique comme une sorte d'étude encyclopédique dans laquelle on pouvait, d'une façon plus ou moins ingénieuse, faire rentrer les notions principales de tous les arts et de toutes les sciences en les rapportant à telle ou telle portion donnée du globe. Et telle est aussi la vue fondamentale que semble avoir adoptée le plus récent des écrivains qui aient essayé de définir la statistique. M. Schubert, dans une introduction placée en tête de sa grande statistique de l'Europe, dont les premiers volumes seulement sont publiés, dit, après avoir reconnu la difficulté d'arriver à une bonne définition de la statistique, que cette science a pour objet de présenter la situation actuelle des peuples civilisés, sous le rapport de leur *vie intérieure et extérieure et de leurs relations respectives**. Voilà assurément un cercle assez vaste, et nous ne voyons pas trop quelle sorte de notions pourraient s'en trouver exclues.

* Schubert, tom. I, pag. 1.

Embarrassés de choisir entre ces définitions trop restreintes ou trop étendues, quelques esprits judicieux ont pris le parti de se passer de définition, et c'était, après tout, ce qu'il y avait de mieux à faire. Il en est résulté toutefois qu'on a fait souvent de la statistique sans se rendre bien compte de ce qu'on faisait, sans avoir une idée générale suffisamment nette des travaux de ce genre, considérés dans leur ensemble et sous leur aspect scientifique. Ainsi ont procédé plusieurs écrivains qui ont publié des ouvrages dignes d'estime sur une branche quelconque de la statistique, sans s'inquiéter de définir la statistique elle-même. En dernier lieu, un statisticien géographe dont le nom a acquis une grande popularité, M. Balbi, n'a pas fait plus d'efforts que ses prédécesseurs; nous voyons qu'il s'est borné, dans son important abrégé de géographie*, à établir entre la géographie politique et la statistique une distinction qui lui paraît suffisante pour en faire deux sciences séparées : les mêmes faits sont, dit-il, communs à l'une et à l'autre, mais avec cette différence que la première *se contente des résultats généraux*, tandis que la seconde *entre dans les détails* (Introduc-

* Paris, 1834, in-8°.

tion, p. iv). L'auteur montre ensuite, à l'appui de son opinion, que le géographe, par exemple, se borne à fixer le nombre de milles carrés que comprend la superficie totale d'un territoire, au lieu que le statisticien veut savoir combien, entre ces milles carrés, il y en a de cultivés et combien d'incultes, combien sont en céréales, combien en vignobles, combien en pâturages, etc. Il résulterait, comme on voit, de cette théorie, que la statistique ne serait qu'un développement de la géographie, et non pas une science distincte. Voici donc un statisticien qui fait implicitement de la statistique une partie de la géographie, tandis qu'un autre, au contraire, dont nous venons de citer l'ouvrage, veut positivement que *la géographie ne soit qu'une partie de la statistique**.

Les considérations qui vont suivre montreront que ces deux opinions opposées, qui naissent d'une confusion d'idées dont nous avons fait voir la source, sont également contraires à la vérité. Elles nous amèneront à la connaissance d'un principe fondamental qui nous servira de base pour asseoir l'édifice entier de la science qui nous occupe. Elle apparaîtra ainsi, nous l'espé-

* Playfair, *Éléments*, p. 21.

rons, aux regards du lecteur avec ses attributs propres et distincts, et son existence individuelle ne pourra plus être contestée.

CHAPITRE II.

Vue fondamentale. — Objection. — But et utilité de la statistique.

Il en est ici-bas des faits de l'ordre social comme de ceux de l'ordre physique; tous sont également soumis à un enchaînement constant et régulier, tous sont également le produit d'un invariable rapport de cause à effet. La raison fait pressentir qu'il doit en être ainsi, et l'expérience le démontre. Le hasard n'est qu'un mot auquel une ingénieuse application du calcul, faite de nos jours par des géomètres célèbres *, a ôté toute sa valeur. La théorie des pro-

* Condorcet, de Laplace, Lacroix, etc.

La théorie du calcul des probabilités consiste à déterminer le nombre de chances qui peuvent amener une éventualité donnée, entre toutes celles qui lui sont contraires; il est clair, en effet, qu'un événement qu'aucune circonstance ne saurait amener n'est

habilités a renversé cette puissance aveugle qui, dans les idées de l'antiquité, gouvernait les choses humaines, et que les modernes se sont trop souvent bornés à faire chrétienne en l'appelant du nom de Providence. Elle ne saurait exister pour l'intelligence infinie qui embrasse tous les temps et tous les êtres, qui renferme en elle le secret de toutes les lois d'après lesquelles se succèdent les divers phénomènes du monde matériel et du

pas possible, et il est également clair qu'un événement devient d'autant plus probable que les circonstances, les chances qui peuvent le faire naître, sont plus nombreuses. Or l'expérience montre que le degré de probabilité, vague et incertain d'abord, peut se changer en certitude véritable par la répétition plus ou moins prolongée des faits du même genre. Soit, par exemple, une urne dans laquelle ont été jetées deux boules, l'une blanche et l'autre noire : si vous faites sortir une de ces boules une fois, deux fois, etc., il peut se faire que la même boule se soit exclusivement offerte sous votre main; mais à mesure que vous répétez le même acte, l'inégalité des sorties disparaît, et au bout d'un certain temps il se trouve, si vous arrêtez l'opération, que les deux boules sont sorties un nombre égal ou presque égal de fois; s'il y avait eu trois boules, deux blanches et une noire, un tiers des sorties seulement aurait été pour chacune; on peut varier à l'infini les combinaisons, les résultats sont infaillibles et toujours conformes, à la longue, à la loi des probabilités. L'application des formules algébriques à ces principes permet d'arriver à des solutions importantes et dont la certitude dépend, on peut le voir, du degré de rigueur qu'on a apporté dans le calcul des cas ou chances possibles qui peuvent donner origine à un fait quelconque. On aura, au surplus, une juste idée de l'importance de cette application de la science des nombres, en se rappelant que M. de Laplace a écrit que, « dans les sciences mathématiques elles-mêmes, les principaux moyens

monde moral; elle n'existe pas davantage pour l'intelligence cultivée de l'homme à laquelle il est donné de découvrir, de reconnaître ces lois une à une par une lente et pénible investigation, de les voir dans leur action sans les comprendre dans leur principe. Établissons donc en thèse générale que, dans une catégorie quelconque de faits, on peut toujours remonter aux causes secondes qui les produisent; quelque épais que soit le voile qui les dérobe accidentellement à nos regards, on peut être assuré qu'elles existent.

Il est vrai qu'il y a sous ce rapport une distinction fort importante à établir entre les faits

d'arriver à la vérité, l'induction et l'analogie, se fondent sur des probabilités. » (*Annuaire du Bureau des Longitudes*, 1820, p. 103.)

On peut voir, dans les ouvrages des écrivains susnommés, toutes les applications ingénieuses qu'on a faites du calcul des probabilités; il est à regretter que la plupart des résultats auxquels on est ainsi arrivé n'aient pas pu être rendus plus accessibles à l'intelligence des personnes étrangères aux études mathématiques approfondies; il en serait résulté, selon toute apparence, des conséquences pratiques fort importantes; en effet, une foule d'actes de la vie, qui semblent, comme le remarque fort bien M. Lacroix, tout à fait indifférens, se trouveraient ainsi replacés au rang des *chances calculables* des événemens humains; la prudence, qui ne peut, la plupart du temps, s'appuyer que sur une vague observation, aurait une base fixe, et exercerait, dans un grand nombre de cas, une action plus puissante sur les déterminations de la volonté.

sociaux et les faits naturels : on ne peut pas procéder de la même manière pour arriver aux lois qui produisent les uns et les autres. Rendons ceci frappant par un exemple : la conception, l'enfantement constituent un phénomène de l'ordre naturel par lequel l'espèce se reproduit et se perpétue. Ici la loi est simple, universelle; elle s'applique invariablement à tous les cas analogues; un seul de ses effets ressemble à tous et suffit pour révéler sur-le-champ à l'observateur un rapport immédiat de cause à effet. Au contraire, un autre fait qui se lie intimement avec celui-ci, bien qu'il convienne de le classer au rang de ceux de l'ordre social, *la répartition des naissances entre les deux sexes*, paraît au premier abord n'être soumis à aucune régularité. Si effectivement nous examinons ce qui se passe à cet égard dans les familles, nous voyons qu'il ne naît dans celle-ci que des individus appartenant au sexe masculin, dans celle-là que des êtres appartenant au sexe féminin, tandis que la plupart présentent un nombre d'enfans de l'un et de l'autre sexe dans une proportion qui n'a rien de fixe. Comment s'effectue donc sous ce rapport la reproduction? d'après quelle loi s'établit le partage des naissances mâles et femelles par lequel se maintient l'équilibre constant entre les sexes que présente

la population des États? A se borner à un examen superficiel, on ne saurait le dire, et l'on serait presque tenté de se demander s'il ne pourrait pas se faire que dans un village, dans une cité, dans une contrée, il ne naquit plus, par un certain concours de circonstances, que des filles ou bien que des garçons? Pourquoi en effet ce qui arrive dans une famille n'arriverait-il pas dans une seconde, puis dans une troisième, puis dans une quatrième, puis dans toutes? Évidemment il n'y a point de réfutation possible, si l'on considère la question de ce point de vue; mais qu'au lieu de prendre ainsi les faits d'une manière partielle, on les envisage par grandes masses, qu'au lieu de les recueillir un à un on en embrasse l'ensemble, et la question change bien de face; qu'on suppose, par exemple, les naissances d'une localité quelconque pendant un certain espace de temps, et l'on reconnaît avec surprise qu'une proportion fixe s'est à la fin établie entre les deux sexes; à mesure que la localité sera plus considérable et l'espace de temps compris dans les calculs plus étendu, cette proportion deviendra de plus en plus rigoureusement exacte; finalement, l'on arrivera à un rapport à peu près constant que présente partout le chiffre comparatif des naissances mâles et fe-

melles, et duquel il résulte qu'elles se partagent par moitié entre les deux sexes, *sauf un léger excédant* en faveur du sexe masculin. Car telle est en effet la loi importante qu'a fait découvrir l'examen attentif des tableaux de l'état civil publiés en divers lieux par l'autorité. Ainsi il n'y avait là que désordre quand nous nous bornions à considérer isolément une, deux, trois, cinq, dix, un petit nombre enfin de naissances; l'ordre est apparu dès qu'un grand nombre a été soumis à nos observations. Où nous étions tentés de ne voir d'abord que l'action d'une cause inconnue et capricieuse qui échappait à tous les calculs, nous sommes obligés de reconnaître en définitive l'action d'une cause régulière et certaine, dont les effets se coordonnent avec les phénomènes généraux de l'univers.

Ainsi, dans l'ordre de la nature, un seul fait ou quelques faits bien observés nous révélaient la vérité, tandis que dans l'ordre de la société, nous n'avons pu y arriver *que par l'étude et l'analyse d'une nombreuse série de faits analogues.*

Nous ne saurions trop insister sur cette distinction fondamentale, et dont le lecteur saisira sur-le-champ le haut intérêt. Elle n'est pas nouvelle sans doute; mais on n'avait pas songé jus-

qu'ici, ce nous semble, à en tirer tout le parti possible en statistique, à en faire découler le principe qui peut seul donner une base rigoureuse à cette science. Ce principe est, on doit le voir d'après ce qui vient d'être établi (*Voir* la note ci-dessus), identiquement le même que celui sur lequel repose la théorie du calcul des probabilités. Ainsi, dans l'exemple que nous venons de présenter, la succession des naissances masculines et féminines remplace la sortie des boules blanches et noires; et la conclusion est parfaitement semblable. Les applications sont différentes, mais la donnée fondamentale est la même; on sentira de plus en plus la justesse de ce point de vue fécond, resté, nous ne savons comment, inaperçu de la plus grande partie des écrivains qui ont cherché à créer la véritable théorie de la statistique.

Il suit donc des considérations qui précèdent que « la répétition des événemens regardés comme fortuits fait disparaître ce qu'ils ont de variable; dans la série d'un nombre immense de faits, il ne subsiste plus que des rapports constans et nécessaires déterminés par la nature des choses. » Nous ne pouvions mieux faire que de reproduire les termes mêmes dont s'est servi, pour énoncer le principe, l'illustre auteur de l'Intro-

duction des *Recherches statistiques sur Paris* *, M. de Laplace, résumant vers la même époque un de ses propres ouvrages, disait pareillement dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* **, qu'on peut regarder comme une loi générale, que les faits qui semblent se succéder avec tant d'irrégularité quand on les considère séparément, deviennent à très-peu près constans quand on les considère en grand nombre.

Un savant étranger dont les travaux ont jeté de vives clartés sur plusieurs points de la science qui nous occupe, M. Quételet, s'est de même attaché à établir que les phénomènes moraux, lorsqu'ils sont envisagés en masse, s'assimilent à peu près aux phénomènes physiques, et que les particularités individuelles s'effacent devant l'observation, pour ne laisser prédominer que la série des faits généraux en vertu desquels la société existe et se conserve ***. Enfin M. Lacroix, à qui l'on doit le dernier ouvrage spécial sur le calcul des probabilités, dit de même que les lois de la nature peuvent se reconnaître, au moins à la longue, dans la succession des faits

* Fourier, tom. I, 1821, p. 39

** *Annuaire de 1820*, p. 104.

*** *Physique sociale*, 1835, tom. I, p. 12.

qu'il en sont la conséquence nécessaire *. » Paroles que l'auteur développe par un exposé conforme de tous points à celui que nous avons offert.

Comprenons bien, au surplus, qu'il en est de cette loi du monde moral comme des lois du monde physique; l'origine en est également impénétrable; nous ne pouvons pas plus en effet rendre raison *à priori* de la force qui réunit les molécules de la matière que de l'agent qui équilibre ainsi dans une longue succession les événements humains. La loi est, pour nous, parce que des observations bien faites en démontrent l'existence: voilà tout. L'esprit de l'homme ne va point au delà.

Ici nous devons prévenir d'avance une objection qui se présentera peut-être à la pensée du lecteur contre le système que nous exposons. En ramenant tous les faits moraux à une sorte d'enchaînement rigoureux, ne portons-nous pas, dira-t-on, atteinte au libre arbitre de l'homme, ne prétons-nous pas appui à ces tristes doctrines physiologiques qui considèrent en quelque sorte les actes de la volonté et de l'intelligence comme

* *Traité élémentaire du calcul des probabilités*, 3^e édition, 1833, p. 189.

de simples mouvemens automatiques? Rien ne serait plus éloigné de nos intentions, et c'est une conclusion directement contraire qui doit être déduite des idées formulées dans cet ouvrage. Pour peu qu'on y réfléchisse, on verra en effet que c'est parce qu'on n'a pas connu la loi que nous cherchons à établir, qu'on a longtemps cru ici-bas que tant de choses sont inévitablement livrées à un aveugle fatalisme qui, poussé dans ses dernières conséquences, est l'anéantissement de toute liberté morale, et par conséquent la dénégation absolue du bien et du mal! Il y a à cet égard une distinction bien importante à saisir : certaines causes étant données, les faits qui en découlent sont *nécessaires*, ou tout au moins *probables jusqu'à l'évidence*; mais nous ne disons pas que les causes qui les produisent sont *nécessaires*; nous ne disons pas qu'elles sont immuables et soustraites à toute action modificatrice; loin de là, nous croyons au contraire qu'elles se modifient incessamment d'une manière plus ou moins sensible par l'influence de l'esprit de la civilisation, et voilà justement pourquoi, en partie du moins, on ne peut les déterminer, les reconnaître par leurs effets partiels qui sont par cela même essentiellement variables. Ainsi, c'est un fait que depuis treize ans qu'on a

ou l'idée de compter en France le nombre d'individus qui comparaissent chaque année devant les cours d'assises, ce nombre s'est trouvé être avec une frappante régularité à peu près le même chaque année. Qu'en concluons-nous? que de l'ensemble des conditions sociales qu'a présenté notre pays dans le laps de temps dont il s'agit, devait résulter nécessairement une telle somme de crimes et de criminels; mais point du tout que ces conditions sociales ne peuvent pas subir une modification qui en diminue ou bien en augmente ultérieurement le nombre. Cette modification peut-être même a-t-elle commencé à s'opérer; mais la période que comprennent les observations n'est pas assez étendue pour qu'on puisse en constater rigoureusement le résultat.

Des vues tout à fait conformes et qui mettent d'accord notre théorie avec les bases de la morale, ont été fort bien exposées en 1834 dans le compte rendu de l'administration de la justice criminelle *. « Il existe, dans l'ordre moral, y est-il dit, des causes plus ou moins actives qui tiennent aux circonstances extérieures dans lesquelles l'homme se trouve placé, à la condition sociale et à l'état des idées et des mœurs. Ces

* Rapport au roi, p. iv.

causes ne se modifient que lentement, et tant qu'elles n'ont éprouvé aucune modification, elles amènent dans les faits pris en masse le retour des mêmes résultats. Toutefois leur action n'est point, comme celle des lois qui président à l'ordre physique, une action nécessaire et fatale : si la liberté humaine subit une influence extérieure, elle peut réagir à son tour, et le devoir de la société est de seconder cette réaction salutaire en travaillant à augmenter le bien-être général et à faciliter les progrès intellectuels et moraux. »

Revenant à notre thèse, nous dirons que c'est bien à tort, comme on voit, qu'on a jusqu'ici regardé comme impossible l'application à tout un ordre de sciences de la méthode d'observation qui a tant avancé celles dites exactes. Rien n'était moins fondé. La préoccupation causée par les élémens variables des données relatives aux faits moraux est l'origine de cette erreur. On croyait qu'ils devaient toujours, par suite de cette circonstance, échapper à des évaluations rigoureuses. On peut donc considérer comme une véritable découverte le procédé qui consiste à en former des séries de manière à atténuer les élémens variables, et à obtenir les données primitives auxquelles s'applique bien évidemment,

comme la suite le démontrera, la méthode baconnienne. Il est probable que c'est aux constructeurs inconnus des premières tables de mortalité qu'il faut rapporter cette découverte qui a été longtemps au reste peu fructueuse pour la société, mais qui doit le devenir davantage à mesure que s'étendront les séries de faits observés.

Concluons donc que tous les faits de l'ordre politique et moral viennent se soumettre sans peine à l'analyse et au calcul, quand ils peuvent être ramenés à des séries établies avec intelligence; et s'il est vrai qu'on ne peut pas toujours arriver ainsi à des résultats d'une rigueur parfaitement égale à celle que permet d'atteindre l'observation des faits naturels, du moins doit-on dire qu'on en approche parfois beaucoup. C'est plus loin que nous dirons comment il faut procéder dans cet examen pour atteindre le but; nous disons simplement ici que le but peut être atteint; nous disons que de catégories de faits analogues puisées dans l'ordre social on peut déduire les lois qui en régissent le développement; or l'ensemble de ces faits considérés sous cet aspect constitue une science, et cette science c'est la statistique.

Est-il nécessaire maintenant de nous étendre

beaucoup sur l'utilité de la statistique? S'il est vrai qu'elle offre un moyen d'arriver à la découverte des principes fixes et certains qui régissent la succession des faits de l'ordre social, qui oserait lui disputer une place éminente parmi les sciences les plus utiles, parmi celles dont les progrès intéressent le plus l'humanité? Son utilité, pour le dire en peu de mots, est de deux sortes, *publique* et *privée*; c'est-à-dire qu'elle est également destinée à donner de salutaires enseignemens aux gouvernemens et aux particuliers, à ceux qui tiennent le pouvoir comme à ceux qui le subissent. Sous le premier rapport, en effet, à quel autre moyen l'autorité pourrait-elle avoir recours avec plus de certitude pour étudier l'action des mesures qu'elle adopte sur la société, si ce n'est à ce mode d'évaluation numérique de leurs résultats? Quels raisonnemens équivaudront pour elle à des séries étendues de faits revêtus du caractère positif, lorsqu'il s'agira, par exemple, de constater les effets d'un impôt ou d'un acte administratif? Mais c'est un point assez généralement accordé et sur lequel il est inutile d'insister *. On a trop exclusivement considéré la sta-

* On lit à ce sujet dans un document distribué aux chambres, relatif au tarif des bestiaux, le passage suivant :

« On ne peut le méconnaître, la science administrative a, depuis

tistique dans ses rapports avec la politique et l'administration d'un État. Elle n'est pas d'un moindre intérêt quand on l'envisage comme offrant une instruction réelle aux individus sur une foule de questions qui se lient à l'existence sociale et qu'on ne peut résoudre qu'avec son secours. Que d'importantes solutions en effet se trouvent cachées dans ces colonnes de termes numériques qu'elle offre à l'observation! que de vérités jailliront un jour de rapprochemens heureusement établis entre les données qu'elles renferment! Ceci deviendra frappant, nous l'espérons, pour ceux qui liront avec attention la seconde partie de cet ouvrage. Ils y verront parfois les chiffres traduire avec la plus exacte et la plus remarquable fidélité des faits moraux qui tiennent d'une manière immédiate à l'amélioration de la condition humaine; ils verront à quelles

quelques années, fait de notables progrès avec le secours de la statistique. Celle-ci a cessé d'être un tissu de suppositions hasardées au gré de chaque auteur, du moment où l'administration elle-même s'est chargée de recueillir, non plus des faits isolés, mais des séries chronologiques de faits aussi exactement constatés que la nature des choses permet de le faire. Les comptes rendus par les départemens ministériels, et déjà résumés en partie dans la grande collection dont les chambres ont reçu les trois premiers volumes, fournissent dès à présent le moyen de juger, avec beaucoup plus de certitude qu'on n'aurait pu le faire il y a quelques années, plus d'une importante question sociale. » In-4°, p. 5, Imprimerie royale.

notions entièrement nouvelles il est permis d'arriver dans cette voie sur la marche de la société, et ils comprendront ainsi combien il serait avantageux aux progrès de la raison publique que de telles notions fussent généralement répandues.

CHAPITRE III.

Définition de la science. — Ses rapports avec la géographie, l'arithmétique et l'économie politiques. — Réfutation de J. B. Say.

Après avoir ainsi bien établi comment on peut, de faits sociaux du même ordre qui, au premier aspect et lorsqu'on les considère pour ainsi dire un à un, paraissent dus à une succession fortuite et irrégulière, déduire les lois d'après lesquelles ils s'accomplissent, en les envisageant par séries, nous sommes en mesure de pouvoir définir clairement la statistique, qui a pour domaine les faits dont il s'agit. Disons donc quelle est *la science qui enseigne à déduire de termes numériques analogues les lois de la succession des faits sociaux*. Telle est la définition que nous croyons devoir proposer. Sans doute il serait à désirer qu'elle pût être rendue plus simple ; mais tous les termes de la formule paraîtront, si l'on y réfléchit, rigoureusement nécessaires. Ils ne sont que la conséquence des principes que nous avons

précédemment établis, et se révéleront facilement à l'intelligence qui aura bien saisi l'exposé qui précède. Quelques mots seulement pourraient réclamer un commentaire; nous disons que les faits doivent être sous forme de *termes numériques*; mais c'est plus loin que les explications seront données à cet égard; il s'agit de la méthode propre à la statistique, et qui lui donne le caractère positif; nul point n'a plus d'importance, et c'est aussi pourquoi nous croyons qu'il doit être spécialement mentionné dans la définition de la science.

Voici donc ce qu'est, selon nous, la statistique. Elle ne décrit pas les contrées, mais elle s'attache, soit dans telle contrée, soit dans toutes, aux faits qui révèlent la marche graduelle de la société. Placé à ce point de vue nouveau, et dont la fécondité deviendra toujours plus sensible, on ne peut plus, comme l'ont fait jusqu'ici tant d'écrivains, confondre cette science avec quelques autres auxquelles elle transmet ou emprunte tour à tour une partie de ses élémens constitutifs. La ligne de démarcation est désormais facile à tracer, et nous pouvons avoir la démonstration que c'est bien d'une science parfaitement distincte que nous nous occupons. Ainsi il est incontestable sans doute que tous les faits généraux ou parti-

culiers, auxquels s'applique la statistique, appartiennent également à la géographie, et l'on n'en pourrait citer un seul qui ne dût se trouver dans un traité étendu et complet de l'une et de l'autre des deux sciences. Mais le géographe a sa classification et le statisticien a la sienne. Ils ne marchent pas au même but, et ils n'y marchent pas par les mêmes moyens. Le premier se propose simplement de faire connaître les diverses parties du globe dans ce qu'elles ont de plus remarquable sous le double rapport de l'état physique et de l'état politique. Il présente une série continue de faits tour à tour empruntés à l'ordre de la nature et à l'ordre de la civilisation, et dont l'ensemble constitue un tableau non moins intéressant qu'utile; le second s'empare de ces mêmes faits; il les analyse, les classe et les compare à sa manière; il rapproche, pour en tirer des conclusions particulières, des temps et des pays divers. Ce qui résulte du travail de l'un, c'est une connaissance approfondie de la surface du sphéroïde que nous habitons; ce qui résulte du travail de l'autre, c'est la connaissance des lois d'après lesquelles s'accomplissent les phénomènes de l'existence sociale. A tort ou à raison, le géographe peut accidentellement tomber dans le domaine de la statistique, et le statisticien dans celui de

la géographie; Busching, Malte-Brun, etc., en offrent des exemples; il n'importe : les deux sciences n'en doivent pas moins conserver leur individualité propre, bien que les faits sur lesquels elles reposent appartiennent à la même source et puissent parfois se trouver en partie réunis dans le même ouvrage *. Il en est ici, au reste, comme de plusieurs autres sciences positives. La zoologie, par exemple, comprend assurément toutes les notions relatives à la structure, à la constitution organique des animaux; mais qu'un grand naturaliste, qu'un Cuvier, fasse une étude spéciale des caractères de cette organisation dans ses rapports avec les conditions normales d'existence des races vivantes et éteintes, et c'est à un objet nouveau et distinct, appelé l'anatomie comparée, qu'il aura consacré ses illustres veilles. Maintenant dirons-nous, sous prétexte qu'il s'agit des mêmes faits, que ces deux branches de la connaissance de la nature se confondent, et que la zoologie n'est qu'une partie de

* M. Guerry, dans son important travail sur la statistique criminelle, a fort bien indiqué la distinction que nous indiquons ici. « La statistique générale, dit-il en note, p. 64, que l'on a longtemps confondue avec la géographie, exclut les descriptions, et consiste essentiellement dans l'énumération méthodique d'éléments variables dont elle détermine la moyenne. »

l'anatomie comparée, ou l'anatomie comparée une partie de la zoologie? Non, sans doute, nous dirons en définitive que la zoologie est une science, et que l'anatomie comparée en est une autre.

Continuons d'établir les points de délimitation de la statistique dans le vaste champ de la science humaine.

Il est bien évident que, puisque les données sur lesquelles opère le statisticien sont essentiellement représentées par des quantités, il a de toute rigueur recours au calcul pour obtenir des résultats. En outre, la science repose, nous l'avons dit, sur la même vue fondamentale qui sert de base à la théorie du calcul des probabilités. Des applications diverses de cette théorie à de certaines classes de faits moraux naît encore une science, appelée arithmétique politique, avec laquelle la statistique a été souvent confondue dans les technologies encyclopédiques. On en voit clairement les raisons après les éclaircissemens que nous venons de donner. Mais cette confusion était-elle fondée, et convient-il d'appeler indistinctement, comme l'ont fait plusieurs auteurs, statistique ou arithmétique politique la science dont nous nous occupons? nous ne le pensons pas. On ne peut assurément disconvenir qu'il n'y ait entre la statistique et l'arithmétique

politique une connexion réelle; toutefois cette dernière se sépare complètement de l'autre, bien qu'elle ait le même point de départ, pour entrer dans des voies particulières et arriver à des solutions qui sont en dehors de la sphère de la statistique. Ainsi, par exemple, l'examen comparatif des tables du mouvement de la population pour déterminer la durée relative de la vie à un temps ou dans un lieu donné, pour tel âge ou pour tel sexe, c'est de la statistique. Mais le même examen devient de l'arithmétique politique, quand il est dirigé dans le but de faire découvrir les véritables principes de la théorie des assurances sur la vie des hommes. Dans le domaine de celle-ci rentrent une foule de problèmes difficiles, où il s'agit de dégager une inconnue parmi une somme variable d'éventualités, problèmes qu'on ne saurait résoudre sans le secours de l'algèbre, tandis que les données les plus élémentaires du calcul suffisent pour traiter les questions qui se rattachent à la statistique. Il nous semble donc que la ligne de démarcation doit être maintenue; et voulût-on, au surplus, annexer à cette science la plus grande partie des solutions obtenues par le calcul des probabilités, on ne devrait toujours pas la désigner par cette appellation d'arithmétique politique, qui ne pour-

rait en donner qu'une idée incomplète et restreinte.

Enfin, si la statistique est obligée d'emprunter le secours de l'arithmétique politique, l'économie sociale ou politique, quoiqu'elle ait son domaine propre et distinct à bien des égards, doit à son tour, dans bien des circonstances, réclamer l'aide de la statistique. Ce secours lui est absolument nécessaire, et c'est pour l'avoir trop dédaigné que cette science, un peu fière de sa nature, s'est souvent égarée dans le labyrinthe des vaines et creuses abstractions. Il est facile de démontrer que les données recueillies dans un ordre méthodique par le statisticien sont fréquemment pour l'économiste le seul moyen de trancher par le fait des questions dont la solution échappe aux efforts les plus habiles du raisonnement. On sait, par exemple, le dissentiment qui s'est élevé au sujet de la *production* entre deux hommes également célèbres par leurs écrits, MM. de Sismondi et J.-B. Say. Le premier a accusé la surabondance, l'abus de la production des crises fatales que l'agriculture, l'industrie et le commerce ont éprouvées en Europe; là est à ses yeux la cause primitive d'une perturbation sociale incessante qui doit avoir pour conséquence inévitable la misère toujours croissante des classes ouvrières.

Cette thèse, développée avec force et éloquence, a trouvé des approbateurs. D'autre part, J.-B. Say n'a pas défendu avec moins de talent cette opinion toute contraire, et qui jouit d'une faveur bien plus générale, qu'on ne saurait trop produire tant qu'un si grand nombre de nos semblables se trouvent privés de ces produits qu'ils ne demanderaient pas mieux que de consommer, et que par conséquent c'est à d'autres causes qu'à l'abus de la production, à savoir aux impôts exagérés, au système prohibitif ou restrictif, etc., qu'il faut imputer le malaise dont on se plaint. Il ne s'agit pas ici, on le pense bien, de prononcer dans cette querelle économique, mais de faire remarquer qu'une statistique bien entendue de la production et de la consommation ferait sur-le-champ reconnaître de quel côté est la vérité. Une telle statistique n'existe pas, il est vrai, et nous avouons qu'il est peut-être plus facile encore de tracer des pages spirituelles que d'en réunir les élémens; mais si elle existait, la solution cherchée s'y trouverait de toute nécessité, et c'est ce que nous voulions établir.

Quand les données statistiques ne sont pas pour l'économiste le seul et véritable moyen d'arriver à la découverte des principes, elles lui viennent tout au moins en aide pour en complé-

ter la démonstration. Ce point est d'un trop haut intérêt pour que nous ne jugions pas à propos de l'éclaircir par un frappant exemple : la science économique, en nous révélant la véritable théorie de la richesse publique, nous montre que sa source réelle est dans le travail, non dans le montant des valeurs monétaires en circulation ; que le seul résultat de l'accumulation de ce genre de valeurs pour les peuples qui ne produisent pas, c'est en définitive de leur faire payer plus cher ce que les autres produisent, et que par conséquent une contrée où l'agriculture, l'industrie, le commerce tomberaient dans un état de langueur croissant de jour en jour, se verrait finalement réduite à la misère avec tous les métaux précieux de l'univers. Voilà ce qu'enseigne d'une manière très-concluante l'économie politique. Survient maintenant la statistique avec des notions positives sur un pays de l'Europe qui s'est trouvé justement placé dans une situation analogue à celle que nous venons de supposer ; elle établit qu'après avoir reçu des mines du nouveau monde, dans l'espace de deux cents ans environ, une somme qui doit dépasser *vingt-cinq milliards*, l'Espagne se trouvait n'avoir en 1782, suivant les rapports du ministre des finances Musquiz, que 450 millions en circulation, c'est-

à-dire pas même le quart du numéraire que Necker attribuait alors à la France, et que par conséquent cet or conquis au prix de tant de sang ne faisait que passer par l'Espagne, dont les campagnes et les cités se dépeuplaient et s'appauvrirent, dont la décadence était d'année en année plus frappante, pour aller solder chez l'étranger la plus grande partie des produits qui alimentaient le commerce avec ses possessions transatlantiques. Rien peut-il, nous le demandons, montrer d'une manière plus nette et plus sensible comment s'enrichissent en réalité les peuples? Ce qui était établi tout à l'heure par le raisonnement se trouve à présent appuyé sur l'autorité irréfragable des chiffres. C'est la théorie et la pratique qui se réunissent pour mettre en évidence une vérité désormais hors de discussion.

En définitive, il semble qu'on peut dire que la statistique a une communauté de *faits* avec la géographie politique, de *principe fondamental* avec l'arithmétique politique, et souvent de *but* avec l'économie politique. C'est assez prouver qu'elle a son existence distincte.

C'est ici le lieu de relever, avant de passer à l'examen de la méthode propre à la statistique, l'opinion émise sur cette science par un des écrivains que nous venons de citer. J.-B. Say, mettant

en parallèle l'économie politique et la statistique*, après avoir établi que la première est une science *expérimentale*, tandis que l'autre n'est qu'une science *descriptive*, ajoute : « La statistique *ne nous fait connaître que les faits arrivés* ; elle expose l'état des productions et des consommations d'un lieu particulier à une époque désignée, de même que l'état de sa population, de ses forces, de ses richesses, des actes ordinaires qui s'y passent et qui sont susceptibles d'énumération. *C'est une description très-détaillée ; elle peut plaire à la curiosité, mais elle ne la satisfait pas utilement quand elle n'indique pas l'origine et les conséquences des faits qu'elle consigne, et lorsqu'elle en montre l'origine et les conséquences, elle devient de l'économie politique.* C'est sans doute la raison pour laquelle *on les a confondues jusqu'à ce moment.....* Nos connaissances en économie politique peuvent être complètes, c'est-à-dire que nous pouvons parvenir à découvrir toutes les lois qui régissent les richesses ; il n'en saurait être de même de nos connaissances en statistique. Les faits qu'elle rapporte, comme ceux que rapporte l'histoire, *sont plus ou moins incertains et*

* *Traité d'économie politique*, Discours préliminaire, pag. 13 et suiv.

nécessairement incomplets. On ne peut donner que des essais détachés et très-imparfaits sur la statistique des temps qui nous ont précédés et sur celle des pays éloignés. Quant au temps présent, il est bien peu d'hommes qui réunissent les qualités d'un bon observateur à une position favorable pour observer. On n'a jamais eu un état de population véritable. L'inexactitude des rapports auxquels on est obligé d'avoir recours, la défiance inquiète de certains gouvernemens et même des particuliers, la mauvaise volonté, l'insouciance opposent des obstacles souvent insurmontables aux soins qu'on prend pour recueillir des particularités exactes; et parvînt-on à les avoir, elles ne seraient vraies qu'un instant; aussi Smith avoue-t-il qu'il n'ajoute pas grand'foi à l'arithmétique politique, qui n'est autre chose que le rapprochement de plusieurs données de statistique. »

Après l'exposé que nous avons offert dans les pages précédentes, citer de telles assertions, c'est presque les réfuter. Toutefois l'autorité imposante du nom qui leur sert de garantie doit nous déterminer à insister davantage pour montrer tout ce qu'elles contiennent d'erreurs évidentes.

On ne saurait admettre d'abord la distinction de l'auteur entre les sciences qu'il appelle *expé-*

rimentales et celles qu'il appelle *descriptives*; toutes les sciences sont fondées sur l'*expérience*, sur l'observation d'un certain ordre de faits, et toutes ont, si l'on veut, leur partie *descriptive*, en ce qu'elles présentent toutes également des nomenclatures, des classifications. Say paraît croire qu'il est des sciences qui consistent, pour ainsi dire, dans un simple inventaire d'effets, sans liaison avec les causes qui les produisent; rien n'est moins vrai assurément: toute science repose sur une collection de faits recueillis dans le but d'arriver à la connaissance *des lois* d'après lesquelles ils s'accomplissent. Celle qui n'aurait pas ce but ne mériterait pas le nom de science, et on ne tarderait pas à le lui dénier. L'astrologie et l'astronomie ont l'une et l'autre pour base l'observation des corps célestes; celle-ci a été proclamée science parce qu'elle avait un but qu'elle a glorieusement atteint, celui de révéler les lois de l'organisation de l'univers; celle-là a été rayée de la liste depuis qu'on a reconnu que le but qu'elle se proposait d'atteindre, savoir révéler les destinées humaines par le cours des astres, était absurde et chimérique, en d'autres termes, depuis qu'on a reconnu qu'elle était sans but.

La statistique n'est donc en réalité ni plus ni moins *descriptive* que l'économie politique; elle

se fonde de même sur des faits observés, et elle cherche à déterminer les principes immuables de leur succession. Il est vrai que ces faits, isolément considérés, se présentent accompagnés de circonstances variables qui paraissent d'abord soustraites à une appréciation rigoureuse; mais l'expérience nous démontre, comme on l'a vu, que ces circonstances variables s'atténuent bientôt par la reproduction des mêmes faits; et finissent pas s'effacer entièrement à la longue, de telle sorte qu'au lieu du hasard, c'est un ordre d'une frappante régularité qui apparaît. Say, qui n'a pas connu ce principe fécond, véritable première pierre de l'édifice que nous cherchons à élever, devait naturellement être amené à dire que la statistique ne nous révèle que *les faits arrivés*, qu'elle ne peut que *plaire à la curiosité, sans la satisfaire utilement*; qu'elle ne consiste qu'en des données *plus ou moins incertaines, nécessairement incomplètes*, et qui ne peuvent jamais être *vraies qu'un instant*; toutes ces assertions devaient être la conséquence de l'erreur primitive dans laquelle il était tombé, erreur qu'il partagea au surplus, pour le même motif, avec son illustre devancier Adam Smith. C'est dans les développemens qui vont suivre que se trouvera surtout exposée la doctrine qui renverse complètement

la doctrine de l'économiste, et qu'on verra que dans ce passage il a parlé avec dédain, et même avec assez d'irrévérence pour plusieurs corps savans, d'un objet qu'il n'avait pas voulu suffisamment approfondir; c'est ce que prouvent encore d'autres assertions telles que celle-ci : d'une part, que la statistique *devient de l'économie politique lorsqu'elle nous montre l'origine et la conséquence des faits*, et d'autre part, que l'arithmétique politique ne consiste que *dans le rapprochement de plusieurs données de statistique*; d'où l'on pourrait finalement conclure que l'économie politique, la statistique et l'arithmétique politique ne sont qu'une seule et même science, et c'est, comme on l'a vu, à une conclusion toute contraire que nous mène l'examen approfondi de la question:

CHAPITRE IV.

Méthode propre à la statistique. — Analyse des faits. — Rapprochement des données élémentaires analogues. — Du calcul des moyennes. — Des rapports.

La définition que nous avons donnée plus haut renferme implicitement une méthode spéciale essentielle à la statistique, et que nous avons à présent à faire connaître; c'est par cette méthode que la statistique se distingue plus particulièrement de la géographie, avec laquelle, ainsi qu'il a été dit, elle a de commun les faits qui forment son domaine; en effet le géographe, il faut le redire, décrit successivement chaque portion du globe d'après un ordre conventionnel qu'il a d'abord établi; il dresse en quelque sorte l'inventaire aussi complet, aussi exact que possible, de tout ce que présente de remarquable une contrée sous les divers rapports de la situation, du climat, du sol, des productions, des lois, des usages. Autre est la manière de procéder en statistique. Pour

celle-ci, ce ne sont pas *les faits qui sont subordonnés aux lieux*, mais *les lieux qui sont subordonnés aux faits*. Nous prions le lecteur de porter une attention particulière sur ce principe qui résume les vues nouvelles que nous exposons.

Parmi ces faits, ainsi considérés, avec abstraction des lieux auxquels ils appartiennent, ou, pour mieux parler, sans intention de les faire servir à la connaissance de ces lieux, ce qui est proprement l'objet de la géographie, la statistique s'empare de ceux qui ont le plus d'importance, qui peuvent le mieux s'assimiler à d'autres faits de la même nature; elle les décompose et en recherche les élémens, qu'elle rapprochera ensuite d'élémens analogues, et toujours ainsi jusqu'à ce qu'elle arrive au but qu'elle poursuit, à savoir, la découverte de la loi d'après laquelle ils s'accomplissent. Qu'est-ce, à vrai dire, que cet ensemble de tableaux officiels qui résulte du recensement général de la nation ordonné de temps à autre par le gouvernement, si ce n'est l'analyse d'un grand fait? On nous dit que la population française s'élève à environ 33 millions d'hommes. Mais c'est là une donnée dont nous ne nous contentons pas en statistique; nous décomposons le fait en le considérant tour à tour sous tous ses aspects, et la population se trouvera successivement répartie entre

les diverses circonscriptions territoriales, classée par âges, par sexes, par professions, etc. Que résultera-t-il de ce travail de décomposition ? une connaissance approfondie et complète du fait énoncé. Remarquons bien, au reste, qu'il n'y avait que ce moyen d'arriver à cette connaissance, et qu'on ne procède pas différemment dans les autres sciences. Le géologue et le botaniste sont de même obligés de remonter aux parties élémentaires, celui-ci d'une plante, celui-là d'une formation, pour en acquérir une notion bien exacte. L'esprit humain n'a pas deux manières de découvrir la vérité; il n'en a qu'une : l'analyse; la synthèse n'est qu'un moyen d'en avérer les résultats, parfois aussi d'en faire jaillir ces rapports heureux en quoi consiste le génie. C'est par l'analyse qu'on sait; c'est par la synthèse qu'on crée.

Mais l'œuvre du statisticien n'est pas finie quand le travail de décomposition est effectué. C'est surtout dans le rapprochement des données élémentaires analogues ainsi obtenues que consiste l'élaboration à laquelle il doit se livrer. Là est la statistique tout entière, il faut bien le comprendre. Supposons, par exemple, que l'auteur d'une description du royaume-uni de la Grande-Bretagne ait pris soin d'indiquer dans la topographie de chaque comté les fabriques et usines de

tout genre qui peuvent s'y trouver; dira-t-on pour cela qu'il a fait la statistique industrielle de ce pays? Beaucoup sans doute seront de cet avis; mais quant à nous, nous dirons simplement que les élémens en sont épars dans son ouvrage. C'est de la réunion, du classement méthodique de ces élémens que peut seulement résulter un tel travail. Il sera réalisé quand des *états* distincts nous présenteront, par groupes et en chiffres, les filatures, les forges, les distilleries réparties dans les divers comtés, avec la quantité de matières premières absorbées par la fabrication, le nombre des machines et des bras qui les exploitent, la valeur du capital et des produits, etc.; on ne saurait trop insister sur ce point, qui est fondamental; ce n'est qu'ainsi qu'on peut éviter la confusion dans laquelle sont tombés nombre d'écrivains, qui ont souvent cru présenter la statistique d'une contrée, quand ils n'en faisaient en réalité qu'une description géographique très-détaillée *.

* L'auteur n'a pas toujours lui-même échappé au reproche qu'il croit pouvoir adresser à d'autres. Chargé, en 1833, de rédiger le plan d'une vaste collection de statistiques départementales de la France, conçue par l'un de nos plus recommandables chefs d'institution, M. Lorient, il consacra au département du Haut-Rhin un volume où furent réalisées ses idées à ce sujet. Ce plan a été jugé digne d'être adopté par les habiles continuateurs de cette entreprise vraiment utile, qu'il est à regretter de voir aujourd'hui

De pareils ouvrages pouvaient être fort estimables et devenir même d'excellens matériaux pour le statisticien, mais, scientifiquement parlant, ce n'était pas de la statistique.

Que sera donc selon nous, va-t-on demander peut-être, la *statistique générale et complète d'un pays*? Nous avons répondu d'avance à cette question : ce ne sera point la description de ce pays à partir de sa situation astronomique jusqu'aux mœurs et usages de ses habitans, car cela c'est de la géographie; ce sera la collection de tous les faits relatifs à ce pays *auxquels peut s'appliquer la méthode propre à la statistique*. Nous savons que nous rencontrerons des contradicteurs à cet égard. L'habitude de considérer la statistique d'un autre point de vue fera d'abord repousser nos idées par plusieurs statisticiens; mais nous avons la ferme conviction qu'il faudra finir par les adopter, si l'on

suspendue; mais au point de vue plus juste où de longues méditations l'ont maintenant placé, il avoue que l'ouvrage entier, exécuté sur ces bases, eût été dans le fait une *description* et non pas une *statistique*. Cette remarque s'applique, au reste, à tous les travaux dont nos départemens ont été jusqu'ici l'objet; plusieurs offrent un grand intérêt, et renferment même quelques bonnes notices de statistique locale parmi les détails historiques, archéologiques, topographiques, etc., qui en forment toujours la plus grande partie; mais ce sont justement ces détails qui leur font jusqu'à un certain point perdre le caractère scientifique, car autre chose est l'histoire et la géographie, autre chose est la statistique d'un département.

veut asseoir enfin la science sur de solides bases.

Disons donc que la méthode propre à cette science consiste dans *le rapprochement des données élémentaires analogues obtenues par l'analyse d'un fait principal*. L'application de cette méthode est de rigueur ; point de statistique sans elle. Il est vrai qu'il est d'autres objets d'étude qui pourraient s'en parer avec succès. L'histoire, la chronologie, en offre un exemple. La méthode ordinairement employée dans la narration des faits accomplis consiste à les présenter selon l'ordre successif des temps. Mais qui empêcherait de rapprocher pour une époque, ou même pour la durée historique entière du monde, les événemens selon les analogies qui existent entre eux, de présenter par groupes les révolutions, les batailles, les dynasties, les institutions, etc. ? De tels travaux, dont l'ébauche a été tentée par l'auteur * d'un atlas si favorablement accueilli du public contemporain, ne seraient pas sans doute de la statistique, mais ils offriraient un emploi, selon toute apparence, très-fructueux de la méthode qui lui est propre.

Il y a deux manières d'opérer le rapprochement des faits analogues, et toutes deux font également partie de la méthode : on peut emprunter les faits

* M. le comte de Las Cases (Lesage).

tour à tour à *des temps ou à des pays divers*. Nous opérons d'après la première manière quand nous offrons, par exemple, un tableau comparatif du revenu public et de la population en France depuis le fameux compte rendu du ministre Necker jusqu'à nos jours. Nous procédons d'après la seconde quand nous présentons un tableau comparatif de toutes les forces militaires des États de l'Europe et de leurs superficies respectives. Il est clair que l'une et l'autre manière de procéder sont plus particulièrement employées suivant le but qu'on se propose; souvent elles doivent être employées à la fois, et déterminent une connaissance plus complète du sujet. En effet, si l'état actuel est surtout constaté par l'une, c'est par l'autre qui interroge le passé et suit le progrès pas à pas, que se révèle l'avenir. Ajoutons que les renseignemens obtenus par ce dernier mode sont en général, comme on le verra ci-après, des bases infiniment plus sûres et sur lesquelles on peut opérer avec une certitude que les autres n'offrent que bien rarement.

Nous avons dit que les faits auxquels s'applique la statistique doivent être sous forme de *termes numériques* (Voy. chap. III). Cette condition est essentielle, et il est facile de voir pourquoi; il n'y a effectivement pas d'autre moyen pour la

science d'arriver à des résultats positifs, de devenir elle-même positive. Les données recueillies sur un objet quelconque ne sont que des renseignemens vagues et incertains, en dehors de tous les calculs, tant qu'elles ne sont pas accompagnées, revêtues de quantités fixes. Par exemple, un voyageur qui visite avec soin les diverses parties de la France a pu remarquer qu'il existe en général entre la population du nord et celle du midi de cette contrée une différence de taille, et que cette différence est le plus fréquemment en faveur des habitans du nord sur ceux du midi. Il est arrivé à cette observation intéressante au moyen de comparaisons souvent renouvelées par la pensée entre un certain nombre d'individus appartenant aux deux régions, et dont les tailles respectives l'avaient frappé. Si d'autres voyageurs confirment cette observation, si nul ne la contredit, le géographe l'admettra comme une de ces notions qu'il doit recueillir pour tracer un tableau fidèle de la France. Mais est-ce là une donnée pour le statisticien? Nullement. Il ne saurait se contenter, lui, de cette formule si peu précise: *Les habitans du nord de la France sont en général plus grands que ceux du midi.* Comme sa méthode d'observation est plus rigoureuse, aussi arrivera-t-il à un résultat plus exact; il ne se bor-

nera pas à regarder les passans; il mesurera la taille d'un certain nombre d'individus, ou bien il empruntera à des documens publics et authentiques, par exemple à ceux qui présentent le résultat des opérations du recrutement, la mesure de la taille des hommes compris dans les contingens annuels. Choisisant au hasard le département du Haut-Rhin (Alsace) d'une part, et celui des Basses-Pyrénées (Béarn) de l'autre, il verra que, pendant les quatre années 1830-1833, la taille *moyenne* des contingens a été 1 mètre 669 mill. dans le premier, et 1 m. 640 mill. dans le second, formant une différence de 3 cent. en faveur du département septentrional sur le département méridional. Il pourra s'assurer en outre, par un nouveau rapprochement entre deux départemens voisins de ceux-ci, que dans les neuf années 1825-1833, sur 1,000 recrues, 259, *terme moyen*, ont été exemptées par an pour défaut de taille dans les Hautes-Pyrénées, tandis qu'il n'en a été exempté dans le Bas-Rhin, pour le même motif, que 153*. Que l'observateur multiplie de tels rapprochemens pour d'autres départemens, qu'il comprenne dans les calculs un laps de temps plus considérable, si les résultats sont.

* D'Angeville, p. 323.

conformes, il est clair que ce qui n'était pour lui qu'une présomption deviendra une certitude. Bien plus, à mesure que des recherches ainsi faites s'étendront, la solution approchera de plus en plus de la rigueur désirable; enfin il arrivera de la sorte non-seulement à pouvoir affirmer qu'en effet, dans une certaine circonscription territoriale désignée sous la dénomination de *nord*, la taille des hommes est en général plus haute que dans une autre désignée sous celle de *midi*, mais encore à pouvoir déterminer le *rapport* mathématique qui représente cette différence.

Mais ici il importe de remarquer comment on a procédé pour arriver au résultat obtenu. Est-ce en s'attachant directement aux quantités élémentaires que fournit le tableau de recrutement, ou aux chiffres mêmes de la taille des recrues? En aucune façon. On a groupé pour chaque année ces chiffres, et on en a extrait ce qu'on appelle la *moyenne*. Expliquons donc maintenant ce qu'il faut entendre en statistique par une *moyenne*, et complétons ainsi l'exposé des principes énoncés plus haut.

On a vu que les faits sociaux analogues s'équilibrent en se multipliant de telle sorte que les variations accidentelles qui s'y manifestent quand on les considère d'une manière partielle, s'affa-

cent et disparaissent complètement dans de nombreuses séries. Il résulte de ceci que *l'ordre final de leur reproduction doit pouvoir être représenté par une quantité fixe qu'on formera en compensant toutes ces variations*, en balançant les nombres plus forts avec les plus faibles, en les ramenant tous à une parfaite uniformité. Or cette quantité fixe, c'est précisément la *moyenne*. Soit, par exemple, une série de termes numériques représentant les naissances dans la ville de Paris de 1825 à 1835 :

Années.	Nombre des naissances.
1825	29,253
1826	29,970
1827	29,806
1828	29,604
1829	28,521
1830	28,587
1831	29,530
1832	26,283
1833	27,460
1834	29,104
1835	29,320

Ces chiffres, soumis à un simple examen comparatif, présenteraient sans doute quelques résultats intéressans. Nous arriverions ainsi à pouvoir rapporter à des causes extérieures facilement déterminables cette altération subite qu'éprouve en

1830, année de révolution, et en 1832, année de choléra, une quantité qui avait d'abord un caractère frappant d'uniformité auquel elle revient plus tard, car les chiffres extrêmes présentent à très-peu près la même valeur; mais ce n'est pas par ces simples rapprochemens que nous procéderions si nous voulions avoir une notion fixe sur le mode de reproduction des individus dans la capitale de la France pendant les onze années dont il s'agit. Nous ferions la somme totale des naissances qui se monte à 317,435, et nous diviserions cette somme par 11, nombre des années, et le quotient presque exact, 28,858, serait la *moyenne* pour les onze années, c'est-à-dire que nous énoncerions ainsi ce résultat : il est né, *terme moyen*, à Paris, de 1825 à 1835, 28,858 individus.

La moyenne, on doit le voir, est une quantité fictive *; en effet, dans l'exemple choisi, aucune des années comparées ne présente le chiffre même; toutes sont au-dessus ou au-dessous; mais le nombre fictif renferme l'atténuation de ces différences

* Il ne faut pas confondre la moyenne statistique avec les *moyennes proportionnelles* arithmétique et géométrique, qui sont des quantités simplement intermédiaires entre deux autres, et composées avec elles de manière à former des rapports fixes bien connus.

entre les nombres réels qui à la longue, comme l'expérience le démontre, ne troublent pas d'une manière sensible le retour des événements analogues. Quand les données sur lesquelles on a opéré sont suffisamment complètes, il devient l'expression d'un fait positif et rigoureux, la formule d'une loi de l'avenir. Si, au lieu d'avoir borné notre observation à onze années, nous en avons embrassé cinquante, nous pourrions dire : il naît à Paris annuellement tant d'individus, et cette nouvelle moyenne aurait un nouveau degré de certitude qui ne pourrait être affaibli que par l'oubli d'un principe qu'il est essentiel d'observer en établissant les calculs.

La société marche vers un développement indéfini dont le terme est caché dans les fins inconnues de l'existence humaine ; les faits moraux sont donc de leur nature nécessairement progressifs, quand un état violent ne les rend pas rétrogrades ; pour stationnaires, ils ne le sont jamais que par accident et pendant une courte durée. L'état normal, c'est le progrès. Il en résulte que dans l'observation des faits et dans le calcul des termes numériques qui les expriment, il y a à prendre en considération, non pas seulement les variations qui résultent du cours des choses et qu'efface le retour successif des mêmes événe-

mens, mais encore celles qui naissent du progrès naturel et continu. L'examen d'un tableau du mouvement de la population en France pendant les trente-cinq dernières années rendra ceci frappant. Chaque chiffre, comparé à celui qui le précède et à celui qui le suit, présentera tantôt un excédant, tantôt une perte, et du premier au dernier il se trouvera, en définitive, qu'il y a eu un accroissement de population de six millions d'habitans environ, dont la loi peut être également déterminée par le calcul des données moyennes.

Il suit de tout ce qui vient d'être dit que la moyenne *donne une idée d'autant plus exacte du fait qu'il s'agit d'établir, que les quantités élémentaires sur lesquelles on opère sont plus rapprochées entre elles.* En effet, quand les différences sont très-faibles, le nombre qui se forme par la compensation de ces différences se trouve très-peu différent lui-même des nombres primitifs. Au contraire, quand les différences sont considérables, la moyenne se trouve être une quantité souvent fort éloignée de celles dont elle est le résultat, et qui, par conséquent, ne laisse pas dans l'esprit une notion exacte. Si, dans le relevé des naissances à Paris pendant les onze années 1825-1835 donné ci-dessus, nous nous bornions à prendre la moyenne des quatre premières, nous

obtiendrions 29,657, quantité qui diffère à peine des nombres rapprochés; mais si, au contraire, nous opérions sur les quatre dernières, la moyenne serait 28,042, quantité qui s'éloigne beaucoup plus de celles entre lesquelles a été établi le rapprochement. On conçoit que plus les nombres diffèrent et plus devient frappante cette sorte d'imperfection du résultat obtenu. Ainsi, par exemple, le département de la Seine est divisé en trois arrondissemens entre lesquels la population se partage comme suit d'après le dénombrement officiel de 1836 : Paris, 909,126 habitans; Saint-Denis, 110,057 habitans; Sceaux, 87,708 habitans; total, 1,106,891 individus. Si nous opérions sur ce total, nous trouvons un arrondissement moyen peuplé de 368,964 individus, quantité fort éloignée de la population réelle de chacun des arrondissemens. Dans le département des Landes, au contraire, où les trois arrondissemens de Mont-de-Marsan, Saint-Sever et Dax réunissent une population de 284,918 individus, à peu près également répartie, nous aurons un arrondissement moyen de 94,973 habitans, qui approche beaucoup des chiffres réels.

Ce qu'il faut conclure de ceci, c'est qu'on doit autant que possible, en statistique, *surtout quand on opère sur de courtes séries*, ne rapprocher,

pour en tirer la moyenne, que des quantités peu éloignées entre elles ; tout au moins serait-il nécessaire d'indiquer comme correctif, dans ce cas, les termes extrêmes qui entrent dans les calculs. On ne peut éviter, sans cela, de donner de fausses idées de la manière dont s'accomplissent certains faits, et ces fausses idées deviennent l'origine d'erreurs graves qui, se combinant avec d'autres dont nous indiquerons plus loin la source, finissent, si l'on ne s'arrête dans cette voie, par atténuer complètement la valeur des résultats. Il suit encore, de la théorie du calcul des données moyennes, ce principe, que la moyenne elle-même, ajoutée aux quantités élémentaires, ne change en rien le résultat. En effet, si, par exemple, nous ajoutons aux quantités 7, 11 et 18, la moyenne de ces quantités qui est 12, nous voyons que la moyenne est toujours 12. Ceci est une donnée bien simple et dont la raison est facilement aperçue, mais d'où l'on peut tirer une conclusion d'un grand intérêt, c'est que lorsqu'on ajoute une quantité à celles sur lesquelles on a déjà opéré, *la moyenne nouvelle sera d'autant plus rapprochée de la précédente que cette quantité ajoutée elle-même s'en éloignera moins.* On voit l'utilité pratique de cette observation, puisque dans beaucoup de circonstances on

peut ainsi reconnaître sur-le-champ comment la moyenne a été modifiée par l'adjonction d'une quantité nouvelle. En effet, si la quantité ajoutée est plus faible que la moyenne primitive, il est évident que la moyenne nouvelle se trouvera réduite; le contraire aura lieu si elle est plus forte; il suit encore de là que si, au lieu d'une quantité, nous en ajoutons deux, trois, etc., les résultats seront absolument les mêmes, pourvu que ces quantités reproduisent, ou à peu près, en se compensant, deux fois, trois fois, etc., la moyenne. En définitive, tout consiste, on doit le voir, dans l'appréciation de la différence de la moyenne obtenue avec la quantité ou les quantités ajoutées, puisque c'est précisément cette différence qui modifie la moyenne. Nous laissons au lecteur à faire lui-même l'application de ces vues nouvelles, et dont l'utilité sera mieux sentie à mesure qu'on y réfléchira davantage.

Il doit, comme on l'a vu, résulter de ces variations, soit accidentelles, soit normales, que présentent les quantités élémentaires auxquelles s'applique le calcul, que la moyenne varie elle-même suivant qu'on embrasse un nombre plus ou moins considérable de ces termes; cela tient à la nature même des choses. Ainsi nous faisons pour les quatre années 1830-1833 le relevé des naissances

illégitimes dans toute l'étendue du territoire français, et nous obtenons le nombre 279,341, qui donne une moyenne annuelle de 69,835; ajoutons maintenant au total la somme des naissances illégitimes de 1834 et 1835, et nous obtiendrons pour les six années une nouvelle moyenne de 71,274, présentant sur la première une différence de 1,436 naissances illégitimes, laquelle ne saurait être considérée comme insignifiante quand il s'agit d'un fait moral de cet ordre. Elle pourrait être bien plus considérable encore dans des séries où se manifestent de plus brusques et de plus fortes variations. Il importe donc beaucoup en statistique d'adopter une base fixe dans l'emploi du calcul des données moyennes. On n'y a point songé jusqu'ici. Chacun prend au hasard les renseignements qu'il a sous la main, et opère ainsi sur un nombre d'années qui varie sans cesse. De là des moyennes différentes, et par conséquent de choquantes dissidences dont les feuilles publiques, les discours de la tribune et même les travaux plus mûris du cabinet portent si fréquemment la trace. Telle est l'origine de ces évaluations contradictoires du revenu public moyen, des forces militaires moyennes, du nombre moyen des écoliers, des criminels, etc., des Etats. Tant qu'on n'opérera pas sur des termes numériques constans

et identiques, c'est-à-dire invariablement arrêtés d'une époque à une autre, on n'arrivera jamais à des résultats positifs et uniformes *.

Nous sommes surpris que les statisticiens n'aient pas été plus tôt frappés des inconvénients du mode généralement consacré jusqu'à présent; qu'ils n'aient pas reconnu qu'il devait à la longue en résulter une grande confusion nuisible aux progrès de la science. Non sans doute il ne peut être livré à l'arbitraire de chacun d'embrasser un nombre plus ou moins considérable de ces faits observés auxquels s'applique le calcul, d'avancer ou de reculer dans une série, de s'arrêter au gré

* Nous pourrions offrir de concluans exemples des contradictions que présentent les ouvrages des statisticiens, et qui n'ont pas d'autre origine : bornons-nous à un seul. A la fin de 1834, un extrait remarquable de la *Statistique générale et raisonnée de la Civilisation européenne*, du savant professeur Schoen, de l'Université de Breslau, publié dans le journal de la *Société française de Statistique universelle*, portait que la population doit se doubler,

En Prusse, dans l'espace de	26 ans.
En Angleterre,	de 42 ans.
En Autriche,	de 60 ans.
En France,	de 100 ans.

Moins de quatre ans après, le même journal (juillet 1838) publiait une note extraite des ouvrages d'un de nos statisticiens les plus consciencieux (M. Moreau de Jonnés), et d'après laquelle la population se doublerait dans les mêmes contrées de la manière suivante :

En Prusse, dans l'espace de	39 ans.
En Autriche,	de 44 ans.
En Angleterre,	de 47 ans.
En France,	de 125 ans.

du caprice ou d'une opinion particulière qu'on veut faire prévaloir. Ce n'est pas ainsi qu'on arrive à la vérité; on imite, quand on procède de la sorte, le naturaliste qui, pour justifier une classification, omettrait et laisserait à l'écart certaines espèces qu'il serait embarrassé d'y faire rentrer. En principe, comme il a été exposé plus haut, on approche d'autant plus dans le calcul des données moyennes, de l'appréciation exacte, qu'on a compris un plus grand nombre de faits. C'est donc sur les séries les plus étendues, les plus complètes, qu'il faut opérer uniformément, en évitant en général de les scinder, pour obtenir des résultats partiels qui pourraient se contrarier, sans préjudice de ce qui a été dit plus haut sur la grande différence que présentent certains termes anormaux, et qu'il est parfois à propos d'exclure des calculs. Tels sont, par exemple, ces tableaux importans du mouvement de la population en France de 1800 à 1835, publiés en 1837 par le gouvernement *, et qui doivent être désormais la base invariable de toutes recherches en matière de naissances, de décès et de mariages dans notre pays. Quand on embrassera généralement l'ensemble des faits qui y sont contenus,

* *Statistique de la France*, tom. 1.

quand on extraira les moyennes de la totalité des termes numériques que présentent ces vastes séries, on aura établi les principes d'après lesquels s'effectue la reproduction progressive de la population en France, et nous ne voyons pas d'où pourraient naître les dissidences sous ce rapport du moins.

Une autre source de confusion résulte de la manière dont sont établis les rapports. Un rapport en statistique, c'est l'énoncé numérique de la différence qui ressort de la comparaison des quantités rapprochées, soit primitives, soit moyennes; c'est, en définitive, l'expression du résultat qu'on cherchait. Cette expression change suivant la manière de procéder, bien qu'elle représente toujours au fond la même valeur. Rendons ceci plus clair par un exemple. Soit le rapport des naissances illégitimes aux naissances légitimes pour l'année 1835, dont les chiffres suivans représentent les quantités respectives : savoir, naissances illégitimes, 74,727; *idem* légitimes, 913,106; somme totale, 993,833 naissances. Un simple examen des deux quantités comparées nous fait voir seulement que l'une surpasse de beaucoup l'autre; pour arriver à une donnée moins vague, pour reconnaître dans quel rapport précis elles sont entre elles, il faut opérer, et nous obtiendrons,

suivant que nous aurons opéré d'une manière ou d'une autre, une formule différente. Ainsi, nous pourrions exprimer indifféremment le rapport cherché par ces termes numériques 1 à 13.29, ou 7.52 sur 100. Dans le premier cas, nous avons divisé la somme totale des naissances par le chiffre des naissances illégitimes, et le quotient 13.29 nous a donné ce résultat, que les naissances illégitimes forment, en négligeant la fraction décimale, à peu près le treizième des naissances totales, c'est-à-dire que sur 13 naissances il y en a 12 légitimes et 1 illégitime. C'est ce que nous avons exprimé par la formule 1 à 13.29; dans le second cas, nous avons établi une *proportion*, au moyen de laquelle nous avons obtenu un nombre qui est au nombre 100 dans le même rapport que 74,727 est à 993,833, savoir, 7.52, c'est-à-dire que sur 100 naissances il y en a sept et demie illégitimes, et par conséquent quatre-vingt-douze et demie légitimes. Or, 7.52 est en effet le treizième de 100 : on voit clairement que les deux formules aboutissent au même résultat. Mais l'une devrait être en général préférée; c'est la seconde, qui repose sur le calcul décimal, si précieux pour rendre les opérations plus sûres et plus rapides, et qui présente aussi une notion bien plus nette à l'esprit.

Ajoutons ici qu'on peut opérer sur les rapports comme sur les quantités élémentaires qui servent à les former, pour en obtenir des *rapports moyens*, lesquels deviennent à leur tour de nouveaux termes de comparaison.

Telles sont les observations que nous avons à présenter sur le calcul des données moyennes et des rapports. Nous avons exposé cette méthode dans toute sa vérité, et nous n'avons nullement cherché à dissimuler ce qu'elle a de nécessairement imparfait. Il n'y en a pas d'autre, au surplus, pour le statisticien; ce n'est que par elle que ces longues nomenclatures de chiffres soumises à son exploration ne deviennent pas un poids accablant pour la mémoire, un labyrinthe sans issue pour l'intelligence. Insistons sur la nécessité de ne l'appliquer qu'avec mesure, mais reconnaissons qu'elle est le seul moyen d'arriver à la vérité dans l'ordre des faits sociaux entre lesquels certaines circonstances variables empêchent toujours d'établir un rapport d'identité parfaite, et obligent par conséquent de recourir aux rapports généraux qui sont énoncés par les moyennes.

En général, dans les sciences dites exactes, on opère directement sur les quantités élémentaires; on les prend pour base des calculs, et c'est ce qui

établit la différence principale entre ces sciences et les sciences morales. Le savant qui, initié aux grandes découvertes de Newton et de Kepler, sait de quelle quantité sont respectivement inclinés les orbites de la terre et de son satellite, quel intervalle de temps est nécessaire pour que les deux corps, lancés dans leur immuable carrière, se retrouvent aux points de croisement, aux nœuds, et peut par conséquent calculer avec la dernière précision le retour des éclipses, rirait sans doute de celui qui, étranger à l'astronomie, tenterait d'arriver, par des moyennes tirées de nombreuses séries d'observations, à l'appréciation approximative des éclipses de l'année, du mois, de la semaine, peut-être même du jour. Cependant cette science des astres, dont les progrès font tant d'honneur à l'intelligence humaine, est parfois elle-même obligée de faire entrer dans ses calculs des distances, des vitesses *moyennes*; en statique, des résistances, des frottemens ne peuvent non plus être évalués que par le calcul des moyennes. On pourrait citer d'autres exemples analogues, mais c'est assez pour remplir notre but, qui était de présenter la méthode du statisticien sous son vrai jour, et de montrer à en tirer le meilleur parti possible.

CHAPITRE V.

Des faits qui forment le domaine de la statistique. — Leur source et leur enchaînement. — Division de la science. — Statistique *générale, particulière, locale et spéciale*. — Monographies statistiques.

Nous avons essayé, dans les précédens chapitres, de bien préciser le but de la statistique, de déterminer ses limites, d'exposer sa méthode, enfin de fixer sa valeur entre les diverses branches des connaissances humaines; nous devons maintenant nous occuper plus particulièrement des faits qui forment en quelque sorte son domaine. C'est encore là, comme on va le voir, un objet qui appelle de notre part un sérieux examen.

Il ne suffit pas effectivement que les faits qu'on a réunis soient assez nombreux, ni que les méthodes par lesquelles on procède soient bien entendues, il faut que ces faits soient le résultat d'observations exactes, et aient ainsi acquis un caractère incontestable d'authenticité. En géné-

ral, les publications faites par l'autorité sont les véritables sources où il faut les puiser. Les gouvernemens seuls se trouvent en mesure de pouvoir recueillir les renseignemens que le statisticien soumet à ses calculs. Les dépenses qu'exige une telle opération préliminaire sont la plupart du temps au-dessus des moyens personnels d'un particulier, dans quelque situation que la fortune l'ait placé. Bien plus, il est tel pays où des règles administratives, desquelles nul ne peut s'affranchir, opposeraient à ses recherches d'insurmontables obstacles. Là, ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'on parvient, par l'intermédiaire de l'autorité, à réunir quelques élémens. Qu'on juge dès lors de ce qui serait possible même au zèle le plus opiniâtre qui la rencontrerait sans cesse à la traverse de ses efforts.

Dans les États où n'est pas en vigueur ce système de centralisation administrative qui a, comme toute chose, ses avantages à côté de ses inconvéniens, on pourrait encore à la rigueur, avec des labeurs infinis, arriver à un résultat assez satisfaisant. Ainsi sir John Sinclair rend compte, dans sa statistique de l'Écosse dont nous avons déjà parlé, de la manière dont il mit à fin cette grande entreprise. Il avait adressé à tous les pasteurs de chaque paroisse une série de questions

claires et précises sur des points de localité tout à fait à leur portée. Plusieurs réponses arrivèrent dès la première année; mais d'autres se firent longtemps attendre, et il fallut que l'auteur envoyât en mission un certain nombre d'individus pour obtenir le concours de ceux qui, par incurie, ignorance ou mauvais vouloir, dédaignaient de répondre; sept années s'écoulèrent avant que tous les matériaux demandés eussent pu être recueillis; enfin la publication commença, et elle fut achevée deux ans après, en 1799. C'était un ouvrage à l'exécution duquel, suivant Sinclair, neuf cents personnes environ avaient concouru.

Mais ceci est un fait partiel qui ne saurait servir de règle, et nous n'en pouvons pas moins poser en principe que, dès qu'il ne s'agit pas d'une circonscription très-peu étendue ou d'un objet de statistique spéciale très-restreint, les documents sur lesquels repose la science doivent émaner du gouvernement, parce que ce n'est qu'alors qu'ils présentent un degré suffisant d'exactitude. Longtemps, par exemple, pour apprécier la population des différentes contrées, on a dû s'en rapporter aux évaluations des voyageurs, évaluations qui n'avaient la plupart du temps pour base que des oui-dire de localité toujours suspects d'erreur volontaire ou involontaire. Il faut

reconnaitre que la très-grande partie des chiffres de population admis dans les Traités ou Dictionnaires géographiques n'ont point d'autre origine. Que le géographe les admette, quand il n'a rien de mieux, à titre de renseignemens, nous y consentons, bien qu'il fût peut-être plus rationnel de les passer sous silence; qu'il les admette, après les avoir soumis à une sorte de contrôle, en comparant les divers témoignages qui les ont produits; mais la statistique n'a que faire de termes numériques ainsi recueillis; ce ne sont pas là des données pour elle. Ce qu'il lui faut en ce genre, ce sont des recensemens officiels, c'est-à-dire opérés par l'administration d'après des procédés qui se perfectionnent de jour en jour, et qui permettent d'approcher d'une exactitude rigoureuse. Dans chaque ordre de faits, elle réclame des documens analogues, elle s'abstient dans l'occasion, elle marque les lacunes et se contente d'indiquer les moyens de les remplir, en traçant les nouvelles voies qui restent à explorer, comme nous allons bientôt le faire nous-mêmes. Ainsi procède-t-on dans les autres sciences positives, et ainsi doit-on procéder si l'on veut élever la statistique à ce haut rang.

Un grand nombre de statisticiens, il faut l'avouer, sont loin d'avoir observé la réserve que

nous recommandons ici. Combien voit-on dans leurs tableaux, à côté des chiffres officiels, d'évaluations dépourvues de tout caractère d'authenticité, et par conséquent plus que douteuses ! Comment dès lors les rapports établis seraient-ils exacts ?

Nous n'avons pas à tracer les simples règles que l'autorité doit suivre pour recueillir les faits statistiques. Elles dépendent de la nature de ces faits et s'offrent d'elles-mêmes à l'esprit, suivant les besoins de l'opération à accomplir. Remarquons seulement que le succès dépend du soin intelligent avec lequel les renseignemens ont été demandés aux agens inférieurs chargés de les recueillir. Il ne faut pas que ces renseignemens soient trop multipliés, quoiqu'ils doivent être très-distincts et suffisans pour comprendre tous les élémens réels de chaque question. On n'a pas toujours appliqué ces règles en France, et il en est résulté que les cartons de quelques bureaux sont encombrés de documens devenus parfaitement inutiles. En effet, les circulaires ministérielles adressées aux préfets et aux maires réclamaient parfois des détails si puérils, si dénués d'intérêt, que les tableaux à remplir qui y étaient annexés n'étaient pas renvoyés ou l'étaient avec des colonnes vides. Les renseignemens se trouvaient ainsi incomplets ;

un peu plus tard, on revenait à la charge, et le temps ayant marché dans l'intervalle, il arrivait que ce qu'on obtenait par de nouvelles instances n'était plus d'accord avec ce qu'on avait précédemment obtenu. L'œuvre était ainsi toujours à recommencer. Aujourd'hui le gouvernement paraît vouloir accomplir en France la publication d'une vaste série de documens statistiques, et déjà trois volumes de cette collection importante ont paru ; mais il n'est assurément donné à personne de pouvoir déterminer quand les autres verront le jour. Les élémens de la plupart ne sont pas même encore dans les mains de l'administration ; et n'est-il pas à craindre, si elle procède pour les réunir comme on a procédé jusqu'ici, qu'elle n'arrive jamais au but, ou tout au moins que le résultat reste bien au-dessous des travaux et des dépenses qu'il aura exigés ? Nous croyons que pour exécuter une bonne statistique de la France, il faudrait, *les objets auxquels peut s'appliquer la science étant au préalable bien fixés*, faire recueillir à la fois, et par des agens spéciaux, tous les genres de renseignemens nécessaires.

* De tels agens se trouveraient naturellement chez nous dans la personne des sous-préfets, dont les attributions sont, comme on sait, peu multipliées. Il nous semble que ces fonctionnaires seraient très-utilement chargés de cette mission : placés plus près que

Les faits ainsi rassemblés, la formation des tableaux deviendrait très-facile, la publication serait bien moins dispendieuse et le travail aurait tous les mérites désirables. De quel don précieux le pays se trouverait alors enrichi ! Quelle source féconde de lumières sur une foule de questions à présent encore insolubles ! Beau résultat sans doute, mais qu'on n'atteindra jamais, selon toute apparence, tant qu'on n'adoptera pas la marche que nous croyons devoir conseiller !

Le préfet des localités communales, ils obtiendraient plus facilement des maires les moyens de satisfaire à toutes les questions contenues au programme uniforme qui leur aurait été transmis du centre. Un bureau de statistique devrait être à cet effet établi dans chaque arrondissement. La dépense qu'occasionnerait cette adjonction ne pourrait être considérable, et nulle assurément ne serait plus fructueuse, puisque le travail si utile, à tous égards, de la statistique du pays serait dès lors bientôt accompli. On comprendra sans peine effectivement quelle impulsion serait donnée à l'œuvre par une organisation qui confierait à 363 magistrats spéciaux le soin d'en recueillir les élémens dans toute l'étendue du territoire, à la fois et d'une manière régulière et complète.

Ajoutons qu'en général on met beaucoup trop de parcimonie en France dans les frais qu'exige la publication des documens statistiques. C'est à grand-peine si l'on obtient des chambres à cet effet quelques milliers de francs. En Angleterre, dans la seule année 1831, le Parlement a affecté près de trois millions à l'impression de tels documens. Aussi le recensement fait en cette même année occupe-t-il trois volumes in-folio, qui deviennent une source précieuse pour la statistique de cette contrée, tandis que tous les détails d'une opération conforme dans notre pays se trouvent compris en quelques pages du *Bulletin des Lois* !

En thèse générale, les règles relatives à l'appréciation des faits, quelle que soit la source où ils aient été puisés, sont les suivantes : 1° s'assurer par un sévère examen que leur énoncé renferme l'expression de la vérité; 2° en faire avec soin l'analyse, de manière à les décomposer dans leurs principaux élémens; 3° enfin, chercher leur liaison, leurs connexités respectives, afin de reconnaître les influences qu'ils exercent respectivement les uns sur les autres. Ces principes sont clairs et incontestables, et l'on ne saurait croire dans combien d'erreurs on tomberait en statistique faute d'en faire application. Qu'on voulût, par exemple, établir le nombre comparatif des écoliers dans deux, trois, ou plusieurs contrées de l'Europe, il est clair qu'on devrait d'abord s'assurer si les données primitives qui servent de termes de comparaison sont conformes à la vérité; et pour cela, il faudrait voir si les chiffres se rapportent à peu près aux mêmes époques, quand ils sont des quantités élémentaires, s'ils embrassent la même durée quand ils sont des moyennes, si certaines classes d'écoliers qui y sont comprises pour un pays n'en sont pas exclues pour un autre, ce qui est si souvent arrivé dans ces sortes d'évaluations. Cette classification des écoliers elle-même ne saurait être négligée sous un autre rapport. A

quelle notion exacte, en effet, arriverez-vous, si vous ne commencez pas par décomposer les faits qui vous servent de base *, si vous n'établissez pas, par exemple, la proportion, souvent si différente selon les diverses contrées, des écoliers qui appartiennent au haut enseignement et de ceux qui ne reçoivent que l'instruction primaire? Certes, la distinction sera indispensable à quiconque voudra se faire une juste idée de l'état comparatif des lumières dans les pays qu'il soumet à l'observation sous ce rapport. Enfin, ces données relatives au nombre des écoliers se lient nécessairement à d'autres dont il faut tenir compte pour arriver à une connaissance entière et sûre de la question; du tableau du mouvement de la population dans diverses contrées paraît résulter ce fait, qu'il y a un plus grand nombre d'enfants par mariage dans telle contrée que dans une autre. Croirait-on ceci indifférent pour éclaircir l'objet dont il s'agit? N'est-il pas évident que deux pays qui présenteraient, proportionnellement à leur population respective, le même nombre d'écoliers, ne devraient pourtant pas être placés sur le même

* « Ce qui rend si souvent, dit M. Quételet (*Physique sociale*, tom. 1, p. 88), les résultats statistiques si difficiles à interpréter, c'est qu'on prend pour simples des faits qui sont complexes de leur nature. »

rang si l'on devait compter ici trois et là quatre enfans par famille?

On commet le même genre d'erreur lorsqu'on compare la quote-part d'impôts de chaque individu dans les divers États, sans songer qu'une même somme d'argent n'y est pas toujours la représentation d'une valeur égale; qu'en doit-il résulter? évidemment des idées inexactes. Supposons, en effet, deux pays également peuplés et où la somme des contributions publiques s'élèverait au même chiffre: croit-on que les charges seraient en réalité égales pour leurs populations respectives, s'il arrivait qu'il fallût, pour payer la plupart des objets de consommation usuelle, moitié plus d'argent dans une des contrées que dans l'autre? On voit par là que, pour arriver à des rapports conformes à la vérité, il faudrait commencer par chercher une base dans une quantité fixe d'un certain produit peu variable de sa nature, par exemple dans une mesure donnée de froment, comme le conseille J.-B. Say *, pour obtenir une appréciation exacte des valeurs présentées par les historiens: y rapportant les différentes valeurs numéraires qui en forment l'équivalent dans les diverses contrées, on parvien-

* *Traité d'Économie politique*, tom. II, ch. 26.

drait à pouvoir établir le tableau comparatif de ce que paient les citoyens dans chacun des pays mis en parallèle.

Ceci peut donner une idée des difficultés que présentent les questions de statistique comparée, quand on les aborde d'une manière sérieuse et pour arriver à des résultats rigoureux.

On ne saurait attacher trop d'importance à cette connexion intime des faits sociaux qui en forme comme une vaste chaîne, dont il faut sans cesse s'attacher à reconnaître les anneaux encore inaperçus. Nul doute que ce ne soit pour avoir trop négligé ces dépendances, ces influences par lesquelles tout se lie dans l'ordre de la civilisation, de même que tout se lie dans l'ordre de la nature, que tant de questions ont été mal résolues, que tant d'autres sont restées sans solution. La persévérance dans la voie que nous indiquons doit mener bien loin, si nous ne nous trompons, ceux qui y entreront franchement, ceux qui voudront, avant de déduire un principe de certains faits, bien s'éclairer au préalable sur toutes les relations directes ou indirectes que ces faits peuvent avoir avec d'autres d'un ordre différent. Encore un coup, il n'est que ce moyen d'éviter l'erreur et d'arriver à la vérité. On n'édifiera qu'une fausse science tant qu'on s'y pren-

dra autrement. On a commencé par là au reste dans toutes les branches des connaissances humaines. L'alchimie est née avant la chimie, l'astrologie avant l'astronomie, l'empirisme avant la médecine. On a fait ainsi de la statistique avec des données mal observées, d'où l'on déduisait des lois nécessairement hypothétiques. Ouvrons l'ère de la statistique positive.

La statistique, qui peut en quelque façon s'appliquer à tous les faits et à tous les lieux, peut aussi avoir exclusivement pour objet, soit tous les faits limités à de certains lieux, soit de certains faits étendus ou non à tous les lieux. De là la division de la science en statistique *générale*, *particulière*, *locale* et *spéciale*.

Nous disons que la statistique est *générale*, lorsqu'elle traite d'objets de toute nature et comprend toutes les contrées; par exemple, des notions sur la répartition totale de l'espèce humaine entre les diverses parties du globe, sur les États qu'elle y forme, les produits qu'elle y crée, etc., voilà de la statistique *générale*. Nous l'appelons *particulière*, lorsqu'elle ne se rapporte qu'à une seule contrée, comme la France ou l'Angleterre; *locale*, lorsque les faits qu'elle embrasse ne concernent qu'une ville ou une circonscription territoriale, telle qu'une province ou un départe-

nient; enfin la statistique prend le nom de *spéciale*, lorsqu'elle s'applique exclusivement à une classe de faits. La nature même des objets dont il s'agit détermine dans cette dernière les divisions et subdivisions suivantes : la statistique *physique* est celle qui considère l'homme dans ses rapports avec les agens naturels, et réunit par conséquent tous les faits relatifs aux conditions hygiéniques de son existence; elle comprend la statistique *météorologique, médicale*, etc. La statistique *morale* considère l'homme dans ses rapports les plus immédiats avec ses semblables, et groupe tous les faits relatifs au perfectionnement de son intelligence et de sa raison; elle comprend la statistique *judiciaire, littéraire*, etc. Nous appellerons statistique *industrielle* celle qui ne s'attache qu'aux résultats de l'exploitation du sol, et nous l'appellerons, suivant celle des branches de l'industrie dont elle traitera plus particulièrement, statistique *agricole, manufacturière et commerciale*. Enfin la statistique *politique* est celle qui embrasse les faits relatifs à l'existence nationale; elle comprend la statistique *militaire, financière, coloniale*, etc.

Il faut d'abord reconnaître que la statistique générale n'existe pas encore; en effet, les documens sur lesquels elle pourrait être édifiée manquent par-

tout. Cette considération n'a pourtant pas arrêté nombre de statisticiens dont les écrits présentent des notions de statistique générale assez étendues ; mais sur quoi sont fondées la plupart du temps les évaluations prises pour base de leurs calculs ? Nous l'avons déjà dit, sur des assertions dénuées de tout caractère d'authenticité, sur de vagues oui-dire que la géographie elle-même, bien qu'elle ne soit pas tenue à une égale rigueur scientifique, devrait maintenant repousser. Quelle valeur peut avoir, nous le demandons, aux yeux de toute personne instruite et sensée, un tableau comparatif de la superficie et de la population de toutes les contrées du globe ? M. Balbi, le dernier ou un des derniers qui aient essayé d'offrir à leurs lecteurs un tel tableau *, a fait preuve assurément à ce sujet d'une rare et louable érudition ; mais c'est cette érudition elle-même qui devait lui apprendre qu'il n'y avait rien à faire, et que, des données manifestement erronées sur lesquelles il allait opérer, ne pouvait résulter que l'erreur. Ainsi il oppose d'abord entre elles les opinions diverses d'un grand nombre d'auteurs sur l'étendue de certains pays, et l'on voit varier les chiffres dans une forte proportion, même pour des contrées

* *Abrégé de Géographie, principes généraux, chap. VIII.*

qui nous touchent et dont les limites sont fixes et bien connues. Par exemple, le Portugal aurait, suivant tel géographe, 2,990 milles carrés de 15 au degré de superficie, et 1,740 seulement, suivant un autre, sans parler des évaluations intermédiaires. Pour la Sicile, île classique cent fois visitée et décrite, le chiffre varie de 750 milles à 495, évaluation de Hassel. S'il y a tant d'incertitude pour des territoires de cette classe, on peut juger jusqu'à quel degré doit aller le doute quand il s'agit de pays à peine explorés et dont les frontières n'ont même jamais été peut-être parfaitement délimitées, tels, par exemple, que la Perse en Asie et le Brésil en Amérique. La contradiction n'est pas moins frappante en ce qui concerne les parties du monde elles-mêmes. En 1813, Malte-Brun assignait à l'Afrique 630,000 milles carrés, que le même M. Balbi réduisait trois ans après à 532,238, enlevant ainsi à cette immense péninsule *bien près d'un sixième* de la superficie que son célèbre prédécesseur lui avait reconnue. Passons à la population.

Nous trouvons également à cet égard dans l'*Abrégé de Géographie* un relevé des principales opinions, au nombre de *trente-trois*, émises touchant le nombre d'individus épars sur toute la surface du sphéroïde terrestre. Elles ne varient

que de *soixante millions à quatre milliards* ! Comment s'en étonner ? Où sont les moyens, nous ne disons pas d'évaluer positivement, mais même par des calculs approximatifs, la population de la plus grande partie de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie, de l'Amérique ? Qui donc a pu faire le recensement des tribus dispersées dans les innombrables îles de l'océan Pacifique ou dans les immenses steppes des Tartaries de l'Oural à la mer du Japon ? Qui se vanterait de pouvoir dire de combien d'individus se composent les peuplades à peine connues de nom, qui habitent, ici entre le Sahara et le cap de Bonne-Espérance, là entre l'océan Colombien et les terres Magellaniques ? Évidemment ce serait une prétention ridicule ; et lorsqu'on nous offre la population relative de ces quatre parties du monde, quand on prétend nous apprendre qu'il y a en Asie 32 habitans par mille nautique carré (60 au degré équatorial), 7 en Afrique, 3.5 en Amérique, et 6.5 dans l'Océanie^{*}, nous dirons que nous ne pouvons voir dans de tels rapports que des notions sans aucune valeur scientifique et indignes de confiance, puisqu'elles reposent sur des termes numériques établis presque au hasard, sur

* *Abrégé, etc.*, p. 47.

des données qui n'ont pas le degré de rigueur nécessaire pour la superficie, et qui sont bien plus incertaines encore pour la population.

Nous croyons qu'il vaut mieux, dans toute direction scientifique, préférer l'aveu de son ignorance au faux savoir. S'abstenir et attendre, voilà le parti auquel doit invariablement s'attacher quiconque ne veut pas s'égarer dans le labyrinthe inextricable de ces opinions non vérifiées par l'expérience, et qui servent néanmoins si souvent de base à nos jugemens humains. C'est aussi de cette sorte qu'on doit, à notre avis, procéder en statistique; les contrées d'Europe, la Turquie exceptée, les États-Unis en Amérique, et quelques établissemens coloniaux occupés par les Européens, sont dans le fait, quant à présent, les seules parties du globe qui puissent fournir quelques notions de statistique générale dignes de confiance, encore faut-il ne les admettre pour plusieurs pays qu'avec une grande réserve.

Il est clair que les contrées où l'on peut recueillir certaines notions de statistique générale doivent être celles où la statistique *particulière* est le plus avancée. Les élémens n'en existent pourtant en entier nulle part, à commencer par la France. Il reste encore bien des voies à explorer, comme nous allons le montrer dans les cha-

pitres suivans. Il n'est point, en conséquence, de statistique relative à une contrée qui ne dût, dans la mesure des faits actuellement acquis à l'observation, présenter des lacunes importantes et nombreuses.

La statistique *locale* et la statistique *spéciale* ont au contraire produit, dans la plupart des pays civilisés de l'Europe, des travaux remarquables dont les résultats utiles et positifs ont sans doute contribué à conserver à la science la faveur que les résultats si contradictoires des ouvrages généraux pouvaient lui faire perdre. Le grand avantage des travaux de ce genre, c'est de ne comprendre que des faits très-circonscrits et qui peuvent être recueillis la plupart du temps par un simple particulier. L'observation patiente et laborieuse, concentrée sur un seul objet, parvient à des conclusions rigoureuses qui en donnent une connaissance approfondie et certaine. Nul doute que chacune de ces élaborations bien conçues et bien accomplies ne fasse faire un pas à la science, et que ce ne soit là, par conséquent, la bonne voie pour la faire avancer graduellement, pour étendre de jour en jour son domaine. Il est évident, en effet, que lorsque d'une part toutes les localités, et de l'autre toutes les matières, auraient été soumises à une étude attentive, les données d'ensemble seraient facile-

ment établies. On sait quel essor ont pris la plupart des sciences naturelles depuis que s'est introduite la méthode de fractionner systématiquement les objets du travail d'observation. L'usage de plus en plus multiplié des *monographies* statistiques aurait assurément pour conséquence de hâter les progrès de la science des faits sociaux, pourvu toutefois que de tels travaux fussent en général exécutés d'après des principes fixes, conformes en général à ceux qui sont exposés dans cet ouvrage.

CHAPITRE VI.

Classification des faits. — POPULATION, TERRITOIRE, ÉTAT. —
Faits relatifs à la population. — Population absolue et relative. — État physique. — État moral.

La statistique ayant pour objet de faire connaître *la marche et le développement de la société*, il s'ensuit que les faits auxquels elle s'applique doivent subir une classification générale, qui n'a rien de commun avec l'ordre géographique qui a été en général adopté par les statisticiens. En effet, ne le perdons pas de vue, il s'agit de questions à éclairer par le rapprochement des faits analogues, et non de pays à décrire. Sans doute de la solution de ces questions résulteront des notions sur une contrée ou sur plusieurs, puisque les faits étudiés se sont nécessairement passés quelque part; mais enfin tel n'est pas ici le but direct, et il est évident que la classification des faits doit être établie sur des bases différentes, qu'ils doivent être groupés par ordres, abstraction faite des lieux où ils s'accomplissent. Partant de ce point

de vue, nous tâcherons d'arriver à une division générale et à des subdivisions claires et méthodiques, propres à la fois à satisfaire l'intelligence et à rendre plus prompte et plus facile l'étude de la statistique.

Si donc nous jetons un coup d'œil sur la société, nous reconnaissons que le principe générateur en est dans l'activité intelligente de l'homme. Tous les faits sociaux ont effectivement cette commune origine. Par son génie et par ses bras, la créature humaine fait subir à la nature cette surprenante métamorphose, qu'on appelle la civilisation. Comme Dieu dont il est l'image, l'homme fait sortir un monde du chaos. Puisque tout vient de lui dans l'ordre social, qu'il soit donc lui-même le premier objet de notre étude. Considérons-le à la fois comme le fondement et le but de ce vaste ensemble de notions auxquelles s'appliquent les méthodes statistiques. Dans la plus grande partie des travaux de cet ordre, les tableaux et les calculs relatifs au sol précèdent ceux qui ont rapport à la population; et telle est aussi la disposition qu'a adoptée le gouvernement dans le premier volume de la grande collection dont nous avons parlé plus haut. L'ordre inverse ne serait-il pas plus rationnel? En effet, vous placez d'abord sous nos yeux la répartition de la

superficie totale des pays en champs, en vignes, en forêts; mais qui crée les champs, les vignes et les forêts? La main de l'homme sans doute. Commençons donc par l'homme, étudions-le sous ses divers rapports physiques et moraux, connaissons bien sa personne avant d'en venir à ses œuvres. D'après ces considérations, nous croyons qu'il faut réunir tous les faits qui se rapportent à cet objet dans une première catégorie ou section, à laquelle nous donnerons le titre de **POPULATION**. De là nous passons au **TERRITOIRE** que l'homme s'approprie par le travail, sur lequel s'exerce par un mode quelconque son industrie, et qui est la source première de toutes les richesses qu'il accumule; ce sera l'objet de la deuxième section; enfin de l'union d'une population et d'un territoire résulte l'**ÉTAT**, qui résume en lui tous les élémens comparatifs de l'exploitation de la surface terrestre par les diverses branches de la grande famille humaine. Tous les faits qui s'y rapportent formeront la troisième section. Telle est la classification générale que nous proposons, parce que, après de mûres réflexions, elle nous a paru la plus simple et la plus claire qu'on puisse adopter. Population, territoire, État, tout est compris dans cette triple répartition, dont l'ensemble présente successivement l'homme comme membre de la

société civile, comme membre de la société industrielle, comme membre de la société politique, c'est-à-dire sous les trois grands aspects qui l'embrassent tout entier. On va voir au surplus par les développemens suivans avec quelle facilité tous les faits partiels qui sont du domaine de la statistique viennent se ranger sous chacun des chefs principaux que nous venons d'indiquer. Ces développemens nous feront en même temps connaître d'une manière précise les lacunes que présente la statistique particulière, et les voies dans lesquelles il faudrait entrer pour les remplir.

Nous avons dit que l'homme sera envisagé dans la première section sous ses rapports purement physiques et moraux : il s'agit ici de l'individu social, du membre de la cité. Notre but est d'éclairer les conditions essentielles de l'agrégation humaine, les lois de son organisme, les causes qui rendent sa marche tour à tour partiellement rétrograde et définitivement progressive. Il est clair que le premier point qui doit fixer nos regards, c'est la somme même des individus dont se compose la population. Un recensement officiel, ou bien l'évaluation plus ou moins positive qui en tient lieu, nous offrira un terme numérique fondamental sur lequel nous pourrons opérer, soit en le comparant à de pareils termes pour

d'autres temps ou pour d'autres contrées, soit en divisant la somme totale entre les diverses fractions d'une circonscription territoriale convenue. La division du pays auquel se rapportent les faits qu'on recueille en un certain nombre de parties, qu'on compare ainsi facilement entre elles, est en effet une opération préliminaire indispensable, et qui avance singulièrement la découverte des faits sociaux, objet de notre étude. Nous verrons plus loin comment elle nous semble devoir être entendue pour remplir le but proposé.

Remarquons ici qu'on distingue en statistique, quand il s'agit de la répartition d'une population entre les diverses circonscriptions du territoire sur lequel elle vit, la population *absolue* de la population *relative*. La première résulte du chiffre total, la seconde du chiffre partiel obtenu par rapport à une certaine mesure de superficie. 2,685,132 habitans formaient en 1836 la population absolue des cinq départemens qui composent l'ancienne province de Normandie, et 1,800 habitans par lieue carrée leur population relative. Mais cette évaluation de la population relative devient souvent tout à fait insignifiante par la manière dont elle se trouve établie. Quand un statisticien nous dit, par exemple, qu'on compte en Afrique 7 habitans par mille carré, nous de-

mandons de quelle valeur peut être une pareille notion pour une partie du monde qui renferme de vastes espaces sans un seul être vivant, à côté de territoires où la population se trouve agglomérée. Il est évident qu'il n'y a rien là d'exact. Pour arriver à des résultats plus justes en statistique générale, il faudrait commencer par distinguer dans les différentes portions du globe celles qui sont habitées de celles qui ne le sont pas; et même ne pourrait-on pas, en statistique particulière, distinguer *le mille urbain*, c'est-à-dire un certain nombre de mètres carrés empruntés à la superficie des villes, du *mille rural* ou d'un nombre égal de mètres carrés empruntés aux campagnes? Il nous semble qu'une telle distinction serait d'un grand intérêt. Il deviendrait facile ainsi de reconnaître avec exactitude comment la population se répartit et sur quels points sa concentration est plus ou moins forte. Nous aurions voulu pouvoir établir cette distinction dans la seconde partie de notre travail; mais nous n'avons pas tardé à reconnaître que les notions manquent pour procéder ainsi avec quelque étendue.

Après avoir considéré la population dans sa masse et reconnu la loi de son accroissement, nous établissons sa répartition par sexes et par âges. Ce dernier objet a été négligé jusqu'à pré-

sent en France dans les recensemens officiels, de sorte que ce n'est que par des calculs déduits des tables de mortalité qu'on peut parvenir à ranger les individus composant, à une époque donnée, la masse de la population française, par série de 5 ans en 5 ans, ou de 10 ans en 10 ans. C'est là une omission qui devrait être ultérieurement réparée *. L'âge des individus est une donnée de la plus haute importance, par laquelle seraient avérés les changemens heureux ou funestes survenus dans le mode d'existence des diverses classes de la société; elle servirait à fixer bien des doutes. On arriverait, ce nous semble, à pouvoir obtenir avec exactitude ce genre de renseignemens, puisque, pour le plus grand nombre de cas, les registres de l'état civil offriraient un moyen facile de contrôler les déclarations des personnes recensées.

On extrait de ces registres, immense et précieux dépôt où sont posés les jalons qui séparent les générations humaines, les chiffres des naissances, des décès et des mariages. Les résultats du mouvement de la population se lient, on doit

* Le nombre des centenaires a quelquefois, par exception, été publié d'après des renseignemens qui émanent de l'autorité. (Voir l'Annuaire du Bureau des Longitudes.)

le voir, à ceux qu'on déduit de l'analyse des tableaux de recensement, et les uns doivent, en définitive, servir de confirmation aux autres. La population ne s'accroît, en effet, que parce qu'il y a excédant des naissances sur les décès, et elle s'accroît en raison de cet excédant; mais ce n'est pas seulement à établir cette balance de ceux qui entrent dans la vie et de ceux qui en sortent, à fixer les limites de la durée de la vie *probable* aux divers âges et de la vie *moyenne* dans des temps et des lieux divers, que les chiffres dont il s'agit peuvent être employés; ils recèlent aussi l'explication des influences qu'exercent une foule de circonstances extérieures sur l'accroissement graduel; ils font clairement discerner celles qui l'arrêtent, celles qui le ralentissent, celles qui l'accélèrent. Ces circonstances sont de nature très-diverse; le statisticien les isole et les étudie séparément; il ne se borne pas, comme l'administrateur, à envisager ces chiffres sous le point de vue purement civil; il a toujours sous les yeux l'être humain en contact constant et nécessaire avec des agens naturels qui modifient puissamment les conditions normales de l'existence. C'est cette réaction qu'il s'attache surtout à constater, et l'on conçoit quelle source précieuse d'informations lui offriraient, par exemple, sous ce rapport,

des tables où se trouverait établie une classification des décès par catégories de sexes, d'âges, de professions, etc., où seraient clairement établies les influences puissantes et variées qu'exercent sur la mortalité les propriétés du climat et la nature du sol *.

C'est ici, au surplus, un champ tout neuf à explorer; la statistique n'a guère été, en effet, jusqu'à ce moment, appliquée à la population considérée dans son *état physique*. On verra dans la seconde partie de cet ouvrage les efforts que nous avons tentés pour remplir cette lacune importante. Par malheur les élémens manquent à cet égard, et c'est surtout à tracer les voies dans lesquelles on pourra entrer après nous, quand des documens plus complets auront vu le jour, que nous avons dû prétendre.

Ainsi des tableaux météorologiques, faits avec soin pendant un certain espace de temps sur des

* Ces influences, étudiées dans le département de l'Ain pour les années 1802, 1803 et 1804, ont produit les curieux résultats suivans :

	1 décès annuel	1 mariage	1 naissance
Comm. montagneuses. sur 38.3 hab.		sur 179 hab.	sur 34.8 hab.
— riveraines.	26.6	145	28.8
— de plaine.	24.6	135	27.5
— marécageuses.	20.8	107	264.

(*Statistique du département de l'Ain*, par M. Bossi, préfet. In-4°, 1806.)

points bien déterminés et assez multipliés du territoire, permettraient de déterminer avec précision les rapports si vaguement connus encore du climat avec la santé publique ; d'établir les conditions sous lesquelles se développent plus particulièrement tel ou tel état morbide propre à l'homme, et les chances plus ou moins favorables de durée promises à son existence suivant la station qu'il occupe à la surface du globe. Les observations thermométriques, barométriques et hygrométriques, qui se combineraient pour la construction de ces tableaux, devraient être complétées par des séries de faits relatives à la hauteur comparative des lieux, à l'étendue en eaux courantes et stagnantes, etc. Remarquons que tous ces faits, qu'on a trop exclusivement considérés en général au point de vue agronomique, dépendent de sciences qui semblent au premier abord étrangères à la statistique, mais elle se les approprie pour les soumettre à sa méthode d'appréciation et de calcul. Elle ne sort pas pour cela de sa sphère ; elle y fait rentrer des données qui resteraient hors de son domaine si elle ne pouvait ainsi les faire tourner au but qu'elle se propose, qui est de porter la lumière dans les questions d'intérêt social. Et voilà, ne l'oublions jamais, comment le statisticien doit envisager les faits qui appartiennent primi-

tivement à l'ordre de la nature. Ils sont sans valeur pour lui tant qu'ils ne se rapportent pas à un des objets qu'il étudie. Dans un bassin fluvial, il ne verra qu'un certain nombre de mètres courans flottables ou navigables; dans une chaîne de montagnes, qu'un ensemble de niveaux différens où les raréfactions atmosphériques, les expositions solaires réagissent sur les conditions hygiéniques des êtres qui en habitent les flancs. A peine est-il nécessaire d'ajouter que cette manière de faire emprunt aux sciences physiques et mathématiques n'a rien de commun avec le mode adopté par la plupart des auteurs de statistiques, dont les ouvrages offrent ordinairement pour début obligé de vagues notions générales sur le sol et le climat. De telles notions peuvent sans doute être utiles, mais il est bien convenu que ce n'est pas là proprement ce qu'on peut appeler de la statistique.

Les faits qui se rapportent à l'objet dont il s'agit ne peuvent être obtenus qu'au moyen d'observations dirigées, avec soin et intelligence, par des personnes initiées aux procédés scientifiques; c'est-à-dire que l'autorité ne pourrait que très-exceptionnellement employer ses agens pour les recueillir. Mais de jour en jour, sur tous les points du territoire, les lumières s'épandent. Chaque année, par exemple, de ses foyers principaux

sortent, pour se disperser dans les localités diverses, de jeunes médecins suffisamment pourvus des connaissances physiques qu'exigent de telles opérations. C'est à eux que devrait être confiée une mission qui ne serait pas, au surplus, on doit le voir, sans importance sous le rapport purement médical, puisque les conditions générales qui prédisposent aux affections, qui les rendent endémiques au sol, se trouveraient ainsi rigoureusement déterminées pour chaque lieu, au grand avantage sans doute de celui qui y exerce l'art difficile de guérir.

Une autre source non moins riche de faits qui se lie à la précédente, et que les mêmes observateurs sont naturellement appelés à recueillir, est dans les maladies mêmes qui affectent notre espèce. La statistique médicale n'est point faite encore; ce n'est que partiellement, et la plupart du temps avec la pensée d'avérer l'efficacité des méthodes curatives, que quelques faits de cet ordre ont été groupés et comparés; mais au point de vue où nous sommes placés, ils prennent un plus haut intérêt. Qui ne comprendra effectivement de quelle importance seraient, pour éclairer une foule de questions, des tables qui présenteraient pour ainsi dire la répartition du territoire et de la population entre les maux divers dont nous

sommes affligés ! Quelques mémoires de M. Villerme *, notamment celui qui présente le résultat des recherches curieuses de l'auteur sur les maladies spéciales aux diverses professions parmi la classe ouvrière, font présumer quel fruit pourrait être retiré de ces tables; et qu'on ne croie pas qu'il y eût à surmonter de grands obstacles pour en réunir les élémens. Sans parler des faits que fournit à chaque homme de l'art sa pratique particulière, et dont il serait difficile de constater l'authenticité, n'y a-t-il pas les hôpitaux où ils s'offrent pour ainsi dire d'eux-mêmes à l'observateur ? Jusqu'à présent on a seulement songé en France, et encore n'est-ce que tout à fait dans les derniers temps, à déterminer le nombre de ces établissemens et celui des malades qui y sont reçus; mais comment n'a-t-on pas vu combien il serait intéressant de constater de même l'âge, le sexe, le lieu de naissance, la condition sociale des individus traités, l'espèce, la durée et l'issue des maladies ! N'est-ce pas là une véritable mine à exploiter ? Il y faudrait joindre des observations analogues sur les établissemens d'eaux minérales, sortes d'hôpitaux des riches, par le moyen desquels, on s'éclairerait sur les affections

* Voy. *Annales d'Hygiène*.

qui accompagnent plus particulièrement la fortune dans telle ou telle région. Les écoles, les prisons, les hospices, devraient également concourir à compléter ce genre d'informations; chacun de ces divers établissemens, en effet, offre à la statistique les moyens de former des groupes de faits analogues sur cet état anormal de l'homme, la maladie, par lequel se révèlent les lois de son état normal, la santé. La statistique en saisit avec empressement l'occasion partout où elle se présente, car c'est là tout le secret.

Dans l'état actuel il n'y a aucune possibilité d'arriver sur ce point à des renseignemens un peu étendus. Ainsi les tableaux relatifs aux opérations annuelles du recrutement ne portent même pas la répartition par départemens des exemptions pour cause de maladie; un chiffre général en indique seulement les diverses catégories. Il est évident que ces utiles documens devraient être réformés sous ce rapport *. Une autre amélioration pourrait y être facilement introduite: pourquoi n'offriraient-ils pas un précieux élément de comparaison pour déterminer les forces relatives de

* M. d'Angeville, dont nous avons déjà cité l'intéressant ouvrage, a pu, non sans beaucoup d'efforts, se procurer ces chiffres pour quelques années, au ministère de la guerre; nous en avons fait usage dans la seconde partie.

la population dans les diverses parties du territoire? Il suffirait, pour cela, de soumettre les appelés à ces simples observations dynamométriques, dont on a fait un emploi si heureux, qui a servi à constater en général la supériorité des forces de l'homme civilisé sur celles de l'homme de la nature *, c'est-à-dire à renverser radicalement l'une des thèses favorites de la philosophie du dix-huitième siècle.

Les résultats obtenus de ces nouvelles données, combinés avec ceux que fournissent les chiffres comparatifs de la taille actuellement contenus dans les tableaux, rapprochés encore de ceux qui ressortiraient d'une statistique bien faite des consommations alimentaires, ne tarderaient pas, on doit le reconnaître, à acquérir une grande importance. A peine si l'on peut recueillir quelques données incohérentes et contestables sur ce dernier objet, dont diverses expériences dignes d'attention ont montré la liaison intime avec l'ordre de faits qui nous occupe. On a pu constater en effet, en étudiant le régime intérieur des prisons en divers pays, que plus de forces physiques, et par suite plus de travail manuel, résultent nécessairement d'une meilleure alimenta-

* Péron, *Voyage aux Terres australes*.

tion. La nature des choses veut, après tout, qu'il en soit ainsi. Combien donc serait-il intéressant de pouvoir comparer, sous ce rapport, les diverses fractions de la population d'une contrée? N'est-il pas probable qu'une foule de contrastes dans les habitudes sociales, dans la somme d'intelligence, dans les degrés d'activité industrielle, seraient, en partie du moins, expliqués par de tels rapprochemens?

Les observations sur la stature, auxquelles pourraient s'ajouter celles relatives aux divers caractères physiques du crâne, de la face, de la peau, des cheveux, etc., deviendraient précieuses pour éclairer le mystère du mélange des races*, question sur laquelle l'histoire n'a à nous offrir que des données assez vagues, et d'où sortirait, on n'en peut guère douter, l'explication d'une foule de traits du caractère moral qui embarrassent si souvent l'observateur.

Nous ne devons pas omettre certaines infirmités spéciales qui affligent l'humanité et placent

* La statistique viendrait ici en aide à des recherches analogues à celles qui donnent un si haut degré d'intérêt au travail de M. Edwards, intitulé : *Caractères physiologiques des races humaines dans leurs rapports avec l'histoire*, in-8°, travail dans lequel le savant auteur a établi les types primitifs des deux grandes portions de la population gauloise, les *Galls* et les *Kimris*.

ceux qui en sont atteints dans une condition digne de la sollicitude publique; telles sont la cécité, le surdo-mutisme et la démence qu'on peut aussi rapporter convenablement à l'état moral. Les faits qui concernent ces tristes infirmités complètent l'ensemble de ceux qui se rapportent à l'état physique de la population. Dans plusieurs contrées de l'Europe, ces faits ont été relevés avec soin. En France, ce n'est encore que par approximation qu'on peut dire combien de sourds-muets et d'aveuglés vivent sur le sol, et ce n'est que tout récemment que l'administration a fait constater officiellement le nombre des aliénés.

A l'état moral qui a été, au reste, bien plus exploré que l'état physique, nous croyons devoir rapporter plusieurs des notions ordinairement comprises dans les tableaux de l'état civil. Là, en effet, viennent figurer, comme offrant des bases pour apprécier les degrés respectifs de moralité que présente la population dans les diverses parties du territoire, les faits relatifs aux mariages et aux naissances illégitimes. Certains genres de décès, par exemple ceux qui proviennent du suicide ou de l'abus de liqueurs fortes, y devraient être rattachés. A côté de ces séries importantes viennent se placer celles que nous pouvons puiser dans les documents si féconds de la statistique

judiciaire. La mendicité et la prostitution, ces deux plaies presque aussi funestes à la société que le crime, et qui, loin de se fermer par le progrès de la civilisation, semblent s'étendre au contraire d'année en année, appellent l'attention du statisticien. Ici les données sont difficiles à recueillir; toutefois le zèle de l'administration ne doit pas reculer devant les obstacles, et les vœux de tous les amis de l'humanité accompagneront des efforts qui auront pour résultat de préparer la solution de questions qui, se liant à l'état présent des classes laborieuses, intéressent à un haut degré notre avenir social tout entier.

Après avoir fait la statistique du crime, pourquoi ne ferait-on pas celle de la vertu? Serait-il impossible de recueillir des séries de faits propres à montrer parmi les fractions principales qui composent la population, les degrés divers de la puissance du devoir, de la pratique de ces observances morales, lien primitif et base essentielle de la société?

A cet objet se rattachent encore les documens relatifs à l'instruction publique dans tous les degrés aussi bien que ceux qui sont destinés à présenter l'état des institutions qu'inspire une charité plus ou moins intelligente; tels sont les caisses d'épargnes, les bureaux de bienfaisance, etc. Plus

sieurs renfermeront, quand ils seront complets et bien entendus, une source précieuse d'informations sur les tendances respectives des localités vers le bien. Autant en dirons-nous des élémens que pourrait fournir la statistique religieuse. On a vainement essayé jusqu'ici d'apprécier d'une manière positive l'influence des croyances sur la conduite; mais les faits véritablement significatifs manquent, et l'on en est réduit à ces appréciations vagues que chacun établit au gré d'opinions arrêtées d'avance. Ainsi, il est bien incontestable que nombre d'esprits parmi nous, dans l'époque actuelle, nient de la manière la plus absolue cette action générale des idées et des pratiques de la religion sur la moralité publique, cette action que beaucoup d'autres, et en plus grand nombre sans doute, considèrent comme toute-puissante. Mais n'arriverait-on pas, à cet égard, à une démonstration de la vérité par des séries de faits religieux bien observés, qu'on pourrait rapprocher de ceux que recueille la statistique criminelle? Jusqu'ici on n'a dirigé les recherches de ce genre que sur des circonstances peu significatives, et qui ne sont que des élémens insuffisans de la question, telles que les donations faites au clergé, les souscriptions pour œuvres pieuses, etc.; il y aurait sans doute, dans l'accom-

plissement de certaines prescriptions sacramentelles, un moyen plus sûr d'arriver au but. Et comment les ministres des divers cultes chrétiens se refuseraient-ils à recueillir eux-mêmes et à produire au grand jour de tels renseignemens, qui ne pourraient, bien certainement, que glorifier la foi qu'ils professent en présentant les croyances et les habitudes religieuses, dégagées d'une fanatique et ignorante superstition, comme le plus sûr rempart de la morale parmi les hommes?

Les faits qui se rapportent à l'état littéraire du pays rentrent également dans la partie de la statistique qui a pour objet de faire connaître la population sous son aspect moral. Mais ils ont été jusqu'ici assez mal recueillis, quand ils n'ont pas été complètement négligés. On a dressé, par exemple, des tableaux qui présentent le nombre des bibliothèques, des sociétés savantes, des journaux et des ouvrages publiés; il est évident qu'un demi ou même un faux savoir doit seul résulter de séries aussi incomplètes. Une ville peut posséder une fort belle bibliothèque où personne ne mette jamais les pieds, à l'exception du conservateur; une société peut n'exister que de nom dans l'annuaire départemental; un journal peut rester sans abonnés, et un livre sans acheteurs. Pour pouvoir tirer quelque conclusion

utile de ces sortes de recherches, il faudrait donc les étendre et les multiplier; il faudrait arriver aux moyennes des lecteurs habituels pour les bibliothèques, des membres actifs pour les sociétés, des feuilles tirées et distribuées pour les journaux, des exemplaires vendus pour les livres; il est à peine nécessaire d'ajouter que nuls de ces renseignemens ne sont hors de la portée de l'administration; elle n'a qu'à vouloir pour recueillir une nouvelle classe d'observations qui permettraient, ce nous semble, de calculer la marche de la diffusion progressive des lumières, et de reconnaître le mode d'après lequel cette diffusion s'accomplit.

CHAPITRE VII.

Suite du précédent. — Faits relatifs au territoire. — Agriculture, manufactures, commerce. — Direction du travail. — Liberté commerciale. — Faits relatifs à l'État. — Gouvernement. — Administration. — Plan de la statistique de la France.

La deuxième catégorie, avons-nous dit, embrasse tous les faits qui résultent, d'une manière plus ou moins directe, de l'exploitation du territoire, c'est-à-dire qui tiennent à la production sous quelque point de vue qu'on l'envisage. L'agriculture doit d'abord ici fixer nos regards; les documens publics offrent, partout où ont été effectués des travaux de cadastre, des moyens de répartir le sol entre les diverses cultures. Mais combien la statistique est peu avancée encore à tous autres égards! Des évaluations hasardées sur les produits des diverses branches de l'industrie agricole, sur la portion de population qui les crée, sur les animaux divers qui font partie de l'exploitation rurale, sur le revenu brut ou net qui en provient, voilà où nous en sommes réduits

en France, et l'on n'est guère plus avancé que nous partout ailleurs, toutes les fois du moins qu'il s'agit de localiser les chiffres avec quelque précision et quelque détail. Ceci s'applique également à tout ce qui concerne l'industrie manufacturière et commerciale. Ce n'est que pour certains objets très-limités de cet ordre qu'on a fait parmi nous, jusqu'à ce jour, emploi de la statistique. Il n'a pas paru qu'elle pût fournir rien de mieux que quelques données générales qui servissent de termes de comparaison, soit pour mesurer les progrès dans une certaine étendue de temps, soit pour faire connaître les différences que présentent les Etats sous ce double rapport si important à déterminer. Mais avait-on ainsi une juste idée des services qu'on peut obtenir de la science pour constater le mouvement social dans un de ses aspects les plus dignes d'intérêt, dans l'application des forces de l'homme à la matière que Dieu lui a livrée? Non sans doute, et c'est ce qu'il ne nous sera pas difficile de démontrer.

Quiconque suit avec attention le développement du travail dans les deux branches qui fixent à présent notre attention, ne saurait s'empêcher d'être frappé du désordre avec lequel s'opère ce développement. Chacun entre, au gré d'une prédilection toute particulière ou d'une circon-

stance toute fortuite, dans une carrière industrielle. Beaucoup trouvent leur existence, et quelques-uns font fortune dans celles que tous ont respectivement choisies. Il suffit, on n'en demande pas davantage. C'est une sorte de routine à laquelle on obéit sans réflexion. De là un partage inégal et souvent bien mal entendu de la population entre les diverses professions manuelles. Les unes passeront invariablement de génération en génération aux individus de toute une famille; d'autres seront, comme par une sorte de nécessité, exercées par les habitans d'une rue, parfois même d'une cité tout entière. De règles en cela, il n'y en a point. Les choses étaient ainsi autrefois, elles sont de même à présent; voilà tout ce qu'on peut dire à ce sujet.

Malheureusement une telle marche doit avoir pour résultat infaillible d'amener parfois l'encombrement de certains produits, puis leur stagnation, puis leur dépréciation. Alors des bras se croisent et des têtes fermentent. Il ne faudrait pas remonter bien haut pour retrouver de ces crises fatales qui livrent sur-le-champ une portion des classes ouvrières à la misère, et mettent par suite la société en péril; et il n'est que trop probable, dans l'état de malaise par lequel passent successivement la plupart des industries et des

commerces, que nous sommes destinés à en voir surgir longtemps encore d'autres. Quand de telles circonstances surviennent en France, on en accuse ordinairement d'une commune voix la direction politique adoptée par le gouvernement. Les partis se fortifient alors de ces réclamations pressantes du travail en souffrance, et l'agitation publique, en s'accroissant, aggrave encore la crise au lieu de la terminer.

Sans vouloir nier l'influence des actes politiques et administratifs du gouvernement sur le mouvement général des affaires, il faut pourtant reconnaître que le principe du mal est dans l'état de choses que nous venons de signaler, et c'est sous ce rapport surtout que ceux qui gouvernent méritent quelques reproches; qu'ont-ils fait effectivement pour le prévenir ou pour y remédier? Se sont-ils le moins du monde occupés de guider le travail, de montrer aux travailleurs un emploi plus utile et plus sûr de leurs bras et de leurs capitaux? Il y a une direction commerciale; nous demanderons ce qu'elle dirige? Quand a-t-elle donné à entendre à tels cantons agricoles, à telles cités industrielles qu'ils devraient diminuer la quantité de leurs produits ou même en changer la nature? Pourquoi faudrait-il que ce fût la détresse publique qui don-

nât seule ces salutaires avis, qui indiquât seule qu'il convient ici de renoncer à une culture, là d'abandonner tels métiers? N'appartient-il pas à l'administration de prendre l'initiative à cet égard, et d'amener, au commun avantage de tous, par des communications d'où ressortirait la vérité tout entière, des modifications que la force des choses opérera un peu plus tard violemment? Or, ces communications, elles résulteraient d'une application nouvelle de la statistique. Des relevés exacts et détaillés qui présenteraient l'ensemble des produits du sol de manière à indiquer les quantités qui servent à la reproduction, celles qui passent dans la consommation, celles qui se transforment en de nouveaux produits par la fabrication, celles qui s'échangent par le commerce avec les produits d'un sol étranger; de tels relevés, où serait suivi le travail dans toutes ses phases, mettraient sans doute l'administration en mesure de pouvoir remplir cette mission si utile. La difficulté principale qui résulterait dans l'exécution de semblables documents, des rapports de plusieurs classes de producteurs avec le fisc, des fausses déclarations que ses exigences leur suggèrent, ne nous paraît pas devoir être invincible, et nous pensons qu'il ne serait pas impossible de créer des moyens de con-

trôle par lesquels on approcherait beaucoup de la vérité. Quelques enquêtes, faites sur certains objets par des commissions de la chambre, dans ces dernières années, viennent au reste à l'appui de cette assertion.

Tous ces divers renseignemens dépouillés dans un bureau central, l'administration aurait alors des notions positives sur toutes les sources de la fortune publique, et elle pourrait exercer une action réelle et efficace sur la production. Elle ne serait plus, comme à présent, un aveugle qui veut en conduire un autre. Il n'y aurait guère dès lors de situation à laquelle on ne pût remédier, parce que les causes de la plupart des faits qui se produisent seraient clairement aperçues. Ainsi on verrait pourquoi telle industrie languit, si c'est parce qu'une importation étrangère la remplace, ou bien parce que d'autres goûts, d'autres coutumes font graduellement abandonner l'usage de ses produits; on verrait sur quels articles devrait se porter spécialement l'activité industrielle des régnicoles pour fournir aux besoins croissans de la consommation intérieure ou de l'exportation; on verrait sur quels autres la concurrence ou un changement dans les relations commerciales, une circonstance quelconque enfin, rendent le travail évidemment désavantageux; on pour-

rait montrer de la manière la plus claire à tels agriculteurs ou à tels fabricans qu'ils feraient mieux de tourner leurs efforts d'autre côté, puisqu'ils courent le risque de voir tôt ou tard leurs produits rester sur le marché. Bien certainement on n'éviterait pas de la sorte toute perturbation; car ce n'est jamais une opération sans difficulté que celle qui consiste à reporter un certain nombre de bras d'une industrie à une autre; mais le mal ne pourrait manifestement pas avoir autant de gravité, puisqu'on aurait toujours le moyen d'indiquer un nouvel emploi à ceux qui se trouveraient forcément oisifs. L'équilibre que l'administration chercherait sans cesse à maintenir dans la production pourrait donc être rompu; mais il ne pourrait l'être, ce nous semble, que d'une manière momentanée, et l'événement ne serait pas suivi des conséquences funestes que nous voyons parfois se développer dans l'état actuel.

Il n'échappera pas au lecteur attentif que c'est lorsqu'ils s'appuieraient sur un tel ensemble de renseignemens que les gouvernemens seraient en mesure de pouvoir sortir de l'inextricable labyrinthe où les ont jetés le système prohibitif. Tant qu'on ne les aura pas recueillis, on se bornera toujours à ces tâtonnemens qui témoignent du dé-

sir de ménager tous les intérêts, parce que dans le fait on ne peut savoir en aucune façon quels sont ceux qu'il faudrait définitivement sacrifier pour le plus grand avantage de la communauté. Telle est aussi la seule voie qui puisse mener à la solution de la plus vaste question dont aient désormais à s'occuper les Etats modernes, l'affranchissement commercial. Assurément cette grande révolution aura lieu un jour; assurément ces entraves, qui gênent la libre circulation des produits et les rapports naturels des individus de peuple à peuple, seront tôt ou tard brisées, comme l'ont été déjà la plupart des barrières féodales qui fractionnaient un même peuple; assurément les douanes, avec l'immorale contrebande qu'elles enfantent, ne sauraient être le régime nécessaire et définitif du monde civilisé. Mais avant de le changer, il faut avoir les véritables élémens de celui qui est appelé à prendre sa place, et c'est la statistique, appliquée et généralisée ainsi qu'il vient d'être dit, qui peut seule nous les fournir.

Les résultats qu'on obtiendrait par la vaste exploration des sources de la fortune publique que nous proposons ici, formeraient la base d'une publication officielle qui, pour remplir complètement le but, devrait être périodique; elle viendrait prendre place à côté des tableaux du com-

merce extérieur du pays que publie de même chaque année la direction des douanes, et offrirait bientôt à la science une collection où elle puiserait pour arriver à la découverte des véritables principes qui règlent la succession des faits de cet ordre.

Continuant la revue des faits relatifs au territoire, nous retrouvons la population; nous la considérons ici sous le rapport du travail, et nous la voyons se répartir entre les diverses branches de l'industrie; nous suivons son mouvement d'émigration et d'immigration, mouvement que la société a tant d'intérêt à constater, et dont les évaluations numériques seraient facilement obtenues en France par l'administration, au moyen des livrets et des passe-ports dont elle croit devoir gêner la circulation des personnes pour ajouter à la sécurité de tous*.

Aux faits relatifs à l'agriculture, aux manufactures et au commerce, objet spécial de la seconde section, se rattachent naturellement ceux qui se

* On tombe quelquefois en statistique dans les plus graves erreurs, faute de donner assez d'attention aux migrations. Les comptes de la justice criminelle en offrent un frappant exemple relativement au département de la Creuse. Jusqu'en 1834, ce département, classé parmi ceux où l'on trouvait le moins d'accusés, prenait par conséquent le premier rang sous le rapport de la moralité; mais en cette année on songea que tous les ans des légions d'ouvriers

rappellent à la répartition des richesses minéralogiques dans toute l'étendue du territoire, aussi bien que ceux qui concernent les voies de communication de toute espèce dont le développement est le secours le plus efficace que puisse recevoir la production. Des documens émanés de l'autorité présentent dans notre pays, d'une manière suffisante, l'ensemble de ces deux classes de faits.

Les matières qui forment l'objet de la troisième catégorie, l'État, sont celles qui ont le plus ordinairement fixé l'attention des statisticiens; la plupart en effet, considérant surtout, ainsi qu'il a été dit, la statistique comme la base principale de la politique et parfois comme la politique elle-même, devaient s'attacher d'une manière plus particulière à réunir et à grouper les faits qui présentent les forces de l'État, les élémens sur lesquels se fonde sa puissance au dedans et au dehors. C'est ce qui nous dispensera d'entrer ici dans de longs développemens, et nous permettra de nous borner à quel-

s'éloignent d'un sol qui leur offre peu de ressources, et vont chercher fortune ailleurs. On fit des recherches, et l'on trouva qu'un assez grand nombre de natifs de ce département étaient condamnés dans d'autres, et qu'on devait ainsi y compter . terme moyen, de 1828 à 1834, par année 1 accusé sur 6,473 habitans, rapport favorable encore, mais qui le faisait pourtant passer du premier au douzième rang. (*Rapport au roi*, p. 11.)

ques indications sommaires sur les séries les plus importantes qui nous paraissent devoir rentrer dans cette partie du travail.

Il est bien clair d'abord que ces notions historiques, que ces recherches sur les origines et les antiquités des localités diverses, par lesquelles s'ouvre une statistique conçue dans le plan ordinaire de ces sortes de travaux, sont exclues de celle dont nous traçons le cadre. Les faits ethnographiques et archéologiques ne doivent pas nous occuper, puisqu'on ne saurait leur appliquer notre méthode d'observation. Tout au plus pourrait-on tenter peut-être une classification de la population par idiomes, c'est-à-dire dans le fait par races; un tel résultat ne serait sans doute pas sans importance; il est probable qu'on pourrait s'en servir pour éclairer certains points embarrassés de la statistique morale; mais les difficultés pour obtenir, dans cette voie, autre chose que ces vagues appréciations dont l'histoire et la géographie peuvent seules se contenter, sont immenses, et nous ne voyons même guère par quels moyens on arriverait à ces données exactes, à ces termes numériques sur lesquels opère la statistique. Laissons donc cet ordre de faits, aussi bien que ceux qui se rapportent aux principes constitutifs du gouvernement, également soustraits par leur na-

ture même aux procédés rigoureux d'analyse et de rapprochement que nous employons pour découvrir la vérité; insistant toujours sur cette distinction fondamentale, renfermons-nous dans le domaine propre de la statistique.

L'homme est ici remplacé par le citoyen exerçant des droits et soumis à des devoirs. Nous l'envisageons successivement sous ses divers rapports. Il fait partie de la garde civique; il est appelé dans les collèges électoraux; il contribue selon ses facultés aux charges publiques. Les documens officiels présentent sur ces divers points des renseignemens multipliés et d'un haut intérêt. Les diverses natures d'impôt y sont facilement étudiées dans leur action sur la société, et l'on arrive à pouvoir établir l'importante classification de la population relativement à la propriété; on fixe, dans les diverses portions du territoire, les nombres respectifs de ceux qui possèdent et de ceux qui ne possèdent pas. On suit la marche de ce fractionnement du sol sur lequel un remarquable Mémoire lu par M. Passy à l'Académie des Sciences morales et politiques a jeté un jour si nouveau, question immense qui se lie à toutes les autres, et dont il appartenait à la statistique seule de préparer la solution.

La division administrative du territoire, la ré-

partition de la population entre les diverses circonscriptions qui en résultent, appartiennent également à cette section. Quelques-unes de ces circonscriptions deviennent à leur tour l'objet d'une investigation spéciale. Ainsi en France, indépendamment du revenu de l'État, il y a les revenus des départemens et des communes qu'il importe de déterminer si l'on veut avoir une idée exacte des facultés contributives des habitans, obtenir une évaluation positive des sacrifices qu'exige le maintien de l'ordre établi. Partout ces sortes de faits doivent être recueillis avec soin et d'une manière complète. Ils sont des élémens de comparaisons soit avec le passé du même peuple, soit avec le présent des autres; et souvent la leçon de l'avenir y est renfermée.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que les notions qui concernent les finances, l'armée et la marine, les colonies, etc., rentrent dans notre cadre, comme termes généraux qui, résumant le progrès des peuples dans les voies de la civilisation, marquent leurs rangs respectifs entre les diverses portions de l'espèce humaine.

Telle est donc la classification générale des faits que nous croyons devoir proposer. Elle s'applique à tous les temps et à tous les lieux; elle remplit mieux qu'aucun autre, ce nous semble, le but de

la science : c'est ce qui serait facilement établi par un parallèle avec celles qui ont été précédemment proposées. Pour nous borner à la dernière, nous citerons seulement le plan indiqué en 1835 dans un rapport au roi pour l'exécution de la statistique générale de la France. Il consistait dans le cadre suivant, qui paraît avoir reçu l'approbation des successeurs du ministre alors occupant le portefeuille du commerce et des travaux publics *. Ce cadre comprenait quatorze sections, savoir : 1^o territoire ; 2^o population ; 3^o agriculture ; 4^o mines ; 5^o industrie ; 6^o commerce ; 7^o navigation ; 8^o colonies ; 9^o administration intérieure ; 10^o finances ; 11^o forces militaires ; 12^o marins ; 13^o justice ; 14^o instruction publique. Mais ce n'est là, à proprement parler, qu'un ordre de publication entre ces divers documens, selon qu'ils appartiennent à tel ou tel département ministériel, lequel ordre ne doit même pas être régulièrement suivi, puisqu'on a passé à la sixième section (commerce) immédiatement après les deux premières. Indépendamment des lacunes qu'il

* M. le comte Duchâtel, à qui un juste tribut d'éloges est bien dû pour avoir ouvert cette série de publications, vaste répertoire de termes numériques, qui sont pour le statisticien comme les nomenclatures ou catalogues du naturaliste, et d'où la science doit un jour sortir complète et digne de la mission qu'elle a à remplir.

serait facile de faire remarquer dans un tel arrangement, les inconvénients en sont nombreux et sensibles ; le moindre, c'est de disperser dans les diverses parties d'une collection volumineuse des faits qui devraient être rapprochés. Il en résultera qu'il faudra souvent, pour éclairer une question, recourir à plusieurs volumes et grouper péniblement des colonnes de chiffres mal à propos isolées les unes des autres ; de telle sorte que ce travail se trouvera être en définitive plutôt une collection de matériaux pour la statistique de la France qu'une statistique véritable.

Quelque plan qu'on adopte, au surplus, il faut reconnaître que la distribution méthodique des faits rencontre parfois des obstacles qui tiennent à ce que les mêmes séries paraissent appartenir à différentes sections. Par exemple, dans l'ordre que nous avons adopté, il est clair que des faits relatifs aux consommations alimentaires, qui ont été considérés dans leurs rapports avec la constitution physique et l'état hygiénique de la population, rentrent également dans la sphère de l'agriculture et du commerce, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la fois à la première et à la seconde section. Il en est de même pour les faits relatifs aux salaires du travail qui se rattachent à la seconde section, si l'on n'y voit qu'un préle-

vement sur le produit brut de l'exploitation, et que réclame la troisième, si l'on considère cette classe dans sa condition présente et future, si on la rapproche des autres portions de la population, quant à sa participation aux droits et aux devoirs de la société politique. Quelle place faut-il donc assigner à ces faits à plusieurs faces? La réponse sera facile à quiconque aura bien pénétré le but que nous nous proposons. Il consiste à mettre en œuvre des séries de faits pour arriver aux principes qui en montrent la succession. Si des séries peuvent être envisagées sous des aspects divers et affectées à différents usages, c'est un avantage dont nous saurons profiter; pourquoi, en effet, n'en ferions-nous pas emploi autant de fois qu'elles pourront nous aider à découvrir la vérité? Telle est aussi la règle que nous croyons devoir être adoptée à cet égard.

serait facile de faire remarquer dans un tel
 gement, les inconvéniens en sont non
 sensibles ; le moindre, c'est de disperser
 diverses parties d'une collection volumineuse
 faits qui devraient être rapprochés.
 qu'il faudra souvent, pour éclaircir
 recourir à plusieurs volumes et à plusieurs
 ment des colonnes de chiffres
 lées les unes des autres ; de
 vail se trouvera être en
 collection de matériaux
 France qu'une statistique

Quelque plan qu'on
 reconnaître que la
 faits rencontre par
 à ce que les mêmes
 à différentes séries
 que nous avons
 relatifs aux
 été considérés
 tution ph

l'agric
 appa
 cor
 re
 plus difficile. De plus, quand les élémens de la

le produit brut de l'exploitation,
 la troisième, si l'on considère cette
 autres portions de la population,
 élation aux droits et aux de-
 Quelle place faut-il
 à plusieurs faces ? La
 époque aura bien pénétré
 nous des aspects
 la succession. Si
 faits pour arriver
 nous des aspects
 nous des aspects
 nous des aspects

129
 l'union, c.

de des in-
 cherons à faire

de des in-
 cherons à faire

se trouvaient très-multipliés, il
 ter dans un ordre quelconque,
 de penser que ce serait l'ordre
 choisirait alors; c'est juste-
 our nos départemens fran-
 ans exception, disposés
 s les tableaux de sta-
 a sans doute ses
 our abrèger les
 onstances, ne
 on, et celle
 malheureuse.
 et pas un diction-
 par l'analyse, par la
 es analogues que se fait
 -il pas évident qu'on rend ce
 se et de comparaison fort embar-
 ort pénible, en jetant ainsi au hasard,
 ne longue nomenclature, chaque départe-
 ment à la place que lui assigne l'initiale du nom
 qu'il porte? Peut-on contester que ce ne soit là
 une circonstance tout à fait insignifiante, et qui,
 au lieu de nous mener au but, nous écarte de la
 seule voie par laquelle nous pouvons y arriver?

La différence primitive des races, les phases
 diverses subies par telle ou telle portion du ter-
 ritoire, la situation géographique, la distance au

128

produit brut de l'exploitation, et
 sième, si l'OD considère entre
 présente et future, et on la
 ions de la population,
 droits et aux dr-
 y place faut-il
 facts? La
 intervi
 id

CHAPITRE VIII.

Du classement des faits relativement aux circonscriptions territoriales. — Vices de l'ordre alphabétique. — Distribution des départemens par groupes. — France du Nord et France du Midi. — Cartes ombrées.

Après avoir établi la distribution générale des matières de la statistique, il faut montrer comment doivent être classés, par rapport aux lieux, les élémens sur lesquels on opère. Lorsqu'il s'agit de la statistique *particulière*, c'est-à-dire de celle qui ne regarde qu'une contrée, on s'est borné jusqu'ici à adopter pour base la circonscription politique ou administrative propre à chaque pays, et il est résulté de cette méthode des inconvéniens que nous nous attacherons à faire ressortir.

Et d'abord ces circonscriptions offrant dans les différentes contrées une grande disproportion, il devait s'ensuivre que les termes numériques seraient aussi très-disproportionnés entre eux, et par conséquent que le rapprochement en deviendrait plus difficile. De plus, quand les élémens de la

circonscription se trouvaient très-multipliés, il fallait les présenter dans un ordre quelconque, et il était naturel de penser que ce serait l'ordre alphabétique qu'on choisirait alors; c'est justement ce qui a eu lieu pour nos départemens français qu'on voit, presque sans exception, disposés alphabétiquement dans tous les tableaux de statistique. Or ce procédé qui a sans doute ses avantages, ce procédé précieux pour abrégér les recherches dans une foule de circonstances, ne peut pas toujours recevoir application, et celle qui en est faite ici nous paraît assez malheureuse. Une statistique, en effet, n'est pas un dictionnaire; c'est, répétons-le, par l'analyse, par la comparaison des données analogues que se fait la science, et n'est-il pas évident qu'on rend ce travail d'analyse et de comparaison fort embarrassant et fort pénible, en jetant ainsi au hasard, dans une longue nomenclature, chaque département à la place que lui assigne l'initiale du nom qu'il porte? Peut-on contester que ce ne soit là une circonstance tout à fait insignifiante, et qui, au lieu de nous mener au but, nous écarte de la seule voie par laquelle nous pouvons y arriver?

La différence primitive des races, les phases diverses subies par telle ou telle portion du territoire, la situation géographique, la distance au

centre du gouvernement, et bien d'autres circonstances encore forment des caractères très-frappans par lesquels se distinguent les régions principales de la France, et qui leur assignent des rangs divers dans l'échelle de la civilisation. Or, constater cette inégalité de progrès social, en mesurer les degrés, voilà précisément un des plus intéressans résultats que se proposent vos recherches et vos calculs, et par une étrange contradiction, vous commencez par confondre tous les élémens de la solution que vous voulez obtenir! vous isolez les départemens naturellement rapprochés entre eux, et vous rapprochez ceux qui par la nature des choses n'ont qu'un rapport très-éloigné! C'est ainsi, par exemple, que l'arbitraire et le caprice des dénominations associe forcément dès le début, dans tous les tableaux statistiques auxquels nous faisons allusion, l'Ain et l'Aisne, situés, l'un à la frontière sud-est, l'autre à l'extrémité nord-ouest du royaume, association bizarre, qui place en même temps sous les regards deux fractions du territoire entre lesquelles s'établissent peu de termes de comparaison, et dont chacune serait avec bien plus de fruit maintenue dans le groupe où la nature l'a placée.

Mais ce n'est pas tout : de cette répartition des faits entre des divisions si multipliées résultent

nécessairement des moyennes et des rapports trop nombreux où l'esprit se perd et devant lesquels recule la plus intrépide mémoire. On place, par exemple, sous vos yeux une colonne qui présente, par département, la proportion des naissances illégitimes aux naissances légitimes, ou bien des mariages au nombre d'enfans qui en sont issus; essayez donc de retenir ces notions, ces séries de quatre-vingt-six termes numériques qui n'ont aucune analogie, qui s'élèvent ou s'abaissent sans autre raison que l'ordre ou le désordre dans lequel on les a rangées! Qui oserait s'en vanter? C'est tout au plus assurément si, après les avoir parcourues avec soin, on pourra garder dans ses souvenirs quelques-uns de ces résultats qui, même pour avoir été trop individualisés, ont perdu beaucoup de leur importance.

Ces considérations nous ont amené à penser que lorsque, dans une contrée, la division administrative du territoire se compose de parties trop nombreuses, il faut, avant tout, pour qu'on puisse appliquer utilement les méthodes de la statistique, former des groupes qui deviennent les éléments d'une nouvelle circonscription; les faits sont dès lors présentés et les calculs établis *pour le groupe* et non pour les parties qui le composent. Les principes qui doivent présider à la formation

des groupes sont fort simples; que ces groupes soient, autant que possible, égaux en superficie, formés de portions adhérentes du territoire et liées entre elles par des rapports d'une nature quelconque, voici tout ce que nous pouvons dire, en thèse générale, sur ce système dont l'application que nous allons en faire à la France montrera bien mieux d'ailleurs l'esprit.

Il nous a paru donc, après de mûres recherches, qu'il convenait de former des quatre-vingt-cinq départemens qui constituent notre territoire continental, le département insulaire (Corse) restant à part, dix-sept groupes composés chacun, par conséquent, de cinq départemens. Nous offrons ci-après le tableau de ces dix-sept groupes, que nous désignons par la province ou les deux provinces principales anciennes auxquelles répondent les cinq départemens actuels qui y sont compris :

Groupes.	Désignation.	Départemens qui forment les groupes.
FRANCE DU NORD.	I. Flandre-Picard. *	1 ^o Aisne. 2 ^o Nord. 3 ^o Oise. 4 ^o Pas-de-Calais. 5 ^o Somme.
	II. Normandie.	1 ^o Calvados. 2 ^o Eure. 3 ^o Manche. 4 ^o Orne. 5 ^o Seine-Inférieure.
	III. Bretagne.....	1 ^o Côtes-du-Nord. 2 ^o Finistère. 3 ^o Ille-et-Vilaine. 4 ^o Loire-Inférieure. 5 ^o Morbihan.

* La désignation ne porte pas, afin de la rendre plus brève, le nom de la province d'Artois à laquelle répond le département du

Groupes.	Désignation.	Départemens qui forment les groupes.	
FRANCE DU SUD (suite).	IV. Anjou-Tourainé..	1° Indre-et-Loire. 2° Loir-et-Cher. 3° Maine-et-Loire. 4° Mayenne. 5° Sarthe.	
	V. Ile-de-Fr.-Orléan.	1° Eure-et-Loire. 2° Loiret. 3° Seine. 4° Seine-et-Marne. 5° Seine-et-Oise.	
	VI. Champagne.....	1° Ardennes. 2° Aube. 3° Marne. 4° Marne (Haute). 5° Meuse.	
	VII. Bourg.-Fr.-Comté.	1° Côte-d'Or. 2° Doubs. 3° Jura. 4° Saône (Haute). 5° Yonne.	
	VIII. Lorraine-Alsace..	1° Meurthe. 2° Moselle. 3° Rhin (Bas). 4° Rhin (Haut). 5° Vosges.	
	IX. Poitou-Angoum..	1° Charente. 2° Charente-Inférieure. 3° Sèvres (Deux-). 4° Vendée. 5° Vienne.	
	X. Guienne.....	1° Aveyron. 2° Dordogne. 3° Gi- ronde. 4° Lot. 5° Lot-et-Garonne.	
	XI. Gascogne.....	1° Gers. 2° Landes. 3° Pyrénées (Basses). 4° Pyrénées (Hautes). 5° Tarn-et-Garonne.	
	FRANCE DU NORD.	XII. Langued.-Roussil.	1° Ariège. 2° Aude. 3° Garonne (H.). 4° Pyrénées-Or. 5° Tarn.
		XIII. Languedoc.....	1° Ardèche. 2° Gard. 3° Hérault.. 4° Loire (Haute). 5° Lozère.
		XIV. Limousin-Auverg.	1° Cantal. 2° Corrèze. 3° Creuse. 4° Puy-de-Dôme. 5° Vienne (H.)
		XV. Berry-Bourbonn.	1° Allier. 2° Cher. 3° Indre. 4° Niè- vre. 5° Saône-et-Loire.
		XVI. Lyonnais-Dauph..	1° Ain. 2° Drôme. 3° Isère. 4° Loire. 5° Rhône.
		XVII. Provence.....	1° Alpes (B.) 2° Alpes (H.) 3° Bou- du-Rhône. 4° Var. 5° Vaucluse.
			Corse*.

Pas-de-Calais; mais cette province se trouve par sa situation géographique comprise entre les deux autres, et ainsi nécessairement renfermée dans le groupe. La même observation s'applique aux quatrième et quinzième groupes, dont les désignations respectives ont été calculées de manière à remplir le même but.

* Nous avons cru devoir ne rattacher à aucun des groupes méridi-

Nous n'ajouterons qu'un petit nombre de remarques au tableau de répartition qui vient d'être offert. Il n'échappera certainement pas au lecteur que nous avons cherché, autant que possible, en formant ces groupes, à réunir dans chacun d'eux les départemens qui constituaient anciennement une ou plusieurs provinces. Cette division du sol, en effet, est anéantie, grâce à l'œuvre immortelle de l'Assemblée nationale, qui a créé l'unité politique et administrative du territoire, et il ne s'agit nullement ici de lui rendre quelque importance au point de vue politique; mais elle a laissé des traces profondes qui sont loin d'être effacées, et que le mélange toujours croissant des populations, amené par les progrès de la société, ne fera jamais, selon toute apparence, entièrement disparaître. Dans le fait, qui pourrait contester que les habitans des différentes régions de la France ne présentent encore à l'observateur des caractères frappans qui font, et à certains égards, autant de peuples divers réunis sous la même loi? Quels

naux du territoire continental de la France le département insulaire et *italien*, qui se détache complètement des autres à tant d'égards, comme le montrera la seconde partie. Il était sans doute préférable de lui conserver son individualité distincte, plutôt que de le confondre avec d'autres et de jeter parmi les termes numériques d'un groupe des données disparates qui eussent nécessairement dérangé la régularité des résultats.

sont les rapports d'identité qui permettent de confondre le Flâmand et le Provençal, l'Alsacien et le Béarnais, le Breton et le Franc-Comtois? Si ces grandes individualités existent en fait, il était rationnel de les prendre pour base de classification plutôt qu'une division purement administrative, car c'est la statistique et non l'administration qui est ici notre objet. Nous avons donc à grouper les populations qui doivent être à peu près assimilées tant au physique qu'au moral. Nous l'avons essayé en formant un groupe composé entièrement de l'ancienne Bretagne, un autre de l'ancienne Normandie, deux autres de l'ancien Languedoc, etc. Il est vrai que cette distribution n'a pas toujours pu être faite avec la même régularité; l'inégalité d'étendue des anciennes provinces nous a parfois obligé à distraire un département du groupe auquel il semblait plus particulièrement se rattacher : Meuse, Saône et Loire, en offrent des exemples. Toutefois nous avons toujours fait en sorte que la plus forte portion, sinon la totalité de chaque province, fût comprise dans le même groupe; et quant à ces fractions qui en sont détachées, le lecteur comprendra que l'inconvénient n'est pas grave, puisque leurs populations respectives ne se trouvent, après tout, confondues qu'avec d'autres auxquelles

elles touchent, auxquelles par conséquent elles peuvent se lier par quelques affinités d'origine, d'idiomes et de mœurs qui ont dû nécessairement résulter d'un voisinage prolongé pendant plusieurs siècles. Il nous a semblé qu'il y aurait eu plus d'inconvéniens à former un groupe de chacune de ces mêmes provinces, quelle que fût son étendue. En effet, procédant de cette sorte, nous aurions eu trente-deux groupes au lieu de dix-sept, accroissement considérable, et qui nous eût fait perdre une grande partie des avantages qui résultaient de la formation même des groupes; ensuite les groupes eussent été considérablement inégaux entre eux, et dès lors ces rapprochemens au moyen desquels on arrive au but de la science fussent la plupart du temps devenus bien plus difficiles. Telles sont les considérations qui nous ont fait adopter ce système de classement et de groupement de nos 85 circonscriptions continentales. Peut-être sera-t-elle ultérieurement modifiée et rendue plus propre encore à remplir l'objet proposé. Ce qu'il y a d'essentiel ici, c'est le principe. Insistons surtout sur la nécessité de son adoption, si l'on veut rendre accessibles à l'étude les notions de la statistique; quant à la manière de l'appliquer, elle doit varier dans de certaines limites, au gré des vues particulières

de chacun, et peut-être cette diversité même dans le mode d'application ne sera-t-elle pas tout à fait inutile pour faire jaillir la lumière, pour faire apparaître la vérité du chaos des chiffres.

C'est en portant quelque attention sur la seconde partie de cet ouvrage qu'on reconnaîtra surtout les avantages de notre méthode pour arriver à des termes de comparaison moins nombreux et plus importants, et qui offrent par cela même les moyens d'acquérir, sans grands efforts, une instruction réelle. On peut voir, en effet, quel différent résultat on obtient en parcourant tour à tour, par exemple, un tableau par ordre alphabétique de la superficie et de la population comparées de chaque département, et un autre présentant les mêmes données conformément à notre répartition des départemens en dix-sept groupes; que reste-t-il après la lecture même attentive du premier? Peu de chose assurément, tandis qu'un simple coup d'œil jeté sur le second laissera dans l'esprit des données d'un haut intérêt relativement à l'inégale distribution de la population entre les principales régions de la France.

Afin de mieux faire saisir l'ensemble et les détails de la distribution que nous avons cru devoir faire du territoire continental pour l'adapter à notre méthode, nous avons annexé à ce travail

une carte qui présente les départemens rangés dans les dix-sept groupes. On voit, en y jetant un simple coup d'œil, que huit groupes ou quarante départemens forment la France du nord, et neuf ou quarante-cinq départemens, auxquels il faut ajouter la Corse, la France du midi. C'est le quarante-septième parallèle qui forme irrégulièrement les deux régions septentrionale et méridionale, entre lesquelles des rapprochemens pleins d'intérêt ont été déjà établis, notamment par M. Charles Dupin, dans son beau travail qui a tant avancé les études statistiques en France *.

Nous avons essayé, nous aussi, dans la seconde partie, de faire contraster la France du nord avec la France du midi, et l'on verra quels frappans résultats sont parfois sortis du parallèle établi entre ces deux vastes termes de comparaison. Mais ce procédé de distribution générale du territoire, qui peut au reste, par une singularité fort digne de remarque, s'appliquer utilement à plusieurs autres contrées civilisées, telles que l'Espagne, la Russie, les États-Unis, etc., ne doit pas être employé exclusivement. En effet, on ne saurait arriver ainsi qu'à des notions trop peu précises; évidemment, s'il y a abus à opérer sur des circon-

* *Des Forces productives, etc.* In-4°, 1827.

scriptions trop multipliées, il n'y en a pas moins à opérer sur des circonscriptions trop restreintes. Entre ces deux extrêmes, le système des groupes est un moyen terme qui semble résoudre toutes les difficultés et présenter tous les avantages désirables. N'oublions pas de mentionner celui de pouvoir l'appliquer aisément à tous les pays civilisés. On peut même dire que dans plusieurs, tels que ceux que nous venons de nommer, tels encore que la Belgique, la Suisse, la Prusse, la Suède, les groupes sont tout formés par la division politique du pays. En Angleterre, les comtés seraient plus facilement classés encore que nos départemens.

Cette carte de France est la seule que nous ayons cru devoir offrir au lecteur. Nous avons également renoncé à l'usage des procédés graphiques employés par plusieurs statisticiens, parce qu'ils ne nous paraissent pas avoir le degré de rigueur nécessaire. Nous ne contestons certainement pas aux cartes ombrées le mérite de présenter sur-le-champ au regard des rapports dont l'expression est sans doute moins sensible par le moyen de la parole et des chiffres, mais on doit convenir aussi qu'il ne peut en résulter pour l'esprit que des idées vagues et peu nettes. Une teinte plus ou moins rembrunie ne saurait jamais être l'équivalent

d'une quantité fixe. Rêtons en conséquence hommage aux hommes distingués* qui ont employé cette méthode utile dans le principe pour propager la connaissance de certains faits et populariser l'étude de la statistique, mais à laquelle nous croyons qu'il faut renoncer quand on veut donner à cette science le caractère positif.

Remarquons enfin qu'en proposant de distribuer par groupes les élémens de notre grande division territoriale administrative, nous n'entendons nullement exclure des documens publics l'énonciation des faits par département; qu'on adopte l'ordre alphabétique ou tout autre**, ces faits n'en doivent pas moins être consignés avec les évaluations numériques qui ont été obtenues par l'autorité départementale chargée de les recueillir. Ce sont les bases sur lesquelles on opère, et nous n'avons pas pensé que ce traité même, dont le but était pourtant si distinct, ne dût pas en conserver quelque trace. En effet, pour offrir au

* MM. Gk. Dupin, de Guerry, d'Angeville.

** Dans le volume publié en 1837 par le ministre des travaux publics, sous le titre d'*Archives statistiques, etc.*, la partie qui a spécialement pour objet la production des céréales, offre la distribution des départemens en neuf régions, savoir : 1° du nord-ouest; 2° du nord; 3° du nord-est; 4° de l'ouest; 5° du centre; 6° de l'est; 7° du sud-ouest; 8° du sud; 9° du sud-est. La Corse forme une région à part.

lecteur les moyens de faire lui-même des recherches ou des rapprochemens, nous avons réuni à la fin de la seconde partie les données principales relatives à chaque département. C'est, à nos yeux, un simple document à consulter qui complète le travail. Il n'aura point d'autre valeur pour quiconque nous aura bien compris.

Résumons maintenant en peu de mots les principes que nous venons d'exposer; ramenons la science à un certain nombre d'aphorismes embrassant l'ensemble des notions sur lesquelles elle repose.

CHÂPITRE IX.

Résumé des principes généraux:

1. Les faits de l'ordre moral sont, aussi bien que ceux de l'ordre naturel, le produit de causes constantes et régulières dont l'action détermine des lois; la raison conduit à ce principe, et l'expérience en démontre la réalité. (Chap. II.)

2. Si ces lois, d'après lesquelles s'accomplissent les faits de l'ordre moral, ne sont pas directement aperçues par l'esprit, c'est qu'il est de la nature des faits de cet ordre de renfermer des *éléments essentiellement variables*, qui paraissent dus à un concours de circonstances fortuites auxquelles on donne la dénomination générale et commune de *hasard*. (Id.)

3. Mais l'observation montre que les éléments variables des faits de l'ordre moral se compo-

et s'effacent par la reproduction fréquente des mêmes faits, de telle sorte qu'on retrouve pour chacun, en dernière analyse, après une succession plus ou moins prolongée, le *rapport primitif de cause à effet* qu'on n'avait pas aperçu d'abord. (*Id.*)

4. Il suit de là que, pour arriver à la vérité dans l'ordre moral, il faut soumettre à l'observation *des séries de faits analogues*, et qu'on approchera d'autant plus, dans les résultats obtenus, de l'exactitude rigoureuse que les séries observées auront été plus étendues. (*Id.*)

5. De l'application de la méthode d'observation à des séries de faits analogues appartenant à l'ordre moral, résulte une science, et cette science, c'est la statistique. (*Id.*)

6. La statistique a pour objet de conduire, par une méthode qui lui est propre, à la découverte des lois d'après lesquelles se développent les faits sociaux.

7. L'objet et la méthode propres à la statistique la distinguent essentiellement de quelques autres sciences auxquelles elle touche, mais avec

lesquelles on l'a mal à propos confondue, savoir : la géographie, l'arithmétique et l'économie politiques. (Ch. III.)

8. La méthode propre à la statistique consiste à recueillir, à grouper, à rapprocher des faits analogues, c'est-à-dire, en définitive, les *données élémentaires résultant de l'analyse d'un fait principal*. (Ch. IV.)

9. Ces données élémentaires, auxquelles s'applique la méthode statistique, doivent être essentiellement exprimées par des *termes numériques*, puisque c'est seulement ainsi qu'on peut faire emploi du calcul dans l'ordre de faits dont il s'agit, et donner à la science le caractère positif. (*Id.*)

10. Par l'application du calcul aux termes numériques qui forment le domaine de la statistique, on obtient des *données moyennes*.

11. Les moyennes sont des quantités composées de manière à équilibrer toutes les variations que présentent les faits isolément considérés, et à en résumer la compensation; ce sont des quantités *factives* de leur nature, mais qui pré-

sentent toutefois une idée exacte de l'objet en question, quand les règles d'après lesquelles on doit opérer ont été bien observées. (*Id.*)

12. Les moyennes étant formées par la compensation des élémens variables des termes numériques sur lesquels on opère, il s'ensuit qu'il ne peut être indifférent d'embrasser *un nombre plus ou moins considérable* de ces termes, comme aussi d'appliquer le calcul à des termes *plus ou moins rapprochés entre eux*. Ces deux circonstances influent nécessairement sur l'extraction de la moyenne, la font varier dans le même ordre de faits; et telle est l'origine de la plus grande partie des contradictions que présentent sur tant de points les travaux des statisticiens. (*Id.*)

13. De la comparaison de deux quantités rapprochées, soit primitives, soit moyennes, résulte le *rapport*.

14. Le *rapport* est l'*expression numérique de la différence* qui existe entre les quantités rapprochées; aux séries de rapports peut également s'appliquer le calcul des moyennes aussi bien qu'aux données élémentaires qui ont servi à former ces séries. (*Id.*)

15. Les faits auxquels s'applique la méthode statistique doivent, avant tout, présenter des caractères d'authenticité, puisqu'il est bien évident qu'on n'arrivera à des résultats vrais qu'autant qu'on aura pris pour base des faits vrais. (Ch. V.)

16. En thèse générale, les faits, pour offrir des caractères suffisans d'authenticité, doivent émaner d'une source officielle, attendu que les gouvernemens seuls sont en mesure de pouvoir faire les démarches et subvenir aux dépenses sans lesquelles on ne saurait recueillir de tels documens. (*Id.*)

17. Il ne suffit pas, pour arriver à des résultats exacts, que les données fondamentales sur lesquelles on opère soient conformes à la vérité; il faut en outre qu'elles aient été au préalable décomposées avec soin dans tous les faits partiels qu'elles peuvent contenir, et envisagées dans tous les rapports qu'elles peuvent présenter avec des faits d'ordre différent. (*Id.*)

18. L'étendue des faits compris dans les recherches statistiques, soit sous le rapport des lieux auxquels ils appartiennent, soit sous celui des

matières mêmes dont ils dépendent, est le fondement de la division de la science. (*Id.*)

19. La statistique est dite *générale*, quand elle embrasse tous les ordres de faits et s'applique à toutes les contrées.

20. Elle est dite *particulière*, lorsque les faits dont elle traite ne concernent qu'une seule contrée.

21. Elle est dite *locale*, lorsqu'elle n'a pour objet qu'une ville ou qu'une circonscription territoriale.

22. Enfin nous l'appelons *spéciale*, lorsqu'elle ne s'applique exclusivement qu'à une certaine classe de faits; en tant que spéciale, elle se subdivise en statistique *morale*, *religieuse*, *médicale*, *militaire*, etc., suivant les objets dont elle traite.

23. Dans l'état actuel des connaissances acquises sur le globe, il n'y a aucun moyen d'exécuter *scientifiquement*, même d'une manière partielle, la statistique *générale*, et les renseignements pour la statistique *particulière* ne sont encore tout à fait complets dans aucun pays. Il convient en conséquence de s'abstenir, plutôt que de déduire de faits mal observés des con-

clusions hasardées qui ôtent à la science le caractère positif. (*Id.*)

24. La statistique ayant pour objet de résoudre des questions, non de décrire des pays, il s'ensuit que les faits auxquels elle s'applique doivent subir une classification qui n'a rien de commun avec la division géographique du globe. (Ch. VI.)

25. Au point de vue fondamental de la science, il convient de répartir tous les faits qui rentrent dans sa sphère entre les trois sections ou catégories suivantes, savoir : *la population, le territoire, l'État.* (*Id.*)

26. La première, *population*, comprend tous les faits qui se rapportent à l'homme considéré sous ses divers aspects physiques et moraux, et qui tendent à le présenter comme *membre de la société civile.* (*Id.*)

27. La seconde, *territoire*, embrasse tous les faits qui ont pour objet l'application des forces physiques et intellectuelles de l'homme à l'exploitation du sol, et qui tendent à le présenter comme *membre de la société industrielle.* (Ch. VII.)

28. La troisième, *État*, réunit tous les faits qui résultent de l'existence d'une population sur un territoire, et qui présentent l'homme comme *membre de la société politique.* (*Id.*)

29. L'application de la méthode propre à la statistique exige que les circonscriptions territoriales auxquelles sont rapportées les données élémentaires ne soient pas trop multipliées, afin que les moyennes et les rapports, ayant plus d'importance, puissent laisser dans l'esprit une instruction réelle. (Ch. VIII.)

30. Il est utile, à cet effet, d'appliquer à ces circonscriptions un système de groupement d'après lequel elles soient combinées selon des analogies de situations, d'origines, de mœurs, etc., système sans doute préférable, relativement au but proposé, à l'ordre alphabétique d'après lequel elles sont ordinairement rangées dans les documens qui émanent de l'administration. (*Id.*)

31. Enfin on doit s'abstenir désormais de faire emploi des procédés graphiques, qui ont pu être utiles dans le principe pour rendre plus accessibles à tous certaines notions et propager le goût de l'étude de la statistique, mais qui ne sauraient

plus se concilier avec les méthodes rigoureuses par lesquelles, en l'élevant au rang de science positive, on peut espérer d'arriver un jour à des vérités si fécondes pour la civilisation tout entière. (*Id.*)

Tels sont les principes généraux qui résument la science; ils nous reste maintenant à en faire l'application à certains points de la statistique particulière de la France : ce sera l'objet de la seconde partie.

SECONDE PARTIE.

APPLICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX.
STATISTIQUE PHYSIQUE ET MORALE
DE LA POPULATION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

Population, résultat des divers dénombrements. — Répartition en 1801 et en 1836. — Accroissement. — Superficie. — Population relative en 1801 et 1836. — Répartition entre les villes et les campagnes.

Rapprochons d'abord, conformément aux principes que nous avons établis, les résultats des divers recensemens opérés sur la masse de la population française. Le premier qui doit fixer notre attention est celui qui fut exécuté à la fin du dix-septième siècle, d'après les ordres de

Louis XIV, par les intendans. Avant ce dénombrement, bien loin sans doute encore de présenter une exactitude rigoureuse, on n'avait que des idées confuses sur le nombre d'habitans que pouvait contenir le royaume, et les écrits où se trouvent quelques données à ce sujet offrent des évaluations très-dissimilaires.

Voici les chiffres qui résultent des diverses opérations de recensement exécutées depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'à nos jours.

Années.	Population totale.	Accroissement.	Diminution.
1700.....	19,669,320		
1784.....	24,800,000.....	5,130,680	
1801.....	27,349,000*.....	2,549,003	
1806.....	29,107,423.....	1,758,423	
1811.....	29,092,734.....		14,691
1821.....	30,461,875.....	1,369,141	
1826.....	31,858,937.....	1,397,062	
1831.....	32,569,225.....	710,288	
1856.....	33,340,940.....	771,687	
TOTAUX.....		13,886,281	14,691**

Ainsi, dans une période de 136 années, la population se serait accrue de 13,871,590 individus, c'est-à-dire d'un nombre qui forme presque exactement les deux tiers du chiffre de 1700. Il

* Il est à peine nécessaire de faire remarquer que c'est de la France, comprise dans ses limites actuelles, qu'il s'agit ici et dans les chiffres suivans.

** Statistique officielle, t. IV, p. 154 et suiv.

faut toutefois remarquer que la Lorraine et la Corse ne se trouvent pas comprises dans le premier recensement, ni les comtats d'Avignon et Venaissin dans le second. Mais cet accroissement par accession de territoire ne modifie que faiblement le fait du mouvement progressif continu que présente, sauf une intermittence passagère et peu sensible, la population française, et d'après lequel elle aurait gagné, terme moyen, par an, en chiffres ronds, bien près de 102,000 individus. Si nous prenons pour point de départ l'année 1801, époque où les recensements ont été opérés d'après des méthodes qui, bien que perfectionnées encore depuis, leur donnent pourtant un caractère d'authenticité, nous voyons que l'accroissement de population, pour le territoire restreint dans ses limites actuelles, a été de 6,191,907 individus, ce qui produit une moyenne annuelle de 171,997 individus, par conséquent beaucoup plus élevée que la première: c'est le nombre d'habitans que la population a gagné chaque année, malgré les grandes guerres et les troubles civils qui ont marqué cette mémorable période. Il ne faut pourtant pas croire que ces événemens n'aient exercé aucune influence sur la marche progressive de notre population; un simple coup d'œil sur les chiffres

qui précèdent suffit pour faire reconnaître le contraire; mais c'est par l'examen comparatif des chiffres des naissances et des décès que ceci deviendra surtout frappant.

Voici comment cette population était répartie sur la surface du territoire, aux deux années extrêmes de la période 1801—1836 :

Groupes.	Dénomb. de 1801.	Id. de 1836.	Rap. de l'ex.
I. Flandre-Picardie.	2,506,904	3,169,545	26.5p. 109
II. Normandie.	2,390,844	2,685,152	12
III. Bretagne.	2,202,715	2,620,278	19
IV. Anjou-Touraine.	1,548,222	1,854,237	20
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.	1,896,121	2,483,601	31
VI. Champagne.	1,292,208	1,479,646	14.5
VII. Bourg.-Fr.-Comté.	1,457,052	1,675,788	15
VIII. Lorraine-Alsace.	1,749,187	2,271,528	30
IX. Poitou-Angoumois.	1,426,247	1,748,194	23
X. Guienne.	1,766,629	2,047,665	16
XI. Gascogne.	1,258,776	1,550,553	22
XII. Languedoc-Roussill.	1,148,351	1,507,290	29
XIII. Languedoc.	1,198,525	1,514,974	26.5
XIV. Limousin - Auvergne.	1,454,277	1,723,233	20
XV. Berry-Bourbonnais.	1,357,540	1,679,550	24
XVI. Lyonnais-Dauphiné.	1,558,607	2,119,853	36
XVII. Provence.	994,602	1,222,007	23
Corse.	163,896	207,889	17
TOTAUX.	27,549,003	33,540,940	
MOYENNE.	1,599,124	1,960,765.	22.8 *

* Nous faisons remarquer ici, une fois pour toutes, que les termes numériques relatifs à la Corse ont toujours été, comme de raison, exclus des calculs sur lesquels sont établies les moyennes.

Si l'on étudie attentivement les élémens de ce tableau, on voit d'abord que l'accroissement est loin d'avoir été égal dans toutes les parties du territoire. La proportion entre certains groupes est quelquefois du double et du triple. C'est, au reste, dans ceux où se trouvent nos deux grandes cités industrielles, Lyon et Paris, que la population a le plus gagné. L'accroissement a été de 36 pour 100 dans le XVI^e (Lyonnais—Dauphiné), et de 31 pour 100 dans le V^e (Isle-de-France—Orléanais); vient ensuite le VIII^e (Lorraine—Alsace), qui est aussi l'un de nos principaux centres d'industrie. Celui qui a le quatrième rang appartient au Midi : c'est le XII^e (Languedoc—Roussillon), où l'accroissement est 29 pour 100; le I^{er} (Flandre—Picardie) n'a que le cinquième avec le XIII^e (Languedoc). En somme, la moyenne de l'excédant ayant été de 22.8 pour 100, on voit que neuf groupes sont au-dessus de cette moyenne, et sur ces neuf groupes trois seulement appartiennent à la France septentrionale, d'où l'on peut conclure que la population s'est accrue dans une plus forte proportion au midi qu'au nord de la France. En effet, la moyenne de l'accroissement est 21 sur 100 pour les huit groupes du Nord, et un peu plus de 24 sur 100 pour les neuf groupes du Midi, ce qui

tans, terme moyen, par lieue carrée dans les groupes du nord, et l'accroissement a été, ainsi qu'il vient d'être dit, de 21 pour 100; on n'en comptait que 858 dans les groupes du Midi, et l'accroissement a été de 24.4 pour 100! On peut en conclure, comme la raison semble au surplus l'indiquer, qu'à mesure que la population s'agglomère sur un point, la proportion de son accroissement annuel s'affaiblit, à moins toutefois qu'une circonstance particulière, un développement extraordinaire de l'industrie et du commerce ne tende à lui faire dépasser ses limites naturelles. Le premier groupe (Flandre—Picardie) en offre l'exemple: on y comptait en 1801 1,573 habitans par lieue carrée, c'est-à-dire qu'il constituait la portion la plus peuplée de la France après la Normandie, et cependant l'accroissement y a été de près de 26 et demi pour 100.

Nous offrons ci-après les chiffres de répartition de la population entre les diverses parties du territoire en 1836, avec l'indication de la population que présenterait le royaume s'il était peuplé sur toute sa superficie comme l'est chaque groupe en particulier. C'est une autre manière de présenter le même fait de l'inégale répartition de la population française, qui le rend plus frappant encore.

Groupes.	1836.	Population supposée.
I. Flandre - Picardie...	1,988 h. p. l. c.	53,105,444
II. Normandie.....	1,800.....	48,083,400
III. Bretagne.....	1,532.....	40,924,316
IV. Anjou-Touraine....	1,182.....	31,574,766
V. Ile-de-Fr.-Orléanais..	2,054.....	54,868,002
VI. Champagne.....	916.....	24,469,108
VII. Bourgog -Fr.-Comté.	1,055.....	28,182,215
VIII. Lorraine - Alsace....	1,726.....	46,106,638
IX. Poitou - Angoumois..	1,072.....	28,636,536
X. Guienne.....	1,054.....	28,155,502
XI. Gascogne.....	973.....	25,991,749
XII. Langued.-Roussillon.	1,117.....	29,838,421
XIII. Languedoc.....	1,080.....	28,850,040
XIV. Limousin-Auvergne.	1,106.....	29,544,578
XV. Berry-Bourbonnais..	903.....	24,121,859
XVI. Lyonnais - Dauphiné.	1,479.....	39,508,527
XVII. Provence.....	855.....	22,839,615
Corse.....	469.....	12,528,397

MOYENNE GÉNÉRALE... 1,256 habitans par lieue carrée.

Ces chiffres confirment et développent les faits qui viennent d'être établis relativement à l'inégale répartition de la population entre le nord et le midi de la France. On voit, en effet, que cinq groupes septentrionaux dépassent la moyenne 1,256, tandis qu'un seul est au-dessus parmi les groupes méridionaux; résultat, au reste, parfaitement identique avec celui que présentent les chiffres correspondans pour 1801. En somme, les huit groupes du Nord comprennent 12,093 lieues carrées, c'est-à-dire moins de moitié de la superficie totale du royaume qui est, comme on vient de

le voir, 26,713 lieues carrées, et ils renferment 18,239,723 habitans, c'est-à-dire plus de moitié.

L'examen de la seconde colonne fait voir que la France compterait de 53 à 55 millions d'habitans, si elle était peuplée comme les I^{er} et V^e groupes (Flandre, Artois, Isle-de-France, etc.), et n'en aurait que 23 à 24, c'est-à-dire moins de moitié, si elle l'était comme les XVII^e et XV^e (Provence, Berry, Nivernais, etc.): ce sont les termes extrêmes.

Mais on n'aurait qu'une idée fort inexacte de la manière dont s'agglomère cette population dans les diverses régions de la France, si l'on s'en tenait à cette notion du nombre moyen d'habitans par lieue carrée. Il importe de voir comment elle se répartit partout entre les cités et les campagnes. Ces données sont utiles pour établir de certains rapprochemens; elles forment aussi jusqu'à un certain point un des élémens d'après lesquels on peut apprécier l'état de civilisation auquel sont arrivées les diverses parties du territoire. La division municipale va nous servir ici de base.

On comptait en France, en 1836, 37,234 communes, dont 36,150 peuplées de moins de 3,000 habitans, et 1,084 comptant de 3,000 âmes à 900,000, nombre qui répond en chiffres ronds à la population de la capitale du royaume. Entre

ces communes, nous réputerons rurales, conformément aux documens officiels, celles dont la population agglomérée est au-dessous de 1,500 habitans, et urbaines celles dont la population agglomérée dépasse ce chiffre. Le tableau suivant présente le nombre des communes ou villes appartenant à deux catégories seulement, savoir, celles qui comptaient en 1836 de 1,500 à 5,000 habitans, et celles qui en réunissaient au delà de 5,000. Nous y ajouterons le rapport général de la population urbaine à la population rurale.

Groupes.	C. de 1,500 à 5,000 h.	Au-dessus de 5,000 h.	Rapp. de la pop. urb. à la p. rur.
I. Flandre-Picardie.....	177.....	27.....	23 sur 100.
II. Normandie.....	50.....	29.....	17.4
III. Bretagne.....	35.....	15.....	13
IV. Anjou-Touraine.....	33.....	14.....	14
V. Ile-de-Fr.-Orléanais...	74.....	21.....	34
VI. Champagne.....	53.....	14.....	19
VII. Bourgog.-Fr.-Comté...	45.....	13.....	15
VIII. Lorraine-Alsace.....	141.....	20.....	25
IX. Poitou-Angoumois....	38.....	9.....	12
X. Guienne.....	35.....	9.....	12.4
XI. Gascogne.....	38.....	9.....	12.6
XII. Languedoc-Roussillon..	58.....	10.....	20.4
XIII. Languedoc.....	80.....	19.....	23.6
XIV. Limousin-Auvergne...	49.....	8.....	8.8
XV. Berry-Bourbonnais....	57.....	6.....	15.6
XVI. Lyonnais-Dauphiné....	51.....	15.....	21
XVII. Provence.....	96.....	13.....	34
Corse.....	8.....	2.....	19
TOTAUX.....	1,118.....	253	
MOYENNE.....	65.....	18.....	21 sur 100.

On voit encore s'établir ici une différence en faveur de la France du nord; en effet, sur les 1,129 petites villes de 1,500 à 5,000 habitans, on en compte 608, c'est-à-dire plus de moitié dans les huit groupes septentrionaux. La proportion est encore plus considérable pour les villes peuplées de plus de 5,000 habitans. On en compte dans le nord 153, c'est-à-dire environ les trois cinquièmes du nombre total. L'examen de ces chiffres montre également que c'est surtout dans les parties du territoire où l'industrie prend de l'extension, que la population tend plus particulièrement à se concentrer dans les villes. Ainsi les I^{er}, II^e, V^e groupes, comprenant tout le nord-ouest, le VIII^e (Lorraine—Alsace), dans la France septentrionale, les XIII^e et XVII^e (Languedoc et Provence), dans la France méridionale, sont ceux où se trouvent le plus de villes de l'une ou de l'autre catégorie. Au contraire, les III^e, IV^e, IX^e, X^e et XI^e, qui comprennent toute la partie occidentale du royaume, de la Manche aux Pyrénées, où le mouvement industriel est encore si lent, présentent un nombre de villes relativement bien moins élevé.

La troisième colonne, qui a pour but d'offrir le partage proportionnel de la population entre les villes et les campagnes, confirme les résultats

obtenus des précédens calculs. La moyenne générale est 21 sur 100, c'est-à-dire qu'actuellement en France, sur 100 individus, 21 habitent les villes, et par conséquent 79 les campagnes. Cette moyenne correspond exactement au rapport que présente le XVI^e groupe (Lyonnais—Dauphiné); le rapport le plus élevé est offert par les V^e et XVII^e groupes; là on trouve également 34 habitans des villes pour 66 habitans des campagnes. Viennent ensuite les VIII^e et XIII^e (Lorraine—Alsace et Languedoc); c'est le XIV^e groupe qui offre le rapport le moins élevé; on n'y compte que de 8 à 9 habitans dans les villes sur 100 individus. Enfin, si l'on compare entre eux les groupes maritimes situés sur les deux grandes mers qui baignent notre territoire, l'Océan et la Méditerranée, on est frappé de la différence constante et régulière qu'ils présentent relativement à la concentration de la population dans les villes. Elle est bien plus considérable dans la portion de territoire qui baigne la Méditerranée que dans l'autre. En effet, le rapport varie de 17.4 pour 100 (Normandie) à 12 pour 100 environ (Gascogne) sur la côte occidentale, tandis que sur la côte méridionale les termes extrêmes sont 34 pour 100 (Provence), et 20 pour 100 (Languedoc—Roussillon). Il n'y a, quant à présent, aucun moyen de déterminer la

cause de cette différence, et il faut se borner à la constater.

En somme, le rapport général est 20 pour 100 pour les groupes septentrionaux, et 18 pour 100 seulement pour les groupes méridionaux.

Un rapprochement fort simple fait au reste reconnaître qu'il y a tendance marquée dans la population à se refouler de jour en jour davantage dans les villes. En 1801, la population totale des chefs-lieux de préfecture et de sous-préfecture s'élevait à 3,854,202 habitans; elle était, en 1836, de 4,951,684 habitans, ce qui établit une augmentation de 29 pour 100; tandis que, si l'on rapproche les deux chiffres qui présentent le reste de la population, non compris celle des villes ci-dessus, l'accroissement n'est plus que de 21 pour 100. Ainsi les populations urbaines ont gagné dans la période aux dépens des populations rurales *.

* D'Angeville, *Appendice*, p. VIII.

CHAPITRE II.

Constitution physique. — Taille moyenne. — Maladies diverses qui affectent la population virile. — Consommations alimentaires. — Froment et viande.

Dans cet ordre si important de faits, le statisticien n'a encore à recueillir, ainsi qu'il a été dit dans la première partie de ce travail, que des séries peu multipliées et fort restreintes. Toutes appartiennent aux documens émanés du ministère de la guerre *. C'est là en effet qu'il faut puiser, si l'on veut ne pas se contenter, sur toutes les questions qui se rapportent à la constitution physique de l'homme en France, et aux modifications diverses qu'elle peut subir, de ces données partielles dues à une observation particulière plus ou moins intelligente. Négligeant de telles données, nous passons immédiatement à l'examen de documens dont les chiffres doivent nous mener à des conclusions plus dignes d'intérêt.

* Comptes rendus annuels sur les opérations du recrutement, in-4°.

Nous présentons ci-après le nombre de jeunes gens appelés annuellement de 1816 à 1835 pour contribuer à la formation de l'armée, ainsi que celui des individus exemptés pour défaut de taille ou pour infirmités quelconques.

Années.	Classes.	Exemptés.
1816.....	280,296.....	30,099
1817.....	298,202.....	32,052
1818.....	309,194.....	38,324
1819.....	307,708.....	43,427
1820.....	288,828.....	40,919
1821.....	279,229.....	44,995
1822.....	274,740.....	45,997
1823.....	266,534.....	44,660
1824.....	275,964.....	61,747
1825.....	296,566.....	63,379
1826.....	283,376.....	67,515
1827.....	285,822.....	66,562
1828.....	282,985.....	66,946
1829.....	294,975.....	64,447
1830.....	294,593.....	54,779
1831.....	295,978.....	63,466
1832.....	277,477.....	58,870
1833.....	285,805.....	63,253
1834.....	326,298.....	63,253
1835.....	309,376.....	63,442

Il résulte de ceci que, dans l'espace de vingt années, sur 5,811,944 jeunes gens appelés à se ranger sous nos drapeaux, 1,076,130, ou près d'un cinquième ont été exemptés, soit pour défaut de taille, soit pour infirmités diverses. Cette

proportion déjà si élevée surprend bien davantage encore lorsqu'on entre dans les détails. On voit, en effet, en comparant les deux termes extrêmes, 1816 et 1835, que le chiffre a plus que doublé dans l'intervalle. Les changemens effectués dans les lois, quant à la taille de rigueur, ne sont néanmoins pour rien dans cet accroissement, puisqu'au contraire elle a été abaissée, ce qui a dû nécessairement diminuer le nombre des exemptions pour défaut de taille. En effet, la loi du 21 mars 1832 a réduit la taille exigée, qui était de 1 mètre 57 centimètres (4 pieds 10 pouces) sous la restauration, à 1 mètre 56 centimètres, et cette diminution de 1 centimètre a eu pour résultat de réduire de près d'un quart le nombre des exemptés pour défaut de taille. Ce nombre était en moyenne, sous l'action de la législation précédente, de 20,000 environ par an, et il n'a plus été que de 15,300 environ, depuis la loi nouvelle. Le nombre des appelés étant toujours resté à peu près le même, sauf dans les deux dernières années qui présentent un accroissement assez considérable, on serait par conséquent amené à admettre, pour expliquer l'accroissement que nous avons signalé, une détérioration croissante dans la constitution physique de notre population virile. Il faudrait sans doute s'alarmer

vivement d'un pareil résultat s'il n'y avait pas toute raison de croire que les circonstances qui l'ont fait naître doivent bientôt cesser d'agir. Ces circonstances sont les longues et cruelles guerres de l'empire. En effet, les chiffres ci-dessus montrent que c'est dans les années de la restauration, à partir de 1826, que le nombre des exemptés a pris tout à coup un accroissement qui n'a depuis été que faiblement réduit. Or les jeunes gens appelés sont ceux qui naquirent en 1806 et années suivantes : alors, d'un côté, la population valide passait en masse sous les drapeaux; de l'autre, l'âge où l'on était jugé apte au service se trouvait abaissé presque à l'adolescence; des mariages précoces conclus en grand nombre avaient pour objet de soustraire à l'inflexible niveau de la conscription des individus de complexion faible, mais que toutefois l'armée, dans ses besoins de jour en jour plus pressans, eût enlevés aux familles. Ces mariages précoces eux-mêmes devaient à leur tour amener des produits inférieurs en stature et en forces physiques. Nous recueillons aujourd'hui les fruits de cet état de choses. On voit quelles en eussent été les conséquences s'il se fût prolongé davantage !

On a au surplus la démonstration du fait que nous cherchons à établir en consultant le tableau

du nombre des mariages conclus annuellement de 1801 à 1836; on y voit ce nombre, qui ne s'élevait pas tout à fait à 200,000 au commencement de la période, porté en 1813, dernière année de l'empire, à 387,186; c'est-à-dire presque doublé!

Nous avons signalé plus haut un accroissement assez considérable dans le nombre des appelés pour 1834 et 1835; il est, comparativement à 1833, de 40,493 pour la première des deux années, et de 23,571 pour la seconde; aussi voit-on, en consultant la série des naissances annuelles de 1801 à 1835, qu'en 1814, au retour de la paix, il y en eut 100,000, et en 1815, 30,000 de plus qu'en 1813. Un plus grand nombre de naissances devait au bout de vingt ans produire un nombre plus considérable d'appelés. Il y a, comme on voit, correspondance parfaite entre ces données.

Il est facile de comprendre que c'est surtout au chiffre de la taille moyenne des appelés qu'il faudrait s'attacher pour obtenir une notion exacte de la taille ordinaire de l'homme en France. En effet, l'armée se compose des contingens, et les contingens sont formés par l'exclusion de tous les hommes qui n'ont pas la taille de rigueur. Malheureusement les chiffres qui présenteraient la taille moyenne des appelés n'existent point,

parce qu'on n'a songé à relever que ceux qui constatent la taille moyenne des contingens. Nous n'avons donc ici pour base que des nombres qui se rapportent à une population de *choix*. Voici, au reste, comment se sont réparties, avec une constante régularité, les tailles diverses de 1824 à 1829 inclus, entre les hommes composant les contingens :

De 1 m. 370 mill. à 1 m. 651 mill.....	50 sur 100.
1... 652..... 1... 678.....	16 à 17
1... 679..... 1... 705.....	15 à 16
1... 706..... 1... 732.....	9
1... 733..... 1... 787.....	7
1... 788..... et au-delà.....	1

D'où il résulte que, dans les six années, sur 100 jeunes gens jugés aptes au service militaire, la moitié avaient de 4 pieds 10 pouces à 5 pieds 1 pouce, le tiers de 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 4 pouces; le sixième, de 5 pieds 3 pouces à 5 pieds 6 pouces; enfin 1 individu, sur 100 seulement, dépassait 5 pieds 6 pouces. Ces résultats * seraient

* D'après plusieurs statisticiens, la taille moyenne de l'homme en France serait cinq pieds un pouce. Quant à la taille de la femme, on sait qu'elle est plus petite que celle de l'homme; mais pour avoir des données exactes, il faudrait qu'on eût mesuré la taille d'un certain nombre de femmes dans les diverses parties de la France.

très-fructueusement comparés aux chiffres correspondans obtenus dans l'étranger, mais les documens manquent sur ce point comme sur beaucoup d'autres, et ce n'est guère que par voie d'approximation qu'on peut établir en Europe, de peuple à peuple, des différences de taille, et avérer l'opinion généralement admise que la stature s'élève dans cette partie du monde à mesure qu'on s'avance vers le nord.

Cherchons maintenant, dans les chiffres de la taille moyenne des contingens et dans ceux d'exemption pour défaut de taille, un élément précieux de comparaison entre les diverses parties du territoire. Voici quelles ont été de 1825 à 1829 (cinq années), dans nos divers groupes de départemens, la taille moyenne des contingens et la proportion du nombre des exemptés pour défaut de taille sur 1,000 recrues.

Groupes.	Taille moyenne.	Exemptés sur 1000 recr.
I. Flandre-Picardie.....	1 m. 657 mill.....	191
II. Normandie.....	1.... 665.....	252
III. Bretagne.....	1.... 641.....	440
IV. Anjou-Touraine.....	1.... 655.....	383
V. Ile-de-Fr.-Orléanais....	1.... 664.....	265
VI. Champagne.....	1.... 667.....	213
VII. Bourgog.-Fr.-Comté....	1.... 666.....	209
VIII. Lorraine-Alsace.....	1.... 677.....	246
IX. Poitou-Angoumois.....	1.... 651.....	401
X. Guienne.....	1.... 649.....	439
XI. Gascogne.....	1.... 655.....	339

Groupes.	Taille moyenne.	Exemptés sur 1000 recr.
XII. Languedoc-Roussillon..	1 m.. 648 mill.	417
XIII. Languedoc.....	1.... 654.....	379
XIV. Limousin-Auvergne....	1.... 649.....	672
XV. Berry-Bourbonnais. ...	1.... 654.....	472
XVI. Lyonnais-Dauphiné....	1.... 660.....	312
XVII. Provence.....	1.... 654.....	302
Corse.....	1.... 647.....	399
MOYENNE.....	1 657.....	349 *

Les résultats de ces chiffres sont fort remarquables : on voit combien en général la taille est plus élevée dans le nord que dans le midi de la France. En effet, dans la première colonne le groupe moyen nous présente 1 mèt. 657 mill.; telle a été la taille moyenne des hommes admis au service de 1825 à 1829. Or, parmi les huit groupes du nord, six ou atteignent ou dépassent cette moyenne, tandis que parmi les neuf groupes qui forment la France méridionale *huit restent au-dessous de cette moyenne*. On remarquera que

* Nous empruntons les chiffres ci-dessus à M. d'Angeville, qui les a relevés avec soin, et non sans de grandes difficultés, dans les bureaux du ministère de la guerre.

Nous eussions sans doute vivement désiré de pouvoir, pour nous mieux conformer aux principes ci-dessus exposés, opérer sur des séries plus étendues et plus complètes. Toutefois le but de cette seconde partie est bien plus, nous devons le faire remarquer encore, d'offrir un aperçu des résultats qui pourraient être obtenus avec de meilleurs éléments, que de produire dès à présent des résultats non contestables et définitifs. Cette observation est essentielle, et le lecteur trouvera dans la suite du travail plus d'une occasion d'en faire de nouveau l'application.

le VIII^e groupe (Lorraine—Alsace) est celui des groupes septentrionaux où la taille est le plus élevée; là la moyenne est 1 mètr. 677 mill. près de 5 pieds 2 pouces; et dans la Moselle qui en fait partie, la taille moyenne s'élève jusqu'à 1 mètr. 683 mill. Par une singularité remarquable, c'est de tous les groupes, le III^e (Bretagne) qui présente le chiffre le moins élevé, c'est-à-dire qui donne à l'armée les soldats les moins grands. La moyenne est là, en effet, 1 mètr. 641 mill.; elle descend jusqu'à 1 mètr. 627 mill. (5 pieds environ) dans le Finistère et le Morbihan.

La colonne qui présente les exemptions pour défaut de taille dans la même période, doit naturellement former le complément de l'autre. En thèse générale, en effet, ce doit être dans les parties du territoire qui fournissent de plus petits hommes à l'armée que le nombre des exemptions pour défaut de taille sera plus élevé; on voit aussi que les six groupes du nord qui sont au-dessus de la moyenne pour la taille restent au-dessous de la moyenne pour les exemptions. Dans le midi, au contraire, six groupes sur neuf dépassent cette moyenne, et l'on remarquera que ceux qui restent au-dessous, c'est-à-dire qui comptent proportionnellement moins d'exemptions, se rapprochent beaucoup de la moyenne présentée pour la taille

par la première colonne. Ainsi le XVII^e, où l'on ne compte que 302 exemptés sur 1,000 recrues, présente pour la taille moyenne 1 mèt. 654 mill., tandis que dans le XIV^e groupe (Limousin—Auvergne) qui présente le plus d'exemptions pour défaut de taille, 672 sur 1,000, la taille moyenne des contingens descend à 1 m. 649 mil. En somme, la moyenne pour la France du nord n'est que 274 sur 1,000, tandis qu'elle est 415 sur 1,000 dans la France du midi*.

Passons à l'examen des exemptions qui ont pour motif des infirmités, difformités ou maladies incompatibles avec le service militaire. Ces exemptions ont présenté dans les cinq années 1831 à 1835 les nombres suivans :

Années.	Exemptions.	Rapport à la classe.
1831.....	47,531.....	16,06 sur 100
1832.....	43,908.....	15,82
1833.....	48,175.....	16,86
1834.....	48,316.....	14,81
1835.....	49,009.....	15,84

D'où il résulte que dans cette période, sur

* Il résulte des recherches faites par M. Villermé que la stature des habitans des villes est généralement plus haute que celle des habitans des campagnes; en comparant même les divers quartiers de Paris, le savant statisticien a constaté que la taille est généralement bien moins élevée dans ceux où règne une grande misère, dont les suites ont pour résultat infaillible d'empêcher le complet développement organique. (*Voy. Annales d'Hygiène.*)

100 jeunes gens appelés pour contribuer à la formation de l'armée, il a fallu régulièrement en repousser de 15 à 16, ou près d'un sixième, comme rendus impropres au service par une affection ou vice organique quelconque. Ce fait remarquable va prendre un nouvel intérêt de l'examen des chiffres relatifs à quelques-unes des catégories d'exemption, où l'on verra se manifester dans les détails le même rapport constant que présentent les données générales.

Voici ces chiffres pour la même période :

Catégories d'exemption.	Années					Total. 5 années.
	1831	1832	1833	1834	1835	
1 Perte de dents..	1,304	1,243	1,392	1,377	1,378	6,694
2 Sourd. et mutism.	830	736	725	581	506	3,378
3 Goîtres.	1,125	1,231	1,298	1,435	1,496	6,585
4 Claudication....	949	912	1,049	963	983	4,858
5 Myopie.....	948	891	920	890	783	4,432
6 Malad. des yeux.	1,726	1,714	1,839	1,763	1,857	8,899
7 Teigne.....	749	800	794	740	788	3,871
8 Scrofules.....	1,730	1,539	1,272	1,261	1,671	7,473
9 Malad. de poitr..	561	423	359	417	496	2,256
10 Hernies.....	4,044	3,579	4,222	3,994	3,921	19,760
11 Epileptia.....	463	367	342	307	277	1,756
12 Faibl. de constit.	11,783	9,979	11,259	11,600	11,724	56,345

Il résulte de ces chiffres que sur 300,000 jeunes gens âgés de vingt ans, appelés, terme moyen, pendant ces cinq années, à concourir à la formation de l'armée, on a dû écarter comme

impropres un 26^e pour faiblesse de constitution; un 76^e pour hernies; un 217^e pour maladie des yeux; un 200^e pour vice scrofuleux; un 224^e pour perte de dents; un 227^e pour goître; un 310^e pour claudication; un 348^e pour myopie; un 387^e pour teigne; un 444^e pour surdité et mutisme; un 665^e pour maladies de poitrine, et enfin un 854^e pour épilepsie; en d'autres termes, sur 100 jeunes gens appelés, on a compté environ 18 individus de faible constitution, de 6 à 7 affectés de hernies; 3 de maladies des yeux; de 2 à 3 scrofuleux; 2 privés de leurs dents; 2 affectés de goîtres; de 1 à 2 boiteux, myopes, sourds-muets et teigneux; et sur 200 appelés, 1 individu affecté dans les organes pulmonaires et 1 épileptique. Ainsi se répartissent, dans la portion de notre population arrivée à la virilité, les affections et infirmités sus-indiquées. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer au lecteur l'immense intérêt que pourront prendre de tels chiffres, quand ils embrasseront un nombre plus considérable d'années. Ce n'est qu'alors qu'on pourra comparer avec fruit les années entre elles, et suivre en quelque sorte dans cet examen les fluctuations diverses de la santé publique. Pour le moment, on n'obtiendrait aucun résultat de rapprochemens établis entre des élémens trop

restreints. L'inspection du tableau suggère cependant quelques remarques qui ne sont pas sans importance; ainsi, pour de certaines catégories, les quantités s'équilibrent à peu près dans les cinq années, tandis qu'elles manifestent une tendance à s'accroître ou à diminuer d'une manière graduelle et régulière pour d'autres. Ces deux tendances sont particulièrement très-marquées pour les chiffres relatifs aux épileptiques et aux goitreux; en effet, nous voyons le chiffre descendre pour la première catégorie de 463 à 277, et s'élever de 1,125 à 1,496 pour la seconde; mais on ne saurait, sans risquer de tomber dans l'erreur, tirer de ces faits évidemment trop limités une conclusion générale relativement à la marche croissante ou décroissante de ces deux tristes affections dans notre pays.

Le tableau qui va suivre nous montrera la répartition par groupes de quelques-unes des catégories d'exemptions présentées en masse ci-dessus pour les cinq années 1825 à 1829.

Groupes.	Faibl. const.	Teig. acrof.	Goit.	P. de dents
I. Flandre-Picardie ...	214 sur 1000	72...	15....	40
II. Normandie.....	149.....	41....	2.4..	66
III. Bretagne.....	71.....	52....	2....	5
IV. Anjou-Touraine...	177.....	23....	1....	18
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.	217.....	54....	1.4..	44
VI. Champagne.....	292..	42....	7.6..	10

Groupes.	Faibl. const.	Teig.scrof.	Goit. P. de dents
VII. Bourgog.-Fr.-Comté.	186.....	34.....	12.6.. 9
VIII. Lorraine-Alsace.....	290.....	37.....	74.... 8.6
IX. Poitou-Angoumois...	209.....	38.....	1.... 8.4
X. Guienne.....	187.....	52.....	14.6.. 23
XI. Gascogne.....	156.....	36.....	23.... 27.4
XII. Languedoc-Roussill..	158.....	41.....	29.... 10.4
XIII. Languedoc.....	103.....	60.....	19.... 7.6
XIV. Limousin-Auvergne..	217.....	62.....	24.... 11
XV. Berry-Bourbonnais..	238.....	30.....	6.... 12
XVI. Lyonnais-Dauphiné..	195.....	26.....	45.6.. 6
XVII. Provence.....	169.....	46.....	37.4.. 8
Corse.....	113.....	20.....	3.... 3
MOYENNE.....	189.....	43.....	18.... 16

Ces chiffres donneraient lieu à des remarques très-multipliées; nous nous bornerons aux plus frappantes.

On voit d'abord, en parcourant la première colonne, que c'est dans la France du nord qu'on compte le plus d'hommes présentant une faiblesse de constitution qui les rend impropres au service militaire; quatre groupes dépassent dans une assez forte proportion la moyenne (189 sur 1,000), et deux autres s'en rapprochent beaucoup. Les VI^e et VIII^e, qui comprennent tout le nord-est de la France, et où se trouvent, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, les plus hautes tailles, atteignent sous ce rapport le chiffre le plus élevé; viennent ensuite les V^e et I^{er} (Ile-de-France, Picardie, Flandre etc.); il en résulte clairement que

c'est dans les parties du territoire où la population est le plus condensée, où l'industrie a le plus d'activité, où la civilisation a pris tout son développement, qu'un plus grand nombre d'individus arrivent péniblement à la puberté, et présentent, à cette époque de virilité, des formes grêles et sans vigueur. Dans la France méridionale aussi, quatre groupes dépassent la moyenne ; mais c'est surtout dans les XIV^e et XV^e groupes (Limousin, Auvergne, Berry, etc.) que le nombre des exemptions de ce genre s'élève le plus haut ; là en effet le rapport égale les chiffres des groupes du nord. Or cette partie du royaume est habitée par une population rare sur le sol, dépourvue d'industrie, et parmi laquelle les progrès de la civilisation moderne se font encore peu sentir. Ainsi les mêmes effets apparaissent dans des contrées qui offrent un véritable contraste. (Où se développent avec rapidité le luxe et la misère, où règnent opiniâtrément la misère et l'ignorance, la population est également atteinte dans les générations chargées de la reproduire, et sur 1,000 jeunes gens de vingt ans, elle en compte près d'un quart ou près d'un tiers jugés incapables de figurer dans les cadres de l'armée. N'est-ce pas là un rapprochement bien digne de fixer l'attention de tous les hommes dont les recherches et les tra-

vaut ont pour objet la marche de la société ?

Dans la France méridionale, le XIII^e groupe (Languedoc) est celui où l'on compte le moins d'individus de faible constitution ; mais le rapport est pourtant moins favorable encore que celui que présente le III^e (Bretagne), qui est privilégié à cet égard. On n'y compte en effet, sur 1,000 recrues, que 71 exemptés pour ce motif ; c'est-à-dire quatre fois moins qu'en Lorraine, Alsace et Champagne : de telle sorte que si c'est la partie du royaume où se trouvent généralement les plus petites tailles, c'est aussi celle où les hommes présentent la plus forte constitution.

Pour les exemptions portées à la seconde colonne (affections scrofuleuses et cutanées), nous trouvons en tête le I^{er} groupe (Flandre—Picardie) dans la France du nord, et le XIV^e (Limousin—Auvergne) dans la France du midi ; et ce rapprochement donnerait une nouvelle force aux observations qui viennent d'être offertes ci-dessus, si les autres chiffres ne présentaient du reste des discordances que des circonstances de localités peuvent seules expliquer sans doute : ainsi nous voyons d'une part le XV^e groupe (Berry—Bourbonnais) qui dépassait de beaucoup la moyenne des exemptions pour faiblesse de constitution, rester beaucoup au-dessous de la moyenne dans la ca-

tégorie qui nous occupe; et de l'autre le XIII^e (Languedoc), qui comptait le moins d'exemptés de la première classe, compte presque autant de scrofuleux et de teigneux que le XIV^e. Quoi qu'il en soit, la conclusion à laquelle on est amené en rapprochant la portion recrutable de la population dans deux points si différens du territoire, savoir: que la vie malsaine et vicieuse de l'atelier dans le groupe septentrional, et la vie grossière des habitations humides et malpropres du groupe central, sont suivies d'effets analogues; cette conclusion, disons-nous, doit être l'expression de la vérité, et il est probable que la démonstration en serait fournie par des documens plus étendus.

Le goître est, comme on sait, propre aux contrées montagneuses; aussi voit-on cette affection prédominer dans le VIII^e groupe, qui comprend la chaîne des Vosges: là le rapport est 74 sur 1,000; nulle part il n'est aussi élevé. Le XVI^e, qui vient ensuite, renferme les montagnes du Lyonnais et du Dauphiné; puis nous trouvons, selon l'ordre numérique, le XVII^e (Provence), où se trouve toute la partie des Alpes qui appartient à la France; les XII^e et XI^e, formés de nos départemens pyrénéens; les XIV^e et XIII^e, qui renferment les Cévennes, les montagnes de l'Auvergne, etc. Ainsi

six groupes méridionaux dépassent, sous ce rapport, la moyenne, tandis qu'un seul la dépasse dans le nord. On remarquera que cette affection peut être considérée comme n'existant pas dans toute la région occidentale du royaume; du moins ne se présente-t-elle que dans une très-faible proportion parmi la portion recrutée de la population qui occupe le littoral, des embouchures de la Seine à celles de la Charente.

Pour la perte des dents, c'est le II^e groupe (Normandie) qui prend ici le premier rang: le rapport est 66 sur 1,000, ce qui établit un fort accroissement relativement à la moyenne qui est 16 sur 1,000; les V^e (Ile-de-France—Orléanais) et I^{er} (Flandre—Picardie) viennent ensuite; en somme, quatre groupes septentrionaux dépassent la moyenne, tandis que deux seulement la dépassent dans le midi, encore est-ce dans une plus faible proportion. On remarquera, au reste, que la Bretagne est encore ici privilégiée; elle est la partie du royaume où l'on compte le moins d'exemptions pour perte de dents, à côté de la Normandie où l'on en compte le plus!

Nous plaçons ici ce que nous avons à dire sur quelques faits relatifs aux consommations alimentaires dont la qualité et la quantité exercent, comme on sait, une influence si marquée sur le dé-

veloppement des forces physiques et sur l'état hygiénique habituel de la population. Ces faits sont malheureusement très-limités ; car les documens manquent sous ce rapport ou ne peuvent être consultés qu'avec défiance *. Nous devons nous attacher principalement aux chiffres qui présentent la consommation des céréales, base fondamentale de la nourriture de l'homme en France. Nous y joignons quelques données relatives à la consommation de la viande.

Pendant les quatre années 1825 à 1828, la consommation moyenne des habitans a été en farinoux alimentaires de 105 millions d'hectolitres, savoir : 57 millions $1/2$ en froment et méteil, et

* De ce nombre sont les tableaux relatifs à la consommation de la viande, publiés par le ministre du commerce sous le titre d'*Archives statistiques*. Ces tableaux présentent le nombre des animaux abattus annuellement, vers 1830, pour la consommation. Mais il y a des erreurs évidentes dans quelques évaluations ; il est manifeste, par exemple, que, dans plusieurs départemens maritimes, les chiffres doivent comprendre un certain nombre d'animaux destinés aux expéditions ; quant à ceux qui présentent, pour les années 1816, 1820 et 1835, le relevé des rapports sur la consommation et le prix de la viande dans un nombre déterminé de villes, ils paraissent dignes de confiance, mais ils ne nous auraient pas offert un élément de calcul utile, car c'est surtout parmi les populations rurales que la quotité et l'espèce des alimens peuvent offrir des différences importantes à constater. Nous avons donc cru devoir faire emprunt de préférence aux premiers qui, malgré leur déféctuosité à quelques égards, doivent donner une idée générale exacte du fait dont il s'agit.

47 1/2 en seigle, orge, sarrasin, maïs, millet, avoine, légumes secs et autres grains *. La première classe constitue une alimentation de beaucoup supérieure en qualité à la seconde. Quant à la consommation de la viande de boucherie, on évaluait en 1830 à 9,671,878 animaux le nombre de ceux annuellement abattus pour la nourriture des habitants, savoir : 483,349 bœufs, 635,662 vaches, 4,761,626 moutons. Voyons comment les totaux se répartissent entre les diverses parties de territoire.

Voici d'une part le nombre d'hectolitres de froment et de méteil consommés par 100 habitants dans les années sus-indiquées **, et d'autre part le nombre proportionnel des bœufs et vaches abattus annuellement vers 1830 pour la consommation de 100 habitants ***.

* D'Angeville, p. 113.

** Les quantités de grains consommées pour la nourriture des animaux ne sont pas comprises dans ces évaluations.

*** Nous nous bornons, afin de ne pas trop multiplier les chiffres, à la consommation des animaux de cette classe qui présentent, comme on sait, une alimentation à la fois plus substantielle et plus abondante que les autres classes. La question n'est au reste qu'indiquée ici; elle appelle des recherches spéciales qui auraient un immense intérêt pour éclairer les faits relatifs à la condition générale des masses.

Groupes.	From. et métr. p. 100 h.	Bœufs et vaches.
I. Flandre-Picardie.	258 hectolitres.	3.6
II. Normandie.	249.	3.9
III. Bretagne.	93.	5
IV. Anjou-Touraine.	175.	2.2
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.	254.	8.6
VI. Champagne.	187.	2.7
VII. Bourgog.-Fr.-Comté.	188.	2.5
VIII. Lorraine-Alsace.	169.	3.7
IX. Poitou-Angoumois.	182.	1.2
X. Guienne.	155.	1.2
XI. Gascogne.	199.	1.9
XII. Languedoc-Roussillon.	130.	1.0
XIII. Languedoc.	140.	1.5
XIV. Limousin-Auvergne.	48.	1.7
XV. Berry-Bourbonnais.	125.	5
XVI. Lyonnais-Dauphiné.	108.	3.6
XVII. Provence.	238.	1.6
Corse.	99.	6.7*
MOYENNE.	173.	2.9

On reconnaît d'abord par ces chiffres que le nord de la France consomme dans une plus forte proportion que le midi les céréales de première qualité. En effet, six des groupes septentrionaux sur huit dépassent la moyenne, et un autre s'en rapproche de beaucoup. Parmi ces groupes, ceux qui se font le plus remarquer par le progrès des lumières et par le développement industriel,

* Ainsi on consommerait dans la Corse pauvre et agreste presque autant de viande de bœuf que dans le V^e groupe! L'exagération des chiffres est ici évidente.

les I^{er}, V^e et II^e, qui comprennent tout le nord-ouest de la France, sont en tête. Dans le midi, nous ne comptons que quatre groupes qui dépassent la moyenne, encore n'est-ce que d'une faible quantité, à l'exception du XVII^e (Provence) où la consommation du froment égale presque celle du II^e groupe (Normandie). Mais quelle disproportion se fait remarquer dans le XIV^e groupe (Limousin—Auvergne), que nous avons vu présenter le plus d'exemptions, soit sous le rapport de la taille, soit sous celui de la faiblesse de constitution ! Là on ne compte que 48 hectolitres de froment et méteil par 100 habitans, de telle sorte que ce sont les farineux inférieurs qui doivent y faire la base principale de la nourriture des habitans. Les départemens qui le composent sont, en effet, ceux où se consomme la plus forte portion de la récolte annuelle du sol en sarrasin et surtout en châtaignes. Les XV^e et XVI^e groupes sont ensuite ceux où l'on consomme proportionnellement le moins de céréales de première qualité ; mais ils sont toutefois au-dessus, sous ce rapport, du III^e (Bretagne), où le rapport est 93 sur 100, c'est-à-dire le moins élevé, après celui que présente le XIV^e. Il est vrai que l'anomalie qui se fait remarquer dans cette partie du territoire pourrait en quelque façon s'expliquer par

un rapprochement avec les chiffres de la seconde colonne: si d'une part effectivement elle est une de celles où l'on consomme le moins de froment, elle est d'un autre côté une de celles où l'on consomme le plus de viande de boucherie. Le rapport y est 5 bœufs ou vaches par 100 habitans : c'est le plus élevé après celui que présente le Ve groupe, où se trouve Paris qui absorbe à lui seul plus de moitié de la consommation totale du groupe. Serait-ce à cette circonstance qu'il faudrait attribuer en partie le petit nombre d'exemptions pour faiblesse de constitution et infirmités que nous avons constaté dans cette partie du royaume, où la taille est pourtant relativement moins haute qu'ailleurs? Cette consommation plus abondante deviendrait-elle un heureux équivalent de celle qui est en moins? On pourrait le soupçonner, en remarquant surtout que dans quelques-uns des groupes méridionaux qui sont sous ce rapport à l'autre extrémité de l'échelle, c'est-à-dire où l'on compte le plus d'hommes impropres au service, la consommation en viande de boucherie est très-faible; dans le XIV^e, le rapport n'est que 1.5 sur 100. Il est vrai que dans le XV^e, qui appartient à la même catégorie, le rapport s'élève à 3, et à 3.6 dans le XVI^e; ces deux derniers groupes sont les seuls qui, dans la France du midi, dépassent la

moyenne générale qui est 2.9, et ce sont aussi ceux qui présentent, comme on l'a vu, après le XIV^e groupe, la moindre consommation en froment; d'où il y aurait là, comme en Bretagne, une sorte de compensation entre les deux ordres de consommations alimentaires; en somme, ici, de même que dans la première colonne, l'avantage est toujours au nord sur le midi. Cinq groupes y dépassent la moyenne, tandis que deux seulement la dépassent parmi les groupes méridionaux. Ceci suffit sans doute pour établir positivement la liaison des faits généraux relatifs aux consommations alimentaires et au développement de la civilisation, pour montrer la coïncidence évidente d'une alimentation meilleure et d'une intelligence plus cultivée; mais pour obtenir dans les détails une correspondance parfaite, il faudrait, selon toute apparence, pouvoir opérer sur des données plus étendues et peut-être aussi plus rigoureusement établies. Autant en dirons-nous du rapport des consommations alimentaires avec la constitution physique, objets d'étude si intéressants pour le statisticien, et que nous avons simplement ici en vue d'indiquer, d'une manière générale et sommaire.

CHAPITRE III.

Naissances et décès dans la période 1801-1835. — Influences diverses exercées sur les naissances et les décès. — Haut prix des subsistances. — Guerres. — Révolutions. — Choléra. — Doublement de la population.

Nous venons maintenant aux chiffres du mouvement de la population qui vont nous offrir des résultats non moins intéressans que ceux que nous ont présentés les précédentes données *.

Il est né en France, dans les trente-cinq années comprises entre le 1^{er} janvier 1801 et le 1^{er} jan-

* On pourrait s'étonner, au premier abord, que le chiffre ci-après ne fût pas exactement le même que celui qui nous a été fourni par la différence des deux recensemens de 1801 à 1836, puisqu'en définitive, c'est bien de l'excédant des naissances sur les décès que doit se composer l'accroissement de la population; mais il faut considérer premièrement que les résultats du mouvement de la population, pour l'année 1836, ne sont pas compris dans les totaux; secondement, avec quelque soin que soient opérés les recensemens, on ne peut éviter de porter dans les tableaux un certain nombre d'individus non compris dans ceux du mouvement de la population, ne fût-ce, par exemple, que les étrangers naturalisés ou qui ont fait un établissement fixe sur le territoire. Telle est la double origine d'une différence trop peu considérable au surplus pour atténuer la valeur de nos calculs.

vier 1836, 33,226,422 individus, et il en est mort 27,901,362, ce qui laisse un excédant en faveur des naissances de 5,325,060 individus.

Nous offrons ci-après le tableau comparatif des naissances et des décès par année pendant la période des trente-cinq années.

Années.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.	Id. par période quinquennale.
1801....	903,688...	761,813...	141,875	
1802....	918,703...	772,058...	146,645	
1803....	919,020...	881,892...	37,128	
1804....	907,305...	897,734...	9,571	
1805....	912,613...	853,456...	79,177..	414,396
1806....	916,179...	781,827...	134,352	
1807....	925,117...	803,174...	121,943	
1808....	912,840...	773,773...	139,067	
1809....	933,391...	748,655...	184,736	
1810....	931,799...	730,282...	201,517..	781,615
1811....	926,904...	766,275...	160,629	
1812....	883,945...	769,531...	114,414	
1813....	895,580...	774,926...	120,654	
1814....	994,082...	872,980...	121,102	
1815....	953,141...	762,949...	190,192..	706,991
1816....	968,934...	723,699...	245,235	
1817....	944,475...	750,633...	193,842	
1818....	914,577...	755,547...	159,030	
1819....	987,567...	785,996...	201,571	
1820....	959,981...	769,300...	190,181..	989,859
1821....	963,364...	741,302...	224,062	
1822....	972,632...	777,037...	195,595	
1823....	963,327...	743,467...	219,860	
1824....	984,158...	764,158...	220,020	
1825....	973,502...	800,074...	173,428..	1,032,965
1826....	992,266...	837,610...	154,656	
1827....	980,135...	791,565...	188,570	

Années.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.	Id. par période quinquennale.
1828....	976,949...	837,516...	139,433	
1829....	965,470...	802,624...	162,846	
1830....	968,000...	808,400...	159,600..	805,103
1831....	986,843...	800,430...	186,413	
1832....	937,434...	933,800...	3,634	
1833....	970,178...	812,478...	157,700	
1834....	986,490...	918,028...	68,462	
1835....	993,833...	846,413...	177,420..	593,629
	33,226,422	27,901,362	5,325,060	

Un coup d'œil général sur ces chiffres montre clairement les fluctuations qu'a subies, dans ce laps de temps, l'accroissement annuel de la population et en fait sans peine pressentir l'origine. Si l'on s'attache surtout aux périodes quinquennales, on voit le chiffre de l'excédant, qui s'est élevé dans la première période du règne consulaire ou impérial de Napoléon, s'abaisser vers la fin de cette période, marquée par tant de désastres pour le pays; à partir des années de la restauration, où la paix est définitivement acquise à la France, l'accroissement devient plus considérable encore; puis, aux approches d'une révolution nouvelle, le chiffre subit une forte dépression qui se fait sentir encore dans les cinq dernières années que signalent des agitations civiles et la présence d'un fléau destructeur. En somme, l'excédant des naissances sur les décès semble toujours tendre à s'é-

lever jusqu'en 1824 et à s'abaisser à partir de 1825. Mais on arrive, en pénétrant dans les détails de ces chiffres, à des résultats bien plus intéressants et propres à jeter un jour véritable sur les causes très-diverses qui accélèrent ou ralentissent le mouvement des naissances et des décès, et influent par conséquent de la façon la plus directe sur un fait social du plus haut intérêt.

Le simple raisonnement fait comprendre que l'abondance ou la rareté du produit qui forme la base principale de l'alimentation, du blé, par exemple, en France, ne doivent pas être sans influence sur le mouvement général des naissances. La nature des choses veut en principe que la procréation des êtres soit affectée quand les moyens d'alimentation sont momentanément réduits. C'est ce que confirment positivement les chiffres. On voit, en effet, des années heureuses qui se suivent, et où le prix du blé descend très-bas, contribuer à l'accroissement proportionnel normal, et au contraire une année de disette lui faire éprouver une dépression subite et très-marquée. En voici un frappant exemple : en 1817, à la suite de l'invasion étrangère et de deux mauvaises récoltes, la disette vint s'ajouter aux calamités qui pesaient déjà sur la France; le froment atteignit le prix moyen de 36 fr. 16 c. l'hectolitre,

prix le plus élevé qu'il ait atteint depuis le commencement du siècle; aussi voyons-nous le chiffre des naissances descendre de 968,934 à 944,475, ce qui effectuait une réduction de 24,459 ou d'un 40^e environ.

D'autres données nous fournissent une confirmation nouvelle de cet important résultat. En effet, si le nombre des naissances a tout à coup subi dans une année une diminution sensible sur la précédente, il est évident que vingt ans après le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes du tirage pour le recrutement de l'armée devra être également réduit en proportion. Or la comparaison des inscriptions militaires de 1836 et 1837 présente, au désavantage de cette dernière année, une diminution de 14,840 individus, ou d'un 20^e environ. Les inscrits de 1837 sont les jeunes gens nés en 1817 : la correspondance est parfaite*.

Les guerres et les révolutions n'exercent pas une influence moins directe sur la marche des naissances ; ainsi de 1809 à 1813, époque des dernières et sanglantes guerres de l'empire, on voit le chiffre des naissances s'abaisser de 933,391

* M. Quételet a obtenu des résultats semblables pour la Belgique. Le haut prix des grains en 1816 amena également en 1817 une diminution marquée dans les naissances. (*Physique sociale*, t. 1, p. 178.)

à 895,580; puis, au contraire, gagner subitement près de 100,000 en 1814, au retour de la paix. Le chiffre est alors 994,082, taux le plus élevé qu'il ait atteint dans toute la période. On peut croire au surplus, en portant un regard attentif sur cette intéressante série de termes numériques, que ce n'est pas la guerre seule qui influe pour modifier la progression des naissances dans une période terminée par une révolution. Il semble que les inquiétudes qui agitent alors les esprits, et cette sorte de pressentiment que tous ont d'un événement qui doit compromettre d'une manière plus ou moins directe l'existence de tous, contribuent à intervertir le cours naturel des choses et à affaiblir le nombre des procréations. Il est du moins permis de le conjecturer en voyant, de 1826 à 1830, se reproduire une diminution graduelle, conforme à celle qu'on remarque de 1809 à 1813, diminution également effacée dans l'année qui suit chacune des deux révolutions. Ainsi le chiffre qui s'élève, de 1820 à 1826, de 959,961 à 992,266, descend dès lors jusqu'en 1830 à 968,000, puis remonte brusquement en 1831 à 986,843; il y a parité entière, sous ce rapport, entre cette année et 1814. Quant au choléra qui sévit si cruellement sur la contrée dès le printemps de 1832, on le voit faire descen-

dre le chiffre des naissances de cette même année à 937,434, c'est-à-dire en réduire le nombre de près de 50,000; la réduction se fait encore sentir dans l'année suivante; mais 1834 reproduit le taux de 1831, et 1835 le dépasse. On reconnaît d'après cela que le fléau a exercé une double action meurtrière sur la population, d'abord en réduisant le nombre des naissances, ensuite en augmentant, dans une bien plus forte proportion, le nombre des décès. En effet 1832, comparé à 1831, présente un excédant de 133,270 décès, qui est le plus fort que présente aucune des années de la période. On peut remarquer, au surplus, qu'en ce qui concerne les décès en général, quelques-unes des influences que nous venons de signaler sont absolument nulles. Il faut une action matérielle et directe pour en accroître sensiblement le chiffre, dont les fluctuations semblent être parfois tout à fait accidentelles. Ainsi en 1814, année où le territoire est envahi, où il devient, pendant plusieurs mois, le théâtre d'une lutte sanglante, le nombre des décès s'élève tout à coup à 872,980, ce qui établit, sur le chiffre de l'année précédente, un excédant de 98,054; de même en 1832, comme il vient d'être dit, se manifeste un accroissement subit et considérable de mortalité; mais la disette de 1817, non plus que

les guerres extérieures de l'empire ou les révolutions intérieures qui ont suivi sa chute, ne paraissent exercer à cet égard aucune action appréciable ; et il est même des circonstances où l'on voit s'élever le chiffre sans qu'aucune raison apparente puisse pour le moment en être donnée. C'est ainsi que, si l'on compare les deux années 1802 et 1803, on trouve en plus dans la seconde 109,834 décès, tandis que le chiffre des naissances est à très-peu près de même valeur : or il s'agit ici d'une époque où la France renaissait après de longs troubles sous une administration habile et ferme. Sans doute un fait pareil a sa cause, mais les moyens nous manquent pour la découvrir.

On peut comprendre maintenant de combien de difficultés est hérissée la question du doublement de la population, qu'un si grand nombre de statisticiens se sont, nous le croyons, trop hâtés de vouloir résoudre. Sur quelle base en effet établir les calculs par lesquels on arriverait à la loi que suit dans son développement cette population, que M. Quételet appelle ingénieusement *spécifique* ? Elle s'accroît, c'est un fait, mais comment s'accroît-elle ? Il y a des raisons de penser qu'elle s'augmenterait selon une progression géométrique, s'il ne se présentait point d'obs-

tacles à son développement; mais c'est justement de ces obstacles qu'il est souvent difficile d'obtenir l'exacte appréciation. Quels moyens a-t-on d'opérer ici sur une période assez étendue pour que *les élémens variables puissent s'atténuer de manière à n'offrir plus à la longue*, comme il a été exposé dans la première partie, *qu'une quantité moyenne qui devient l'expression de la vérité?* nous n'en voyons aucun. Les fluctuations qu'ont fait subir aux chiffres des naissances et des décès, dans les trente-cinq années que peuvent embrasser nos calculs, les circonstances et les causes ci-dessus indiquées rendent évidemment cette période insuffisante; d'ailleurs, mit-on de côté toutes les variations extraordinaires, induire en thèse générale du progrès passé le progrès futur, n'est-ce pas encore s'exposer à tomber dans l'erreur? Nous venons de montrer en effet, en comparant les diverses parties du territoire, que la marche de l'accroissement est plus lente dans celles où la population est plus agglomérée; l'accroissement devra donc s'affaiblir, pour la masse entière, au fur et à mesure qu'elle présentera un terme numérique plus élevé. D'autre part, on a vu pareillement quelle action exerce sur le mouvement des naissances le haut prix des céréales; or le nombre toujours croissant

des consommateurs devrait donc déterminer, ce semble, la hausse graduelle de cet objet de consommation; par conséquent, ce serait là encore une autre cause de ralentissement possible, d'où l'on peut conjecturer que la progression, après avoir été ascendante, pourrait bien finir par devenir descendante, c'est-à-dire qu'elle s'augmenterait encore, mais selon une série de termes décroissans, jusqu'au moment où elle serait à peu près stationnaire. Telle est la conclusion à laquelle semble mener, quant à présent, l'étude des faits, contrairement à la triste et bizarre théorie d'un célèbre économiste anglais, qui présente la terre comme devant un jour manquer à l'homme. Cette conclusion ne peut être encore, au reste, qu'un doute, et demande à être confirmée par une plus longue expérience.

Telles sont les considérations qui nous empêchent d'ajouter un chiffre nouveau à toutes les évaluations si multipliées et si diverses qui ont été jusqu'ici produites ** relativement au laps de temps nécessaire à la population pour se doubler.

Il importe maintenant de voir comment se sont répartis, dans les diverses régions de notre terri-

* Malthus.

** Voir 1^{re} partie, note de la page 68.

toire, les naissances et les décès pendant la période des trente-cinq années. C'est ce qu'on verra par le tableau suivant, qui indiquera aussi le rapport à la population de 1801 de l'excédant des naissances sur les décès*.

Groupes.	Naissances.	Décès	Rapp. de l'exc. des n.
I. Flandre-Picardie.	3,168,492	2,625,665	21.7 s. 100 ind.
II. Normandie.....	2,503,307	2,031,508	11.4
III. Bretagne.....	2,835,802	2,472,611	16.5
IV. Anjou-Touraine..	1,743,210	1,491,639	16
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	2,556,087	2,208,694	7.7
VI. Champagne.....	1,459,449	1,229,116	18.6
VII. Bourg.-Fr.-Comt.	1,647,143	1,582,541	13
VIII. Lorraine-Alsace..	2,483,022	1,821,429	37.8
IX. Poitou-Angoum..	1,632,488	1,405,707	15.9
X. Guienne.....	1,939,911	1,703,637	13
XI. Gascogne.....	1,332,393	1,093,196	19
XII. Lang.-Roussillon.	1,508,905	1,185,582	28
XIII. Languedoc.....	1,540,078	1,209,456	27.6
XIV. Limous.-Auverg..	1,746,633	1,436,011	21.6
XV. Berry-Bourbonn..	1,832,852	1,521,862	23
XVI. Lyonn.-Dauphin.	2,164,752	1,723,733	28
XVII. Provence.....	1,536,946	1,198,222	14
Corse.....	194,900	160,763	20.8 120 98
TOTAUX.....	33,226,422	27,901,362	
MOYENNE.....	1,943,030	1,198,222	19.8 121 102

* On comprendra que nous aurions pu ajouter ici deux colonnes présentant le double rapport des naissances et des décès à la population existant en 1801; mais, afin de ne pas multiplier sans utilité les chiffres, nous établissons simplement le rapport de l'excédant des naissances sur les décès, c'est-à-dire que nous arrivons au même but en abrégant la route.

Ces chiffres ne doivent pas nous arrêter longtemps, puisqu'ils ne peuvent être que le complément de ceux que nous avons offerts plus haut (Voy. chap. I, p. 156) pour montrer ce que chaque groupe a gagné d'habitans dans la période. Il est clair que les résultats obtenus par la différence des dénombremens, et ceux auxquels nous arrivons en établissant le rapport de l'excédant des naissances sur les décès à la population de 1801, devraient être parfaitement conformes, s'il n'y avait pas eu des mouvemens de population qui ont dérangé l'équilibre; et ce sont précisément ces mouvemens que les chiffres actuels font très-bien ressortir. En effet on voit, en rapprochant les deux colonnes, que le V^e groupe, par exemple, où la population a gagné 31 pour 100 par la différence des dénombremens, n'aurait gagné que de 7 à 8 pour 100 par l'excédant des naissances : d'où l'on reconnaît que c'est surtout par la population étrangère qui a afflué dans la grande cité du groupe (Paris) que sa population s'est à tel point accrue. Autant en dirons-nous du XVI^e groupe (Lyonnais—Dauphiné), qui a gagné 36 pour 100 ou plus du tiers, tandis que l'excédant des naissances ne lui aurait guère donné qu'un peu plus d'un quart d'accroissement. Au contraire, d'autres groupes présentent

des rapports inverses, c'est-à-dire que l'excédant des naissances aurait dû leur donner un accroissement plus considérable de population que celui qui résulte de la différence des dénombrements, surcroît que des migrations lui ont manifestement fait perdre; tel est, par exemple, le VIII^e (Lorraine—Alsace), où le rapport de l'excédant des naissances à la population de 1801 est 37.7 pour 100, tandis que l'augmentation n'a été pourtant que de près de 30 pour 100. Les VI^e, VII^e, XIII^e et XIV^e sont dans le même cas. Enfin, dans quelques autres, tels que le II^e (Normandie) et le XV^e (Berry—Bourbonnais), l'équilibre se trouve rétabli. Les rapports sont à peu près les mêmes, d'où l'on peut conclure qu'ils n'ont ni gagné ni perdu par les migrations.

En somme, deux groupes septentrionaux seulement dépassent la moyenne (19.8) du rapport de l'excédant des naissances sur les décès à la population de 1801, tandis qu'il y en a six dans le midi qui atteignent ou dépassent cette moyenne, ce qui s'accorde, au surplus, avec la donnée précédemment établie, savoir, que la population s'est proportionnellement plus accrue dans la France méridionale où elle était plus rare et plus disséminée.

Comparant d'une manière générale les naissan-

es et les décès à la population, nous obtenons les curieux résultats suivans : pendant la première période, 1801-1805, le rapport était pour les naissances 1 sur bien près de 30 habitans, tandis qu'il n'est dans la dernière, 1831-1835, que 1 sur un peu plus de 33. Par conséquent il y a aujourd'hui, proportionnellement à la population, pour une cause que nous indiquerons ci-après, moins de naissances qu'au commencement du siècle. Au premier abord, ce résultat surprend et semble peu d'accord avec le fait de l'accroissement de la population. Mais la difficulté se résout, si l'on rapproche les mêmes rapports pour les décès. En effet, la moyenne quinquennale de 1801 à 1805 nous donne 1 décès sur à peu près 33 habitans, tandis que dans la seconde, 1831-1835, nous n'en trouvons plus que 1 sur 38 *. Si donc il naît moins d'individus, il en meurt moins aussi, et il est facile de reconnaître que le décroissement est proportionnellement plus élevé pour le rapport des décès que pour celui des naissances. Voilà ce qui explique comment la population peut s'accroître, bien que les naissances soient moindres comparativement à la population. Ceci

* D'après les recherches de Necker, il devait y avoir, vers 1784, 1 naissance sur 25.5 habitans, et 1 décès sur 30, ce qui prouve qu'il serait facile d'établir, de 1784 à 1801, le même rap-

se rattache, au surplus, comme on voit, aux considérations relatives à la mortalité, fait important dont il appartient à la statistique d'éclairer la marche, et sur lequel nous aurons à revenir un peu plus loin.

prochement que nous avons établi de 1801 à 1835, et qu'on obtiendrait des résultats conformes.

CHAPITRE IV.

Sexes. — Excédant des femmes. — Ages. — Formation des générations viriles. — Centenaires. — Durée de la vie moyenne. — Base d'appréciation du progrès social.

Présentons maintenant la plus importante classification de cette population dont nous avons étudié les élémens progressifs, celle qui est fondée sur la distinction des sexes.

Voici comment était répartie, sous ce rapport, la population aux cinq recensemens suivans :

Années.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Exc. du s. fém.
1801.....	13,811,889.....	14,037,114.....	225,225
1806.....	14,812,830.....	14,794,575.....	481,725
1821.....	14,796,775.....	15,665,100.....	868,325
1831.....	15,950,095.....	16,619,128.....	669,033
1836.....	16,460,701.....	17,080,209.....	619,508

Ainsi, à quelque époque qu'on observe la masse de notre population, on retrouve toujours un plus grand nombre de femmes que d'hommes : ce résultat est constant. Il importe de reconnaître

l'existence du même fait dans les diverses parties du territoire. Voici comment en 1836 la population était répartie entre les deux sexes :

Groupes.	Sex. masc.	Sex. fém.	E. du f.	E. du m.
I. Flandre-Picardie.	1,548,387	1,621,126	4.7	100
II. Normandie.	1,280,312	1,404,820	9.7	
III. Bretagne.....	1,263,727	1,356,354	7.3	
IV. Anjou-Touraine..	898,232	956,003	6.3	
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	1,228,380	1,255,221	2.2	
VI. Champagne.....	719,128	760,318	5.8	
VII. Bourg.-Fr.-Comt.	819,060	856,728	4.6	
VIII. Lorraine-Alsace..	1,102,243	1,169,285	9	
IX. Poitou-Angoum..	865,273	882,921	2	
X. Guienne.....	1,013,946	1,033,719	2	
XI. Gascogne.....	759,399	771,153	1.5	
XII. Lang.-Roussillon.	756,875	750,418.....	0.8	h.
XIII. Languedoc.	758,779	756,195.....	0.3	
XIV. Limous. - Auverg.	845,614	877,619	3.9	
XV. Berry-Bourbonn..	857,256	842,274	0.6	
XVI. Lyonn.-Dauphia.	1,048,220	1,071,633	2.2	
XVII. Provence.....	611,843	610,164.....	0.3	
Corse.....	104,027	103,862		

Un simple coup d'œil sur ce tableau fait reconnaître que l'excédant du sexe féminin est bien plus considérable dans les groupes du nord que dans ceux du midi. On voit, en effet, que parmi les groupes méridionaux il en est trois où le sexe masculin est en excédant, tandis que c'est l'autre sexe qui est en excédant, et dans une très-forte proportion, dans tous les groupes septentrionaux. La moyenne de l'excédant, pour ces huit groupes,

est 5.8 sur 100, tandis qu'elle n'est, pour les six groupes méridionaux où le sexe féminin est en plus, que un peu plus de 2 sur 100. Il est donc bien constant qu'il y a plus de femmes dans le nord que dans le midi du royaume, et c'est là sans doute un fait fort remarquable qui n'avait jamais été, nous le croyons, rendu aussi frappant. Au premier abord, ce résultat paraît tout à fait inexplicable, et c'en est un tout contraire qu'on aurait dû, ce semble, obtenir.

Effectivement, dans les parties du royaume où il y a le moins d'industrie, et où par conséquent l'activité de l'homme trouve moins d'occasions d'un utile développement, là le nombre des femmes devrait être proportionnellement supérieur, puisqu'elles restent plus habituellement attachées au sol, et c'est pourtant là que ce sexe est moins nombreux. Les migrations ne sont certainement pas sans influence dans la production du fait qui nous occupe. Ainsi le XIV^e groupe (Lim.—Auv.), d'où sortent, comme on sait, chaque année des légions d'ouvriers mâles de toutes sortes qui se dispersent dans toute la France, est bien celui du midi où l'excédant du sexe féminin est le plus élevé. Ainsi encore, dans le nord, nous voyons que les I^{er}, VI^e et VIII^e groupes, qui forment toute notre frontière septentrionale, présentent un excédant

plus marqué en faveur des femmes qui doit assurément avoir, en partie du moins, pour cause l'émigration d'un certain nombre d'hommes dans les contrées limitrophes. Ainsi encore, dans certains groupes où se trouvent de grands centres d'industrie qui attirent spécialement certaines classes de la population mâle, les deux sexes tendent à s'équilibrer; l'excédant, par exemple, n'est plus que 2 pour 100 dans les groupes où se trouvent Paris (V^e), Lyon (XVI^e), Bordeaux (X^e); et dans le XVII^e, où se trouve Marseille, il y a, à peu de chose près, égalité entre les deux sexes. Il en serait sans doute de même dans les I^{er}, II^e et VIII^e, qui appartiennent à cette catégorie, si des causes particulières ne dérangent pas le cours naturel des choses. Toutefois l'influence de ce nouveau fait ne saurait suffire pour rendre pleinement raison de l'observation générale; une autre cause y concourt, et celle-ci nous allons la faire connaître en revenant sur les naissances et sur les décès considérés sous le rapport du sexe.

Sur 33,226,422 naissances qu'a présentées la période des trente-cinq années, il y en a eu 17,135,444 du sexe masculin, et 16,090,978 du sexe féminin; l'excédant en faveur du sexe masculin est de 1,044,466 naissances, ou 6.24 pour 100; le rapport général des naissances masculines aux

féminines est par conséquent, pour la période, 1 sur 16.40, c'est-à-dire qu'il est né en chiffres ronds 106 garçons pour 100 filles. Ce rapport, considéré par départemens ou par groupes, ne varie que fort peu; il n'est pas un seul département, au surplus, qui, soit qu'on embrasse les naissances de la période entière, soit qu'on les divise par années, ne présente constamment un excédant des naissances masculines qui s'élève ou s'abaisse proportionnellement au chiffre total des naissances. Les groupes présenteraient par conséquent le même fait. Nous avons cru pouvoir omettre des chiffres parfaitement inutiles, puisqu'il s'agit ici, comme nous l'avons dit dans la première partie, d'une loi constante et qui a été reconnue partout où l'on a fait des recherches exactes sur le mouvement de la population.

Or ce nouveau résultat semble d'abord tout à fait en contradiction avec celui que nous avons obtenu tout à l'heure. En effet, il naît constamment plus de garçons que de filles, et il se trouve constamment aussi qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Mais cette apparente contradiction fait reconnaître de plus en plus l'ordre régulier, l'harmonie véritable avec laquelle se développent les faits sociaux. Il naît plus de gar-

cons que de filles, parce que, destiné à pourvoir à l'existence de la famille, obligé de lutter contre les difficultés, contre les périls, l'homme doit être en excédant pour que l'équilibre entre les deux sexes soit maintenu. Cet équilibre n'est rompu, et il ne se trouve plus de femmes que d'hommes, que parce qu'il y a abus des causes naturelles qui doivent absorber une plus grande quantité d'hommes que de femmes. Ainsi la guerre est une cause qui doit réduire proportionnellement le nombre des hommes; ainsi encore les risques de mer, auxquels les hommes sont presque exclusivement exposés, en sont une autre, et c'est pour cette raison que dans la plupart de nos départements côtiers, si l'on compare le nombre total des décès du sexe masculin à ceux de l'autre sexe pendant la période des trente-cinq années, on trouve que les premiers présentent un excédant considérable sur les seconds, et c'est aussi peut-être ce qui explique, en partie au moins, pourquoi ce sont les groupes II^e et III^e (Normandie et Bretagne), où les migrations intérieures n'ont produit aucun mouvement sensible, qui présentent l'excédant le plus élevé en faveur des femmes. En effet, le rapport moyen est 8.5 pour ces deux groupes, c'est-à-dire qu'il y a plus de 108 femmes pour 100 hommes. Il est vrai que les groupes situés

sur la mer Méditerranée ne présentent pas les mêmes faits, et que là les deux sexes sont en général, comme on l'a vu, à peu près en équilibre. Mais on doit se rappeler que ces groupes, notamment le XVII^e (Provence), sont de ceux qui ont gagné par les migrations. Là c'est une population virile qui afflue principalement des contrées adjacentes dans les ports; elle y compense la population maritime qu'ils perdent, et y rétablit l'équilibre entre les deux sexes.

Enfin on pourrait conjecturer que les travaux des fabriques, auxquels les hommes sont plus complètement livrés que les femmes, contribuent encore dans la France du nord à diminuer le nombre relatif des individus mâles. Les funestes effets de la vie d'atelier sur l'existence sont bien connus. Nous ne pouvons assurément encore qu'émettre un doute à cet égard; mais ne lui trouve-t-on pas quelque fondement quand on remarque que ce sont précisément nos groupes les plus industriels qui présentent, de 1801 à 1835, un excédant plus élevé des décès masculins sur les décès féminins, comme vont nous le montrer les chiffres suivans qui offriront les résultats du rapprochement, de 1801 à 1835, des décès considérés relativement au sexe? Observons que les rapports y sont établis au nombre total des décès.

Groupes.	Excéd. des déc. masc.	Rapp.	Excéd. des déc. fém.	Rapp.
I. Flandre-Picardie.	74,787....	2.7 s. 400		
II. Normandie.....	49,894....	0.9		
III. Bretagne.....	35,525....	1.4		
IV. Anjou-Touraine..	49,049....	1.3		
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	69,844....	3		
VI. Champagne.....	23,766....	1.9		
VII. Bourg.-Fr.-Comt.	49,589....	1.5		
VIII. Lorraine-Alsace..	29,589....	1.6		
IX. Poitou-Angoum..	33,105....	2.3		
X. Guienne.....	35,270....	2		
XI. Gascogne.....	29,168....	2.7		
XII. Lang.-Roussillon.	28,486....	2.4		
XIII. Languedoc.....	31,456....	2.6		
XIV. Limous.-Auverg..			40,799....	0.7
XV. Berry-Bourbonn..	36,914....	2.4		
XVI. Lyonn.-Dauphiné.	30,727....	1.8		
XVII. Provence.....	46,638....	3.9		
MOYENNE.....	32,666....	2		

On voit d'abord par ce tableau que le XIV^e groupe est le seul où les décès du sexe féminin soient en excédant, fait qui confirme ce qui a été établi ci-dessus sur l'influence des migrations d'une partie de la population mâle. Il est clair que là où les femmes se trouvent, par une circonstance toute locale, en plus grand nombre, il doit mourir plus de femmes. Si, d'autre part, les résultats des chiffres précédens sont exacts, nous devons en trouver ici encore la confirmation. Ainsi, en thèse générale, et toutes circonstances particulières mises à part, il doit premièrement

mourir plus d'hommes, puisqu'il naît plus de garçons, et secondement c'est dans les parties du territoire où les deux sexes sont le plus également répartis, que l'excédant proportionnel des décès masculins doit être le plus élevé. Or c'est précisément ce qui résulte des nouveaux chiffres que nous venons d'établir. La moyenne du rapport de l'excédant des décès masculins avec la totalité des décès de la période est 2, et l'on peut voir que tous les groupes méridionaux, où l'équilibre entre les deux sexes se trouve à peu près rétabli, atteignent ou dépassent cette moyenne. Dans le nord, tous les groupes, hors deux, sont au-dessous. Ces deux groupes, où le rapport est le plus élevé, sont le V^e et le I^{er}, qui se distinguent si éminemment par leurs progrès industriels; en somme, c'est dans le XVII^e groupe (Provence) qu'il y a eu relativement le plus de décès masculins, près de 4 pour 100, et c'est dans le II^e (Normandie) qu'il y en a eu le moins, un peu moins de 1 pour 100, et l'on n'a pas oublié que ce dernier est celui où la disproportion entre le nombre des hommes et celui des femmes est la plus forte, tandis que l'autre figure au rang de ceux du midi où les hommes sont en excédant!

A défaut d'éléments suffisans pour présenter une classification complète de la population par

âges, nous réunirons quelques chiffres qui offriront des données intéressantes sur certains points relatifs à cette classification.

Les termes numériques que nous avons déjà empruntés aux comptes rendus des opérations du recrutement, nous ont montré que 300,000 jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année sont annuellement, terme moyen, inscrits pour concourir à ces opérations. Voici de la sorte une portion de la population virile qui est avec la population totale dans les rapports de 1 à 100 environ, et qui se trouve parfaitement bien déterminée. Nous présentons ci-après la répartition des inscrits de 1835, dont le nombre est, à peu de chose près, équivalent à la moyenne des dix années antérieures entre les groupes départementaux. Nous y joignons une colonne qui présente le nombre comparatif des naissances des deux sexes qu'il a fallu, de 1825 à 1832, pour produire 100 hommes âgés de 20 ans accomplis.

Groupes.	Inscr. en 1835.	Rap. à la pop.	Naissances p. 100 inscr.
I. Flandre-Picardie.	28,435.	9 sur 1000.	349
II. Normandie.	24,598.	9	299
III. Bretagne.	26,641.	10.2	359
IV. Anjou-Touraine.	18,212.	9.8	323
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.	17,876.	7.2	417
VI. Champagne.	12,588.	8.5	359
VII. Bourgog.-Fr.-Comté.	15,704.	9.4	321

Groupes.	Inscr. en 1835.	Rap. à la pop.	Naisances. p. 100 inscr.
VIII. Lorraine - Alsace.....	22,616....	9.9.....	345
IX. Poitou-Angoumois...	17,689....	10.1.....	291
X. Guienne.....	18,415....	9.....	285
XI. Gascogne.....	14,478....	9.4.....	285
XII. Languedoc.....	13,202....	8.7.....	327
XIII. Langued.-Roussillon..	13,565....	9.....	331
XIV. Limousin-Auvergne..	16,983....	9.8.....	309
XV. Berry-Bourbonnais...	16,959....	10.1.....	335
XVI. Lyonnais-Dauphiné..	19,269....	9.....	363
XVII. Provence.....	10,696....	8.8.....	371
Corse.....	1,650....	8.....	340
TOTAL.....	309,376		
MOYENNE.....	18,401....	9.2.....	334

On voit comment se trouve répartie notre jeunesse virile: dans l'ensemble, le rapport est 9 sur 100 pour le nord, et 9.3 pour le midi; c'est dans le Ve groupe (Ile-de-France—Orléanais) que le rapport proportionnel descend le plus bas; là on ne compte sur 100 individus que 7 jeunes gens appelés. On en compte 3 de plus pour 100 exactement dans le IIIe groupe (Bretagne), qui présente, comme on se le rappelle, le moins d'exemptions pour infirmités diverses. Mais dans d'autres groupes qui en présentent un nombre proportionnel assez considérable, le nombre des jeunes gens de 20 ans est relativement plus élevé, tels que les XVe, XIVe, IXe, dans la France centrale et occidentale, et le VIIIe (Lorraine—Alsace) dans le nord; d'où l'on voit

que les causes qui déterminent dans ces parties de territoire un plus grand nombre de constitutions faibles et vicieuses, n'amènent pas un accroissement sensible de mortalité dans l'enfance. En effet, un nombre proportionnellement plus élevé d'enfans mâles y atteignent l'âge de 20 ans; mais dans ce nombre il en est plus qu'ailleurs qu'une imperfection organique quelque rend impropres au service; c'est, au surplus, la colonne suivante qui fait ressortir les chances inégales de vitalité qui existent dans les diverses parties du royaume pour la population virile de 1 à 20 ans. On voit en effet qu'il faut dans le V^e 417 naissances de l'un et de l'autre sexes pour produire 100 jeunes gens âgés de 20 ans, tandis qu'il n'en faut que 285 dans les X^e et XI^e groupes (Guienne et Gascogne). Ce sont les contrées les plus favorisées sous ce rapport. Le IX^e (Poitou—Angoumois) approche beaucoup du même chiffre. En somme, cinq groupes du nord dépassent la moyenne, tandis qu'il n'y en a que trois dans le midi qui soient au-dessus. Ces résultats ont une grande importance pour montrer la différence de forces que peuvent offrir à la défense du territoire ces diverses régions. On voit que c'est dans celles où le mouvement industriel ou commercial est le plus prononcé

que le rapport est le plus défavorable. Ce fait devient plus apparent à mesure qu'on pénètre davantage dans les détails : ainsi les départemens de Lot-et-Garonne et du Gers ont tous les ans 100 hommes inscrits sur les listes de recrutement pour 254 naissances, tandis qu'il faut pour un nombre égal d'inscrits 669 naissances dans le département de la Seine (V^e groupe), 422 dans le Rhône (XVI^e), 411 dans les Bouches-du-Rhône (XVII^e), 409 dans le Nord (1^{er}), etc. Remarquons enfin que si l'on rapproche les chiffres des deux colonnes pour quelques groupes, notamment pour les II^e et III^e (Normandie et Bretagne), on croit voir au premier abord une contradiction qu'un examen plus approfondi fait disparaître. Ainsi il faut dans les cinq départemens normands 299 naissances pour former 100 inscrits, et le rapport général des inscrits à la population est 9 sur 1,000, tandis que dans les départemens bretons, où il faut 359 naissances pour produire 100 inscrits, le rapport s'élève à 10.2 sur 1,000. Il meurt proportionnellement plus d'enfans, et il se trouve un nombre proportionnel plus considérable d'adultes ! Toute difficulté est écartée si l'on se reporte aux chiffres des chapitres précédens qui présentent le nombre des naissances dans la période des trente-cinq années. Comparant ces

chiffres, pour les groupes dont il s'agit, à ceux de la population en 1801, on voit que le nombre des naissances a été proportionnellement bien plus élevé dans le III^e groupe que dans le II^e. En effet, on y a compté 2,835,802 naissances, pour 2,202,715 habitans, tandis que l'autre n'en présente que 2,303,307 pour 2,390,844 individus. Or, s'il est né relativement plus d'individus, on ne peut s'étonner qu'il s'y trouve en définitive, et malgré les chances défavorables qui peuvent y compromettre l'existence, un plus grand nombre d'adultes. Un rapprochement analogue expliquerait de même les contradictions apparentes que présentent d'autres groupes.

Nous complétons ces données par celles qui sont relatives aux centenaires et à la durée moyenne de la vie dans les diverses parties du territoire. La première colonne présente la moyenne annuelle du nombre des centenaires pendant les dix années 1824 à 1835*.

* *Annuaire du Bureau des Longitudes*. Il est bien à regretter que les centenaires ne soient pas classés par sexe, puisqu'on aurait ainsi une donnée de la durée comparative de la vie dans les deux sexes. On se trouve de la sorte, en statistique, arrêté à chaque pas par la défectuosité des documens. Faut-il s'étonner dès lors qu'on ne puisse émettre que des doutes sur une foule de questions dont la solution complète appartient néanmoins à la science ?

Groupes.	Centenaires.	Durée moy. de la vie *
I. Flandre-Picardie.	5.9.....	37 ans 10 mois.
II. Normandie.....	5.0.....	43.... 9
III. Bretagne.....	7.0.....	33.... 3
IV. Anjou-Touraine..	2.3.....	38.... 5
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	2.4.....	34.... 7
VI. Champagne.....	2.2.....	38.... 9
VII. Bourg.-Fr.-Comté,	2.3.....	38.... 1
VIII. Lorraine-Alsace..	4.0.....	36.... 1
IX. Poitou-Angum..	8.5.....	39.... 9
X. Guienne.....	33.4.....	40.... 10
XI. Gascogne.....	28.6.....	42.... 8
XII. Langued.-Roussill.	15.3.....	36.... 8
XIII. Languedoc.....	8.1.....	36.... 11
XIV. Limousin-Auverg.	13.8.....	36.... 10
XV. Berry-Bourbonn..	5.6.....	52.... 4
XVI. Lyonnais-Dauph..	6.2.....	34.... 2
XVII. Provence.....	1.9.....	32.... 4
Corse.....	0.7.....	37.... 8
MOYENNE.....	8.9.....	36.... 7

Nous attachant à la première colonne, rien n'est plus frappant assurément que l'inégale répartition des centenaires entre les diverses régions de la France. Quatre groupes, qui figurent au rang de ceux où le chiffre de la population relative est le moins élevé, dépassent le chiffre du groupe moyen dans une très-forte proportion : ce sont les X^e, XI^e, XII^e et XIV^e; ils forment toute la région sud-ouest de la France,

* D'Angeville, calculé sur les naissances et les décès des cinq années 1825, 1826, 1828, 1830 et 1832 (décès du choléra non compris).

comprise entre la Garonne et les Pyrénées. C'est la partie de notre territoire où les chances de prolongement pour l'existence au delà de ses limites ordinaires paraissent les plus fortes. On remarquera combien elles s'affaiblissent en passant du sud-ouest au sud-est. Ainsi la moyenne descend à 8.1 dans le XIII^e groupe (Languedoc), à 6.1 dans le XVI^e (Lyonnais—Dauphiné) et à 1.9 dans le XVII^e (Provence), nombre le moins élevé que présente aucun groupe. Ce n'est pas, au reste, la seule différence très-marquée que nous aurons à constater entre ces deux régions de la France; répondant aux mêmes parallèles, elles ne présentent pas des conditions climatiques très-différentes; la distinction de race serait-elle l'origine de cette disparité si réelle? La statistique n'a aucun moyen de résoudre cette question, mais la géographie nous apprend que dans le bassin du Rhône, et sur le rivage de la Méditerranée, vit une population issue de cette race pélasgique qui se rattache aux anciens peuples de l'Europe orientale, tandis que les habitans du bassin de la Garonne et du rivage de l'Atlantique appartiennent, pour la plus grande partie du moins, à la race celtique, indigène sur le sol. En somme, les huit groupes du nord, qui comprennent une population plus considérable que les neuf grou-

pes du midi, présentent pour moyenne 3.6 centenaires, tandis que la moyenne est 13.5 pour les groupes méridionaux; ce qui contrarie cette opinion assez généralement accréditée, que le nombre des longévités s'accroît à mesure qu'on s'avance vers le nord. Il est évident qu'elle n'est nullement fondée, du moins pour la France.

La seconde colonne, qui présente la durée moyenne de la vie, offre des résultats non moins frappants, et confirmatifs, en général, de ceux de la première. Ainsi le chiffre s'élève beaucoup au-dessus de la moyenne dans les X^e et XI^e groupes (Guienne et Gascogne), où le nombre des centenaires est si considérable; au contraire le chiffre descend le plus bas ou à peu près dans le XVII^e groupe (Provence), où l'on a compté dans les dix années le moins de centenaires; toutefois la correspondance ne saurait être toujours parfaite; car, comme on doit le concevoir, les circonstances, qui amènent à un âge plus ou moins avancé les générations d'individus, ne sont pas exactement identiques avec celles qui déterminent par exception l'âge très-avancé d'un certain nombre de ces individus. Le II^e groupe (Normandie) en offre l'exemple: c'est celui qui présente pour la durée moyenne de la vie le taux le plus élevé, 43 ans 9 mois; et

toutefois le chiffre des centenaires, s'il est un des plus élevés que présentent les groupes du nord, reste encore bien loin du taux offert par le X^e (Guienne). Que pourrait-on conclure de ce rapprochement? le voici : c'est que, sur un nombre égal d'individus pris dans l'un et dans l'autre groupe, il y a dans le premier plus de chances pour un plus grand nombre d'individus d'atteindre un âge avancé, et dans le second plus de chances pour quelques uns de dépasser les limites ordinaires de la vie. C'est précisément le rapport inverse que nous obtiendrons si nous rapprochons, par exemple, le VI^e groupe (Champagne), où l'on n'a compté que 2.2 centenaires, et où le chiffre de la durée moyenne de la vie dépasse 38 ans, du XV^e (Berri—Bourbonnais), où l'on a compté 5.6 centenaires, tandis que le chiffre de la vie moyenne n'est que de 34 ans. Il est inutile de pousser plus loin de tels parallèles. Nous n'avons pas non plus besoin d'insister longuement sur le rapprochement des chiffres que nous venons d'établir avec ceux du précédent tableau. Les analogies ressortent d'elles-mêmes à l'examen. Ainsi les groupes où il faut le moins de naissances pour produire 100 jeunes gens âgés de 20 ans révolus, tels que les X^e, XI^e, IX^e, II^e et XIV^e, sont justement ceux où le chiffre de la durée de la

vie moyenne est le plus élevé. Au contraire, dans les V^e et XVII^e, où il faut le plus de naissances pour produire un nombre égal d'adultes, le chiffre de la durée de la vie moyenne n'est plus que de 34 et 32 ans. Enfin nous rappellerons, en résumé, que la durée de la vie moyenne est aujourd'hui dans notre pays de 36 ans et demi environ. On voit par les chiffres précédents quelles sont les parties de la France où ce taux est atteint et celles où il est dépassé. De telles données, qui doivent être l'objet de recherches nouvelles, de plus en plus rigoureuses, intéressent à un haut degré et l'administrateur et le savant. Il y a là pour l'un et pour l'autre à expliquer certaines anomalies qu'on ne peut, quant à présent, que poser en fait. Pourquoi, par exemple, les chiffres présentent-ils une aussi grande variation entre des territoires contigus et que sépare seulement la ligne de partage des eaux qui les classent dans des bassins différens? Pourquoi la Bretagne (III^e groupe), si favorisée, comme on l'a vu, sous tant d'autres rapports, présente-t-elle le chiffre presque le plus bas pour la durée moyenne de la vie, à côté de la Normandie (II^e), avec laquelle elle offre tant d'analogie pour la situation, le climat, les habitudes sociales, etc., et qui toutefois présente le chiffre le plus élevé? Ces questions et beaucoup d'autres

sont encore pour la statistique dans le domaine de l'avenir.

Concluons en rappelant que, d'après les célèbres tables de Duvillard, la durée moyenne de la vie devait être en France, à la fin du siècle dernier, de 28 ans environ; ainsi la vie aurait gagné en France au delà de 8 années*. C'est le tribut qu'auraient payé à l'existence humaine les progrès de l'aisance et de l'instruction dans certaines classes de la société, la découverte de la vaccine, l'amélioration de diverses méthodes curatives, les perfectionnemens de l'agriculture et de l'industrie, etc. : par toutes ces causes, un plus grand nombre d'habitans du sol ont été mieux nourris, mieux vêtus, mieux soignés, et il en est résulté pour la masse un accroissement dans la durée de l'existence. Sans doute on peut apercevoir entre ces diverses causes, d'après les données mêmes que nous avons établies, une part d'action bien inégale. Toutefois, puisque l'accroissement s'est partout manifesté, il faut bien reconnaître qu'aucune n'est restée sans action quelconque, et que, par exemple, telle industrielle machine a contribué dans le nord à la produc-

* Observons que tous les statisticiens sont d'accord pour reconnaître une assez forte augmentation dans la durée de la vie moyenne, bien qu'ils varient beaucoup sur la quotité de cette augmentation.

tion de ce fait remarquable, en diminuant l'emploi abusif des forces humaines, comme dans le midi l'extension de telle culture, en offrant à l'homme une nourriture plus abondante et plus saine à la fois*.

Pour résumer quelques-unes des notions présentées ci-dessus, on voit qu'il y a de nos jours moins de naissances, mais aussi moins de décès, et dans une plus forte proportion qu'avant la révolution, c'est-à-dire, en définitive, que s'il vient au monde un nombre moins élevé d'individus, un plus grand nombre résistent aux chances de mortalité qui menacent les premières années, et parviennent à la vieillesse** : et voilà pourquoi la durée de la vie moyenne se trouve augmentée. Or c'est là le véritable signe d'une prospérité croissante, non, comme l'ont donné si souvent à entendre les statisticiens, l'accroissement même de la population, Il n'est pas en effet de signe

* M. Dureau Delamalle a cru pouvoir établir sur de savantes recherches, que la durée de la vie moyenne devait être à Rome, au quatrième siècle, vers le règne de Septime-Sévère, de trente années.

** D'après M. Benoiston de Châteauneuf (*Notes statistiques sur la France*, 1835), vers 1780, on pensait que sur une génération naissante, la moitié 49.9 périssait dans les dix premières années; les 3/5 n'existaient plus à 50 ans, et les 4/5 à 60. Le rapport des morts aux vivans était 1 à 32.2, tandis qu'il est aujourd'hui 1 à 40.3; le même écrivain calculait qu'en 1825, sur 100 enfans, 24.3, ou le quart, atteignaient l'âge de 60 ans.

plus trompeur que celui-ci. A ne s'en rapporter qu'à ce genre de progrès, telle contrée de l'Europe, la misérable Irlande par exemple, serait placée au premier rang. C'est qu'amenée à un état de pénurie et de dégradation prolongées, une population en vient à se livrer à ses penchans comme la brute : elle ne réfléchit plus, dès qu'il n'y a plus pour elle d'avenir ; elle se reproduit comme elle s'enivre. Alors les naissances s'accroissent dans une forte proportion, et par suite aussi le chiffre de la population s'élève : de là encore augmentation de misère. C'est un véritable cercle vicieux : la misère devenant l'origine première d'un accroissement de population, et l'accroissement de la population ajoutant toujours à la misère. Partout au contraire où la civilisation a pénétré, le véritable progrès consiste à faire vivre plus longtemps et mieux un moindre nombre d'individus.

CHAPITRE V.

Mariages. — Accroissement dans la période 1801-1835. — Nombre d'enfants par mariage. — Répartition de la population en 1836 sous le rapport de l'état civil. — Naissances illégitimes. — Accroissement. — Enfants trouvés. — Accroissement.

Le nombre des mariages qui ont eu lieu en France de 1801 à 1836 est de 8,290,064, ce qui donne pour moyenne annuelle, dans la période des trente-cinq années, 236,869. Nous offrons ci-après la série des chiffres annuels, dont l'examen est digne d'intérêt sous plus d'un rapport :

Années.	Mariages.	Moy. p. 5 ann.
1801.....	198,516	
1802.....	202,911	
1803.....	206,149	
1804.....	207,023	
1805.....	214,553.....	205,830
1806.....	209,854	
1807.....	213,240	
1808.....	220,933	
1809.....	267,964	

Années.	Mariages.	Moy. p. 5 ann.
1810.....	232,943.....	228,986
1811.....	203,731.....	
1812.....	222,564.....	
1813.....	387,186.....	
1814.....	193,020.....	
1815.....	246,045.....	250,509
1816.....	249,247.....	
1817.....	205,877.....	
1818.....	213,343.....	
1819.....	215,258.....	
1820.....	209,003.....	218,545
1821.....	222,694.....	
1822.....	235,805.....	
1823.....	261,806.....	
1824.....	237,773.....	
1825.....	243,402.....	240,096
1826.....	247,435.....	
1827.....	253,929.....	
1828.....	246,446.....	
1829.....	250,614.....	
1830.....	270,399.....	254,164
1831.....	245,651.....	
1832.....	242,469.....	
1833.....	263,553.....	
1834.....	271,220.....	
1835.....	275,508.....	259,080
TOTAL.....	<u>8,290,064</u>	

On voit que la moyenne générale ne donnerait qu'une idée insuffisante de la manière dont ce fait social s'est développé parmi nous. Les moyennes quinquennales nous montrent avec plus d'exactitude le progrès; ainsi on comptait de 1801 à 1806, terme moyen, par an 205,822.

mariages; l'on en a compté, de 1831 à 1836, 259,080 ou 53,258 de plus. Le premier nombre, rapporté à la population de 1801, donne 1 mariage par 132 habitans; et le second, rapporté à la population de 1831, 1 mariage sur 125 habitans; terme proportionnel qu'on obtient également en rapportant à la population de 1825 la moyenne quinquennale précédente.

Les mariages se sont donc accrus en France, depuis le commencement du siècle, dans une proportion plus forte que la population, et c'est là sans doute un résultat rassurant pour la morale, qui méritait d'être constaté. On comptait au reste en 1784, d'après les recherches de Necker, 1 mariage sur 114 habitans; proportion bien plus favorable que celle que présente l'époque actuelle.

L'examen des chiffres annuels montre des fluctuations dont les causes ne peuvent pas toujours être nettement indiquées. Il en est toutefois qui apparaissent d'une manière très-frappante; ainsi, à partir de 1801, on voit le chiffre s'élever graduellement à mesure que s'étend et s'affermi l'influence d'un gouvernement réparateur. Sous l'Empire, le désir d'échapper à la conscription accroît rapidement le nombre des mariages précoces; et l'on voit en 1813, époque où le gou-

vernement impérial en venait aux dernières extrémités pour refaire des armées détruites par un grand désastre, le nombre des mariages atteindre tout à coup le chiffre excessif de 387,186, présentant un excédant, sur l'année précédente, de 164,622, chiffre qui n'a jamais été atteint depuis, et ne pourra l'être de longtemps. 1814 présente, par compensation, le chiffre le moins élevé de toute la période; il s'élève dans les années suivantes, puis subit une dépression nouvelle très-marquée dans l'année disetteuse 1817; il s'accroît toujours ensuite, sauf quelques intermittences, jusqu'en 1830. Les deux années suivantes, l'une marquée par de fréquens désordres civils, l'autre par le choléra, présentent une diminution marquée; mais à partir de 1833, le chiffre s'élève de nouveau rapidement, et arrive en 1835 au taux le plus élevé que présente la période, si l'on en excepte l'année anormale 1813.

Le tableau suivant présentera le résultat de la répartition des mariages entre nos divers groupes, de 1801 à 1835. Nous y joignons l'indication du nombre proportionnel d'enfans par mariage. Nous avons cru devoir, en effet, rapprocher immédiatement du nombre relatif des mariages, dans les diverses parties de la France, des chiffres qui font connaître la fécondité relative de ces

mariages, notion qui se lie essentiellement à plusieurs de celles qui ont été présentées dans les précédens chapitres, et se détache pareillement des considérations qui vont suivre et qui tiennent toutes à l'ordre moral.

Groupes.	Mariages.	Rap. à la pop. de répit.	Enf. p. mar.
I. Flandre-Picardie...	784,341.....	31.3.....	3.73
II. Normandie.....	682,177.....	27.7.....	3.20
III. Bretagne.....	646,140.....	29.3.....	4.24
IV. Anjou-Touraine...	476,883.....	30.8.....	3.45
V. Il.-de-Fr.-Orléanais.	643,120.....	33.9.....	3.06
VI. Champagne.....	371,644.....	28.5.....	3.71
VII. Bourg.-Fr.-Comté..	410,623.....	28.2.....	3.78
VIII. Lorraine-Alsace...	534,011.....	30.5.....	4.35
IX. Poitou-Angoumois..	440,761.....	30.9.....	3.57
X. Guienne.....	520,799.....	28.3.....	3.50
XI. Gascogne.....	527,176.....	28.8.....	3.80
XII. Langued.-Roussillon.	356,361.....	31.....	4.04
XIII. Languedoc.....	357,759.....	29.8.....	4.17
XIV. Limousin-Auvergne.	439,712.....	30.6.....	3.79
XV. Berry-Bourbonnais..	466,901.....	34.4.....	3.70
XVI. Lyonnais - Dauphiné.	503,022.....	32.4.....	3.99
XVII. Provence.....	296,994.....	29.8.....	4.20
Corse.....	49,618.....	30.3.....	3.79
TOTAL.....	8,290,064		
MOYENNE.....	484,732.....	30.2.....	3.78

Voici encore des chiffres qui vont donner lieu à diverses remarques intéressantes. Les premières colonnes nous offrent une répartition assez inégale des mariages dans le cours de la période, et des différences assez frappantes à cet égard entre

les diverses parties du territoire. Ainsi, dans le XV^e groupe (Berry—Bourbonnais), il y a eu 34.4 mariages pour 100 individus vivans en 1801, tandis qu'il n'y en a eu que 25.8 dans le XI^e (Gascogne), c'est-à-dire un quart de moins presque exactement. C'est le maximum et le minimum. Tous deux appartiennent à la région méridionale du royaume. Le V^e (Ile-de-France—Orléanais), où le rapport est 33.9, et le II^e (Normandie), où il n'est que 27.7, forment dans le nord les deux termes extrêmes. Si l'on compare les deux grandes régions du nord et du midi, on obtient une légère différence en faveur du midi; en effet, la moyenne pour les huit groupes septentrionaux est 30.1, tandis qu'elle est 30.3 pour les neuf groupes méridionaux. En somme, on voit que ce sont les groupes où se trouvent de grands centres industriels et les villes les plus peuplées, qui présentent le plus grand nombre relatif de mariages, en exceptant toutefois le groupe central (XV^e), assez peu favorisé à bien des égards, et le plus haut placé sous ce rapport, sans qu'on puisse indiquer la cause de cette particularité; ainsi on a compté près de 34 mariages pour 100 dans le groupe où se trouve Paris (V^e), un peu plus de 32 dans celui où se trouve Lyon (XVI^e), et un peu plus de 31 dans le I^{er} (Flandre—Pi,

cardie), qui figure aussi parmi les groupes de cet ordre. Mais un rapprochement plus fécond en considérations intéressantes est celui qui s'opère avec les chiffres d'un des précédens tableaux, relatifs à la durée moyenne de la vie. On voit, en effet, s'établir entre ces deux colonnes la plus frappante correspondance. Presque partout où le chiffre s'élève dans l'une, il s'abaisse dans l'autre. Pénétrons dans les détails de ce curieux parallèle. Les groupes XI^e et II^e présentent relativement le moins de mariages, et ce sont ceux où le taux de la vie moyenne est le plus élevé, 42 ans 8 mois et 43 ans 9 mois. Les X^e et VII^e sont à peu près aussi dans le même cas. Au contraire, dans le XV^e, où, comme on vient de le voir, le rapport s'élève le plus haut pour le mariage, il descend le plus bas pour la durée moyenne de la vie; en effet, le chiffre n'est guère ici que 32 ans. La même remarque s'applique aux V^e et XVII^e; il est vrai que pour le III^e groupe (Bretagne) et quelques autres encore, les résultats du rapprochement ne sont pas entièrement conformes; toutefois les coïncidences l'emportent de beaucoup sur les exceptions et elles sont bien plus frappantes; il y a là évidemment un fait qui méritait d'être constaté. Maintenant pouvons-nous en déduire des conclusions positives? Non sans doute:

il est peut-être permis de conjecturer que dans les parties de la France moins avancées que les autres, où certaines conséquences abusives de la civilisation se font moins sentir, où des habitudes laborieuses et simples retardent l'éveil des sens, des mariages contractés plus tard et lorsque la constitution a acquis toute sa vigueur, deviennent un élément de longévité. Ceci serait avéré, s'il y avait moyen de déterminer l'âge relatif auquel se contractent les mariages dans les diverses parties du territoire; mais les faits manquent entièrement pour établir cette donnée: il faut par conséquent ici se borner à émettre un doute que l'avenir se chargera de confirmer ou de détruire*.

Quant à la colonne qui présente le nombre moyen d'enfans, produit des mariages dans la période des trente-cinq années, on voit que c'est dans le VIII^e groupe (Lorraine—Alsace) que les mariages ont été le plus féconds. Le III^e (Bretagne) vient ensuite; puis les trois groupes qui occupent le littoral de la Méditerranée. Le V^e groupe (Ile-de-France—Orléanais) est celui où

* M. Sadler, dans un ouvrage intitulé: *Law of Population*, Londres, 1830, a également reconnu pour plusieurs pays que les lieux où l'on compte le plus de mariages sont aussi ceux où les décès sont proportionnellement plus nombreux.

l'on a compté le moins d'enfans par mariage; là le rapport est 3.06; dans le II^e (Normandie), qui a le chiffre le plus élevé pour la durée de la vie moyenne, le rapport n'est que 3.20, tandis qu'il est 4.20 dans le XVII^e (Provence); qui descend presque à l'extrémité de l'échelle sous l'autre rapport. Il est impossible encore, en poursuivant le parallèle, de n'être pas frappé d'une correspondance qui n'offre que peu d'exceptions. Ainsi on voit presque constamment, en rapprochant les deux colonnes, le chiffre de la durée moyenne de la vie s'abaisser quand celui du nombre d'enfans par mariage s'élève. Le V^e groupe (Ile-de-France—Orléanais) est le seul qui présente une exception remarquable: là les deux chiffres sont également abaissés. Il est donc permis de supposer que les deux faits dont il s'agit ne sont pas sans une liaison intime, qui ne saurait être, quant à présent, pleinement expliquée. Aussi nous bornons-nous encore ici à une simple conjecture, en attendant que des recherches nouvelles et plus approfondies aient tout à fait mis en lumière cette question, assurément l'une des plus intéressantes que puisse susciter l'étude de l'homme sous ses rapports physiques et moraux.

En somme, la moyenne est 3.69 pour les groupes du nord, et 3.86 pour ceux du midi. Des

résultats analogues avaient été constatés avant la révolution *.

Nous complétons les données relatives au mariage, en présentant la répartition suivante de la population, quant à l'état civil, d'après le recensement de 1836 :

Groupes.	Enf. et non mar.	Mariés.	Veufs et veuv.	Rep. m. et v.
I. Fl.-Picard.	1,770,382	1,185,368	213,793	44 s. 100 h
II. Normand.	1,432,014	1,021,538	211,580	49
III. Bretagne..	1,595,126	834,270	190,882	43
IV. A. - Tour.	1,034,002	689,198	131,037	44
V. I. de-F.-O.	1,282,584	1,014,269	186,748	48
VI. Champag..	773,628	608,418	97,600	47
VII. B.-F.-Com.	946,894	819,461	109,433	43
VIII. Lorr.-Als.	1,374,207	763,454	133,867	39
IX. P.-Ang...	944,378	676,546	127,270	46
X. Guienne..	1,084,936	804,362	158,567	47
XI. Gascogne.	866,078	550,503	113,969	43
XII. L.-Rouss..	837,069	568,826	101,395	44
XIII. Langued..	866,335	543,628	105,013	43
XIV. Lim.-Auv.	985,060	615,505	122,668	43
XV. B.-Bourb.	943,661	622,034	111,835	44
XVI. L.-Dauph.	1,230,634	735,202	134,017	42
XVII. Provence..	661,407	469,091	91,509	46
Corse.....	124,331	66,671	16,887	40
TOTAUX..	18,774,696	12,408,344	2,357,870	
MOYENNE.	1,097,080	725,980	137,705	44

Ces chiffres montrent comment se distribue notre population sous le rapport du mariage. On

* Moheau, *Recherches sur la Population*, in-8°.

voit d'abord que sur les 33 millions d'individus qui vivent sur le sol, 14 et demi environ, ou moins de moitié, ont contracté les liens du mariage, tandis que 18 et demi ou n'ont pas encore atteint l'âge adulte ou sont célibataires. L'examen de la quatrième colonne montre que c'est dans le II^e groupe (Normandie) qu'on compte le plus d'individus mariés, près de moitié de la population, et dans le VIII^e (Lorraine—Alsace) qu'on en trouve le moins. Le V^e (Ile-de-France—Orléanais) est à peu près sur la même ligne que le II^e, et au contraire le XVI^e (Lyonnais—Dauphiné) se rapproche du VIII^e. Si l'on compare la France du nord et celle du midi, on trouve une légère différence en faveur du nord. En effet la moyenne pour les groupes septentrionaux est 44.3 sur 100, tandis qu'elle n'est que 44.2 pour les groupes méridionaux. On se rappelle que c'était l'inverse pour le nombre des mariages contractés de 1801 à 1836. Mais on doit comprendre que ce sont là deux faits très-distincts, à cause des mariages contractés en secondes, en troisièmes et même en quatrièmes nocces; il ne peut donc pas y avoir une correspondance parfaite entre le nombre des mariages de la période et le nombre des individus mariés qui se retrouvent aujourd'hui.

On sent ici, au reste, combien il est regrettable que les documens soient aussi incomplets. N'est-il pas étonnant qu'en énumérant les mariages, on n'ait pas eu l'idée d'y ajouter l'indication de la situation de ceux qui les contractent? Autant en dirons-nous des chiffres généraux dans lesquels se trouvent confondus tous les individus non mariés, depuis l'enfant à la mamelle jusqu'au célibataire infirme. Une classification détaillée des individus compris dans les chiffres serait du plus haut intérêt. On pourrait alors étudier la question du célibat, d'où naissent des considérations d'une si grande importance, soit sous le rapport du développement de la population, soit sous celui de l'état moral de la société; il n'y aura aucun moyen d'arriver à de telles notions, tant que de pareilles lacunes existeront dans les documens sur lesquels s'appuie la statistique*.

Nous venons maintenant aux naissances natu-

* Il résulte des recherches du docteur Casper, de Berlin, sur la longévité comparative des individus mariés et des célibataires, que pour les hommes mariés de 30 à 45 ans, la mortalité n'est que de 18 pour 100, tandis qu'elle est de 27 pour 100 pour les hommes non mariés du même âge; que pour 41 célibataires du même sexe qui atteignent 40 ans, il y a 78 individus mariés. La différence est toujours plus frappante à mesure qu'on avance; à 60 ans, il n'y a plus que 22 célibataires pour 48 mariés; à 70 ans, le rapport est 11 à 27; à 80, 3 à 9. 72 femmes mariées atteignent 50 ans pour 52 non mariées.

relles; autre question qui se lie sans doute à celle à laquelle nous venons de faire allusion; mais qui peut heureusement être éclairée par des séries étendues que présentent les documens officiels. Le nombre des naissances naturelles a été, de 1801 à 1836, de 2,122,940, ce qui établit, avec les naissances totales qui se sont élevées dans toute la période à 33,226,422, le rapport de 1 à 15.6. En d'autres termes, dans les trente-cinq années, sur 100 naissances il y en a eu 6.4 illégitimes, et par conséquent 93.6 légitimes. Ce qu'il importe surtout ici de déterminer, c'est l'accroissement; offrons à cet effet le nombre des naissances naturelles par année, pendant la période :

Années.	Naiss. natur.	Moyenn. quinquen.
1801.....	41,635	
1802.....	42,708	
1803.....	43,254	
1804.....	43,377	
1805.....	45,689	45,328
1806.....	47,209	
1807.....	49,021	
1808.....	49,842	
1809.....	52,783	
1810.....	52,167	50,204
1811.....	56,333	
1812.....	55,441	
1813.....	53,852	
1814.....	55,154	
1815.....	60,086	56,209
1816.....	62,553	

241

Années.	Naiss. natur.	Moyenn. quinquen.
1817.....	62,947	
1818.....	58,584	
1819.....	65,492	
1820.....	66,254.....	63,166
1821.....	68,247	
1822.....	69,756	
1823.....	69,616	
1824.....	71,006	
1825.....	69,522.....	69,585
1826.....	72,099	
1827.....	70,656	
1828.....	70,754	
1829.....	69,356	
1830.....	68,985.....	70,366
1831.....	71,359	
1832.....	67,490	
1833.....	71,527	
1834.....	75,559	
1835.....	74,727.....	71,728
TOTAL.....	2,122,940	

L'examen de ces chiffres montre que l'accroissement a été graduel et continu pendant toute la période. Les deux termes extrêmes forment régulièrement, l'un la plus faible et l'autre la plus forte quantité, et celle-ci dépasse l'autre de 33,092, c'est-à-dire qu'elle la double presque. Si l'on se reporte au tableau que nous avons donné ci-dessus (Voy. 192 p.) des naissances totales pendant la période, on voit que les deux termes extrêmes sont 903,688 et 993,833, et que cette dernière quantité ne dépasse la première que de

90,145 ou d'un onzième environ. Si l'on compare les moyennes quinquennales, 1801-1805 et 1831-1835, l'une à la population de 1801 et l'autre à celle de 1836, on voit que, dans la première période quinquennale, il y avait 1 enfant naturel pour 631 habitans, tandis qu'il y en a dans la seconde 1 pour 467! Il devient ainsi évident que le nombre des naissances naturelles s'est accru dans une très-forte proportion depuis le commencement du siècle, et l'on peut en induire encore que ces naissances ont contribué pour une part importante à l'accroissement total qu'a subi la population dans ce laps de temps, résultat assez triste et digne au plus haut degré de fixer l'attention du moraliste *. Si l'on examine au surplus en détail les chiffres de la série, on reconnaît que la plupart des causes qui ont produit, dans la série correspondante des naissances totales, les fluctuations que nous avons signalées ci-dessus, ont également agi sur celle-ci; seulement les fluctuations sont bien moins sensibles, attendu que les passions vives, les entraînemens coupables qui amènent le plus ordinairement les

* En 1836, sur les 7,232 individus traduits devant les cours d'assises, 197 étaient des enfans naturels; on en comptait en 1837 210 sur 8,094 accusés; c'est à peu près 3 pour 100 pour chaque année.

naissances naturelles, exercent une influence ir-résistible qui n'est que plus rarement balancée par d'autres causes. Ainsi les mariages prématurés des dernières années de l'Empire amènent en 1813 une diminution du chiffre; de même en 1818, les premières années funestes et disetteuses de la restauration; et de même en 1830, les dernières années de ce régime marquées par les signes précurseurs d'une révolution; mais, encore un coup, ces diminutions sont faibles et bientôt compensées par l'accroissement des années suivantes.

Étudions maintenant le même fait dans nos groupes. Voici comment y ont été réparties, de 1801 à 1836, les naissances légitimes et illégitimes.

Groupes.	Naissances légitimes.	Naissances illégitimes.	Rapport des naiss. illég. sur 100 id. lég.
I. Flandre-Picardie....	2,927,554	249,938	8
II. Normandie.....	2,124,096	179,211	8
III. Bretagne.....	2,748,201	87,601	3
IV. Anjou-Touraine....	1,644,311	98,899	6
V. Ile-de-Fr.-Orléan....	1,965,595	390,492	17
VI. Champagne.....	1,378,896	80,553	5
VII. Bourg.-Fr.-Comté...	1,352,310	94,833	6
VIII. Lorraine-Alsacc....	2,324,451	158,571	3
IX. Poitou-Angoumois...	1,575,731	56,757	4
X. Guienne.....	1,826,831	113,080	6
XI. Gascogne.....	1,245,551	86,844	7
XII. Langued.-Roussillon.	1,438,084	70,821	5

Groupes	Naissances légitimes.	Naissances illégitimes.	Rapport des nais. illég. sur 100 id. lég.
XIII. Languedoc.....	1,489,841	50,237	3
XIV. Limousin-Auvergne..	1,668,557	78,126	4
XV. Berry-Bourbonnais...	1,737,482	95,370	5
XVI. Lyonnais-Dauphiné..	2,017,968	146,784	7
XVII. Provence.....	1,249,781	87,465	7
Corse.....	188,242	6,658	4
TOTAUX.....	31,105,482	2,122,940	
MOYENNE.....			6

On voit par ces chiffres que c'est dans le Ve groupe que le rapport est le plus élevé; il est même là hors de toute proportion; le chiffre, en effet, y est 17 pour 100; Paris, centre immense de corruption, contribue surtout à le grossir. Les I^{er} et II^e groupes (Flandre—Picardie et Normandie) sont ceux qui présentent ensuite le plus de naissances illégitimes; il en résulte que c'est dans toute la partie nord-ouest du royaume que ce fait si grave de moralité publique a pris le plus grand développement. Au contraire, dans la partie nord-est le rapport s'abaisse jusqu'à son dernier terme descendant. Ainsi dans le VIII^e groupe (Lorraine—Alsace), sur 100 naissances on n'en compte plus, dans la période, que 3 illégitimes. C'est également le rapport que présente le III^e (Bretagne), encore privilégié à cet égard. L'inspection des mêmes chiffres fait voir que ce

sont les régions centrale et méridionale, inférieures à l'autre en civilisation et en industrie, qui comptent le moins d'enfans naturels. Dans les IX^e, XIII^e, XIV^e et XV^e groupes le rapport varie de 3 à 5 pour 100; dans les XVI^e (Lyon.—Dauphiné) et XVII^e (Provence), où le mouvement industriel reprend une grande importance, le rapport arrive à 7 pour 100. Ces rapprochemens, auxquels nous devons nous borner, sont une première donnée de l'état moral comparatif des diverses parties du royaume que d'autres faits vont bientôt faire de mieux en mieux ressortir.

Nous avons à parler maintenant des enfans trouvés; c'est le produit le plus ordinaire des naissances naturelles, et l'on sait à quel haut degré la question excite aujourd'hui la sollicitude administrative. Nous n'avons pas à l'envisager ici sous les divers points de vue qu'elle présente. Nous nous contenterons de réunir, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres objets, quelques termes numériques entre lesquels on peut établir des rapprochemens dignes d'intérêt. C'est le fait lui-même que nous étudions, bien moins que ses conséquences, c'est-à-dire le fardeau qu'il impose à la société et les divers systèmes mis en pratique pour l'alléger. Ce serait de

la statistique *spéciale*, et tel n'est point ici notre but.

Voici le nombre annuel des enfans trouvés, à partir de l'époque où les documens officiels ont pu remonter* :

Années.	Nombres.	Moyenne quinquennale.
1819.....	99,346	
1820.....	102,103	
1821.....	106,403	
1822.....	109,297	
1823.....	111,767.....	107,783
1824.....	117,767	
1825.....	117,305	
1826.....	116,377	
1827.....	114,384	
1828.....	114,307.....	116,028
1829.....	115,472	
1830.....	118,073	
1831.....	123,869	
1832.....	127,982	
1833.....	129,699.....	123,019

On voit que le nombre des enfans trouvés s'est considérablement accru dans cette période de quinze années. Si l'évaluation du nombre de ces malheureux enfans attribué à l'époque antérieure à la révolution est exacte (40,000), le

* *Rapport au roi* sur les hôpitaux, les hospices et les services de bienfaisance, par M. de Gasparin, ministre de l'intérieur. 1837, p. 45.

nombre s'est depuis cette époque plus que triplé. L'examen détaillé des chiffres que nous venons de produire présente au reste une fluctuation d'autant plus remarquable, qu'elle coïncide avec celles que nous avons déjà signalées dans des séries analogues; seulement elle est dans l'ordre inverse: ainsi on voit le chiffre fléchir dans les années les plus favorables de la restauration, puis reprendre, aux approches de la révolution de 1830, une marche progressive qui n'a pas discontinué pendant les années suivantes, fâcheuses à tant d'égards. On reconnaît par là jusqu'à quel point toutes les causes qui influent sur la misère publique agissent sur le développement du fait qui nous occupe, et c'est ce qui le distingue essentiellement du fait précédent. En effet, le nombre des naissances naturelles décroissait, comme on l'a vu, quoique dans une plus faible proportion que les naissances totales, dans ces mêmes circonstances où le nombre des enfans trouvés s'est accru. Il faut en induire qu'on a trop lié jusqu'ici ces deux faits; qu'on a, selon toute apparence, attribué une trop forte part aux naissances naturelles dans le chiffre des enfans trouvés; elles y contribuent amplement, il est vrai, mais non jusqu'au point où l'on paraît l'avoir cru assez généralement, et c'est ce que la suite de ce rapide exa-

men va démontrer. Si d'abord on rapproche les trois moyennes quinquennales ci-dessus des moyennes à peu près correspondantes des tables des naissances naturelles pendant la période des trente-cinq années. (voy. p. 241), on trouve que le nombre des enfans trouvés dépasse toujours le nombre des naissances naturelles de plus des deux cinquièmes. Ces deux cinquièmes d'enfans abandonnés sont donc des enfans légitimes; mais la proportion doit infailliblement être plus élevée; car si l'on ne sait pas dans quelle proportion sont ceux des enfans naturels dont les mères ou les auteurs délaissent le soin à la charité publique, du moins on sait fort bien que tous ne sont pas ainsi abandonnés. Par conséquent, la moitié au moins des enfans trouvés sont des enfans légitimes que leurs parens sont, pour la plupart, obligés de déposer dans les établissemens par la situation malheureuse où ils se trouvent placés. On ne saurait arriver à une autre conclusion, et nous allons la voir fortifiée par les chiffres qui présenteront la répartition des enfans trouvés entre les diverses régions de la France. Nous y joignons, comme renseignement intéressant sous d'autres rapports, le chiffre de la dépense moyenne qu'occasionnent annuellement les enfans trouvés.

Groupes.	Effectif au 1 ^{er} janvier 1834.	Rapport à la population.	Dépense moy. annuelle par enfant.
I. Flandre-Picardie...	9,142...	1 s. 323 h..	93 f. 30 c.
II. Normandie.....	7,536...	444...	80 61
III. Bretagne.....	5,719...	539...	70 94
IV. Anjou-Touraine...	6,226...	333...	87 05
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.	19,515...	713...	98 04
VI. Champagne.....	4,227...	358...	81 86
VII. Bourg.-Fr.-Comté..	2,367...	1,429...	118 45
VIII. Lorraine-Alsace...	5,712...	1,245...	97 29
IX. Poitou-Angoumois..	5,947...	356...	78 07
X. Guienne.....	10,119...	278...	73 91
XI. Gascogne.....	7,014...	253...	68 47
XII. Languedoc-Roussill..	5,989...	262...	60 62
XIII. Languedoc.....	4,525...	331...	78 15
XIV. Limousin-Auvergne.	6,090...	334...	54 42
XV. Berry-Bourbonnais..	6,980...	277...	68 79
XVI. Lyonnais-Dauphiné.	15,811...	266...	66 51
XVII. Provence.....	8,235...	175...	84 07
Corse.....	482...	420...	129 22
TOTAL.....	129,629		
MOYENNE.....	7,597...	1 s. 462 h..	80 93

Les deux premières colonnes de ce tableau nous montrent comment étaient répartis les enfants trouvés dans la dernière des années comprises en la série ci-dessus établie. Si on les compare aux colonnes correspondantes du tableau de répartition des naissances illégitimes, on arrive à ce résultat infiniment remarquable, que ce sont précisément en général les groupes qui offrent un moindre nombre de naissances illégitimes qui présentent le plus d'enfants trouvés. En

effet, dans les groupes X^e, XI^e, XII^e, XV^e et XVI^e on compte 1 enfant trouvé sur 253 à 278 habitans; dans le XVII^e (Provence), le rapport descend plus bas encore, c'est-à-dire qu'on y compte 1 enfant trouvé sur 173 habitans! Or entre ces groupes, ceux mêmes pour lesquels le rapport est le plus élevé quant à la proportion des naissances naturelles aux naissances totales, (7 pour 100), en offrent encore un huitième de moins que les I^{er} et II^e groupes (Flandre—Picardie et Normandie), qui se trouvent bien plus avantageusement traités sous le rapport des enfans trouvés. Quant aux XIII^e et XIV^e groupes, où le rapport des naissances naturelles aux naissances totales est de 3 à 4 pour 100, ils présentent bien, à la vérité, un nombre proportionnel un peu plus élevé d'enfans trouvés que les groupes environnans (1 sur 331 ou 334 habitans), mais qui n'atteint pas toutefois la moyenne et qui est bien au-dessous du rapport que présente le V^e (Ile-de-France—Orléanais), où l'on ne compte que 1 enfant trouvé sur 713 habitans, tandis que le rapport des naissances naturelles est 17 pour 100! La même conclusion se rapporte au IV^e dans le nord et au X^e dans le midi, qui figurent parmi ceux qui comptent à la fois et le moins d'enfans naturels et le plus d'enfans trouvés. Sans doute cette cor-

respondance ne s'établit pas pleinement pour certains groupes septentrionaux, tels que les VII^e (Bourgogne—Franche-Comté) et VIII^e (Lorraine—Alsace) qui se trouvent également favorisés sous les deux rapports; mais ces exceptions ne sauraient démentir l'observation générale qui confirme pleinement, ainsi qu'il vient d'être dit, le résultat que nous faisons apercevoir les chiffres précédens. En effet, c'est dans les régions évidemment moins favorisées de la nature et de la civilisation, dans celles où le mouvement industriel est encore peu sensible, où les ressources manquent souvent à la population, que le nombre des enfans trouvés est le plus considérable, tandis que c'est dans ces mêmes régions que le nombre des enfans naturels est relativement moindre. Quelle plus sûre démonstration pourrait-on avoir de la cause générale qui donne lieu à l'abandon des enfans, cause qu'on a cherchée inutilement en établissant des rapprochemens qui ne devaient mener à rien et d'où l'on n'a pu, en effet, tirer que des conclusions inadmissibles*? D'autres rapprochemens viendront plus tard à l'appui des calculs que nous venons d'of-

* Voy. *Mémoire* de M. le vicomte de Bondy, préfet de l'Yonne, 1835.

frir, et qui présentent la question sous un aspect nouveau. Quant à la troisième colonne, relative aux dépenses qu'occasionnent par tête les enfans trouvés, elle montre que le chiffre varie beaucoup, et que dans certains groupes il s'élève à plus du double de ce qu'il est dans d'autres. Le taux est généralement moins élevé dans les groupes méridionaux ; toutefois c'est en Corse qu'il atteint le maximum (129 fr. 22 c.). Le minimum (54 fr. 42 c.) est au contraire présenté par le XIV^e groupe (Limousin—Auvergne), si peu favorisé sous tant d'autres rapports.

En somme, les enfans trouvés imposaient en 1824 aux départemens une dépense de 9 millions 800,212 fr. qui s'est graduellement élevée jusqu'en 1833 à 10 millions 240,262 fr.

CHAPITRE VI.

Criminalité. — Accusations et accusés. — Contre les personnes, contre les propriétés. — Délits. — Contraventions. — Condamnations. — Motifs des crimes. — Sexe, Age, Condition civile et domicile des accusés. — Catégories des crimes. — Meurtre et vol domestique.

Entrons maintenant dans la sphère du crime, où nous aurons à recueillir des données qui jettent de si vives lumières sur l'état moral de la société. Voici le tableau des accusations portées devant les cours d'assises de 1825 à 1836; nous les classons en deux séries, conformément à l'heureuse et féconde classification adoptée par les comptes rendus de la justice criminelle; nous y joignons le nombre total d'accusés et le rapport des accusés à la population :

Années.	Contre les person.	Contre les propriétés.	Accusations.	Accusés.	Rapport des accusés.
1825...	1,547...	4,106...	5,653...	7,234...	1 s. 4,211 h.
1826...	1,432...	3,869...	5,301...	6,988...	4,195
1827...	1,417...	3,870...	5,287...	6,929...	4,593
1828...	1,399...	4,322...	5,721...	7,396...	4,507
1829...	1,368...	4,141...	5,506...	7,373...	4,321

Années.	Contre les person.	Contre les propriétés.	Accusations.	Accusés.	Rapport des accusés.
1830...	1,158...	3,910...	5,068...	6,962...	4,576
1831...	1,321...	4,019...	5,340...	7,606...	4,281
1832...	1,561...	3,965...	5,526...	8,237...	4,304
1833...	1,527...	3,477...	5,004...	7,315...	4,676
1834...	1,557...	3,568...	5,125...	6,952...	4,684
1835...	1,771...	3,457...	5,228...	7,223...	4,644
1836...	1,558...	3,742...	5,300...	7,232...	4,638
1837...	1,553...	4,318...	5,873...	8,004...	4,144
TOTAUX.	19,168...	50,764...	69,932...	93,541...	
MOYENNE	1,474...	3,905...	5,379...	7,349...	4,420

On voit ainsi que 69,932 accusations ont été portées devant les cours d'assises dans une période de douze années; la moyenne, qui est 5,379, diffère peu dans le fait de chaque quantité élémentaire, et les variations ne sont pas considérables. Cinq années seulement sont au-dessus de cette moyenne; c'est 1837 qui les dépasse de la plus forte quantité, et 1830, année de révolution, qui reste le plus au-dessous. On voit dans les cinq dernières années le chiffre s'accroître graduellement. Toutefois il faut remarquer que, dans l'espace des treize années de la période, la population s'est accrue d'un million et demi, c'est-à-dire de plus d'un vingtième; le nombre des accusations pourrait donc se trouver plus élevé en 1837 d'un vingtième, sans qu'il y eût accroissement réel; or, les deux chiffres extrêmes ne diffèrent que de fort

pen. On pourrait par conséquent en conclure que la somme annuelle des crimes est à peu près, quant à présent, stationnaire.

Les mêmes chiffres montrent avec quelle constante régularité les accusations se sont partagées entre les deux catégories. La proportion générale est 27.3 sur 100 pour les accusations contre les personnes, et par conséquent 72.7 sur 100 pour les accusations contre les propriétés. On remarquera, pour les crimes de la première classe, que toutes les années, jusqu'à 1832, sont au-dessous de la moyenne, et que les chiffres des six années à partir de 1832 dépassent tous cette moyenne dans une assez forte proportion; par conséquent les crimes qui attestent le plus ces penchans féroces, ces passions effrénées dont s'alarme la société, tendent à s'accroître. Remarquons encore que c'est 1830 qui présente le chiffre le moins élevé de toute la série. Il y a eu dans cette année, marquée par une grande secousse sociale, un tiers d'accusations contre les personnes de moins qu'en 1835, et près d'un quart de moins qu'en 1836 et 1837. Nous nous bornons à cette simple observation; il faudrait avoir d'autres termes de comparaison pour oser tirer quelque induction de ce fait important. Quant aux accusations contre les

propriétés, on voit les variations suivre un ordre assez régulier et souvent inverse de celui que présente l'autre colonne. Ainsi les quatre années 1833-1836 sont au-dessous de la moyenne, tandis qu'au contraire 1830 est au-dessus. Cette année présente toutefois une diminution, si on la compare à celles qui la précèdent et à celles qui la suivent immédiatement. Quant aux chiffres relatifs aux accusés, ils correspondent régulièrement à ceux qui ont rapport aux accusations. Ainsi on voit le nombre des accusés subir en 1830 une réduction promptement effacée en 1831, et que remplace en 1832 un accroissement de près d'un cinquième. Il est impossible de n'être pas frappé de ce fait, que le chiffre de cette année 1832, marquée par la présence d'un fléau dévastateur, est le plus élevé de toute la période, c'est-à-dire que c'est l'année où le plus d'individus ont participé au nombre de crimes qui ont été commis. Si l'on compare au reste entre eux les termes numériques qui présentent le nombre des accusés par année dans toute la série, on remarque aussi que le chiffre est à peu de chose près stationnaire, comme celui des accusations; mais si l'on examine la colonne où est présenté le rapport du nombre des accusés à la population, on trouve que le rapport s'élève

généralement du point de départ jusqu'à nous, 1837 excepté, c'est-à-dire qu'on compte proportionnellement, à mesure qu'on avance, un peu moins d'accusés sur un nombre donné d'individus. Ainsi, en rapprochant les deux termes 1825 et 1836, années où l'on comptait, à deux près, un nombre égal d'accusés, on voit qu'il y avait dans la première 1 accusé sur 4,211 habitans, tandis qu'il n'y en avait dans la seconde, à cause de l'accroissement de la population, que 1 sur 4,638 individus. Il est vrai que 1837 présente un rapport plus défavorable et à peu près équivalent à celui des deux premières années de la période. Toutefois c'est un résultat particulier qui sera peut-être balancé par les résultats des années subséquentes, et l'on n'en peut pas moins conclure, en thèse générale et contrairement à une opinion assez accréditée, que dans l'état de choses actuel *le crime n'est point en progrès* en France.

Complétons ces données par celles qui ont pour objet les infractions à la loi qualifiées délits et contraventions, les unes déferées aux tribunaux correctionnels, les autres aux tribunaux de simple police, toutes pouvant également servir de base pour arriver à une exacte appréciation de la moralité publique.

Années.	Délits.	Prévenus.	Contraventions.	Inculpés.
1825.....			101,155...	139,744
1826...	108,390...	159,740...	100,551...	141,021
1827...	115,488...	171,146...	88,833...	123,018
1828...	116,459...	172,500...	95,589...	132,167
1829...	117,839...	176,227...	96,964...	135,984
1830...	139,035...	210,691...	108,902...	140,373
1831...	161,019...	254,738...	75,960...	104,571
1832...	143,285...	219,735...	110,537...	148,181
1833...	154,053...	203,814...	113,291...	150,157
1834...	120,108...	172,862...	100,862...	137,598
1835...	118,225...	164,886...	113,137...	150,460
1836...	128,499...	178,575...	128,282...	168,284
1837...	140,247...	193,065...	137,737...	180,248
TOTAUX.	1,554,657...	2,277,777...	1,561,800...	1,851,803
MOYENN.	128,727...	189,814...	104,754...	142,446

L'examen de ces chiffres nous amène à une conclusion contraire à celle qui est résultée du précédent tableau; ici on voit en effet dans les quatre colonnes un accroissement progressif et continu. La moyenne est pour les délits 128,727, chiffre qui équivaut à peu près au nombre des délits de 1836; mais ce nombre, comparé à celui de 1826, présente un accroissement d'un cinquième environ. Toutefois ce nombre est bien inférieur encore à celui que présentent les années 1830, 1831 et 1832, marquées par des circonstances fatales de plus d'un genre. Il est bien difficile, en voyant ce chiffre s'élever tout à coup, de même que celui des prévenus, dans une

forte proportion pendant ces trois années, et s'abaisser ensuite d'une quantité également assez forte, de ne pas établir une liaison entre ce fait et les événemens divers de cette époque, de ne pas en conclure qu'en amenant un surcroît de misère parmi les classes laborieuses, ces événemens ont entraîné une plus grande somme de délits, parmi lesquels le vol joue le principal rôle. Le raisonnement fait comprendre que tel doit être en définitive le résultat des grandes commotions qui agitent la société, ou des fléaux qui y sèment la mort et l'effroi. Les chiffres semblent lui donner ici une imposante confirmation.

L'accroissement, au reste, n'est point balancé pour cette classe d'accusations, comme pour la précédente, par l'accroissement de la population pendant la période. En effet, on trouve en 1826, en prenant pour base le chiffre de recensement de cette année, qu'il y a eu dans ce laps de temps 1 prévenu sur 199 individus, tandis qu'en 1837 le rapport se trouve être, en prenant pour base la population de 1836, 1 prévenu sur 174 habitans. Les deux autres colonnes du tableau, relatives aux contraventions et aux inculpés, ne présentent pas des résultats différens de ceux que nous venons d'obtenir. Ainsi donc on pourrait en conclure que si le crime proprement dit

tend à rester stationnaire en France, les délits et autres infractions à la loi tendent à s'y accroître; c'est au moraliste et au législateur à peser des résultats que nous ne cherchons, nous, qu'à constater.

En somme, les cours d'assises et les tribunaux correctionnels et de simple police ont eu à juger, dans le cours des treize années, 4,225,121 individus, ou 325,009 par année, nombre qui équivaut à peu près au centième de la population totale moyenne pendant la période, c'est-à-dire, en définitive, que les juridictions ci-dessus indiquées ont compté environ 1 justiciable sur 100 individus.

Voici le tableau des condamnations portées par les cours d'assises, de 1825 à 1836. Nous ajoutons au chiffre total des condamnations les chiffres partiels des catégories de condamnations les plus importantes :

Années.	Nombre des condamnés.	A mort.	Aux travaux forcés.	A la réclusion.
1825.....	4,037.....	134.....	1,335.....	1,160
1826.....	4,348.....	150.....	1,420.....	1,228
1827.....	4,236.....	109.....	1,379.....	1,223
1828.....	4,551.....	114.....	1,410.....	1,223
1829.....	4,475.....	89.....	1,306.....	1,222
1830.....	4,130.....	92.....	1,241.....	1,005
1831.....	4,098.....	108.....	1,160.....	888
1832.....	4,448.....	74.....	1,110.....	859

Années.	Nombre des condamnés.	A mort.	Aux travaux forcés.	A la réclusion.
1833.....	4,105.....	42.....	911.....	726
1834.....	4,164.....	25.....	976.....	694
1835.....	4,407.....	54.....	928.....	796
1836.....	4,623.....	30.....	899.....	783
1837.....	5,117.....	33.....	959.....	856
TOTAUX..	56,737.....	1,054.....	14,934.....	12,635
MOYENNE.	4,364.....	81.....	1,148.....	972

La moyenne générale des condamnations ne diffère pas sensiblement, comme on voit, des quantités partielles portées à la première colonne, mais il n'en est pas de même pour les autres colonnes. On y voit en effet les chiffres s'abaisser dans les dernières années dans une forte proportion; ainsi, pour les condamnations à mort, le chiffre se trouve être descendu de 134 et 150 à 30 et 33. Les deux autres catégories de condamnations ont aussi subi une réduction de près de moitié. Les modifications introduites en 1832 dans le Code pénal, modifications qui attribuent aux jurés la faculté d'admettre des *circonstances atténuantes* et d'amener par suite l'application d'une peine inférieure, sont l'origine de cette réduction. L'effet de cet amendement à notre législation criminelle a par conséquent été aussi prompt qu'actif; il n'y a pas eu moins de condamnations, mais les peines appliquées ont été

moindres. L'expérience seule pourra permettre d'apprécier l'influence de cet adoucissement du système répressif en France sur le développement général de la criminalité.

Voyons maintenant comment se répartissaient entre nos groupes départementaux, dans les deux années extrêmes de la période 1826 et 1837, les données dont nous venons de présenter l'ensemble :

	Accusés, 1826.	Rapport à la pop.	Accusés, 1837.	Rapport à la pop.
I. Flandre-Picardie.	6,666	fs. 4,961h.	482	fs. 6,373 h.
II. Normandie.....	609	4,204	667	4,026
III. Bretagne.....	428	5,894	552	4,747
IV. Anjou-Touraine.	281	6,335	347	5,344
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	1,220	1,856	1,454	1,735
VI. Champagne.....	260	5,383	326	4,837
VII. Bourg.-Fr.-C....	303	5,298	256	6,546
VIII. Lorraine-Alsace..	588	3,653	660	3,405
IX. Poitou-Angoum..	370	4,478	465	3,759
X. Guienne.....	340	3,793	405	5,056
XI. Gascogne.....	258	6,004	209	7,325
XII. Languedoc-Rous.	310	4,516	331	2,893
XIII. Languedoc.....	269	5,389	418	3,624
XIV. Limousin-Auverg.	210	7,825	266	6,478
XV. Berry-Bourbonn.	223	6,986	287	5,872
XVI. Lyonnais-Dauph..	327	5,930	331	6,259
XVII. Provence.....	260	4,408	373	3,216
Corse.....	135	1,370	91	2,284
TOTAL.	6,988		5,094	
GROUPE MOYEN.	403		470	

L'inspection des colonnes que nous venons

d'établir donne lieu à une foule d'observations intéressantes. Les deux premières nous montrent d'abord comment étaient répartis les accusés en 1826. En dehors des groupes, c'est la Corse qui marchait en tête : là on comptait 1 accusé pour 1,370 habitans. Le V^e groupe, où se trouve Paris, avait le deuxième rang; le VIII^e (Lorraine—Alsace), le II^e (Normandie), le XVII^e (Provence), etc., venaient ensuite; le XIV^e, formé, comme on sait, des départemens les plus pauvres et les moins avancés du royaume, était celui où l'on comptait le moins d'accusés; en résumé, le groupe moyen étant pour le nombre des accusés 403, on voit que cinq groupes septentrionaux dépassaient ce chiffre, tandis que tous étaient au-dessous dans le midi.

Si l'on examine ensuite les colonnes relatives à l'année 1837, on voit d'abord que les chiffres respectifs se trouvent dans l'ensemble présenter, à douze ans d'intervalle, à peu près les mêmes différences. Le groupe moyen est 470; tous les groupes méridionaux sont encore au-dessous de ce chiffre, tandis que cinq groupes du nord, et précisément les mêmes qu'en 1826, le dépassent. Quant au rapport à la population, on voit toujours au dernier rang parmi les groupes le V^e (Ile-de-France—Orléanais), qui présente un nombre

proportionnel d'accusés plus élevé qu'en 1826, et se place même maintenant au-dessous de la Corse sous ce rapport. Ce V^e groupe et le XVI^e (Lyon.—Dauphiné) sont les seuls qui conservent leur rang. Le XIV^e (Limousin —Auvergne) alterne avec le XI^e (Gascogne), c'est-à-dire lui cède le premier rang et prend le quatrième. Les variations éprouvées par quelques groupes sont insignifiantes : tels sont les X^e, VI^e, IX^e, XVII^e, etc. Au contraire, quelques-uns, par exemple le I^{er} (Flandre —Picardie) a passé du onzième rang au second, et présente par conséquent un nombre proportionnel d'accusés moins élevé. En somme, on a compté en moyenne en 1837, dans les groupes du nord, 1 accusé sur 3,937 habitans, tandis qu'on n'en a compté dans les groupes méridionaux que 1 sur 4,479; ce qui confirme le résultat que nous offre l'examen de la première colonne.

Établissons maintenant pour les deux années les chiffres présentant le rapport proportionnel du nombre des accusés rangés selon les deux catégories de crimes contre les personnes et de crimes contre les propriétés, retranchant toutefois du tableau, comme inutiles, deux colonnes de chiffres que le lecteur peut facilement rétablir de lui-même pour compléter l'expression décimale du rapport :

	Acc. contre les pers., 1826.	Acc. contre les pers., 1837.
I. Flandre-Picardie	19 sur 100 acc.	32 sur 100 acc.
II. Normandie	18	18
III. Bretagne	20	21
IV. Anjou-Touraine	17	27
V. Ile-de-Fr.-Orléanais . . .	13	13
VI. Champagne	26	26
VII. Bourgog.-Fr.-Comté . . .	26	35
VIII. Lorraine-Alsace	31	37
IX. Poitou-Angoumois	26	23
X. Guienne	39	33
XI. Gascogne	44	35
XII. Languedoc-Roussillon . .	37	22
XIII. Languedoc	61	36
XIV. Limousin-Auvergne	36	34
XV. Berry-Bourbonnais	25	34
XVI. Lyonnais-Dauphiné	38	26
XVII. Provence	35	25
Corse	63	81
GROUPE MOYEN	30 sur 100 acc.	26 sur 100 acc.

Ces chiffres nous suggéreront quelques rapprochemens dignes d'intérêt. On voit d'abord, en jetant un coup d'œil sur la première colonne, comment se répartissaient en 1826 les deux catégories d'accusés entre les diverses régions du royaume. Une différence très-frappante ressort à cet égard entre le nord et le midi. Ainsi tous les groupes septentrionaux, hors un seul, étaient au-dessous du groupe moyen, 30 sur 100, tandis que sept sur neuf au midi dépassaient, quelques-uns dans une forte proportion, cette moyenne. On reconnaît encore mieux cette dif-

férence en opposant, pour cette même année, le groupe septentrional moyen au groupe méridional moyen. Le premier était 21 sur 100 et le second 38 sur 100. Les crimes contre les personnes étaient donc proportionnellement bien plus nombreux dans le midi que dans le nord de la France. L'examen de la seconde colonne fait voir qu'il en est encore ainsi après douze ans d'intervalle; seulement le rapport est bien moins désavantageux pour la région méridionale. En effet, dans cette année le groupe moyen septentrional se trouve porté à 27 sur 100, tandis que le groupe moyen méridional est descendu à 30 sur 100, résultat pleinement confirmé du reste par l'examen général de la colonne, qui fait voir qu'il n'y a plus dans le nord que trois groupes qui soient au-dessous de la moyenne générale, 26 sur 100, tandis qu'elle n'est plus dépassée dans le midi que par cinq groupes. Cette classe de crimes tendrait donc à diminuer dans la France méridionale et à augmenter dans la France septentrionale. En somme, la seconde des deux années prises pour termes de comparaison, présente une réduction sur la première. Ainsi le groupe moyen était en 1826 30 accusés de crimes contre les personnes pour 70 accusés de crimes contre les propriétés, tandis que le même rapport est énoncé

en 1837 par les chiffres 26 et 74. Remarquons en outre que trois groupes, les II^e, V^e et VI^e, présentent exactement, aux deux termes de la période, le même rapport. Quelques autres, au contraire, tels que les I^{er}, XII^e, XIII^e et XVI^e, présentent des rapports très-différens. Le V^e (Ile-de-France—Orléanais) est aux deux années celui où se commettent proportionnellement à la population le moins de crimes contre les personnes et le plus, par conséquent, contre les propriétés (13 à 87); à l'autre extrémité nous retrouvons, en dehors des groupes, la Corse dont le triste état social, habilement dépeint il y a peu de temps par le beau travail de M. Blanqui *, se trouve ici énergiquement exprimé par des chiffres : 63 à 37 dans la première année, et 81 à 19 dans la seconde ! Dans l'ensemble, on voit manifestement la proportion des crimes contre les personnes s'affaiblir sur les points où l'industrie manufacturière et commerciale a surtout pris son essor. Ainsi, même parmi les groupes méridionaux, dans le XVII^e (Provence), où se trouve Marseille, le rapport est 25 à 75, et dans le XVI^e (Lyonnais—Dauphiné), 26 à 74, c'est-à-dire qu'on n'y compte qu'un

* Lu par l'auteur à ses collègues de l'Académie des Sciences morales et politiques.

quart d'accusés contre les personnes. Au contraire, dans la région sud-ouest, la proportion s'élève au tiers. Sans doute quelques exceptions qui tiennent à des circonstances toutes locales se présentent ici : par exemple, dans le VIII^e groupe (Lorraine—Alsace), qui doit être assurément rangé dans la classe des plus florissans par l'industrie, la proportion des accusés de crimes contre les personnes se trouve être fort élevée, tandis qu'elle est très-faible dans le III^e (Bretagne), qui appartient à une autre catégorie ; mais l'observation générale n'en est pas moins constante, et il est impossible de ne pas reconnaître dans des faits qui se lient avec d'autres que nous avons signalés, l'influence des lumières, qui, si elles n'épurent pas les mœurs, tendent du moins à les adoucir, de telle sorte que le rapport entre les deux catégories de crimes se trouve changé et que les actions criminelles perdent graduellement de leurs caractères primitifs d'atrocité, modification bien digne assurément d'être constatée.

Ces considérations nous mènent à celles qui ont pour objet les diverses catégories de crimes.

Les chiffres suivans montreront quelle marche ont suivie, dans une période de dix années, un certain nombre de crimes que nous choisissons

comme plus significatifs. Nous empruntons d'abord une première série à la classe générale des crimes contre les personnes :

Années.	Meurtres.	Assassinats.	Parricides.	Infanticides.	Empoisonn.
1827..	288.....	268.....	23.....	154.....	34
1828..	227.....	202.....	13.....	92.....	37
1821..	301.....	227.....	14.....	91.....	47
1830..	259.....	230.....	4.....	109.....	37
1831..	363.....	242.....	15.....	86.....	38
1832..	320.....	321.....	23.....	88.....	27
1833..	257.....	283.....	29.....	92.....	40
1834..	235.....	269.....	32.....	111.....	38
1835..	235.....	330.....	21.....	134.....	30
1836..	250.....	305.....	22.....	153.....	38

L'examen de ces chiffres n'y fait ressortir que des différences en général peu appréciables. La quatrième colonne seule semble manifester un accroissement graduel assez marqué. Les autres sont stationnaires. Empruntons une nouvelle série à la classe des crimes contre les propriétés :

Années.	Fausse monnaie.	Faux.	Vol domestique.	Banqueroute frauduleuse.	Incend. d'habitat.
1827..	25.....	375.....	897.....	137.....	86
1828..	20.....	297.....	840.....	69.....	63
1829..	78.....	342.....	1,215.....	95.....	64
1830..	48.....	306.....	1,016.....	84.....	123
1831..	105.....	308.....	959.....	67.....	96
1832..	81.....	320.....	958.....	70.....	155
1833..	72.....	377.....	977.....	61.....	93
1834..	82.....	404.....	994.....	60.....	90
1835..	78.....	386.....	1,024.....	81.....	109
1836..	93.....	412.....	1,192.....	68.....	73

Ici, comme on voit, l'accroissement est très-sensible, ce qui s'accorde avec les données qui ont établi précédemment l'augmentation proportionnelle des crimes contre les propriétés. L'accroissement se fait surtout remarquer dans les trois premières colonnes.

Enfin parmi ces catégories de crimes nous en choisirons deux, l'une appartenant à la première classe et l'autre à la seconde, et nous en montrerons le développement pendant la période des onze années, 1825-1835, dans nos divers groupes de départemens. Nous y ajoutons le rapport à la population de 1836 * :

Groupes.	Meurtre.	Rapport à la pop.	Vol domestiq.	Rapport à la pop.
I. Flandre-Picardie.	111	1 s. 28,554 h.	1,052	1 s. 3,012 h.
II. Normandie.....	140	24,440	1,231	2,181
III. Bretagne.....	162	16,175	672	3,999
IV. Anjou-Touraine.	67	27,690	511	3,629
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	222	11,187	2,584	946
VI. Champagne.....	75	20,269	485	3,053
VII. Bourg.-Fr.-C....	92	18,215	454	3,861
VIII. Lorraine-Alsace..	194	11,709	1,079	2,105
IX. Poitou-Angoum..	81	21,582	499	3,503
X. Guienne.....	230	8,903	445	4,601
XI. Gascogne.....	174	8,796	234	6,540

* Comme il s'agit d'une période de 11 années, obligé de choisir entre les trois recensemens officiels de 1826, 1831 et 1836, il nous a semblé que le dernier devait être préféré. On comprendra, du reste, que le but est obtenu ici, dès qu'on arrive à des rapports proportionnels.

Groupes.	Meurtre.	Rapport à la pop.	Vols domestiq.	Rapport à la pop.
XII. Languedoc-Rous.	257	5,865	297	5,075
XIII. Languedoc	274	5,529	215	7,046
XIV. Limousin-Auverg.	477	9,724	241	7,150
XV. Berry-Bourbonn.	95	17,679	308	5,453.
XVI. Lyonnais-Dauph.	169	12,543	394	5,634
XVII. Provence	428	9,547	342	3,573
Corse	487	427	26	7,096
ТОЗДАНХ	3 103	11,049		
МОУЯННХ	1541 s	15,199 h.	648 1 s	4,192 h.

Rien assurément de plus significatif que les chiffres que nous venons de produire. Si nous parcourons la première colonne du rapport, nous voyons en général les groupes septentrionaux présenter une différence considérable toute à leur avantage. Dans le 1^{er} (Flandre—Picardie), on ne compte que 1 accusé de meurtre pour 28,554 individus; c'est le plus favorisé sous ce rapport. Le IV^e (Anjou—Touraine) vient ensuite, puis le II^e (Normandie); dans les V^e et VIII^e, qui présentent un nombre à peu près égal d'accusés, la proportion est bien moins favorable; toutefois il y a bien loin encore de ces groupes où l'on compte 1 accusé par 11,000 individus environ, aux XII^e et XIII^e (Languedoc), où il y en a 1 pour 5 à 6,000. C'est la partie du royaume (la Corse exceptée, où l'on compte 1 accusé de meurtre pour 427 habitans!) qui pré-

sente par conséquent la plus forte tendance au crime qu'amène l'emportement frénétique des passions. On y compte cinq fois plus d'accusés de cette classe que dans la portion la plus septentrionale du pays. Les X^e et XI^e (Guienne et Gascogne), qui forment avec les précédens tout le sud-ouest de la France, s'en rapprochent beaucoup; là le rapport est 1 pour 8 à 9,000 individus. Par une exception qui mérite d'être signalée, le XV^e groupe (Berry—Bourbonnais), partie la plus centrale du royaume, présente un rapport presque égal à celui qu'offre le groupe septentrional contigu (VII^e). En somme, il est impossible de ne pas reconnaître l'influence générale des lumières et de la civilisation industrielle pour affaiblir la propension au meurtre. Les chiffres montrent clairement cette influence. Ainsi on voit le rapport, parmi les groupes méridionaux où il est si considérablement réduit comparativement à ceux du nord, atteindre justement le taux le plus élevé dans le XVI^e groupe où se trouve la grande industrie lyonnaise. C'est ici visiblement une influence qui en combat et en balance une autre.

Si maintenant nous examinons la seconde colonne des rapports, nous voyons des termes régulièrement rangés dans un ordre inversé,

c'est-à-dire que le résultat est ici tout à l'avantage du midi sur le nord. Ainsi dans le 1^{er} groupe, où l'on ne comptait que 1 accusé de meurtre sur 28,554 individus, on compte 1 accusé de vol domestique pour 3,012 individus, tandis que dans le XIII^e, où il y avait 1 accusé de la première classe pour 5,529 habitans, il n'y en a que 1 pour 7,046 de la seconde. Sans doute on ne trouverait pas une correspondance aussi parfaite en comparant de la même manière tous les groupes; mais le résultat général qui se manifeste d'une manière évidente ne saurait être atténué par ces variations accidentelles, et il est, certes, un des plus frappans qui puissent être obtenus par l'étude des données statistiques. On doit en conclure que les mêmes causes qui influent sur les mœurs pour les adoucir, pour les dépouiller de leur férocité native, exercent en même temps sur elles une action qui tend à affaiblir la puissance des principes de la morale. Voici en effet deux régions bien tranchées. Dans l'une, où les passions haineuses et cupides vont bien plus rarement jusqu'au meurtre, il y a bien plus souvent aussi violation de l'un des rapports sociaux les plus fréquens, celui du maître au serviteur. Dans l'autre, au contraire, où la foi domestique est plus respectée, les attentats à la vie d'autrui

sont plus communs ! Quel texte à méditer pour celui que préoccupent les questions d'amélioration et de progrès ! Notre seul but ici, au surplus, doit être de l'indiquer. D'autres résultats analogues ne feront ci-après que confirmer de nouveau ceux qui ressortent des chiffres actuels.

Remarquons, pour terminer cet objet, que le V^e groupe se trouve ici tout à fait hors ligne. Ainsi on y comptait un nombre proportionnellement plus élevé d'accusés de meurtre que dans les groupes environnans, et voici qu'on y compte maintenant 1 accusé de vol domestique par 946 habitans, ou de sept à huit fois plus que dans les XIII^e et XIV^e groupes, et près de neuf fois plus que dans la Corse, qui, de toutes les parties du royaume, offre le plus d'accusés de meurtre et le moins d'accusés de vol domestique. C'est à Paris, vaste réceptacle de vices et de misères, qu'il faut rapporter cette énorme et affligeante disproportion.

Les chiffres suivans indiqueront les motifs auxquels ont été dus, de 1826 à 1834, les crimes d'empoisonnement, d'assassinat, de meurtre et d'incendie. C'est encore là un point particulier de la question qui appelle au plus haut degré l'attention du moraliste.

Années.	Haine et vengeance.	Querelles de cabaret.	Cupidité.	Dissensions domestiq.	Amours contrariés et concub.	Adultère.	Motifs divers.
	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
1826.	40....	18....	16....	9....	8....	4....	5
1827.	30....	18....	12....	16....	9....	3....	12
1828.	29....	18....	11....	17....	8....	5....	12
1829.	26....	18....	12....	12....	10....	6....	16
1830.	29....	15....	14....	12....	9....	5....	18
1831.	31....	12....	15....	11....	8....	6....	19
1832.	34....	12....	17....	10....	7....	4....	16
1833.	32....	15....	16....	12....	6....	7....	12
1834.	35....	17....	13....	11....	7....	4....	13
mor.	32....	15....	14....	12....	8....	5....	14

On voit avec quelle constante régularité agissent les mêmes motifs pour amener le crime, et dans quelle proportion s'établit la répartition; que de réflexions suggère un tel tableau! Nous n'avons pas besoin de les indiquer aux lecteurs, elles se présenteront d'elles-mêmes à sa pensée.

Considérons maintenant les accusés sous le rapport de certaines circonstances dont il importe de constater l'influence sur le développement de la criminalité.

Voici comment ont été répartis les accusés entre les sexes, de 1826 à 1836 :

Années.	Accusés du sexe fem.	Accusés du sexe masc.	Rapport sur 100 acc.
1826.....	5,712.....	1,276.....	18
1827.....	5,657.....	1,272.....	18
1828.....	5,970.....	1,426.....	19
1829.....	5,951.....	1,442.....	20

Accusés.	Accusés du sexe fém.	Accusés du sexe masc.	Rapport sur 100 acc.
1830.....	5,608.....	1,354.....	19
1831.....	6,380.....	1,226.....	16
1832.....	6,236.....	1,329.....	18
1833.....	5,833.....	1,131.....	16
1834.....	5,793.....	1,159.....	17
1835.....	6,031.....	1,192.....	17
1836.....	5,893.....	1,339.....	19
1837.....	6,669.....	1,425.....	18

Ainsi le rapport varie très-peu; il est en moyenne 18 sur 100, c'est-à-dire que dans la période des onze années, sur le nombre total des accusés traduits devant les cours d'assises, les femmes ont figuré pour près d'un cinquième.

Parmi les accusés du sexe féminin, il a été constaté pour 1835, 1836 et 1837, qu'un tiers environ avaient eu des enfans naturels ou avaient vécu en concubinage avant l'accusation.

Les femmes, comparativement aux hommes, commettent plus de crimes contre les propriétés que contre les personnes, parce que ceux-ci supposent nécessairement, dans le plus grand nombre des cas, une audace et des forces qui manquent à leur sexe. Elles n'ont pas autant que l'autre sexe le triste courage du crime. En 1835, 1836 et 1837, le rapport moyen a été à cet égard comme suit : sur 100 femmes accusées, 27 contre les personnes et 73 contre les propriétés, pour la première des deux années; 22 et 78 pour les

deux autres. Les années précédentes présentaient des données analogues.

Les accusés, considérés sous le rapport de l'âge, présentent les résultats suivans :

Années.	Au-dessous de 25 ans.	De 25 à 35 ans.	Au-dessus de 35 ans.
1831.....	33 p. 100.....	35 p. 100.....	32 p. 100.
1832.....	33.....	35.....	32
1833.....	31.....	34.....	35
1834.....	35.....	31.....	34
1835.....	33.....	33.....	34
1836.....	35.....	31.....	34
1837.....	36.....	30.....	34

On voit comment se répartit le crime entre les âges; ainsi, d'une manière à très-peu près constante, un tiers des accusés est âgé de moins de 25 ans, un autre tiers a de 25 à 36 ans, le dernier tiers enfin dépasse 35 ans. C'est de la sorte, dans la période de 25 à 35 qui comprend nécessairement moins d'individus que les deux autres, que les tendances criminelles ont le plus de force.

Quant au rapport des accusés célibataires aux accusés mariés, il est représenté par les termes numériques suivans :

Années.	Célibataires.
1829.....	59 sur 100 accusés.
1829.....	57
1830.....	56
1831.....	56
1832.....	55
1833.....	55
1834.....	60
1835.....	59
1836.....	60
1837.....	59

Il résulte de ces chiffres que dans cette période de neuf années il y a eu constamment près de trois cinquièmes des accusés qui n'étaient pas mariés; de tels résultats permettent d'apprécier l'influence générale du mariage sur le développement de la criminalité.

Il importe également de classer les accusés selon qu'ils font partie de la population des villes ou de celle des campagnes. Voici pour les cinq dernières années des termes numériques qui donnent une idée de cette répartition. Il faut remarquer que les rapports sont établis sur le nombre d'accusés dont on a pu déterminer le domicile, nombre qui diffère toujours d'une certaine quantité du nombre total des accusés de l'année.

Années.	Accusés apparten. aux comm. rur.
1833.....	65 sur 100.
1834.....	63
1835.....	67
1836.....	69
1837.....	57

Le rapport moyen est 64; par conséquent dans ces cinq années, parmi les accusés, deux tiers ont appartenu aux communes rurales et un tiers aux communes urbaines. Or la population des premières est à la population des secondes dans le rapport de 79 à 21, c'est-à-dire que la population des villes ne forme qu'un cinquième de celles des campagnes. Les villes fournissent donc relativement un plus grand nombre d'accusés.

Il importe encore de déterminer la proportion du nombre d'accusés nés et domiciliés dans le département où ils ont été jugés, puisque ce n'est qu'ainsi qu'on peut reconnaître s'il y a là un élément véritable pour apprécier la moralité comparative des diverses parties du territoire.

Voici, pour les sept années 1831-1837, le tableau des individus nés et domiciliés dans les départemens où ils ont été jugés :

Années.	Accusés.	Rapport.
1831.....	5,459.....	72 sur 100.
1832.....	7,381.....	89
1833.....	6,135.....	84

Années.	Accusés.	Rapport.
1834.....	4,947.....	71
1835.....	5,461.....	71
1836.....	5,135.....	71
1837.....	5,694.....	70

On voit que la proportion de ceux qui étaient nés et domiciliés dans le département où ils ont été jugés, approche des trois quarts dans cinq années, et dépasse ce taux dans les deux autres. Si l'on réfléchit que la proportion doit s'élever encore pour les groupes qui, composés de cinq départemens contigus, comprennent nécessairement un grand nombre de ces accusés distincts, quand on les classe par départemens, on reconnaît qu'on peut sans inconvénient adopter le nombre respectif des accusés par département comme une base réelle d'appréciation en ce qui concerne la moralité publique.

Nous terminerons en présentant, dans nos divers groupes, le nombre moyen des accusés du sexe féminin pendant les trois années 1835, 1836 et 1837, avec le rapport au nombre moyen total des accusés dans les mêmes années.

Groupes.	Femmes accusées. Nombre moy.	Rapport.
I. Flandre-Picardie.....	81.....	46 sur 100 acc.
II. Normandie.....	133.....	21
III. Bretagne.....	127.....	24
IV. Anjou-Touraine.....	72.....	13

Groupes,	Fem. acc.	Nombre moy.	Rapport.
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.....	248.....	19	
VI. Champagne.....	61.....	19	
VII. Bourgog.-Fr.-Comté....	37.....	14	
VIII. Lorraine - Alsace.....	118.....	18	
IX. Poitou-Angoumois.....	69.....	17	
X. Guienne.....	58.....	16	
XI. Gascogne.....	36.....	16	
XII. Languedoc.....	58.....	14	
XIII. Langued.-Roussillon....	47.....	14	
XIV. Limousin-Auvergne.....	29.....	11	
XV. Berry-Bourbonnais.....	48.....	19	
XVI. Lyonnais-Dauphiné.....	42.....	15	
XVII. Provence.....	41.....	15	
Corse.....	3.....	2.5	
GROUPES MOYEN.....	77.....	16 sur 100 acc.	

Nous nous bornerons à un petit nombre de remarques sur ce tableau. La première colonne montre qu'il y a, proportionnellement, beaucoup plus de femmes accusées dans le nord que dans le midi du royaume. En effet, cinq groupes dépassent la moyenne dans le nord, pendant que tous restent au-dessous dans le midi: en outre, la moyenne septentrionale est 109, tandis que la moyenne méridionale n'est que 47! La seconde colonne offre une correspondance assez exacte avec la première. Cinq groupes sont au-dessous de la moyenne dans le nord, et seulement deux dans le midi. On compte aussi en moyenne 18 femmes sur 100 accusés dans la première région; il n'y en a que 15 sur 100 dans la seconde.

Années.	Accusés.	rappro-
1834.....	4,947.....	ci-dessus
1835.....	5,461.....	excédant du
1836.....	5,135.....	par une sin-
1837.....	5,694...	ent dans les par-

On voit que la proportion est le plus élevé, nés et domiciliés de femmes accusées, et vice été jugés, approc' I^e et III^e groupes (Normannées, et départe), où le rapport de l'excédant Si l'on réfléch' est 9.7 et 7.3; le rapport des encore pour même sexe est 21 pour 100. Les partemer décroissent ensuite dans les au-un gran. rapports septentrionaux d'une manière à peu on le régulière, sauf dans le V^e groupe (Ile-de-pe — Orléanais), où la correspondance se trouve dérangée à cause de Paris qui présente un nombre d'accusés de l'un et de l'autre sexe hors de toute proportion. Dans les groupes du midi, où l'équilibre entre les deux sexes est à peu près rétabli, tous présentent en général un rapport plus faible quant au nombre des femmes accusées. Sans doute il faudrait des observations plus multipliées et plus étendues pour oser tirer de ceci une induction positive, mais une telle coïncidence devait être signalée comme indiquant tout au moins cette liaison nécessaire et intime, qui unit en secret tous les faits

liaison qu'une investigation, dirigée
 principes que nous exposons dans cet
 infailliblement, ce nous semble,
 au grand jour de la vérité.

résumé, on compte moins d'ac-
 France méridionale, et parmi les
 qui appartiennent à cette région, les
 es sont proportionnellement moins nom-
 breuses, donnée qui concourt, avec celles que
 nous avons réunies ci-dessus, à lui assurer l'a-
 vantage sur l'autre sous le rapport de la mo-
 ralité.

Si l'on pénètre dans les détails, et qu'on rapproche cette colonne de celle du tableau ci-dessus (p. 207), qui établit la proportion de l'excédant du sexe féminin, on reconnaît que, par une singulière coïncidence, c'est justement dans les parties de la France où l'excédant est le plus élevé, qu'on compte le plus de femmes accusées, *et vice versa*. Ainsi dans les II^e et III^e groupes (Normandie et Bretagne), où le rapport de l'excédant du sexe féminin est 9.7 et 7.3, le rapport des accusés du même sexe est 21 pour 100. Les deux rapports décroissent ensuite dans les autres groupes septentrionaux d'une manière à peu près régulière, sauf dans le V^e groupe (Ile-de-France — Orléanais), où la correspondance se trouve dérangée à cause de Paris qui présente un nombre d'accusés de l'un et de l'autre sexe hors de toute proportion. Dans les groupes du midi, où l'équilibre entre les deux sexes est à peu près rétabli, tous présentent en général un rapport plus faible quant au nombre des femmes accusées. Sans doute il faudrait des observations plus multipliées et plus étendues pour oser tirer de ceci une induction positive, mais une telle coïncidence devait être signalée comme indiquant tout au moins cette liaison nécessaire et intime, qui unit en secret tous les faits

sociaux, liaison qu'une investigation, dirigée d'après les principes que nous exposons dans cet ouvrage, doit infailliblement, ce nous semble, faire apparaître au grand jour de la vérité.

Ainsi donc, en résumé, on compte moins d'accusés dans la France méridionale, et parmi les accusés qui appartiennent à cette région, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses, donnée qui concourt, avec celles que nous avons réunies ci-dessus, à lui assurer l'avantage sur l'autre sous le rapport de la moralité.

CHAPITRE VII.

Moralité. — Attentats à la pudeur. — Adultère. — Esprit de chicane. — Affaires civiles. — Personnel et frais de justice. — Esprit militaire. — Conscrits rendus impropres au service ou insoumis. — Engagés volontaires. — Duel. — Suicide. — Aliénation mentale. — Tendance religieuse.

Nous passons à quelques faits spéciaux éparés dans divers documens, et propres à faire de mieux en mieux ressortir la physionomie morale de notre population.

Les chiffres ci-après présentent la répartition entre nos divers groupes, du nombre total d'individus accusés ou inculpés, en 1837, de crimes délits ou offenses quelconques relatifs aux inœurs, avec le rapport à la population de 1836.

Nous y joignons une colonne qui présente le nombre des plaintes en adultère, poursuivies devant les tribunaux dans les quatre années 1833-1836*.

* D'après un document émané du ministère de la justice.

Groupes.	At. à la pud. ac.	Rapport.	Adultère.
I. Flandre-Picardie.	121.....	3.8 sur 100,000 h.	19
II. Normandie.....	67.....	2.5.....	22
III. Bretagne.....	66.....	2.5.....	5
IV. Anjou-Touraine..	79.....	4.....	2
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	207.....	8.....	144
VI. Champagne.....	64.....	4.....	6
VII. Bourg.-Fr.-Comté.	42.....	2.5.....	4
VIII. Lorraine-Alsace..	80.....	3.5.....	3
IX. Poitou-Angoum..	64.....	3.6.....	8
X. Guienne.....	45.....	2.....	8
XI. Gascogne.....	18.....	1.....	4
XII. Langued.-Roussill.	57.....	3.8.....	2
XIII. Languedoc.....	51.....	2.....	6
XIV. Limousin-Auverg.	18.....	1.....	
XV. Berry-Bourboan..	49.....	3.....	1
XVI. Lyonnais-Dauph..	74.....	3.5.....	7
XVII. Provence.....	71.....	5.8.....	10
Corse.....	9.....	4.....	6
TOTAUX.....	1,162.....		257
GROUPE MOYEN..	68		

On voit ressortir de l'examen de la première colonne une assez forte disproportion entre les deux régions, en ce qui concerne ces coupables égaremens des sens, source de tant de désordres dans la société. En effet, le groupe moyen est 90 pour le nord, et 50 seulement pour le midi. La seconde colonne, qui établit le rapport à la population, confirme les résultats de la première, en offrant pour moyenne septentrionale 3.8 et pour moyenne méridionale 2.8 ou un tiers de moins. On remarquera que c'est le V^e groupe

(Paris!) qui présente la plus forte proportion, quant aux accusés de cette catégorie, et les XI^e et XIV^e (Gascogne, Limousin—Auvergne) qui en présentent le moins. Les rapports diffèrent de 1 à 8 dans ces deux parties du royaume, qui contrastent si fortement à tant d'égards; la troisième colonne présente des résultats semblables, et ne doit pas nous arrêter longtemps. En effet, sur 257 affaires en adultère, 205, ou les quatre cinquièmes, appartiennent à la région septentrionale, et dans cette région le V^e groupe (Ile-de-France—Orléanais) en absorbe à lui seul près des trois cinquièmes: au contraire le XIV^e groupe ne présente pas une seule affaire de ce genre, et le XV^e (Berry — Bourbonnais) n'en présente que 2. Dans cette colonne, au reste comme dans les précédentes, on voit les chiffres s'élever dans les groupes qui bordent la Méditerranée, et tendre à se rapprocher de ceux qui forment la portion septentrionale du royaume.

Les documens relatifs à la justice civile vont maintenant nous offrir quelques données qui nous serviront à déterminer les tendances processives et l'esprit de chicane dans les diverses parties de la France.

Les chiffres que nous réunissons ci-après présenteront, par groupes, le tableau des affaires por-

tées en 1834 devant les tribunaux de première instance et de commerce, avec le rapport à la population, ainsi que le nombre d'affaires jugées par les juges de paix du royaume dans la même année, avec le rapport des affaires conciliées à celles qui avaient été portées en conciliation :

Groupes.	Nombre d'affaires civ. et com.	Rapport à la popul.	Affaires des justices de paix.	Rapport des aff. conciliées.
			p. 1,000 h.	
I. Flandre-Picardie.	11,785	3.80	22,191	30 sur 100 aff. en conciat.
II. Normandie.	27,651	10.45	29,987	27
III. Bretagne.	4,938	1.90	20,893	53
IV. Anjou-Touraine..	6,961	3.83	19,681	36
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	40,778	17.75	27,199	35
VI. Champagne.	9,052	6.25	20,581	33
VII. Bourg.-Fr.-Comt.	10,279	6.25	28,682	45
VIII. Lorraine-Alsace..	9,308	4.50	32,929	33
IX. Poitou-Angoum..	6,811	4.00	25,264	33
X. Guicnne.	17,166	8.45	59,746	55
XI. Gascogne.	7,936	5.50	31,503	47
XII. Lang.-Roussillon.	10,544	7.50	32,396	47
XIII. Languedoc.	14,117	9.60	27,499	37
XIV. Limous.-Auverg..	15,156	7.55	35,873	40
XV. Berry-Bourbonn..	10,390	6.45	24,715	36
XVI. Lyonn.-Dauphiné.	20,229	10.00	45,111	43
XVII. Provence.	8,085	6.70	16,929	45
Corse.	808	4.05	12,618	13
TOTAUX.	229,952.		491,797	
MOYENNE	13,479	7.04	28,187	40

L'examen de ces chiffres donne lieu à des remarques qui ne sont pas sans intérêt. On voit d'abord,

en faisant d'après la première colonne la répartition du nombre des affaires entre le nord et le midi, que la première région en absorbe 120,732, c'est-à-dire un peu plus de moitié; mais si l'on consulte la seconde, qui présente le rapport à la population, les termes de la proportion changent au désavantage de l'autre région. Ainsi on y compte 7.25 affaires pour 1,000 habitans, tandis que le rapport est 6.80, pour le nord : cette différence deviendra bien plus considérable encore, si l'on réfléchit à l'immense disproportion que présentent les deux régions, sous le rapport du mouvement général de l'industrie et de la civilisation. Il semblerait que c'est dans celle où il se fait le plus d'affaires de tout genre qu'il devrait se trouver le plus d'affaires litigieuses, et c'est le contraire que présentent des chiffres incontestables. On voit ici l'influence de l'ignorance qu'accompagnent si souvent l'opiniâtreté et ce zèle cupide qui entend mal ses intérêts. Ce qui prouve la vérité de cette conclusion, c'est que si certains groupes très-avancés, tels que les V^e (Paris) et XVI^e (Lyon); offrent le rapport le plus élevé, d'autres, les moins avancés de tous, s'en rapprochent beaucoup plus que certaines contrées placées dans de meilleures conditions : ainsi dans les XII^e (Languedoc — Roussillon) et XIV^e

(Limousin—Auvergne), le rapport est 7 un tiers environ sur 1,000, tandis qu'il n'est que 3.80 dans le I^{er} groupe (Flandre—Picardie), et 4.30 dans le VIII^e (Lorraine—Alsace), c'est-à-dire que dans ces parties si éminentes du territoire à tant d'égards, on n'a guère compté en 1834 que moitié des procès qu'ont présentés les contrées généralement pauvres avec lesquelles nous les mettons en parallèle. Le IV^e groupe (Anjou—Touraine) prend le même rang; mais c'est dans le III^e (Bretagne) que le rapport descend le plus bas; là on ne compte pas tout à fait 2 procès sur 1,000 individus. On peut en conclure que c'est dans cette partie de la France que l'esprit de chicane paraît avoir le moins de force, ce qui semble donner un démenti à cette opinion si généralement accréditée de l'entêtement breton. Au contraire, la vieille réputation de la province voisine (II^e groupe) trouve sa confirmation dans le rapport élevé qu'elle présente (10.45), et qui la classe immédiatement après le V^e groupe.

Les autres colonnes du même tableau confirment pleinement les résultats que nous venons d'obtenir : en effet, nous voyons dans la troisième que sur le nombre des affaires sur lesquelles ont prononcé nos juges cantonaux en 1834, 202,143, ou un peu plus des deux cinquièmes seulement

de la somme totale, appartiennent à la France du nord; quant à la quatrième, qui présente la proportion des affaires conciliées par le magistrat de premier degré, et qui est ainsi précieuse pour marquer clairement la tendance que nous cherchons à constater, elle nous offre un rapport défavorable aux groupes méridionaux. Si à la vérité on établit le groupe moyen pour les deux régions, on trouve 36 pour 100 dans le nord et 42 pour 100 dans le midi, c'est-à-dire qu'il y a eu un plus grand nombre d'affaires conciliées dans le midi que dans le nord; mais il y en avait eu aussi, comme on vient de le voir, un bien plus grand nombre de portées en conciliation: un excédant devait correspondre à l'autre, seulement le dernier est bien plus faible. Le résultat général concorde donc avec celui que présentent les deux premières colonnes; en particulier, on peut voir que le rapport le plus faible appartient au II^e groupe (Normandie), c'est-à-dire que c'est la partie du royaume où il s'est concilié le moins d'affaires.

Les chiffres suivans offriront la confirmation des résultats que nous venons d'obtenir; ils présenteront le nombre des conseillers, juges, juges de paix, avocats inscrits, avoués, huissiers et notaires qu'on comptait en France en 1834 dans les vingt-sept ressorts des cours royales, avec le

rapport à la population de 1836. Nous y avons adjoint une colonne présentant la proportion de la quote-part respective des divers groupes dans la somme totale des dépenses de justice pendant l'année 1836 :

Groupes.	Justice pers.	Rapport.	Frais de just.
I. Flandre-Picardie.	2,027	6.40 p. 10,000 h.	0.28 c. p. h.
II. Normandie.....	2,378	8.80.....	0.33
III. Bretagne.....	1,903	7.25.....	0.30
IV. Anjou-Touraine..	1,327	7.20.....	0.30
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	2,384	9.60.....	0.72
VI. Champagne.....	1,369	9.25.....	0.32
VII. Bourg.-Fr.-Comt.	1,636	9.90.....	0.41
VIII. Lorraine-Alsace..	1,377	6.95.....	0.35
IX. Poitou-Angoum..	1,685	9.65.....	0.56
X. Guienne.....	2,145	10.70.....	0.43
XI. Gascogne.....	1,642	10.70.....	0.35
XII. Lang.-Roussillon.	1,568	10.40.....	0.40
XIII. Languedoc.....	1,633	10.25.....	0.45
XIV. Limous.-Auverg..	2,044	11.85.....	0.40
XV. Berry-Bourbonn..	1,374	9.35.....	0.33
XVI. Lyon.-Dauphin.	1,861	9.25.....	0.40
XVII. Provence.....	1,522	12.50.....	0.50
Corse.....	339	16.30.....	1.10
TOTAL.....	30,574*		
MOYENNE.....		9.10.....	0.59

Un simple coup d'œil sur les deux premières colonnes montre que la France méridionale compte un nombre plus élevé de ces fonctionnaires divers qui tiennent à l'administration de

* La cour de cassation n'est pas comprise dans cette évaluation.

la justice. En effet, on voit, dans la colonne qui présente le rapport à la population, tous les groupes méridionaux dépasser la moyenne, tandis que cinq restent au-dessous parmi les groupes septentrionaux. Aussi le groupe moyen est-il 8.17 sur 10,000 habitans au nord, et 10.60 au midi. La troisième colonne se trouve pleinement d'accord avec la précédente. En effet, la moyenne est 39 centimes; or, nous voyons cinq groupes méridionaux dépasser cette moyenne, tandis que six restent au-dessous parmi les groupes septentrionaux; aussi la moyenne des groupes est d'un peu moins de 38 centimes au nord et d'un peu plus de 40 centimes au midi. Comme de raison, les quatre premiers groupes où l'on comptait proportionnellement le moins de gens de loi, sont ceux où le chiffre de la dépense individuelle est le plus faible; et d'autre part encore, c'est dans le XVII^e (Provence), et en dehors des groupes, en Corse, que les deux rapports se trouvent concurremment portés le plus haut.

Ainsi, où il y a relativement plus de procès, il doit y avoir plus de gens de loi, et la somme des dépenses de justice doit être plus élevée. La correspondance entre ces termes numériques, bien que l'étendue en soit très-limitée, se trouve complète. Nous n'avons pas besoin de faire res-

sortir tout ce qu'il y a de remarquable dans de telles données ; le lecteur verra de lui-même les conséquences qu'il est naturel d'en tirer sur l'influence générale des lumières et de l'esprit de civilisation, pour diminuer le nombre des litiges, tout en augmentant, dans une proportion considérable, le nombre des rapports sociaux qui en deviennent l'origine la plus fréquente.

Après avoir déterminé la tendance processive, nous passerons à une autre qui forme l'un des traits distinctifs par lesquels, de tout temps, notre nation pût être le plus éminemment caractérisée. Nous voulons parler de l'esprit militaire ; il est curieux d'étudier cette propension martiale dans les diverses parties du territoire, de reconnaître où elle paraît surtout prédominante, de déterminer les causes diverses qui la modifient ou l'atténuent. Le tableau suivant, pour la confection duquel nous recourrons de nouveau à ces documents officiels sur les opérations du recrutement qui nous ont offert déjà de si intéressantes données, nous présentera des chiffres très-significatifs à cet égard. Il nous offrira premièrement le nombre proportionnel des jeunes gens prévenus de s'être rendus eux-mêmes impropres au service militaire par une mutilation quelconque ; secondement, le rapport des insoumis au nombre total

des recrues de 1825 à 1829, et troisièmement, les chiffres comparatifs des engagements volontaires, en 1831 et 1836 ;

Groupes:	Rendus impropres.	Incurés s. 1,000 recr.	Engagés en 1831.	Engagés en 1836.
I. Flandre-Picardie.	22...	12...	3,163...	245
II. Normandie.....	52...	84...	1,456...	119
III. Bretagne.....	28...	29...	1,377...	210
IV. Anjou-Touraine..	42...	49...	6,094...	145
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	13...	34...	4,956...	642
VI. Champagne.....	9...	7...	1,795...	163
VII. Bourg.-Fr.-Comt.	20...	6...	2,280...	125
VIII. Lorraine-Alsace..	7...	19...	4,616...	527
IX. Poitou-Angoum..	39...	21...	1,051...	96
X. Guienne.....	46...	86...	1,221...	84
XI. Gascogne.....	56...	136...	836...	97
XII. Lang.-Roussillon.	36...	118...	1,285...	153
XIII. Languedoc.....	46...	229...	953...	106
XIV. Limous.-Auverg.	81...	344...	506...	59
XV. Berry-Bourbonn..	44...	45...	861...	48
XVI. Lyonn.-Dauphin.	43...	113...	1,680...	201
XVII. Provence.....	24...	74...	950...	130
Corse.....	00...	12...	196...	105
TOTAUX.....	576...	1,368...	30,329...	3,227
MOYENNE.....	34...	80...	1,772...	184

On voit, en examinant la première colonne, combien le nombre des prévenus de ces lâches mutilations qui rendent l'homme incapable d'accomplir la première obligation du citoyen, sont en général plus fréquentes dans la région du sud que dans celle du nord. Un seul groupe dans celle-ci, le II^e (Normandie), dépasse la moyenne,

tandis que tous les groupes méridionaux, hors un seul le XVII^e (Provence), sont au-dessus ; parmi ces groupes le XIV^e (Limousin—Auvergne) absorbe à lui seul, malgré sa faible population relative, un septième environ du nombre total des prévenus de cette classe pendant les cinq années. Le XI^e groupe (Gascogne) est ensuite celui où l'on en compte le plus. On peut en conclure que c'est parmi l'habitant pauvre et arriéré des campagnes, dans les parties montagneuses surtout, que se rencontre ce dégoût du service militaire, tout à fait exceptionnel dans le caractère français. L'on se rappellera, au surplus, que ces mêmes régions, où prédomine le fait qui nous occupe actuellement, sont aussi celles où l'on compte en général le plus d'exemptions pour faiblesse de constitution, et il est permis de soupçonner qu'une infériorité réelle, sous le rapport de la vigueur musculaire, n'est pas étrangère à l'accroissement marqué du chiffre à cet égard. L'attachement au sol et les habitudes de la vie patriarcale y concourent peut-être aussi dans une certaine proportion.

On remarquera que dans les groupes qui renferment de grands centres de civilisation et d'industrie, des villes importantes où les lumières se propagent avec rapidité, le nombre des prévenus

de cette classe est infiniment faible. Tels sont la plupart des groupes du nord, et entre autres les VIII^e et VI^e, qui forment notre frontière nord-est. On n'a compté dans le VIII^e que 7 prévenus pendant les cinq ans. Le V^e (Ile-de-France—Orléanais) en compte relativement fort peu, bien qu'il soit au dernier rang, comme on se le rappelle, pour le nombre des jeunes gens âgés de 20 ans, (V. ci-dessus p. 215), et le département de la Seine en particulier n'en a pas offert un seul. Des deux départemens méridionaux qui comptent nos deux plus grandes cités après Paris, l'un (Bouches-du-Rhône) est dans le même cas, et l'autre (Rhône) n'en a compté que 1.

Les chiffres de la deuxième colonne sont en général correspondans à ceux de la première. Ainsi on retrouve encore l'avantage du côté du nord sur le midi; en effet, un seul groupe septentrional, et c'est le même (le II^e) est au-dessus de la moyenne, tandis que plus de moitié des groupes méridionaux la dépassent, et le XIV^e (Limousin—Auvergne) est aussi celui où l'on rencontre le plus d'insoumis, comme on y trouvait le plus de jeunes gens prévenus de s'être rendus eux-mêmes impropres au service.

Enfin les troisième et quatrième colonnes, qui présentent le tableau comparatif des enga-

gemens volontaires dans les deux années 1836 et 1831, nous fournissent encore une confirmation nouvelle des résultats que nous obtenons des premières. On voit, en effet, dans les deux années les groupes septentrionaux présenter un nombre proportionnel d'engagés bien plus élevé que les groupes méridionaux. Parmi ceux-ci, pas un seul n'atteint la moyenne en 1831, tandis qu'il en est cinq qui la dépassent parmi les autres, et quelques-uns dans une forte proportion. Enfin c'est encore ici le XIV^e groupe qui présente le moins d'engagemens, et ce sont les V^e et VIII^e qui en présentent le plus.

Faisons remarquer, pour terminer, les résultats de l'élan imprimé par la révolution de juillet. En 1829, le nombre des engagemens volontaires avait été de 5,899; nous le voyons s'élever en 1830 à 11,409, et en 1831 à 30,329; l'année suivante le chiffre est encore 11,908, puis il descend graduellement jusqu'au taux indiqué pour 1836.

Nous aurions voulu pouvoir rapprocher de l'esprit militaire la tendance au duel pour établir les rapports qui lient et séparent ces deux faits; mais ici les renseignemens exacts nous font défaut. Il ne nous a pas été possible de nous servir de ceux que présentent, de 1827 à 1824, les comptes ren-

des de la justice criminelle, dont l'inexactitude patente est avouée, même par les rédacteurs habiles et consciencieux de ces tableaux, qui ont renoncé à s'en servir jusqu'à ce que les documens devinssent sur ce point plus positifs et plus complets. Il est permis d'espérer, aujourd'hui que la jurisprudence de la cour suprême a définitivement fait prendre rang au duel parmi les actions que punit la loi, que les magistrats des divers ressorts porteront une attention plus sérieuse sur cet ordre de faits, et qu'on pourra ultérieurement en étudier la marche. Contentons-nous de faire remarquer, en attendant, que dans les huit années que comprennent les documens se trouvent constatés 510 duels, sur lesquels 189 ont occasionné la mort.

Nous passerons à l'étude d'un autre fait qu'on peut également appeler *extra-social*, et qui, sous quelque point de vue qu'on le considère, décèle une direction morale si funeste; nous voulons parler du suicide sur lequel il a été possible de réunir des données d'un haut intérêt.

Voici, d'après les documens émanés du ministère de la justice, quel a été le nombre des suicides en France de 1827 à 1836*.

* Compte rendu, etc.

Années.	Suicides.
1827.....	1,542
1828.....	1,754
1829.....	1,904
1830.....	1,756
1831.....	2,084
1832.....	2,156
1833.....	1,975
1834.....	2,078
1835.....	2,305
1836.....	2,340
1837.....	2,443
TOTAL.....	21,345

Ainsi dans le cours de ces dix années plus de 21,000 individus se sont volontairement délivrés du fardeau de la vie; la quantité moyenne par année est 1,940; mais l'inspection des chiffres montre d'année en année un accroissement graduel très-marqué; le chiffre de 1837, comparé à celui de 1827, donne un excédant de 901, c'est-à-dire que le nombre des suicides s'est augmenté de plus de deux cinquièmes dans cette période; toutefois, comme la population s'est accrue dans ce laps de temps, la proportion n'est pas tout à fait aussi considérable. Voici, aux deux époques, les termes du rapport à la population. L'on comptait, en 1827, 1 suicide pour 20,660 individus; il y en avait, en 1837, 1 pour 14,338: on voit que l'accroissement est d'un quart environ, ac-

croissement considérable et qui est de nature à faire naître de tristes réflexions.

Montrons maintenant comment se répartit le suicide entre les diverses régions de la France; c'est ce que les chiffres suivans vont faire connaître. Ils présenteront la totalité du nombre des suicides qui ont eu lieu de 1827 à 1836, avec le rapport à la population de cette dernière année. Nous y joignons les chiffres partiels des années 1837 et 1836, afin qu'on puisse juger l'accroissement relatif :

Groupes.	Suicides.	Rapport à la popul.	Suicides, 1827.	Suicides, 1836.	Accroiss.
I. Fl.-Picard.	2,676	1 s. 1,185	190	300	110
II. Normand.	1,422	1,866	112	131	19
III. Bretagne..	858	3,054	50	90	40
IV. A.-Tour.	921	2,013	65	101	36
V. I.-de-F.-O.	5,187	479	441	631	190
VI. Champag..	1,215	1,217	94	135	41
VII. B.-F.-Com.	807	2,076	58	87	29
VIII. Lorr.-Als.	1,223	1,857	91	160	69
IX. P.-Ang...	904	1,934	72	110	38
X. Guienne..	688	2,997	57	70	13
XI. Gascogne .	331	4,624	27	52	25
XII. L.-Rouss..	237	6,369	27	46	19
XIII. Langued..	448	3,381	33	51	18
XIV. Lim.-Auv.	383	4,499	23	50	27
XV. B.-Bourb.	592	2,853	54	78	24
XVI. L.-Dauph.	779	2,721	67	105	38
XVII. Provence..	1,023	1,194	78	112	34
Corse.....	52	5,998	3	7	4
Moyenne.	1,164	1 s. 2,606	90	137	45

Un simple coup d'œil sur les chiffres de ce

tableau montre combien les suicides se répartissent inégalement entre les deux grandes régions que nous avons souvent comparées. En effet, on voit par les premières colonnes que sur les 20,000 suicides environ qui ont eu lieu dans les dix années, les huit groupes septentrionaux en absorbent 14,309 ou près des trois quarts. Les deux termes extrêmes de la série sont le V^e groupe (Ile-de-France—Orléanais), où l'on a 5,187 suicides ou un peu plus du quart du nombre total, et le XII^e (Languedoc—Roussillon) où il n'y en a eu que 237. La seconde colonne fait mieux ressortir encore la disproportion. On y trouve qu'il y a eu dans le premier, pendant les dix précédentes années, 1 suicide pour 479 individus vivans en 1836, tandis que le rapport est dans l'autre 1 pour 6,359 individus ! Les XI^e, XIV^e et XIII^e groupes présentent ensuite les rapports les plus favorables. On voit en résumé que c'est dans la partie du royaume comprise entre la Garonne et les Pyrénées, c'est-à-dire dans le sud-ouest, qu'il se commet le moins de suicides, et il est curieux d'observer que de l'autre côté des monts qui séparent cette région du sud-est, le rapport, sans s'élever jusqu'au taux qu'il atteint dans les groupes du nord, prend néanmoins un accroissement marqué. Ainsi il y a eu 1 suicide sur 2,721 habi-

tans dans le XVI^e groupe (Lyon.—Dauphiné), et 1 sur 1,194 dans le XVII^e (Provence); or, si l'on se reporte ci-dessus (p. 222) à ce qui est relatif à la durée de la vie moyenne, on voit que nous avons précisément fait la même remarque. Les circonstances physiques, les causes morales qui concourent à la prolongation de l'existence seraient-elles aussi celles qui peuvent préserver quelques individus d'un triste égarement? Telle semblerait être sans doute l'induction qu'on pourrait tirer de ce rapprochement si plein d'intérêt. Nous n'émettons ici toutefois qu'une simple conjecture. L'investigation relative au suicide ne fait que de commencer, et le temps doit sans doute ajouter d'autres lumières à celles que nous avons pu acquérir sur une question toute nouvelle encore.

Il n'échappera point au lecteur que c'est le 4^{er} groupe (Flandre—Picardie) qui présente, après le V^e, le rapport le plus défavorable. On y a compté, relativement à la population, à peu près autant de suicides que dans le XVII^e, qui forme l'autre extrémité du royaume. Parmi les groupes septentrionaux, le VI^e (Champagne) compte aussi un nombre proportionnel assez considérable de suicides; au contraire, ici, comme sous tant d'autres rapports, le III^e (Bretagne)

forme une exception remarquable. On n'y compte que 1 suicide sur 3,054 habitans, proportion à peu de chose près égale à celle que présente le X^e (Guienne).

Enfin les trois dernières colonnes ont pour objet de montrer comment se trouve réparti l'accroissement que présente la dernière année de la série comparée à la première. On voit ainsi que l'accroissement s'est effectué partout avec une grande régularité. Il se manifeste dans tous les groupes et présente toujours une quantité qui ne varie jamais que dans de certaines limites. En somme, le groupe moyen pour le nord offrait, en 1827, 138, et en 1836, 204, c'est-à-dire 66 ou près de moitié d'excédant, tandis que le groupe moyen pour le midi présentait, en 1827, 49, et en 1836, 75, c'est-à-dire 26 ou un peu plus de moitié d'excédant; par conséquent, l'accroissement qui résulte de ces comparaisons des deux années se trouve être, quoique faiblement, plus considérable dans la région méridionale, sans que pour cela la disproportion primitive que présentent les deux régions sous ce rapport en soit dérangée d'une manière sensible.

Ce n'est qu'en 1835 que les comptes rendus de la justice criminelle ont commencé à donner des détails sur le nom, l'âge, la profession des in-

dividus suicidés, et les moyens adoptés par eux pour arriver à la mort : on y a ajouté en 1836 des notions sur les causes présumées qui avaient déterminé le suicide. De tels renseignemens deviendront précieux avec le temps ; nous ne pouvons y puiser pour le moment que quelques notes.

Les femmes ont compté en 1835 dans le nombre total des individus suicidés pour 521, et en 1836 pour 565, c'est-à-dire pour près d'un quart dans l'une et dans l'autre année. En 1835, 11, et en 1836, 19 individus au-dessous de 16 ans s'étaient suicidés ; les octogénaires étaient au nombre de 37 pour la première année, et 31 pour la seconde. Dans les deux années, c'était de 20 à 50 ans qu'on comptait le plus grand nombre de suicides.

Voici comment, dans les deux années, les individus suicidés ont trouvé la mort :

	1835.	1836.
Par submersion.....	705	789
Par strangulation.....	701	672
Par armes à feu.....	506	478
Par asphyxie au charbon.....	178	156
Par instrumens aigus.....	75	87
Par poison.....	51	47
Par chute volontaire élevée d'un lieu.	78	94

La plus grande partie des asphyxiés au moyen

du charbon appartiennent au département de la Seine*.

Sous le rapport de la profession, si nous distribuons dans les quatre classes suivantes les diverses catégories présentées par les documens officiels, nous obtenons les résultats suivans :

	1835.	1836.
1 ^o Classe ouvrière (villes et campagnes).....	1,057	973
2 ^o Classe marchande (boulangers, chapeliers, etc.)..	334	335
3 ^o Classe libérale (artistes, avocats, etc.).....	533	469
4 ^o Classe oisive (vagabonds, etc.).....	559	311

Les gens attachés à la culture de la terre forment la plus forte portion de la première classe; les domestiques y sont compris pour 111 dans la première année, et pour 149 dans la seconde. Parmi la troisième classe on trouve, en 1835, 152 militaires en activité, et 150 rentiers vivant de leurs revenus. Les mêmes chiffres sont pour l'année suivante 154 et 160.

Enfin, si nous considérons les suicides de 1836 sous le rapport des motifs qui les ont amenés, nous voyons que 376 ont été dus à la misère ou à des catastrophes de fortune qui devaient ame-

* Il a été constaté que sur 100 personnes qui veulent se suicider à Paris, 35 se manquent par maladresse, frayeur ou secours. (*Journal de la Société de Statistique*; juillet 1838, p. 27.)

ner la ruine ; 269 à des affections de famille déçues, à des chagrins domestiques divers ; 369 à un amour contrarié, à la jalousie, à la débauche, à l'ivrognerie ; 327 à des souffrances physiques, au désir de se soustraire à des poursuites judiciaires ; enfin 700 à l'aliénation mentale, monomanie, dégoût de la vie, mélancolie, etc. On voit ainsi que près du tiers du nombre total des suicides a été dû dans cette année à un désordre cérébral *bien caractérisé*. Ce fait intéressant doit nous amener à rapprocher des considérations sur le suicide les données que nous présentent d'autres documens sur la folie.

On comptait en France, en 1836, 18,757 aliénés, et voici comment ils étaient répartis entre nos divers groupes :

Géog.	Aliénés.	Rapp. à la pop.
I. Flandre-Picardie.....	1,869.....	1 s. 4,696h.
II. Normandie.....	2,017.....	1,331
III. Bretagne.....	950.....	2,758
IV. Anjou-Touraine.....	4,412.....	1,312
V. Ile-de-Fr.-Orléanais....	3,696.....	673
VI. Champagne.....	303.....	2,942
VII. Bourg.-Fr.-Comté....	791.....	2,411
VIII. Lorraine-Alsace.....	1,667.....	1,374
IX. Poitou-Angoumois....	532.....	3,226
X. Guienne.....	691.....	2,964
XI. Gascogne.....	242.....	6,366
XII. Langued.-Roussillon...	429.....	3,314

Groupes.	Aliénés.	Rapp. à la pop.
XIII. Languedoc.....	510.....	2,970
XIV. Limousin-Auvergne....	455.....	3,787
XV. Berry-Bourbonnais....	930.....	1,808
XVI. Lyonnais - Dauphiné....	847.....	2,508
XVII. Provence.....	1,060.....	1,153
Corse.....	156.....	1,334
TOTAL.....	18,757 *	
MOYENNE.....	1,094.....	1,795

Il est impossible de rapprocher ce tableau du précédent, sans être sur-le-champ frappé de la correspondance qui s'établit entre leurs chiffres respectifs. Ainsi on voit qu'il y a de même un nombre bien moins considérable d'aliénés dans le midi que dans le nord du royaume. En effet, les huit groupes septentrionaux réunissent sur le nombre total 12,905 aliénés, c'est-à-dire plus des deux tiers. Si l'on pénètre dans les détails de la seconde colonne qui présente le rapport à la population, on observe que le V^e groupe, où se trouve Paris, offre proportionnellement le plus d'aliénés, comme il comptait le plus de suicides. La même disproportion se retrouve également dans les deux tableaux, si l'on compare ce groupe à ceux du midi dont le chiffre est le moins élevé, et qui sont aussi les mêmes, à savoir, les XI^e, XII^e

* D'après un document émané du ministère de l'intérieur. (D'Angeville, *Appendice.*)

et XIV^e. Il y a pourtant quelques exceptions que nous devons signaler. Le XVII^e groupe (Provence), qui avait le troisième rang parmi ceux qui comptent le plus de suicides, prend ici le second, et le I^{er}, qui avait le second, passe au sixième. Mais ceci ne saurait atténuer les résultats généraux d'un rapprochement digne au plus haut degré d'exciter l'attention.

Remarquons ensuite que dans le V^e groupe, là où affluent toutes les richesses de la France, où abondent les jouissances de toutes sortes, on compte 1 aliéné sur 673 habitans, tandis qu'on n'en compte que 1 sur 6,366, c'est-à-dire environ dix fois moins dans le XI^e, formé des régions pauvres et agrestes du sud-ouest de la France ! Des résultats conformes avaient été déjà constatés partiellement par M. Esquirol, qui a fait remarquer que c'est la folie proprement dite dont on aperçoit les rapports avec ces développemens de la civilisation qui n'en sont bien souvent que l'abus. Quant à l'*idiotie*, comme il l'appelle, elle paraît surtout influencée par le climat, par le sol et par d'autres causes naturelles*.

Il serait donc bien important de distinguer dans les documens officiels les idiots et les fous.

* *Annales d'Hygiène*, 1830.

On doit regretter également de ne trouver dans celui où nous avons puisé aucune de ces indications d'âge, de sexe, de profession, etc., qui seraient ici fort précieuses. Nous nous bornerons en conséquence, à cet égard, à recueillir quelques résultats obtenus par des recherches particulières ; suivant l'auteur d'un travail qui a mérité un haut suffrage académique *, parmi les aliénés, les femmes seraient plus nombreuses d'un tiers que les hommes, et les célibataires du sexe masculin plus nombreux d'un quart que les individus mariés. Il y aurait aussi une très-grande différence entre les sexes relativement à l'âge où les maladies mentales se développent plus particulièrement. Ce serait de 30 à 40 ans chez les hommes, et de 40 à 50 ans chez les femmes.

Terminons par quelques termes numériques relatifs aux tendances religieuses qu'on oppose naturellement à celles dont nous venons de constater les funestes résultats. Nous prenons ici pour base, à défaut de renseignemens plus directs, les souscriptions volontairement faites pendant huit années (1827-1834) pour la *propagation de la*

* M. le docteur Falret, dont le *Mémoire sur l'Aliénation mentale* a obtenu le prix de statistique décerné par l'Académie des Sciences.

foi catholique, et le nombre proportionnel d'étudiants ecclésiastiques exemptés du recrutement de 1825 à 1829 *. Nous y joignons une colonne présentant la quote-part des frais qui doivent être imputés à chaque individu sur la dépense totale des cultes pour l'année 1836.

Groupes.	Souscription catholique.	Rapport à la pop. p. 1,000 h.	Étudiants ecclés. p. 1,000 h.	Frais du culte par h.
I. Flandre - Picardie...	104,300 f.	23 f.	26	0 f. 85
II. Normandie.....	137,700	32	34	0 13
III. Bretagne.....	324,200	126	27	0 79
IV. Anjou-Touraine.....	119,800	66	26	0 93
V. Ile-de-Fr.-Orléanais..	166,200	73	16	0 88
VI. Champagne.....	98,200	68	29	1 25
VII. Bourgog -Fr.-Comté.	116,000	70	26	1 20
VIII. Lorraine - Alsace....	69,800	32	27	1 30
IX. Poitou - Angoumois..	58,000	34	18	0 85
X. Guienne.....	95,000	47	30	1 20
XI. Gascogne.....	104,000	67	31	1 20
XII. Langued.-Rousillon.	69,300	48	36	1 25
XIII. Languedoc.....	113,100	77	41	1 22
XIV. Limousin-Auvergne.	87,200	49	33	0 91
XV. Berry-Bourbonnais..	42,000	26	15	0 94
XVI. Lyonnais - Dauphiné.	441,100	218	33	0 95
XVII. Provence.....	190,300	158	45	1 20
Corse.....	»	»	87	2 13
TOTAUX.....	2,330,200 f.			
MOYENNE.....	137,070	71 f. 30	29	1 f. 05

On voit par les chiffres des deux premières

* M. d'Angeville, p. 103.

colônes que c'est le XVI^e groupe (Lyonnais—Dauphiné) qui présente la plus forte proportion; le XVII^e (Provence) vient ensuite. En somme, les groupes du midi, qui possèdent une masse de richesses bien inférieure, donnent un chiffre bien plus élevé que ceux du nord. La moyenne y est 80 fr. 40 c. pour 1,000 habitans, tandis qu'elle n'est que 63 fr. 70 c. dans les autres. Un résultat tout semblable est offert par les deux autres colônes. En effet, le groupe moyen est pour le nord 26 étudiants ecclésiastiques sur 1,000 conscrits, et 92 c. par individu pour les frais de culte, tandis que les mêmes rapports sont au midi 31 étudiants sur 1,000 conscrits et 1 fr. 8 c. par individu. La correspondance assez frappante qu'on remarque entre tous ces termes numériques peut faire conclure qu'elles sont dans l'ensemble l'expression d'un fait vrai.

On se rappelle les résultats précédemment obtenus sur divers points de moralité qui ont mis généralement l'avantage du côté de la région méridionale. Jusqu'à quel point l'influence des idées religieuses contribue-t-elle à la production de ce fait? c'est ce qu'il est impossible de déterminer rigoureusement au moyen des seules séries qui nous servent ici de base. En effet, l'examen comparatif des chiffres ne nous mène à rien. Nous

voyons; par exemple, que tel groupe, soit le XVe (Berry—Bourbonnais), qui compte proportionnellement peu d'enfans naturels, peu d'accusés, etc., se trouve être celui où le chiffre de souscription catholique descend le plus bas, de même que le rapport des étudiants ecclésiastiques; tandis que les XVIe et XVIIe, où le chiffre s'élève le plus haut pour la souscription et pour les étudiants, présentent sous les autres rapports des proportions très-défavorables. Il est vrai que ces derniers sont fort riches comparativement à l'autre, et sans doute cette circonstance du degré d'aisance relative ne saurait être sans influence dès qu'il s'agit d'une souscription volontaire. Mais certains groupes, moins favorisés à cet égard, présentent néanmoins un chiffre très-élevé: le IIIe (Bretagne), par exemple, où le rapport s'élève pour les souscriptions à 126 fr. pour 1,000 habitans. Ici, au reste, il y aurait concordance, puisque cette région est incontestablement l'une de celles qui offrent le meilleur aspect moral. Parfois aussi on peut supposer que l'existence d'une plus forte population dissidente contribue à abaisser le chiffre, dans le VIIe (Lorraine—Alsace), par exemple. En définitive; contentons-nous, comme nous l'avons déjà fait plusieurs fois, du résultat général sur un point qui appelle de nouvelles et plus rigoureuses investigations.

CHAPITRE VIII.

Mendicité. — Hospices et hôpitaux. — Individus admis. — bureaux de bienfaisance, — Individus secourus. — Dons et legs aux établissemens de bien public. — Décès amenés par la faim ou par excès de boisson. — Caisses d'épargne. — Solde et livrets.

Nous entrons dans le domaine de la misère ; elle suit ou précède tour à tour les actes funestes à la société qui ont été l'objet des derniers chapitres ; elle est successivement cause et effet. Par malheur, dans cette vaste carrière où il appartiendrait à la statistique de constater des résultats d'un si haut intérêt, les données lui manquent presque complètement. Il est, dans l'état actuel, impossible d'arriver à une évaluation digne de confiance touchant le nombre des individus qui sont momentanément ou toujours une charge pour la société * : c'est seulement au moyen des

* Les calculs dont on s'est servi dans ces derniers temps pour donner le nombre des mendians et indigens dans nos divers départemens ont été établis par M. de Villeneuve-Bargemont (*Économie politique chrétienne*). Mais cet écrivain avoue lui-même qu'après avoir recueilli très-exactement les données relatives à deux départemens qu'il avait administrés, il s'est vu obligé de procéder, la plupart du temps, pour les autres par voie approximative. Nous avons cru, en conséquence, devoir repousser un tel document.

chiffres relatifs aux secours publics qu'on arrive à quelques incomplètes appréciations. Réunissons donc les faits encore peu étendus de cet ordre; nous atteindrons ainsi un double but, en obtenant une base qui nous permettra de donner la mesure de la situation des classes laborieuses dans les diverses régions de la France, et de l'esprit de bienfaisance qui sert de contre-poids à la misère.

Les chiffres suivans présenteront les notions relatives aux hôpitaux et hospices existant en 1833 :

Groupes.	Nomb. d. h ^ô p. et hospices.	Recettes totales.	Individus admis.	Rapport à la pop.
I. Flandre-Picardie. . .	119	5,083,912	31,352	1 s. 101 h
II. Normandie:	80	4,017,849	24,146	111
III. Bretagne.	69	2,232,603	21,393	123
IV. Anjou-Touraine. . . .	73	2,310,791	18,890	93
V. Ile-de-Fr.-Orléan. . . .	121	12,516,005	102,860	24
VI. Champagne.	58	2,107,602	14,373	103
VII. Bourgog.-Fr.-Comté.	57	1,564,187	15,155	110
VIII. Lorraine-Alsace. . .	82	2,444,681	19,069	119
IX. Poitou-Angoumois . .	45	1,436,366	17,915	98
X. Guienne.	70	2,191,880	14,437	117
XI. Gascogne.	39	1,015,102	8,143	138
XII. Languedoc-Roussill .	47	1,725,919	9,997	150
XIII. Languedoc.	74	1,786,927	18,841	80
XIV. Limousin-Auvergne.	57	1,346,517	11,694	147
XV. Berry-Bourbonnais .	80	1,620,928	13,209	127
XVI. Lyonnais-Dauphiné.	78	4,315,154	43,051	48
XVII. Provence.	177	3,445,887	38,994	54
Corse.	3	44,355	510	407
TOTAUX.	1,329	51,222,063 f.	425,049	
MOYENNE.	78	5,010,453.		1 s. 78 h.

On voit par ces chiffres, sur lesquels nous porterons un très-rapide examen, que les groupes du nord comptent un peu moins de moitié du nombre total des établissemens; mais ces établissemens, mieux dotés, absorbent environ les trois cinquièmes des recettes totales, et ont reçu aussi plus de moitié du nombre des individus admis pendant l'année. La quatrième colonne enfin nous montre le rapport des individus admis à la population, et nous y voyons que la proportion est pour le nord 1 individu admis sur 98 habitans, tandis qu'elle n'est pour le midi que 1 sur 110, laissant un huitième environ à l'avantage de cette région. Nous constatons simplement, sans vouloir en tirer une induction positive, qu'en l'année dont il s'agit, un nombre moins considérable d'individus indigens appartenant aux groupes méridionaux, ont été obligés de recourir aux secours publics dans des cas de maladies ou d'infirmités. Si nous pénétrons dans les détails, nous voyons apparaître des disproportions analogues à celles que nous ont offertes les précédens tableaux. Ainsi dans le V^e groupe, où se trouve Paris, le rapport est 1 sur 24, tandis qu'il n'est que 1 sur 188 dans le XI^e (Gascogne); d'où il résulte que dans cette partie si pauvre de la France on a compté dans les hospices et hô-

pitaux, en 1833, près de huit fois moins de malades ou d'infirmes qu'au centre et au foyer de notre civilisation. Du reste, les XII^e et XIV^e groupes viennent après le XI^e, comme dans les chiffres ci-dessus. Au contraire, c'est encore le XVII^e (Provence) qui présente le rapport le plus élevé après le V^e. Le XVI^e (Lyonnais—Dauphiné) vient en suite, puis le XIII^e (Languedoc). On voit ainsi que cette région, par une singularité que des circonstances qui ne peuvent être soumises au calcul expliqueraient peut-être, comptait dans ses hôpitaux et hospices un tiers d'individus environ de plus que la Bretagne, groupe qui présente au reste, de tous ceux du nord, comme à tant d'autres égards, le rapport le plus favorable.

Passons aux bureaux de bienfaisance. Les chiffres suivans présenteront les notions qui s'y rapportent pour la même année 1833 :

Groupes.	Nombre des bur.	Recettes.	Individus secourus.	Rapport à la pop.
I. Flandre-Picardie...	4,471	2,194,054 f.	247,068	1 s. 15 h.
II. Normandie.....	369	621,102	42,039	64
III. Bretagne.....	114	282,051	26,491	98.
IV. Anjou-Touraine...	355	421,144	58,067	48
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.	514	2,748,621	99,141	25
VI. Champagne.,.....	179	299,407	14,268	105
VII. Bourgog.-Fr. Comté.	292	503,766	19,036	88
VIII. Lorraine-Alsace...	213	436,395	28,830	78

Groupes.	Nombre des bur.	Recettes.	Individus secourus.	Rapport à la pop.
IX. Poitou-Angoumois..	94	152,268	11,885	147
X. Guienne.....	337	441,790	16,896	121
XI. Gascogne.....	469	282,745	12,722	120
XII. Languedoc-Roussill.	495	455,922	22,913	65
XIII. Languedoc.....	489	411,408	23,528	64
XIV. Limousin-Auvergne.	78	112,798	12,031	145
XV. Berry-Bourbonnais.	164	200,288	7,810	215
XVI. Lyonnais-Dauphiné.	356	421,847	28,582	74
XVII. Provence.....	328	514,026	44,475	27
Corse.....	2	12,914	150	1,385
TOTAUX.....	6,275	10,315,746f.	693,932	
MOYENNE.....	369	606,049	40,928	1 s. 87 h.

Ces chiffres nouveaux confirment généralement ceux du précédent tableau. En effet, les groupes du nord ne présentent qu'un peu plus de la moitié du nombre total des bureaux; mais ces bureaux absorbent près des trois quarts des recettes totales, et ils ont secouru environ 515,000 individus, c'est-à-dire près des trois quarts du nombre total. Quant à la colonne qui présente le rapport à la population, elle nous donne lieu à diverses remarques intéressantes. Le 1^{er} groupe a ici le premier rang; c'est-à-dire que c'est là qu'il y a eu proportionnellement le plus d'individus secourus à domicile. Le rapport est, dans cette portion de la France où tant de richesses se trouvent accumulées, 1 sur 13 habitans! Le 5^e vient ensuite, puis le XVII^e; le rapport est

assez rapproché dans ces deux régions si distantes l'une de l'autre et qui présentent un si différent aspect. Les groupes qui offrent le rapport le plus favorable sont le XV^e (Berry—Bourb.), le IX^e (Poitou—Angoumois) et le XIV^e. Le XI^e, qui ne vient qu'ensuite, présente pourtant un rapport de beaucoup moins élevé qu'aucun des groupes du nord. Dans l'un et dans l'autre tableau, la Corse forme une remarquable exception. En somme, on compte 1 individu secouru dans le nord sur 64 habitans, et 1 seulement sur 108 dans le midi. Tels sont les seuls résultats auxquels on puisse arriver quant à présent relativement à la répartition de la population indigente dans les diverses portions de la France, fait qu'il serait d'un si haut intérêt de mettre complètement en lumière par des recherches nouvelles et plus approfondies.

Résumant les données générales que présentent les deux tableaux précédens, on voit que 1,120,981 individus, dans l'état de maladie ou d'indigence, ont participé en 1833, en France, aux secours publics : c'est 1 sur 29 ou 30 habitans.

Si certaines causes qui coïncident avec un grand développement industriel concourent à amener l'accroissement du nombre des indigens dans quelques parties du territoire, il est consolant d'avoir à remarquer que l'esprit de bienfai-

sance s'étend avec les besoins qui le stimulent, et que chaque année les établissemens charitables voient s'élever leurs revenus par des dons et legs toujours plus nombreux.

Voici le tableau de ces dons et legs pendant les vingt-deux années 1814-1835 :

Années.	Dons et legs aux hosp.	Dons et legs aux bur. de bienf.
1814.....	152,885 f. 00 c.	905,535 f. 91 c.
1815.....	351,781 16	249,595 14
1816.....	921,283 16	519,190 29
1817.....	2,004,073 95	556,243 02
1818.....	2,035,081 29	1,291,872 54
1819.....	1,942,894 48	1,078,301 44
1820.....	2,888,616 07	1,045,878 57
1821.....	6,809,927 42	1,275,406 19
1822.....	1,650,944 28	1,119,749 44
1823.....	2,579,358 23	1,328,798 85
1824.....	1,901,289 35	1,662,649 21
1825.....	2,908,642 02	1,525,568 83
1826.....	1,966,848 30	1,200,318 52
1827.....	4,105,069 53	1,175,047 02
1828.....	2,656,498 58	1,344,004 20
1829.....	4,075,816 24	1,296,315 29
1830.....	2,348,523 39	1,599,297 46
1831.....	2,602,492 03	1,496,291 59
1832.....	2,618,706 18	1,321,059 82
1833.....	4,456,416 20	985,437 59
1834.....	3,895,752 85	1,542,095 70
1835.....	2,669,827 83	1,682,524 27
TOTAUX....	51,672,929 f. 69 c.	23,397,534 f. 12 c.

Ainsi cette contribution volontaire des habitans, en faveur de ceux de leurs concitoyens que la

misère condamnée à tant de privations, s'est élevée, pendant ce laps de temps, dans une assez forte proportion. Voici comment elle était répartie, en 1833, entre nos divers groupes départementaux :

Groupes.	Total des dons.	Rapport à la pop.
I. Flandre-Picardie...	385,496 f.....	12 f. 30 c. s. 100 h.
II. Normandie.....	166,881.....	6 30
III. Bretagne.....	53,479.....	2 05
IV. Anjou-Touraine...	189,966.....	10 50
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.	879,849.....	38 40
VI. Champagne.....	92,418.....	6 40
VII. Bourg.-Fr.-Comté..	68,400.....	4 20
VIII. Lorraine-Alsace ...	174,604.....	7 95
IX. Poitou-Angoumois..	113,183.....	6 60
X. Guienne.....	93,065.....	4 60
XI. Gascogne.....	50,777.....	3 40
XII. Languedoc-Roussill..	85,076.....	5 90
XIII. Languedoc.....	130,795.....	8 85
XIV. Limousin-Auvergne.	58,115.....	3 25
XV. Berry-Bourbonnais..	102,374.....	6 35
XVI. Lyonnais-Dauphiné.	251,055.....	12 45
XVII. Provence.....	134,472.....	11 15
Corse.....	2,085.....	10 50
TOTAL.....	3,031,788 f.	
MOYENNE.....		9 f. 25 c.

On voit par ces chiffres que les dons se proportionnent assez exactement aux besoins. Les dons sont plus abondans au nord qu'au midi, où un nombre moins considérable d'individus paraissent réclamer les secours publics. Le V^e groupe est celui où le rapport à la population est le plus

élevé. Là, 100 personnes ont donné 38 fr., tandis qu'un même nombre d'individus n'a donné, dans le III^e groupe (Bretagne), que 2 fr. 5 c. : le rapport est aussi très-faible dans les XI^e (Gasc.) et XIV^e (Lim.—Auv.); il est clair que l'aisance relative des classes qui consacrent une partie de leur superflu au soulagement des misères d'autrui doit influencer sur la quotité des dons. Généralement, où il y a plus d'industrie et où par conséquent les capitaux sont plus agglomérés, si d'un côté un plus grand nombre d'individus sont obligés de recourir à la charité publique, un plus grand nombre de personnes sont, de l'autre, en mesure de la faire. Voilà pourquoi le V^e groupe présente le chiffre le plus élevé; les I^{er}, XVI^e et XVII^e viennent ensuite à peu près sur le même rang pour une raison semblable; mais il semble que les dons n'ont pas été en proportion avec la masse de la population indigente dans le I^{er}, où il a fallu secourir dans cette année 1 individu sur 13 habitans, c'est-à-dire moitié plus environ que dans les V^e et XVII^e groupes, les moins favorisés ensuite sous ce rapport.

Nous présenterons ici quelques termes numériques, propres, malgré leur peu d'étendue, à faire jusqu'à un certain point apprécier l'état relatif de misère des classes inférieures, ainsi que de cer-

taines habitudes vicieuses qui en sont tour à tour l'effet ou la cause. Les chiffres suivans présentent, pour 1835, 1836 et 1837, le nombre des décès amenés d'une part par la faim, le froid ou la fatigue, de l'autre par l'usage immodéré du vin ou des boissons alcooliques.

Groupes.	Morts de faim.	Morts par excès de bois.
I. Flandre-Picardie....	57.....	57
II. Normandie.....	7.....	71
III. Bretagne.....	74.....	89
IV. Anjou-Touraine....	15.....	8
V. Ile-de-Fr.-Orléan....	32.....	51
VI. Champagne.....	57.....	46
VII. Bourg.-Fr.-Comté..	32.....	56
VIII. Lorraine-Alsace....	97.....	140
IX. Poitou-Angoumois..	17.....	23
X. Guienne.....	8.....	14
XI. Gascogne.....	28.....	9
XII. Langued.-Roussillon.	29.....	5
XIII. Languedoc.....	44.....	24
XIV. Limousin-Auvergne..	30.....	20
XV. Berry-Bourbonnais..	16.....	10
XVI. Lyonnais-Dauphiné..	32.....	29
XVII. Provence.....	49.....	9
Corse.....	3.....	0
TOTAUX.....	627.....	661
MOYENNE.....	36.....	39

Ainsi, dans les trois années 1835, 1836 et 1837, 627 individus sont morts sur notre sol, à la connaissance des magistrats chargés de constater ces sortes d'événemens, par une des conséquences de

l'extrême misère. L'examen des chiffres montre qu'ici encore l'avantage est au midi sur le nord, qui possède néanmoins une bien plus forte somme de richesses. Ainsi le groupe moyen est pour la première colonne 34 au nord, tandis qu'il n'est que 28 au midi; les mêmes moyennes sont représentées pour la seconde colonne par les quantités 65 et 16! On remarquera au reste des variations très-considérables qui s'atténueraient sans doute si la période avait un peu plus d'étendue. Ainsi, en ce qui concerne les décès de la première classe, on n'en trouve que 7 dans le II^e groupe (Normandie), tandis qu'il y en a 74 dans le III^e (Bretagne) qui perd ici le rang avancé que nous lui avons vu occuper sous tant d'autres rapports. Le VIII^e (Lorraine—Alsace) dépasse encore ce taux; les I^{er} et XVII^e, aux deux extrémités du royaume, prennent la troisième place; la seconde colonne présente, à quelques égards, une remarquable correspondance avec la première. La proportion est encore plus défavorable à la France septentrionale; car elle absorbe près des quatre cinquièmes du nombre total de ces non moins déplorables décès. Nous voyons ensuite que ce sont généralement les groupes qui offrent le plus de décès de la première classe qui en présentent le plus de la seconde, tels que les VIII^e et III^e;

mais certains groupes méridionaux, qui présentaient une proportion assez forte d'individus morts de faim, en offrent une très-faible pour les décès par excès de boisson. Tels sont, par exemple, les XI^e et XII^e, qui forment toute la partie de la France adossée aux Pyrénées. Là, en effet, se manifeste souvent la pauvreté, mais cette pauvreté des campagnes que n'accompagnent pas toujours les habitudes vicieuses qui naissent de la misère des villes. Nous devons au reste, avec des données aussi peu étendues, nous borner à ce simple rapprochement.

Parmi les institutions utiles aux classes laborieuses et destinées à les prémunir, en partie du moins, contre les suites funestes de la misère, les caisses d'épargne figurent en première ligne. Ces établissemens, qui ne font que de naître parmi nous, doivent à la longue exercer une heureuse influence dont nous ne pouvons encore qu'apprécier les premiers effets.

Il existait en France, à la fin de 1837, 252 caisses d'épargne qui avaient été fondées, savoir :

De 1818 à 1832.....	48
En 1833.....	9
1834.....	48
1835.....	83
1836.....	65
1837.....	29
TOTAL.....	<u>252</u>

Il n'y avait plus à cette époque que cinq départemens qui n'eussent pas de caisses d'épargne, savoir les Basses et les Hautes-Alpes (XVII^e), la Creuse (XIV^e), la Lozère (XIII^e) et la Corse.

Le rapprochement suivant fera apprécier le rapide développement qu'a pris tout à coup en France cette institution. Au 3 décembre 1833, le solde dû aux déposans pour les 23 caisses alors existantes, se montait à 18,080,500 fr.; au 31 décembre 1837, le même solde était de 107,264,674 fr., c'est-à-dire qu'il avait sextuplé en quatre ans.

Les chiffres suivans nous montreront les données relatives aux caisses d'épargne, considérées dans nos divers groupes :

Groupes.	Nombre des caiss. *	Solde dû aux dépos.	Nombre des livrets.	Rapport à la popul.
I. Flandre-Picardie..	21	8,278,447 f.	17,302	11. s. 184 h.
II. Normandie.....	27	6,039,493	10,739	269
III. Bretagne.....	16	7,304,081	13,029	201
IV. Anjou-Touraine...	17	2,177,253	6,638	276
V. Ile-de-Fr.-Orléan..	15	56,455,154	95,740	26
VI. Champagne.....	16	2,400,873	5,952	230
VII. Bourg.-Fr.-Comté.	11	1,331,400	4,405	380
VIII. Lorraine-Alsace...	28	3,197,398	15,463	147
IX. Poitou-Angoum ..	15	1,054,323	2,967	589
X. Guienne.....	7	4,832,854	7,361	273
XI. Gascogne.....	8	1,636,285	2,856	539

* Ce tableau ne porte que les caisses dont les opérations sont parvenues au conseil administratif de la caisse de Paris.

Groupes.	Nombre des caiss.	Solde dé aux dépos.	Nombre des livrets.	Rapport à la popul.
XII. Languedoc-Rouss..	6	612,844	1,308	1,152
XIII. Languedoc.....	7	612,179	1,852	818
XIV. Limousin-Auverg..	8	662,496	1,890	912
XV. Berry-Bourbonn ..	10	411,260	1,381	1,217
XVI. Lyonnais-Dauph..	12	3,052,008	9,638	219
XVII. Provence.....	8	5,206,128	6,821	179
Corse.....	»	»	»	»
TOTAUX.....	332	107,264,675	205,544	
MOYENNE.....	14	6,309,687	12,079	11. s. 452 h.

Nous n'avons que peu de remarques à faire sur ces chiffres; on y voit clairement quelles sont les parties du royaume qui ont le plus participé jusqu'ici au bienfait des caisses d'épargne. Les groupes septentrionaux, en effet, ne contiennent qu'un peu plus de moitié des caisses établies; mais ces caisses absorbent environ les quatre cinquièmes du montant total des dépôts et des livrets. C'est au Ve groupe, à cause de la caisse de Paris qui laisse bien loin derrière elle toutes les autres en importance, qu'est due en grande partie cette énorme disproportion. Cependant, ce groupe mis à part, un avantage marqué reste toujours au nord. Le 1^{er} groupe (Fl.—Picardie) est celui qui présente le chiffre le plus élevé après le Ve, et pour le solde et pour le nombre des livrets. Le III^e (Bretagne) vient ensuite. Dans le midi, c'est le XV^e (Berry—Bourbonnais) qui présente le

chiffre le plus faible pour le montant des dépôts, et le XII^e (Languedoc—Roussillon) pour le nombre des livrets. La quatrième colonne, qui présente le rapport à la population, est d'accord avec les précédentes. En effet, le groupe moyen nous donne 1 livret sur 452 habitans, et l'on voit que tous les groupes septentrionaux présentent un rapport plus favorable. Celui qui occupe le premier rang est, comme de raison, le V^e (Paris) : on y compte un livret pour 26 habitans. Le VIII^e (Lorr.—Alsace) a le second rang, puis le XVII^e et le I^{er}, qui se trouvent rapprochés ici comme à beaucoup d'autres égards. Au contraire, dans le XV^e il n'y a que 1 livret sur 1,217 habitans, et 1 sur 1,152 dans le XII^e. Les caisses d'épargne sont au surplus d'une institution trop récente pour qu'il soit possible d'apprécier déjà l'action qu'elles ont pu exercer sur la moralité publique. Jusqu'à présent, on ne peut les considérer que comme donnant la mesure du degré d'instruction et d'intelligence qui rend fructueux pour l'avenir l'esprit d'ordre et d'économie. Ce serait donc vainement aujourd'hui qu'on chercherait à rapprocher les colonnes que nous venons d'offrir des données produites dans les précédens chapitres. On n'arriverait à aucun résultat. Mais il n'en sera pas toujours ainsi sans doute, et il est permis

d'espérer que des recherches et des rapprochemens ultérieurs feront ressortir de frappantes coïncidences entre des faits qui doivent sans doute être intimement liés.

Voici, pour terminer sur cet objet, dans quelles proportions se partageaient, à la fin de 1837, les livrets et les dépôts entre les diverses professions, la caisse de Paris non comprise :

Professions.	Livrets.	Montant des dépôts.
Ouvriers.....	31,084	13,634,828 f. 16 c.
Domestiques.....	29,116	12,232,253 17
Employés.....	5,782	3,653,876 16
Militaires et marins.....	5,722	3,961,568 35
Professions diverses.....	27,440	17,393,713 63
Mineurs.....	83,068	5,768,598 17
Sociétés de secours mutuels.	374	303,907 61
Totaux.....	121,586	56,950,539 54

On voit que la classe des domestiques compte environ pour un quart et les ouvriers pour un autre quart. Ceci montre assez que l'institution atteint en grande partie son but, et fait pressentir les importans résultats qui peuvent en être ultérieurement attendus*.

* Nous ne comprenons pas dans ces recherches les monts-de-piété, attendu que ces établissemens sont en petit nombre et placés exclusivement dans les grandes cités, où le taux auquel s'élève parfois l'intérêt des dépôts (jusqu'à 18 pour 100) rend assez problématique l'avantage qu'en retirent les classes nécessiteuses.

CHAPITRE IX.

Instruction. — Écoles primaires. — Communes pourvues et non pourvues d'écoles. — Nombre des élèves. — Asiles. — Écoles d'adultes. — Méthode mutuelle. — Instruction comparative. — Recrues et accusés instruits et non instruits.

Nous avons maintenant à recueillir les données relatives aux établissemens tendant, comme les précédens, mais par une autre voie, à l'amélioration du sort des classes laborieuses; nous voulons parler de ceux où elles vont puiser l'instruction adaptée à leur condition sociale. On a quelquefois en statistique attaché aux termes numériques de cet ordre une importance exagérée : on a voulu en tirer des inductions qu'ils ne comportaient pas encore. Nous éviterons cet abus en n'y cherchant que ce qu'on peut raisonnablement y trouver.

En 1829, sur 38,149 communes, 23,919 étaient pourvues d'écoles et 14,230 en étaient privées; le nombre total des élèves qui les fréquentaient

était de 1,372,206, à raison de 1 élève sur près de 24 habitans.

En 1837, les chiffres se trouvaient heureusement modifiés comme suit : le nombre de communes ou de réunions de communes pourvues d'écoles, était de 29,613, d'où il résulte que dans l'intervalle de 1829 à 1837, 5,694 communes ont été mises en mesure de profiter des bienfaits de l'instruction primaire. Quant au nombre des élèves, il a atteint le chiffre de 2,680,691, non compris les élèves des écoles d'adultes et les petits enfans admis dans les asiles; d'où résulterait qu'il y aurait actuellement 1 élève sur 12 à 13 individus, c'est-à-dire qu'on en compterait près de moitié plus qu'en 1829.

Voici comment s'établissent pour 1837 ces mêmes élémens dans les diverses régions de la France :

Groupes.	Communes pourv. d'écol.	Non pourv.	Nomb. des élèv.	Rapp. à la pop.
I. Flandre-Picardie. . .	3,811	28	347,073	11 s. 100 h.
II. Normandie	2,553	262	219,187	8. 10
III. Bretagne	773	600	87,194	3. 53
IV. Anjou-Touraine. . .	1,198	348	104,171	5. 60
V. Ile-de-Fr.-Orléan. .	1,843	202	196,077	8
VI. Champagne.	2,600	78	225,650	15. 10
VII. Bourg.-Fr.-Comté. .	2,733	150	239,812	14. 32
VIII. Lorraine-Alsace. . .	2,825	65	331,685	14. 80
IX. Poitou-Angoum . . .	1,277	531	94,420	3. 41

Groupes.	Communes pourv. d'écol.	Non pourv.	Nomb. des élèv.	Rapp. à la pop.
X. Guienne.....	1,440	384	119,880	5.80
XI. Gascogne.....	1,736	327	101,300	6.63
XII. Languedoc-Rouss..	1,242	643	77,112	5.11
XIII. Languedoc.....	1,058	391	113,997	7.52
XIV. Limousin-Auverg..	814	611	74,898	4.33
XV. Berry-Bourbonn...	996	624	80,054	84.0
XVI. Lyonnais-Dauph...	1,688	204	189,854	8.90
XVII. Provence.....	773	136	77,730	6.36
Corse.....	271	83	11,952	5.70
TOTAUX.....	29,613	5,667	2,690,035	
MOYENNE.....	1,728	328.....		7.60

On voit par ces chiffres, et en nous attachant d'abord à la seconde colonne, que c'est le groupe le plus septentrional qui présente le plus grand nombre de communes pourvues d'écoles. On n'y compte plus que 28 communes ou un 137^e du nombre total qui soient sans école. Le VIII^e (Lorr.—Alsace) vient ensuite, où il n'y a que 65 communes ou environ un 44^e qui ne soient pas pourvues; dans le VI^e (Champagne), c'est un 34^e qui se trouve dans ce cas. Mais les proportions sont bien moins favorables dans les III^e (Bretagne) et XIV^e (Limousin—Auvergne), où il y a près de moitié des communes sans écoles. On reconnaît ainsi que ce sont là les deux parties de la France où l'instruction populaire compte encore le moins de ces établissemens. En somme, sur les 29,613 communes alors pourvues d'écoles, on

n'en comptait dans la région méridionale que 11,004 ou un peu plus du tiers du nombre total. Ces résultats sont confirmés par ceux que présente la troisième colonne. Ainsi les groupes où l'on compte le plus d'élèves sont les I^{er}, VIII^e et VI, tandis que les III^e et XIV^e figurent avec les XII^e, XVII^e, XV^e et IX^e parmi ceux où l'on en compte le moins; si l'on compare les deux régions, on voit que sur les 2,000,000 et demi d'élèves environ que recevaient les écoles, les neuf groupes méridionaux ne comptaient que 934,245 élèves, ou un peu plus d'un tiers du nombre total.

Mais c'est la dernière colonne qui est surtout significative. Elle nous montre que c'est dans le VI^e groupe (Champagne) qu'il y a le plus d'élèves relativement à la population; on y compte, en effet, un peu plus de 15 élèves pour 100 habitants: les VIII^e et VII^e en approchent beaucoup. Ces trois groupes forment l'extrémité nord-est du royaume. Le I^{er} (Flandre—Picardie) vient ensuite. Les II^e (Normandie), XVI^e (Lyonnais—Dauphiné) et V^e (Ile-de-France—Orléanais) occupent à peu près sur la même ligne le troisième rang; on y compte de 8 à 9 élèves pour 100 habitants. C'est dans le III^e groupe (Bretagne) que le rapport est le plus faible. En effet, on n'y compte

qu'un peu plus de 3 élèves pour 100 habitans, ou cinq fois moins qu'en Champagne : les XIV^e et XV^e groupes viennent ensuite. Si enfin l'on compare les deux régions septentrionale et méridionale, on voit que la moyenne est 10 élèves pour 100 dans le nord et 6 seulement dans le midi.

Complétons ces chiffres par ceux qui sont relatifs, pour la même année, aux asiles ouverts à la première enfance, et aux classes où les adultes peuvent venir chercher l'instruction dont leurs jeunes années furent malheureusement privées, deux genres d'établissements d'un si haut intérêt. Nous joignons à ces chiffres une colonne qui présente le résultat des votes des communes en 1834, en ce qui concerne la propagation de l'enseignement primaire, et indique le nombre de celles qui, ne possédant pas de ressources suffisantes pour l'entretien des écoles, ont expressément refusé de s'imposer dans ce but, ou n'ont voté que des allocations insuffisantes :

Groupes.	Nombre d'asiles.	Nombre d'enfans.	Nombre d'élèv. ad.	Conseils municip.
I. Flandre-Picardie.....	29	3,479	3,321	375
II. Normandie.....	24	2,205	3,114	982
III. Bretagne.....	17	1,809	2,354	427
IV. Anjou-Touraine.....	9	1,463	7,013	417
V. Ile-de-Fr.-Orléanais...	44	5,669	7,918	694

Groupes.	Nombre d'asiles.	Nombre d'enfans.	Nombre d'élèv. ad.	Conseils municip.
VI. Champagne.....	40	682	750	515
VII. Bourg.-Franche-Comté.	5	560	960	256
VIII. Lorraine-Alsace.....	25	3,174	3,145	355
IX. Poitou-Angoum.....	8	560	400	644
X. Guienne.....	25	2,774	1,977	708
XI. Gascogne.....	5	418	477	476
XII. Languedoc-Roussillon..	10	1,342	860	283
XIII. Languedoc.....	10	2,178	1,300	352
XIV. Limousin-Auvergne...	3	111	40	187
XV. Berry-Bourbonnais....	7	945	168	267
XVI. Lyonnais-Dauphiné ...	12	1,242	2,464	346
XVII. Provence.....	8	905	1,174	262
Corse.....	»	»	99	126
TOTAUX.....	251	29,514	37,034	7,669
MOYENNE.....	15	1,754	2,172	

Il résulte de ces chiffres que la région méridionale ne participe encore que pour un tiers environ dans le nombre total des salles d'asile et des enfans qui y sont admis. Les groupes où cette institution, surtout utile au peuple des villes, a fait le plus de progrès, sont les V^e, I^{er}, VIII^e et X^e. Le XIV^e est celui où la proportion est la plus faible : on n'y comptait en 1837 que 3 asiles contenant seulement 111 enfans. La 3^e colonne, relative aux classes d'adultes, présente une proportion plus défavorable encore pour la même région. Les groupes méridionaux ne comptent, en effet, que 8,560 élèves adultes ou moins du quart du nombre total. Ce sont les V^e et IV^e groupes qui

offrent le plus de ces élèves, et c'est encore le XIV^e qui en compte le moins. Quant à la quatrième colonne enfin, elle nous donne lieu de faire une remarque consolante. Ici les proportions sont renversées; c'est pour le midi qu'est le chiffre le plus faible, et c'est justement dans le groupe que nous venons de signaler plusieurs fois qu'il s'est trouvé le moins de conseils municipaux adverses à l'enseignement primaire. 181 conseils seulement, en effet, ont refusé de s'imposer pour subvenir à l'entretien des écoles, dans le XIV^e groupe (Limousin—Auvergne), tandis qu'on en compte près de 1,000 dans le II^e (Normandie), ce qui prouve que où le mal se trouve, le désir d'y porter remède se fait le plus sentir.

Ce sont les chiffres relatifs à l'enseignement primaire qu'on est, comme on sait, dans l'usage de rapprocher de ceux relatifs aux accusés, pour apprécier l'influence de l'instruction sur la criminalité. Si nous nous bornions ici à faire un semblable rapprochement, il est manifeste que nous arriverions à un résultat directement contraire à celui qu'ont prétendu établir la plupart des statisticiens. Qu'on se reporte, en effet, au tableau de la page 262 qui présente les chiffres relatifs aux accusés pour 1837, et l'on verra que c'est justement dans la France septentrio-

nale, où l'on compte beaucoup plus d'élèves, qu'il y a aussi beaucoup plus d'accusés. Il est vrai que si l'on pénètre dans les détails, si l'on établit la distinction entre les accusés de crimes contre les personnes et les accusés de crimes contre les propriétés, la proportion cesse d'être, pour la première catégorie, à l'avantage de la région qui compte un nombre moins considérable d'élèves dans ses écoles primaires; mais poursuivant ce parallèle dans les quantités partielles, nous voyons bientôt disparaître cette coïncidence passagère et prédominer la même contradiction qu'auparavant entre les chiffres; qu'en conclure? que l'instruction développe et seconde les prédispositions criminelles, ou qu'elle est sans aucune influence pour les réprimer? Non, sans doute. Ce serait là une conclusion que repousse, dans sa forme absolue, le sens commun; mais nous dirons que les termes rapprochés n'ont pas encore un rapport assez direct; que, pour le moment du moins, autre chose est le nombre des enfans qui vont à l'école, autre chose le nombre des hommes qui cherchent dans le crime une ressource contre la misère ou la satisfaction de leurs penchans déréglés; et qu'il n'y a pas moyen, comme la suite va le montrer, d'arriver ainsi à une solution.

Ramenons d'abord des termes numériques ré-

servés pour cette partie du travail : nous voulons parler de ceux qui ont rapport à l'instruction des accusés et des recrues.

Voici ces données pour les deux classes, à partir de l'année 1827* :

Années.	Recrues instruits.	Sans instruction.	Accusés instr.	Sans instr.
1827.....	114,581....	157,510....	».....	»
1828.....	125,522....	149,824....	2,756....	4,166
1829.....	133,880....	153,635....	2,836....	4,523
1830.....	141,021....	146,502....	2,643....	4,319
1831.....	142,942....	143,752....	3,004....	4,600
1832.....	137,644....	131,353....	3,488....	4,749
1833.....	143,663....	132,435....	3,042....	4,373
1834.. ..	167,623....	149,195....	2,872....	4,080
1835.....	161,055....	139,585....	3,144....	4,079
1836.....	».....	».....	2,993....	4,239

Ces chiffres démontrent de la manière la plus claire les progrès de l'instruction en général dans la période des dix années 1827-1836. En effet, considérant les chiffres relatifs aux recrues, nous voyons les deux colonnes procéder en avançant

* On remarquera que les documents du ministère de la guerre sur les opérations du recrutement, et ceux du ministère de la justice sur l'administration de la justice criminelle, présentent des catégories différentes, ce qui est un grand inconvénient. Nous avons ramené les chiffres à deux seules catégories uniformes, qui comprennent, l'une les individus dépourvus de toute instruction, et l'autre ceux qui en ont reçu, quoiqu'à des degrés différents; classification qui nous a paru, après mûre réflexion, à la fois plus simple et plus juste qu'aucune autre.

en sens inverse, c'est-à-dire celles des inscrits pourvus d'un certain degré d'instruction, tendre à s'élever graduellement, et celle des inscrits dépourvus de toute instruction tendre au contraire à s'affaiblir. En somme, le nombre total des inscrits de la classe de 1827 était de 283,822 *, ce qui établit le rapport de 40.37 instruits sur 100 inscrits, tandis que le nombre total des inscrits étant, en 1835, 309,376, le rapport des instruits à ce nombre total est 52 sur 100!

Les colonnes relatives aux accusés présentent le même résultat, quoique d'une manière moins frappante, parce que les quantités sont bien plus faibles. On voit toutefois s'établir, comme dans les colonnes précédentes, les deux tendances inverses; et si l'on compare, comme nous venons de le faire, les deux années extrêmes de la période 1828-1836, on obtient, bien que cette dernière présente une variation accidentelle assez importante, les rapports suivants : le nombre total des accusés ayant été de 7,396 en 1828, c'est pour

* On observera que les deux nombres portés dans la colonne ci-dessus ne forment pas le nombre total des recrues; il en serait de même pour toutes les autres années, parce qu'il y a chaque année un certain nombre de jeunes gens dont l'état intellectuel n'a pu être déterminé. Cette quantité, sans intérêt pour nous, forme le complément des deux autres.

cette année 37 accusés instruits sur 100, tandis que le même nombre ayant été 7,232 pour 1836, c'est 41 instruits sur 100 accusés.

Voici comment les mêmes données étaient réparties en 1835, entre nos divers groupes de départements. Nous offrons d'abord celles qui sont relatives aux recrues, en ajoutant pour terme de comparaison aux chiffres de l'année 1835 le rapport du nombre des recrues sans instruction au nombre total des inscrits en 1827 :

Groupes.	Recrues sans instr.	Instruits.	Rapport p. 1835.	Rapport p. 1827.
I. Flandre-Picardie.	10,306	16,163*	36 p. 100	47 p. 100
II. Normandie.....	7,206	15,973	30	42
III. Bretagne.....	17,557	8,090	66	72
IV. Anjou-Touraine..	11,021	6,810	61	67
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	4,855	12,798	27	36
VI. Champagne,.....	1,959	10,525	19	30
VII. Bourg.-Fr.-Comté.	3,559	12,015	21	32
VIII. Lorraine-Alsace..	3,307	18,294	15	50
IX. Poitou-Angoum..	10,144	7,311	58	63
X. Guéenne.....	10,296	7,810	55	64
XI. Gascogne.....	7,347	6,985	51	58
XII. Lang.-Roussillon.	7,544	5,195	57	67
XIII. Languedoc.....	6,257	6,525	46	59
XIV. Limous.-Auverg..	11,446	4,793	67	69
XV. Berry-Bourbonn..	12,292	4,588	72	76
XVI. Lyonn.-Dauphin..	0,090	9,400	47	51
XVII. Provence.....	4,995	5,371	47	50
Corse.....	673	958	41	46
MOYENNE.....	»	»	45	55

* Nous supprimons, pour ne pas multiplier les chiffres, l'indica-

On voit par ces chiffres avec quelle inégalité se trouve répartie l'instruction de premier degré. Nous attachant exclusivement aux colonnes de rapports, nous reconnaissons par la première que les VIII^e et VI^e groupes (Lorraine, Alsace et Champagne), c'est-à-dire le nord-est de la France, sont les plus favorisés. En effet, on n'y comptait plus en 1835 que 15 ou 16 jeunes gens dépourvus de toute instruction sur 100 inscrits. Le VII^e (Bourgogne—Franche-Comté) prend le troisième rang. Ce sont aussi les trois groupes, comme nous l'avons vu précédemment, où l'on compte le plus d'enfans dans les écoles primaires. La correspondance se trouve ici parfaite. Nous ne la retrouvons pas moins dans la comparaison des termes extrêmes. Ainsi les groupes qui présentent les rapports les moins favorables, c'est-à-dire où la proportion des jeunes gens inscrits plongés dans une entière ignorance s'élève à 72, 67 et 66 pour 100, sont les XV^e, XIV^e et III^e, qui figurent en première ligne parmi ceux qui comptent le moins d'enfans dans les écoles. On pourrait poursuivre le même parallèle entre tous les groupes, et l'on retrouverait presque toujours la même coïnci-

tion des recrues dont l'état, sous le rapport de l'instruction, est resté douteux, nombre qui forme le complément des deux autres.

dence qu'on devait du reste s'attendre à rencontrer. Il en est de même pour l'ensemble. En effet, tous les groupes méridionaux dépassent la moyenne générale qui est 45 sur 100, et ils présentent pour moyenne particulière 55 sur 100, tandis que le même rapport n'est que 34 pour 100 dans la région du nord. Un avantage marqué est donc ici pour cette partie de la France aussi bien que pour le nombre d'élèves qui fréquentent ses écoles.

Si l'on compare maintenant cette colonne à celle qui présente les mêmes données pour 1827, à savoir le rapport des recrues qui ne savaient ni lire ni écrire, au nombre total on reconnaît dans quelles parties du royaume l'instruction primaire a fait le plus de progrès. Le premier résultat à constater, c'est qu'il y a eu progrès partout. On voit, en effet, constamment les chiffres de la première colonne présenter une quantité inférieure à ceux de la seconde; mais le progrès a été bien inégal, et il est facile de reconnaître qu'il a été plus faible précisément sur les points qui présentaient la situation la plus désavantageuse, c'est-à-dire où des progrès plus importants étaient à désirer. Ainsi la différence entre ces deux chiffres n'est que de 2 pour 100 dans le XIV^e groupe, de 4 pour 100 dans le XV^e, et de 6 pour 100 dans le III^e, tandis qu'elle est de 15 pour 100 dans le VII^e, de 14

pour 100 dans le VI^e, de 11 et 12 pour 100 dans les II^e, I^{er} et VII^e. En somme, le rapport pour les groupes du nord était alors 41 pour 100 environ et 62 pour les groupes méridionaux, d'où il résulte que, par des compensations qui se sont établies, la situation respective des deux régions, sous ce rapport, était alors, à peu de chose près, ce qu'elle est en 1835. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer au lecteur tout l'intérêt d'un tel rapprochement.

Passons au second terme de comparaison rappelé ci-dessus.

Les chiffres qui vont suivre montreront la proportion des accusés dépourvus de toute instruction avec ceux qui avaient acquis un degré quelconque d'instruction en 1836.

Groupes.	Nombre des accusés.	Accusés sans auc. instr.	Rapport au nomb. tot.
I. Flandre-Picardie.....	428...	242...	56p.100
II. Normandie.....	584...	282...	48
III. Bretagne.....	608...	544...	89
IV. Anjou-Touraine.....	349...	249...	71
V. Ile-de-Fr.-Orléanais....	1,237...	537...	43
VI. Champagne.....	368...	146...	39
VII. Bourgog.-Fr.-Comté....	253...	84...	33
VIII. Lorraine-Alsace.....	592...	226...	38
IX. Princip. Angoumois....	574...	270...	47
X. Guienne.....	401...	270...	67
XI. Gascogne.....	249...	167...	67
XII. Languedoc-Roussillon.	416...	232...	56

Groupes.	Nombre des accusés.	Accusés sans auc. instr.	Rapport au nomb. tot.
XIII. Languedoc.....	277	184	66
XIV. Limousin-Auvergne.....	229	164	71
XV. Berry-Bourbonnais.....	198	155	78
XVI. Lyonnais-Dauphiné.....	302	232	77
XVII. Provence.....	282	150	53
Corse.....	153	77	50
TOUT LE ROYAUME.....	417	245	59

Un simple coup d'œil jeté sur ces chiffres fait reconnaître en général une concordance manifeste avec ceux du précédent tableau; ainsi l'on voit que la plupart des groupes qui figurent dans les colonnes précédentes, comme présentant le plus de jeunes inscrits sans instruction, présentent aussi le plus d'accusés dans le même cas; et réciproquement. Les III^e, IV^e, XV^e sont dans le premier cas; les VII^e, VIII^e, IX^e, XI^e sont dans le second; mais les proportions se trouvent dérangées dans quelques localités par des circonstances qui semblent pouvoir être en partie expliquées. Les lieux où l'industrie prend un grand développement deviennent sur-le-champ le centre d'une population étrangère appelée des contrées où règnent l'ignorance et la pauvreté, par l'espérance de se faire un sort meilleur, et dans le sein de laquelle se recrute assez souvent la population criminelle. Ainsi, dans le XVI^e groupe (Lyon-Dauphiné), où le rapport des inscrits sans in-

struction au nombre total n'est que 47 sur 100, nous voyons le même rapport s'élever pour les accusés à 78 sur 100; et, au contraire, dans le XIV^e (Limousin—Auvergne), où le premier rapport est un des plus élevés, le second se trouve, au contraire, inférieur à plusieurs autres; ne serait-ce pas que le XVI^e groupe est un centre d'immigration, tandis que le XIV^e est le point d'où partent chaque année une assez grande quantité d'individus complètement illettrés, et dans le nombre desquels plusieurs se font condamner ailleurs qu'au pays natal? Cette explication, au reste, ne rend pas raison de toutes les variations; mais ces variations ne sont assurément pas assez importantes pour atténuer la concordance générale que présentent les deux séries. Si, en effet, nous comparons les deux régions, nous voyons que le rapport est 52 accusés sans aucune instruction sur 100 dans le nord, tandis qu'il est 66 sur 100 dans le midi, résultat parfaitement d'accord avec celui que nous avons obtenu précédemment.

Les chiffres de l'un et de l'autre tableau donnent, selon toute apparence, la mesure la plus exacte à laquelle on puisse arriver jusqu'à présent de l'état comparatif de l'instruction en France. Mais ils ne donnent en aucune façon la

mesure de l'influence de l'instruction sur la criminalité. En effet, nous voyons le nombre proportionnel des recrues et des accusés, instruits et non instruits, s'établir avec assez de régularité, et la même série de faits se lier à celle qui a pour objet le nombre des élèves qui fréquentent les écoles primaires. Reste toujours ce résultat que nous avons constaté, que les accusés se trouvent généralement dans une proportion bien moindre dans les régions de la France où le nombre des élèves se trouve aussi considérablement plus faible, résultat qui semblerait pouvoir permettre de considérer l'instruction élémentaire, dans son état actuel en France, comme n'exerçant qu'une action assez limitée pour comprimer les passions qui entraînent l'homme au vice et au crime. Cette conclusion semble emprunter un nouvel appui des données ci-après établies, qui présentent le nombre des accusés de crimes et des prévenus de délits âgés de moins de 21 ans, dans les sept années 1831-1837, avec le rapport au nombre total d'accusés et de prévenus :

Années.	Accusés.	Rapport.	Prévenus.	Rapport.
1831.....	1,298....	16 s. 100..	9,304....	36 s. 1,000
1832.....	1,339....	16.....	9,619....	44
1833.....	1,228....	17.....	9,434....	46
1834.....	1,546....	19.....	9,948....	57
1835.....	1,236....	17.....	10,561....	62
1836.....	1,362....	17.....	11,352....	58
1837.....	1,476....	18.....	11,480....	63

Si, disons-nous, l'instruction primaire influe généralement sur la réduction du nombre des accusés ou prévenus, il est clair que ces progrès marqués des dernières années, que nous avons constatés ci-dessus, auront dû surtout réagir sur les premières classes d'accusés et de prévenus sous le rapport de l'âge, c'est-à-dire qui font partie de la génération appelée surtout à profiter de ce progrès. Or, les chiffres ci-dessus nous montrent plutôt un accroissement qu'une diminution dans les deux catégories de jeunes accusés et prévenus que nous avons réunies.

Contentons-nous donc, quant à présent, de considérer simplement l'instruction primaire comme contribuant au plus haut degré à améliorer la condition générale des masses, en augmentant son bien-être moral et matériel. Nul doute qu'elle n'exerce un jour une action plus efficace pour réduire le nombre de ces atteintes plus ou moins profondes à l'ordre social, que la loi punit; mais ce moment ne paraît pas être arrivé encore.

Nous offrirons, comme pouvant donner assez exactement la mesure des degrés divers du progrès des lumières et d'intelligence sociale et politique, les chiffres relatifs aux élections municipales de 1833. La seconde colonne présente le rapport du nombre des votans au nombre total des électeurs :

Groupe.	Nombre d'électeurs.	Rapp. des vot. au nombre tot.
I. Flandre-Picardie.....	280,532.....	56
II. Normandie.....	250,316.....	50
III. Bretagne.....	220,845.....	43
IV. Anjou-Touraine.....	227,042.....	45
V. Ile-de-Fr.-Orléanais.....	144,340.....	28
VI. Champagne.....	144,555.....	28
VII. Bourg.-Fr.-Comté.....	169,565.....	33
VIII. Lorraine-Alsacc.....	202,260.....	40
IX. Poitou-Angoumois.....	158,752.....	31
X. Gaule.....	180,899.....	36
XI. Gascogne.....	128,469.....	25
XII. Languedoc-Roussillon.....	131,824.....	26
XIII. Languedoc.....	123,685.....	24
XIV. Limousin-Auvergne.....	144,845.....	28
XV. Berry-Bourbonnais.....	145,916.....	28
XVI. Lyonnais-Dauphiné.....	168,406.....	33
XVII. Provence.....	91,084.....	18
Corse.....	19,190.....	3
TOTAL.....	2,808,219.....	
MOYENNE.....		55

Sur près de 3,000,000 d'individus, ou environ un 30^e de la population totale que la législation nouvelle, l'un des bienfaits de la révolution de juillet, appelait à une utile et honorable intervention dans les intérêts administratifs qui touchent de si près les citoyens, 1,480,423, ou environ moitié du nombre des appelés, négligèrent, par un motif ou par un autre, d'user de leurs droits! Voilà pour l'ensemble, et les chiffres ci-dessus nous montrent clairement que

c'est justement dans les régions où l'instruction primaire est moins répandue qu'il y a eu plus d'électeurs municipaux insouciants relativement à l'exercice de ces droits. Ainsi les III^e groupes (Bretagne), IV^e (Anjou — Touraine), IX^e (Poitou — Angoumois), XIV^e (Limousin — Auvergne) figurent ici en première ligne, tandis que les VIII^e (Lorraine — Alsace), VII^e (Bourgogne — Franche-Comté) présentent au contraire un rapport très-élevé. Dans le VIII^e, plus des trois cinquièmes des électeurs ont voté, tandis qu'il n'y en a eu dans le III^e (Bretagne) qu'un peu plus de deux cinquièmes. On remarquera que la Corse présente un rapport hors de toute proportion avec les groupes; il n'est pas un seul des départemens, même dans les groupes les plus arriérés, qui ne présente un rapport plus élevé du double que celui qu'offre cette île.

CHAPITRE X.

Civilisation. — Progrès agricole. — Récoltes des céréales. — Production du froment en 1815 et en 1835. — Landes et bruyères. — Propriété. — Cotes foncières. — Charges publiques. — Contribution foncière. — Industrie minérale. — Usines et fabriques. — Patentes. — Voies de communication.

Nous empruntons, en terminant ce travail, aux deux autres sections qu'il est impossible de traiter dès à présent avec étendue, ainsi qu'il a été dit, faute de documens suffisans, quelques termes numériques propres à faire mieux ressortir les degrés respectifs de richesse et de civilisation auxquels se trouvent arrivées les diverses régions du territoire que nous avons comparées sous tant d'autres rapports. Ces chiffres, dont l'ensemble ne peut être considéré que comme un aperçu nécessairement incomplet, étaient néanmoins indispensables ici, puisque souvent nous avons dû, dans le cours de nos recherches, rapporter les résultats obtenus à des données de l'ordre de celles que nous allons aborder. Ils serviront donc de confirmation à plusieurs assertions précédemment émises, en même temps qu'ils ajouteront quelques notions d'un haut intérêt à toutes

celles que nous avons réunies sur l'état actuel de notre pays.

Le tableau suivant a pour objet de faire connaître comment se répartissent sur le territoire ceux de nos produits agricoles qui ont le plus d'importance, les céréales. La première colonne offre les chiffres de la production totale pour chaque groupe dans l'année 1835; les autres présentent le nombre proportionnel et comparatif d'hectares ensemencés en froment en 1815 et en 1835 :

Groupes.	Céréales.	Froment.	Froment.	Excédant.
	1835.	1815.	1835.	
	hectés.	hectes.	hectes.	hectes.
I. Flandre-Pic.	28,117,927	388,433	425,603	37,170
II. Normandie.	18,501,231	418,054	478,178	60,124
III. Bretagne.	14,982,544	193,831	242,843	48,992
IV. Anjou-Tour.	11,967,749	961,204	320,897	59,695
V. Île-de-F.-Ori.	17,081,874	297,854	326,605	28,751
VI. Champagne.	14,929,756	389,999	474,029	24,029
VII. Bourg.-Fr.-C.	12,642,457	252,644	299,992	47,348
VIII. Lorr.-Alsac.	11,712,755	219,429	274,213	54,784
IX. Poitou-Ang.	11,413,330	321,385	457,490	456,385
X. Guienne.	11,211,218	387,935	447,464	59,529
XI. Gascogne.	8,750,077	317,971	418,260	100,289
XII. Lang.-Rouss.	9,870,929	284,778	323,540	48,762
XIII. Languedoc.	4,856,674	97,081	105,122	8,111
XIV. Lim.-Auv.	5,159,655	59,265	65,183	5,918
XV. Berry-Bourb.	8,001,176	261,945	262,107	262
XVI. Lyon.-Daup.	7,194,559	168,337	210,614	42,277
XVII. Provence.	5,945,668	255,857	242,624	13,233
Corse.	917,086	15,800	18,240	2,440
TOTAUX.	201,229,296	4,591,677	5,358,043	
MOYENNE.	11,765,424	269,175	312,950	44,695

* L'excédant appartient ici à l'année 1815.

Un rapide examen de ces chiffres nous montre d'abord combien la France septentrionale est plus riche en céréales. En effet, tous les groupes du nord sont au-dessus de la moyenne, et nous voyons aussi qu'ils absorbent au delà de 141 millions d'hectolitres. En chiffres ronds, c'est-à-dire près des trois quarts du montant total de la récolte, bien qu'ils embrassent, comme on l'a vu ailleurs, une moindre superficie que les groupes méridionaux. Il est clair que d'autres cultures, telles que celle de la vigne, de l'olivier, du mûrier, remplacent en partie dans ces derniers la culture des céréales. Mais nous n'avons pour objet ici que d'arriver à une base d'appréciation générale relativement à la source principale de notre production agricole.

Les autres colonnes sont d'accord avec celle-ci. Elles montrent que l'extension de la culture du froment a été généralement moins considérable dans la région méridionale, quoique le progrès ait été hors de toute mesure dans deux des groupes, les IX^e (Poitou—Angoumois) et XI^e (Gascogne); mais il y a eu diminution dans le XVII^e (Provence). En somme, 701,858 hectares de plus qu'en 1815 se trouventensemencés en froment, en 1835; ce qui forme un accroissement de près d'un 6^e.

Les chiffres ci-après offrent la répartition des portions de territoire perdues pour la culture, c'est-à-dire qui sont encore, d'après les documents officiels, occupées par des landes ou bruyères où paissent quelques rares bestiaux. La seconde colonne présente le rapport à la contenance totale des groupes évaluée en hectares :

Groupes.	Landes et bruyères.	Rapport.
I. Flandre-Picardie.	61,808 hect.	11 s. 1,000 hect.
II. Normandie.	114,759.....	58
III. Bretagne.	922,653.....	272
IV. Anjou-Touraine.	261,163.....	84
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	82,942.....	35
VI. Champagne.....	89,803.....	28
VII. Bourg.-Fr.-C. ...	241,526.....	76
VIII. Lorraine-Alsace..	97,946.....	38
IX. Poitou-Angoum..	211,678.....	65
X. Guienne.....	746,356.....	194
XI. Gascogne.....	958,697.....	308
XII. Languedoc-Rous.	614,867.....	230
XIII. Languedoc.....	789,746.....	285
XIV. Limousin-Auverg.	673,119.....	218
XV. Berry-Bourbonn.	208,681.....	57
XVI. Lyonnais-Dauph..	441,545.....	156
XVII. Provence.....	925,885.....	335
Corse.....	347,516.....	397
TOTAL.....	7,790,672.....	
MOYENNE.....	437,833.....	148 s. 1,000 hect.

On voit d'abord par la première colonne que la proportion est encore ici au désavantage de la France méridionale. En effet, elle absorbe un peu

plus des trois quarts de la somme totale des terrains incultes, entre lesquels il en est beaucoup, comme on sait, que des méthodes perfectionnées de culture pourraient rendre féconds. Le lecteur tirera de lui-même une induction qui se trouvera d'accord avec les résultats si souvent obtenus jusqu'ici dans le parallèle des deux vastes régions de notre territoire. Si l'on compare ces groupes entre eux, on reconnaît que, laissant en dehors la Corse, les XVII^e (Provence), XI^e (Gascogne), III^e (Bretagne) et XIII^e (Languedoc), sont ceux qui comptent le plus de ces sortes de terrains. La seconde colonne présente des résultats conformes. C'est aussi dans ces quatre groupes que le rapport à la superficie totale est le plus élevé. Au contraire, le I^{er} (Flandre—Picardie) présente le rapport le plus bas, 11 hectares sur 1,000, ce qui justifie la réputation dont jouit cette partie du royaume d'être celle où l'agriculture est la plus avancée. En somme, le rapport est 41 hectares de landes sur 1,000 au nord, et 206 au midi!

Voyons maintenant comment se trouve réparti ce sol, si richement doté à tant d'égards, entre ses divers possesseurs. Nous avons ici pour base les cotes de la contribution foncière. Ces termes numériques ne déterminent pas, il est vrai, d'une

manière positive et directe le nombre des propriétaires et l'étendue des propriétés, puisqu'un certain nombre de cotes se rapportent souvent à un seul possesseur. Toutefois c'est l'exception, et l'on doit concevoir que, généralement parlant, nous n'en pouvons pas moins prendre le nombre et la quotité des cotes comme un très-sûr élément d'appréciation.

Les chiffres suivans présenteront d'abord le nombre total des cotes foncières pour 1834 avec le rapport à la population; ensuite le rapport des mêmes cotes au sol; enfin une quatrième colonne présentera le nombre des cotes de la quotité de 500 fr. et au-dessus.

Groupes.	Cotes foncières.	Rapport à la pop.	Rapport au sol.	Cotes de 500 fr. et au-dess.
I. Flandre-Picardie.	1,115,858	35 s. 100	2 h. 82 a.	4,590
II. Normandie	826,957	51	5 56	6,747
III. Bretagne	664,568	45	5 18	1,204
IV. Anjou-Touraine . .	544,034	34	5 69	2,605
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	750,958	39	3 27	10,623
VI. Champagne	746,091	50	4 29	4,668
VII. Bourg.-Fr.-Comté.	703,158	42	4 46	2,096
VIII. Lorraine-Alsace . .	844,574	37	3 08	1,405
IX. Poitou-Angoum. . .	768,328	44	4 20	2,070
X. Guienne	685,904	33	5 59	2,038
XI. Gascogne	392,538	25	7 52	1,084
XII. Langued.-Roussill.	446,960	29	6 08	2,260
XIII. Languedoc	468,296	30	5 91	1,419
XIV. Lituosin-Auverg.	439,980	26	6 68	879
XV. Berry-Bourbonn. . . .	471,933	28	7 73	2,284

Groupes.	Cotes foncières.	Rapport à la pop.	Rapport au spl.	Cotes de 500 fr. et au-dess.
XVII. Lyonnais-Dauph...	583,985	28	4 82	2,960
XVII. Provence,.....	380,965	31	7 41	780
Corse.....	69,122	33	12 68	2
TOTAUX.....	10,896,682.....			
MOYENNE.....	650,915	32	4 84	

L'examen de ces chiffres nous suggérera quelques remarques d'un haut intérêt. Les deux premières colonnes nous montrent comment se répartissent les cotes foncières entre les diverses portions du territoire, en d'autres termes, où il doit y avoir un nombre plus ou moins élevé de propriétaires. Sur le nombre total des cotes (10,896,682), les groupes du nord en absorbent 6,173,216 ou près des trois cinquièmes; aussi voyons-nous tous ces groupes dépasser la moyenne, tandis que deux seulement sont dans ce cas parmi les groupes méridionaux. La seconde colonne confirme ce résultat, tout en présentant quelques dissidences qu'il importe de remarquer. Six groupes seulement dépassent la moyenne au nord et deux seulement au midi. Des deux groupes septentrionaux où le rapport se trouve inférieur à la moyenne, l'un, le II^e (Normandie), en approche beaucoup; mais l'autre, le III^e (Bretagne), descend à 25 pour 100, rapport le plus faible et égal

à celui que présente le XI^e (Gascogne). Or c'est dans ces deux groupes que se trouvent, comme on sait, le plus de ces terrains de peu de valeur à peine cultivés, et en général possédés par portions très-étendues. Il doit donc s'y trouver proportionnellement moins de cotes relativement à la population. On remarquera que c'est dans le VI^e groupe (Champagne) que le rapport est le plus élevé; là on compte 50 cotes foncières pour 100 habitans ou moitié; le IX^e (Poitou—Angoumois) vient ensuite, puis les VII^e et VIII^e, qui forment avec le VI^e tout le nord-est du royaume. En somme, le rapport est 57 cotes de contributions foncières pour 100 habitans de la France septentrionale, tandis que le même rapport n'est que 30 pour 100 dans la France méridionale.

La quatrième colonne, destinée à offrir une mesure de l'étendue respective des propriétés, doit être et est en effet d'accord avec les précédentes. En effet, où il y a moins de cotes foncières, c'est-à-dire en définitive moins de propriétaires, les propriétés doivent avoir une contenance plus considérable, en d'autres termes, le sol doit être moins morcelé, *et vice versa*. En effet, nous voyons que le rapport moyen pour les groupes septentrionaux est 4 hectares 4 ares par cote de contribution, tandis qu'il est 6 hec-

tares 26 ares pour les groupes méridionaux. On remarquera que c'est dans le I^{er} groupe (Flandre—Picardie) que le chiffre du rapport descend le plus bas, c'est-à-dire que c'est là que le morcellement du sol, qui résulte à la fois et de notre loi des partages égaux entre les enfans, et de l'accroissement de la fortune générale, a fait le plus de progrès. Au contraire, c'est dans les XI^e (Gascogne), XV^e (Berry—Bourbonnais), XVII^e (Provence) que l'action de cette double cause s'est jusqu'ici fait le moins sentir. En dehors des groupes figure, hors de toute proportion comme à beaucoup d'autres égards, la Corse, où le rapport moyen est 12 hectares 68 ares par cote foncière.

La quatrième colonne enfin nous offre une base pour reconnaître comment se répartissent les fortunes territoriales les plus considérables : le nombre des cotes de 500 fr. et au-dessus, taux qui forme, comme on sait, le cens d'éligibilité pour la Chambre des députés, est de 45,923; or les groupes septentrionaux en absorbent 30,917, ou un peu plus des deux tiers. Le V^e groupe (Ile-de-France—Orléanais) comprend à lui seul près du quart de la somme totale de ces cotes; et les I^{er} et II^e groupes (Flandre, Artois et Normandie) en comprennent un autre quart. Ces trois groupes forment le nord-ouest de la France, où tant

de richesses se trouvent accumulées. A l'autre extrémité, le XIV^e groupe (Limousin—Auvergne) n'en compte que 879. Nous n'avons pas besoin, au reste, de faire remarquer que ce résultat n'est nullement en contradiction avec ceux que nous venons de constater : en effet, d'une part l'accroissement de la somme des richesses parmi les classes moyennes, en même temps qu'il amène l'extrême division du sol en général, doit avoir aussi pour conséquence d'en concentrer, en particulier dans quelques mains, de plus fortes portions. C'est précisément ce qui a lieu dans la France septentrionale où le sol est pourtant, somme toute, comme on l'a vu, plus morcelé.

La quotité des contributions foncières payées par les citoyens peut encore servir de mesure pour apprécier la quote-part respective de chaque portion du territoire dans la fortune publique. Tel est l'objet des chiffres suivans, qui présentent, pour 1837, le montant total de l'impôt (principal et centimes facultatifs et additionnels) réparti entre les groupes, avec le rapport à la population. Nous y ajoutons une colonne présentant la proportion des frais faits en 1834 pour percevoir 1,000 fr. de contributions.

Groupes.	Impôt foncier.	Rapport.	Fractions 1834.
		par h.	p. 1,000 f.
I. Flandre-Picardie....	34,480,176 f.	10 f. 88 c.	4 f. 24 c.
II. Normandie.....	36,250,445	13 50	2 56
III. Bretagne.....	17,875,439	6 82	2 44
IV. Anjou-Touraine....	48,723,352	40 09	4 68
V. Ile-de-Fr.-Orléanais..	47,210,537	19 01	2 48
VI. Champagne.....	16,202,676	10 95	1 48
VII. Bourgeg.-Fr.-Comté.	17,545,897	10 54	2 28
VIII. Lorraine-Alsace....	18,720,453	8 25	2 42
IX. Poitou-Angoumois..	17,255,063	9 89	4 50
X. Guienne.....	21,593,755	10 46	6 68
XI. Gascogne.....	11,806,151	7 73	6 66
XII. Languedoc.....	14,829,543	9 18	5 56
XIII. Langued.-Roussillon..	13,786,043	9 10	5 04
XIV. Limousin-Auvergne..	12,354,037	7 17	5 58
XV. Berry-Bourbonnais...	15,743,319	9 40	4 72
XVI. Lyonnais-Dauphiné..	19,607,247	9 23	4 22
XVII. Provence.....	12,325,147	10 08	4 24
Corse.....	436,787	2 01	18 60
TOTAL.....	346,542,767 f.		
MOYENNE.....	20,359,175	10 f. 33 c.	3 f. 40 c.

Voici encore des résultats d'accord avec ceux que nous venons d'obtenir. Sur les 346 millions en chiffres ronds, montant total de la contribution foncière, la France du nord compte pour 207, ou près des deux tiers. Aux deux extrêmes figurent le V^e, où se trouve Paris, qui produit le plus à l'Etat, et le XI^e (Gascogne) qui produit le moins. Si nous passons à la seconde colonne, nous voyons s'établir d'abord une correspondance complète; ainsi le groupe moyen est 11 fr. 23 c. pour le nord,

et 9 fr. 14 c. pour le midi. Où plus de richesses sont accumulées, où plus de revenus sont assurés, les charges publiques doivent imposer un plus lourd fardeau aux individus. Examinant les chiffres en détail, nous voyons que c'est également dans le V^e groupe que le rapport s'élève le plus haut : ainsi la contribution foncière y impose aux habitans une charge de 19 fr. 9 c. ; mais quelques groupes présentent des différences dont on ne saurait se rendre bien compte. Ainsi le rapport le plus faible est pour le III^e (Bretagne) ; il est là 6 fr. 82 c., c'est-à-dire que la quotité de l'impôt, dans cette partie du royaume, n'est là relativement que le tiers de ce qu'elle est dans la région qui entoure la capitale. En dehors des groupes, la Corse présente le rapport 2 fr. 01 c. Nous n'avons pu présenter ici toutes les considérations importantes qui pourraient être déduites de tels rapprochemens que le lecteur peut à son gré multiplier. Nous nous bornons à constater des faits qui intéressent au plus haut degré toutes les classes de la société, et qui appellent l'examen le plus attentif de la part de l'administration.

La troisième colonne enfin offre des résultats qui concordent avec les précédens : ainsi en moyenne la perception de 1,000 fr. d'impôt en 1834, n'a exigé dans le nord que 2 fr. 07 c., tandis

qu'il a fallu 5 fr. 24 c. dans le midi. Cette région paie moins d'impôts et elle les paie avec beaucoup plus de peine. Rien peut-il mieux faire ressortir la situation si différente où se trouvent ces deux portions de la France sous le rapport de l'aisance générale? Les remarques de détails pourraient avoir quelque intérêt : bornons-nous seulement à signaler, en dehors des groupes, la Corse où il a fallu faire 18 fr. 60 c. de frais pour percevoir 1,000 fr., c'est-à-dire environ quinze fois plus que dans le 1^{er} groupe (Flandre—Picardie), où chaque habitant supporte une charge plus que quintuple!

Les données suivantes formeront le complément de celles qui viennent d'être établies ci-dessus, en offrant une nouvelle base d'appréciation de la richesse comparative des diverses régions de la France; elles présentent la somme totalé des revenus des communes pour l'année 1833, avec l'indication du revenu moyen communal pour chaque groupe.

Groupes.	Revenu des communes.	Revenu moy.
I. Flandre-Picardie.	11,973,296 f.	3,050 f.
II. Normandie.	10,904,326	3,082
III. Bretagne.	5,068,752	3,522
IV. Anjou-Touraine.	3,405,068	2,084
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	44,758,313	21,172
VI. Champagne.	13,969,312	5,073

Groupes.	Revenu des communes.	Revenu moy.
VII. Bourgog.-Fr.-Comté.....	13,215,288.....	4,299
VIII. Lorraine-Alsace.....	15,959,955.....	5,378
IX. Poitou-Angoumois.....	3,445,204.....	1,850
X. Guienne.....	6,000,457.....	2,987
XI. Gascogne.....	3,475,935.....	1,616
XII. Languedoc-Roussil.....	4,246,108.....	2,210
XIII. Languedoc.....	3,819,047.....	2,626
XIV. Limousin-Auvergne.....	2,545,768.....	1,639
XV. Berry-Bourbonnais.....	4,189,598.....	2,355
XVI. Lyonnais-Dauphiné.....	8,090,075.....	4,196
XVII. Provence.....	7,085,855.....	7,786
Corse.....	938,573.....	757
TOTAL.....	164,796,010.	
MOYENNE.....	9,502,967.....	4,345

On voit par ces chiffres combien sont, en général, plus riches les communes dans la région septentrionale. Ainsi le revenu communal est au nord 5,958 fr., et au midi seulement 3,029 fr. Il est vrai que Paris contribue pour une assez forte part dans cette disproportion ; mais cette commune même retranchée, un avantage considérable reste toujours aux groupes septentrionaux. Des rapprochemens partiels analogues à ceux que nous avons établis précédemment, amènent du reste à des résultats conformes. Ce sont encore les XI^e et XIV^e groupes (Gascogne et Limousin—Auvergne) dont les communes possèdent le moins de ressources ; mais la Corse se trouve placée dans une situation

bien plus défavorable, puisque la commune moyenne n'y présente que 75 fr. de revenus.

Nous réunissons ci-après certains termes numériques propres à donner quelque idée de la répartition de nos richesses industrielles. La première colonne présente la valeur totale créée en 1835 par les diverses branches de l'industrie minière; la deuxième, le nombre total des fabriques et usines relatives à la même industrie, que possédait le pays à cette époque*. Nous y joignons une colonne qui présente le rapport du nombre des patentés à la population pour l'année 1829.

Groupes.	Industrie minière.	Fabr. et usin.	Patentés.
I. Flandre-Picardie.	40,150,476 f.	6,396	41 s. 1,000 h.
II. Normandie.	20,878,052	3,789	33
III. Bretagne.	7,179,523	900	29
IV. Anjou-Touraine. . .	13,754,502	1,194	33
V. Ile-de-Fr.-Orléan.	36,893,416	3,221	48
VI. Champagne.	32,536,659	2,894	62
VII. Bourg.-Fr.-Comt.	33,215,429	2,955	38
VIII. Lorraine-Alsace. .	36,288,694	2,865	41
IX. Poitou-Angoum. . .	7,439,332	1,685	33
X. Guienne.	43,738,774	1,808	50
XI. Gascogne.	2,646,056	1,119	28
XII. Lang.-Roussillon.	11,790,304	1,856	32
XIII. Languedoc.	11,005,989	1,916	27
XIV. Limous.-Auverg. . .	7,166,347	1,474	20
XV. Berry-Bourbonn. . .	27,149,676	1,563	29
XVI. Lyonn.-Dauphiné.	48,045,076	3,226	54
XVII. Provence.	16,207,179	2,739	34
Corse.	139,830	29	18
TOTAUX.	367,070,110 f.	42,429	34
MOYENNE.		2,495	34

* Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines, in-4° 1836.

Ces chiffres ne nous arrêteront pas longtemps. Sur les 367,000,000 fr. qui formaient en chiffres ronds la valeur totale de notre industrie minérale, les groupes du nord comptaient pour près de 221, ou trois cinquièmes, et sur les 42,429 fabriques et usines qui en dépendent, la même région en comptait 24,114, c'est-à-dire encore les trois cinquièmes. Quant à la troisième colonne, elle nous offre une disproportion plus marquée encore entre les deux régions : on comptait, en 1829, 39 patentes sur 1,000 habitans dans les groupes du nord, et seulement 29 dans les groupes du midi.

Nous terminons en indiquant des termes numériques qui peuvent devenir un utile élément pour apprécier les degrés divers de ce mouvement général des choses et des personnes, par lequel se manifeste surtout la civilisation, nous voulons dire les voies de communication. Le tableau suivant présente en conséquence l'ensemble des moyens de circulation que possédait le territoire dans l'année 1836, soit par la voie de terre, soit par la voie d'eau, en routes royales et départementales, chemins vicinaux, mètres courans navigables des rivières et canaux, avec le rapport à la superficie.

Groupes	Voies de comm. par terre.	Par km.	Total.	Rapport.
I. Flandre-Picardie.	14,099 l.	343 l.	14,442 l.	91 par l.
II. Normandie.	21,977.	142.	22,119	15 car. de superf.
III. Bretagne.	40,793	255	11,048	7
IV. Anjou-Touraine.	13,732.	251	13,963	9
V. Ile de Fr.-Océan.	16,220	346	16,536	14
VI. Champagne.	12,395	168	12,563	8
VII. Bourg.-Fr.-Comt.	14,793	173	14,966	9
VIII. Lorraine-Alsacé.	7,205	174	7,379	6
IX. Poitou-Angoum.	18,117	152	18,269	11
X. Guienne.	19,809	304	20,115	10
XI. Gascogne.	10,402	111	10,513	7
XII. Lang.-Roussillon.	11,273	121	11,394	8
XIII. Languedoc.	7,542	132	7,674	5
XIV. Limous.-Auverg.	17,966	26	11,982	7
XV. Berry-Bourbon.	12,161	372	12,533	7
XVI. Lyonn.-Dauphin.	6,069	253	6,322	5
XVII. Provence.	5,159	47	5,186	4
XVIII. Corse.	2,392	»	2,392	6
TOTAL	316,146	3,248	319,394	
MOYENNE	12,574	191	8 l.	

Ne nous attachant qu'aux deux dernières colonnes, nous voyons d'abord que la région septentrionale, qui a une étendue moindre, embrasse un peu plus de moitié de la somme totale des voies de communication, 113,016 lieues. Aussi reconnaît-on, en examinant la seconde colonne, que le groupe moyen est, pour le nord, 9 lieues de voies quelconques par lieue carrée, tandis que le même rapport n'est que 7 pour le midi. La comparaison des groupes entre eux montre

que c'est dans le II^e (Normandie) que les voies de communication ont le plus d'étendue par rapport à la superficie. Le V^e (Ile-de-France—Orléanais) a le deuxième rang; à l'autre extrémité est le XVII^e (Provence), où l'on ne compte que 4 lieues de voies de communication par lieue carrée. Viennent ensuite les XVI^e et XIII^e. On remarque avec surprise que quelques groupes très-haut placés à beaucoup d'autres égards, figurent ici dans les derniers rangs: tel par exemple, le VIII^e (Lorraine — Alsace) où l'on ne compte que 6 lieues de voies de communication par lieue carrée. C'est le chiffre très-bas des routes (1^{re} colonne) qui est la cause de l'infériorité du rapport. Le résultat de ces nouvelles données confirme et complète au reste pleinement, comme on doit le voir, ceux que nous ont offerts les chiffres précédents.

—

Nous terminons ici ces recherches sur la population française, considérée sous ses rapports physiques et moraux.

Le lecteur a pu voir, ce nous semble, dans

cette seconde partie du travail, une sorte de vérification complète des principes exposés dans la première. En effet, dans le cercle que nous avons parcouru, plusieurs fois la vérité nous est apparue avec tous ses caractères incontestables; certains résultats d'un haut intérêt nous sont acquis désormais; d'autres ne peuvent être encore considérés que comme des présomptions plus ou moins fondées que l'expérience doit avérer ou démentir.

Il est impossible également qu'on n'ait pas été frappé de la liaison qui s'est manifestée entre la plus grande partie des faits que nous avons soumis à l'examen. Les rapprochemens que nous avons établis ne sont assurément pas les seuls par lesquels cette liaison puisse être démontrée; d'autres, toujours plus faciles à mesure que seront remplies les lacunes nombreuses qui existent encore entre les faits, la rendront de plus en plus évidente, et c'est ainsi que le monde moral se présente à nous, de ce point de vue, comme offrant, de même que le monde physique, un ensemble continu d'effets dus à des causes constantes et régulières dont il appartient surtout à la statistique de constater l'action.

Résumons maintenant les notions diverses comprises dans cette seconde partie, en plaçant

simultanément sous l'œil le rang respectif de chaque groupe relativement aux divers objets dont nous avons traité; ce sera l'objet du tableau ci-après :

TABLEAU I

RECAPITULATIF DES ÉVALUATIONS ÉCONOMIQUES DES ÉLÉMENTS DE LA PRODUCTION EN FRANCE EN 1910

Les chiffres sont exprimés en milliards de francs

1. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION

A. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

1. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

2. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

3. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

4. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

5. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

6. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

7. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

8. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

9. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

10. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

11. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

12. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

13. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

14. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

15. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

16. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

17. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

18. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

19. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

20. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

21. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

22. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

23. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

24. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

25. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

26. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

27. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

28. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

29. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

30. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

31. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

32. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

33. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

34. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

35. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

36. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

37. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

38. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

39. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

40. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

41. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

42. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

43. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

44. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

45. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

46. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

47. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

48. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

49. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

50. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

51. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

52. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

53. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

54. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

55. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

56. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

57. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

58. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

59. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

60. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

61. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

62. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

63. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

64. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

65. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

66. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

67. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

68. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

69. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

70. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

71. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

72. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

73. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

74. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

75. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

76. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

77. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

78. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

79. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

80. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

81. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

82. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

83. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

84. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

85. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

86. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

87. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

88. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

89. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

90. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

91. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

92. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

93. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

94. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

95. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

96. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

97. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

98. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

99. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

100. ÉVALUATION DE LA PRODUCTION EN VALEUR

APPENDICE. —

DÉPARTEMENTS.	Population. 1801.	Population. 1836.	Accroissam.	Superficie.	Pop. relat. en 1836.
Ain.....	297,071	346,188	49,117	300	1,154...
Aisne.....	423,981	527,095	101,114	369	1,428...
Allier.....	248,864	309,270	60,046	367	843...
Alpes (Basses-).....	133,966	159,045	25,079	346	460...
Alpes (Hautes-).....	112,500	131,162	18,662	280	468...
Ardèche.....	266,656	355,752	87,096	273	1,296...
Ardennes.....	259,925	306,861	46,936	262	1,171...
Ariège.....	196,454	260,556	64,082	230	1,133...
Aube.....	234,455	253,870	22,415	308	824...
Aude.....	225,228	281,088	55,860	307	916...
Aveyron.....	326,340	370,951	44,611	450	826...
Bouches-du-Rhône....	285,012	362,325	77,313	260	1,394...
Calvados.....	451,838	501,775	49,937	291	1,779...
Cantal.....	220,304	262,117	41,813	295	889...
Charente.....	299,029	365,126	66,097	305	1,197...
Charente-Inférieure...	399,162	449,649	50,487	331	1,358...
Cher.....	217,785	276,853	59,068	365	759...
Corrèze.....	243,654	302,433	58,779	295	1,025...
Corse.....	163,896	207,889	43,993	443	469...
Côte-d'Or.....	340,500	385,624	45,124	434	889...
Côtes-du-Nord.....	504,503	603,563	101,260	340	1,781...
Creuse.....	218,041	276,234	58,193	283	976...
Dordogne.....	409,475	487,502	78,027	463	1,053...
Doubs.....	216,226	276,274	60,048	266	1,059...
Drôme.....	235,357	305,499	70,142	331	923...
Eure.....	402,796	424,762	21,966	295	1,440...
Eure-et-Loir.....	257,793	285,058	27,265	278	1,025...
Finistère.....	439,046	546,955	107,709	338	1,618...
Gard.....	300,144	366,259	66,115	300	1,221...
Garonne (Haute-)....	403,574	454,727	51,153	313	1,453...
Gers.....	270,609	312,882	42,273	317	987...
Gironde.....	502,723	555,809	53,086	494	1,125...
Hérault.....	275,449	357,846	82,397	316	1,152...
Ille-et-Vilaine.....	488,846	547,249	58,403	339	1,614...
Indre.....	205,628	257,350	51,722	349	757...
Indre-et-Loire.....	268,924	304,271	35,347	310	982...
Isère.....	435,888	575,645	137,757	420	1,366...
Jura.....	288,151	315,355	27,204	252	1,256...
Landes.....	224,272	284,918	60,646	463	615...
Loir-et-Cher.....	209,937	244,043	34,080	317	770...
Loire.....	290,903	412,497	121,594	240	1,719...
Loire (Haute-).....	229,773	293,384	63,611	252	1,172...
Loire (-Inférieure)....	369,505	470,768	101,463	545	1,365...
Loiret.....	286,050	316,189	30,139	338	935...
Lot.....	377,207	287,003	18,854	266	1,079...

Statistique départementale.

Mariages. 1801-1835.	Enfants naturels. 1801-1835.	Elèves. 1836.	Accusés. 1836.	Suicides. 1836.	Alliés. 1836.	Cais. d'éparg. Hyvets. 1837.
83,945	12,056	35,835	48	23	125	750
143,550	29,401	62,576	98	62	321	1,815
89,012	22,156	15,215	51	15	156	321
40,689	8,101	15,338	34	15	63	»
32,817	5,478	10,699	13	7	8	»
83,259	8,110	19,194	71	6	130	424
79,535	14,390	43,678	50	17	21	954
57,084	10,733	9,932	70	4	91	14
66,679	16,542	27,888	82	29	56	1,509
68,506	12,509	17,577	24	12	46	146
78,884	15,244	32,543	79	7	46	44
85,860	37,977	21,147	92	46	712	3,829
122,640	39,917	34,896	124	24	421	1,584
58,692	13,132	22,211	33	10	38	716
92,994	16,243	18,873	51	25	50	846
124,306	17,501	23,652	78	42	263	966
76,046	19,029	9,490	25	12	59	488
77,014	12,891	7,760	49	13	157	207
49,618	6,658	11,852	135	7	156	»
98,528	18,336	53,252	64	16	141	1,576
148,622	16,070	22,460	118	23	149	1,030
71,583	14,237	12,481	33	3	13	»
125,659	18,974	21,812	85	21	58	»
58,130	17,168	44,050	58	15	198	1,295
72,882	16,921	25,469	27	24	30	113
118,240	18,544	36,804	105	33	50	1,163
77,475	13,555	31,464	50	33	46	1,043
142,924	18,648	14,731	209	23	150	2,720
86,473	12,032	29,017	60	22	84	848
109,179	23,162	24,851	90	14	48	647
74,540	15,863	14,670	46	7	57	72
146,068	48,733	34,841	136	27	388	6,889
84,660	16,463	31,908	74	17	154	498
133,030	17,900	19,618	137	9	531	3,549
71,293	13,401	7,636	32	14	176	436
83,630	16,770	12,629	77	16	87	47
133,303	40,802	55,463	64	13	43	40
72,593	15,140	46,028	36	9	346	325
68,204	18,796	12,226	27	10	22	95
70,774	13,882	16,823	63	17	44	679
99,754	14,420	34,023	61	10	53	1,002
70,032	8,537	20,669	34	4	63	112
114,012	22,826	18,794	77	18	106	4,379
90,578	26,449	24,100	82	41	58	2,464
77,953	14,348	12,756	41	11	35	150

DÉPARTEMENTS.	Population. 1801.	Population. 1836.	Accroissem.	Superficie.	Pop. rel. en 1836.
Lot-et-Garonne.....	323,940	346,400	22,460	269	1,288...
Lozère.....	126,507	144,733	18,226	261	543...
Maine-et-Loire.....	373,344	477,270	101,926	366	1,504...
Manche.....	530,631	594,382	63,751	301	1,975...
Marne.....	304,651	345,245	40,594	414	832...
Marne (Haute-).....	226,635	255,969	29,334	316	810...
Mayenne.....	305,634	361,765	56,131	261	1,386...
Mearthe.....	338,115	424,366	86,251	308	1,378...
Meuse.....	269,529	317,701	48,172	314	1,012...
Morbihan.....	401,215	449,743	48,528	354	1,270...
Moselle.....	348,141	427,250	79,109	270	1,582...
Nièvre.....	232,590	297,350	64,760	345	862...
Nord.....	765,004	1,028,417	261,413	287	3,577...
Oise.....	350,854	398,641	47,787	295	1,351...
Orne.....	395,738	443,688	47,950	309	1,436...
Pas-de-Calais.....	505,615	664,654	159,039	332	2,002...
Puy-de-Dôme.....	507,128	589,438	82,310	404	1,459...
Pyrénées (Basses-).....	335,573	446,398	90,825	379	1,178...
Pyrénées (Hautes-).....	174,741	244,170	69,429	229	1,066...
Pyrénées-Orientales..	110,732	164,325	53,593	208	790...
Rhin (Bas-).....	430,238	561,859	111,621	235	2,391...
Rhin (Haut-).....	303,773	447,019	143,246	206	2,179...
Rhône.....	299,390	482,024	182,634	141	3,419...
Saône (Haute-).....	291,579	343,228	51,749	269	1,276...
Saône-et-Loire.....	432,673	538,507	105,834	454	1,241...
Sarthe.....	388,143	466,888	78,745	315	1,482...
Seine.....	631,385	1,106,891	475,506	24	46,120...
Seine-Inférieure.....	609,843	720,525	110,682	305	2,563...
Seine-et-Marne.....	299,160	325,831	26,771	285	1,143...
Seine-et-Oise.....	421,535	449,582	28,047	284	1,583...
Sèvres (Deux-).....	241,916	304,103	62,187	307	991...
Somme.....	459,453	552,706	93,253	311	1,777...
Tarn.....	270,908	346,614	75,706	291	1,191...
Tarn-et-Garonne.....	»	242,184	11,070	186	1,362...
Var.....	271,703	323,404	51,701	368	879...
Vaucluse.....	191,421	246,071	54,650	176	1,398...
Vendée.....	243,426	341,312	97,886	345	989...
Vienne.....	240,990	288,002	47,012	342	842...
Vienne (Haute-).....	245,150	293,911	47,861	280	1,043...
Vosges.....	308,920	411,024	102,104	297	1,384...
Yonne.....	320,596	355,237	34,641	369	963...
TOTAUX.....	27,349,003	33,540,910	6,191,907	26,714	
MOYENNE.....					1,256

* Le département de Tarn-et-Garonne n'a été formé qu'en 1808.

Mariages. 1801-1835.	Enfants naturels. 1801-1835.	Élèves. 1836.	Accusés. 1836.	Suicides. 1836.	Aliénés. 1836.	Caisse d'éparg. livrets.-1837.
92,295	15,812	17,299	62	4	187	338
33,335	5,095	10,341	38	2	68	»
122,463	22,715	24,917	86	25	842	2,490
134,815	29,942	51,783	75	11	613	1,427
86,332	22,361	52,517	93	49	177	1,455
59,625	10,920	43,621	45	17	128	806
80,499	15,699	21,460	48	19	189	1,756
102,314	33,964	72,593	67	51	641	2,958
79,473	16,140	54,267	38	23	121	1,428
107,552	12,160	13,056	127	21	34	1,545
102,385	26,632	59,171	86	28	342	6,436
83,999	13,370	12,485	39	14	170	216
231,897	103,227	89,946	127	65	794	6,509
110,616	19,882	47,635	61	71	452	3,712
106,772	15,163	31,887	65	15	100	464
138,307	49,979	77,894	77	37	189	2,818
146,439	21,088	24,709	67	13	98	688
87,945	30,717	40,084	74	18	68	2,217
48,036	14,885	21,822	40	3	14	10
39,214	12,182	8,120	81	8	25	159
139,696	44,072	83,715	187	39	338	2,851
96,038	29,508	61,110	200	24	285	2,060
113,158	62,585	38,473	102	35	596	6,825
81,522	27,796	57,874	41	15	32	171
146,551	27,414	36,893	63	22	369	312
119,519	27,833	27,487	75	24	250	1,666
218,725	310,402	34,874	899	415	3,438	84,878
179,710	75,645	63,526	213	66	853	6,041
95,818	14,863	35,825	77	58	49	2,933
130,526	23,223	49,442	129	84	103	4,232
70,109	9,329	21,701	59	21	51	475
159,771	38,449	68,241	65	65	113	2,450
82,578	10,233	16,307	91	8	219	142
48,451	6,623	12,193	62	13	81	311
81,302	20,343	15,287	72	28	171	2,357
58,326	15,266	14,889	71	16	103	595
87,492	7,489	18,600	106	10	109	164
63,860	6,195	11,614	80	10	59	516
85,984	16,728	7,588	47	9	147	280
93,578	24,395	54,250	52	18	61	1,160
99,850	16,373	38,085	54	35	74	1,040
8,290,064	2,122,940	2,680,691	7,232	2,340	18,757	205,344

	Page
— Rapprochement des données élémentaires analogues.	
— Du calcul des moyennes. — Des rapports.....	50
CHAP. V. Des faits qui forment le domaine de la statistique.	
— Leur source et leur enchaînement. — Division de la science. — Statistique <i>générale, particulière, locale et spéciale</i> . — Monographies statistiques.....	74
CHAP. VI. Classification des faits. — POPULATION, TERRITOIRE, ÉTAT. — Faits relatifs à la population. — Population absolue et relative. — État <i>physique, état moral</i>	93
CHAP. VII. Suite du précédent. — Faits relatifs au territoire. — Agriculture, manufacture, commerce. — Direction du travail. — <i>Liberté commerciale</i> . — Faits relatifs à l'État. — Gouvernement. — Administration. — Plan de la statistique de la France.....	114
CHAP. VIII. Du classement des faits relativement aux circonscriptions territoriales. — Vices de l'ordre alphabétique. — Distribution des départemens par groupes. — France du nord et France du midi. — Cartes ombrées.....	130
CHAP. IX. Résumé des principes généraux.....	144

SECONDE PARTIE. — APPLICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX. — STATISTIQUE PHYSIQUE ET-MORALE DE LA POPULATION FRANÇAISE.

CHAPITRE I^{er}. Population, résultat des divers dénombrements.	
— Répartition en 1801 et 1836. — Accroissement. — Surface. — Population relative en 1801 et 1836. — Répartition entre les villes et les campagnes.....	153
CHAP. II. Constitution physique. — Taille moyenne. — Maladies diverses qui affectent la population. — Consommations alimentaires. — Froment et viande.....	167

	Pages
CHAP. II. Naissances et décès dans la période 1801-1835. — Influences diverses exercées sur les naissances et les décès. — Haut prix des subsistances. — Guerres. — Révolutions. — Choléra. — Doublement de la population.	191
CHAP. III. Définition de la science. — Des rapports avec la géographie, l'arithmétique et l'économie politiques. — Réfutation de J. B. Say.	35
CHAP. IV. Méthode propre à la statistique, analyse des faits.	
CHAP. IV. Sexes. — Excédant des femmes. — Ages. — Formation des générations viriles. — Centenaires. — Durée de la vie moyenne. — Base d'appréciation du progrès social.	206
CHAP. V. Mariages. — Accroissement dans la période 1801-1835. — Nombre d'enfants par mariage. — Répartition de la population en 1836 sous le rapport de l'état civil. — Naissances illégitimes. — Accroissement. — Enfants trouvés. — Accroissement	228
CHAP. VI. Criminalité. — Accusations et accusés. — Contre les personnes, contre les propriétés. — Délits. — Contraventions. — Condamnations. — Motifs des crimes. — Sexe, âge, condition civile des accusés. — Catégories des crimes. — Meurtres et vols domestiques	235
CHAP. VII. Moralité. — Attentats à la pudeur. — Adultère. — Esprit de chicane. — Affaires civiles. — Personnel et frais de justice. — Esprit militaire. — Conscription rendus impropres au service ou insoumis. — Engagés volontaires. — Duel. — Suicide. — Aliénation mentale. — Tendance religieuse	284
CHAP. VIII. Mendicité. — Hospices et hôpitaux. — Individus admis. — Bureaux de bienfaisance. — Individus secourus. — Dons et legs aux établissemens de bien public. — Décès amenés par la faim ou par excès de boisson. — Caisse d'épargne. — Solde et livrets	313

	Pages
CHAP. IX. Instruction. — Écoles primaires. — Communes pourvues et non pourvues d'écoles. — Nombres des élèves. Asiles. — Écoles d'adultes. — Méthode mutuelle. — Instruction comparative. — Recrues et accusés instruits et non instruits.....	329
CHAP. X. Civilisation. — Progrès agricole. — Récolte des céréales. — Production du froment en 1815 et en 1835. — Landes et bruyères. — Propriété. — Cotes foncières. — Charges publiques. — Contribution foncière. — Industrie minérale. — Usines et fabriques. — Patentes. — Voies de communication.....	340
TABLÉAU analytique et comparatif des groupes de départemens.....	368
APPENDICE. — Statistique départementale.....	369

